

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES.

S¹.80 la

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

1852.



PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7 ;
DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS ;
CAEN, A. HARDEL, RUE FROIDE, 2 ;
ROUEN, LEBRUMENT, QUAI DE PARIS.
NANCY, M^{me}. GONNET.

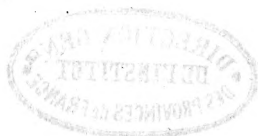


ANNUAIRE

INSTITUT DES PROVINCES

DES CONGRES SCIENTIFIQUES

1882.



PARIS. DEBROUILLÉ, RUE DE LA HARPE, 77.
DEBROUILLÉ, 77, RUE DE LA HARPE.
PARIS. DEBROUILLÉ, RUE DE LA HARPE, 77.
PARIS. DEBROUILLÉ, RUE DE LA HARPE, 77.
PARIS. DEBROUILLÉ, RUE DE LA HARPE, 77.

COUP-D'ŒIL

SUR

LES TRAVAUX DE L'INSTITUT DES PROVINCES

en 1851.

Les détails qui vont suivre sont tirés d'un rapport présenté à l'Institut des provinces par M. de Caumont, directeur de la Compagnie, le 30 octobre 1851.

L'Institut des provinces a bien plutôt pour objet de donner une haute direction aux études en province que de faire des publications; il excite les Sociétés savantes à produire, trace la marche, et ses publications sont des instructions plutôt que des mémoires. Cependant le premier volume de la classe des sciences paraîtra prochainement et offrira, avec l'histoire de la Compagnie depuis son origine, des mémoires importants par M. Puvis, par M. Des Moulins, de Bordeaux, M. Blavier, ingénieur des mines, M. Eudes-Deslongchamps, secrétaire-général, M. Dubreuil, professeur d'horticulture, M. Machard, ingénieur en chef, M. Le Coq, de Clermont, M. Morière et M. de Caumont.

Une nouvelle édition de la carte géologique du Calvados, de M. de Caumont, vient de paraître; la première carte publiée en 1829 était depuis long-temps épuisée; la nouvelle est sur la même échelle que la première: elle sera jointe au premier volume des mémoires (classe des sciences

physiques et naturelles). Le même volume renfermera aussi une nouvelle édition de la carte géologique de la Manche, dressée en 1833 par M. de Caumont.

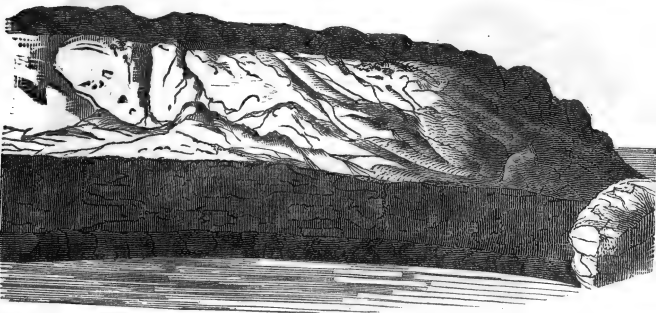
Le Bulletin bibliographique des publications faites en province, édité sous les auspices de l'Institut des provinces, a déjà un an d'existence. M. Duchatellier le dirige avec zèle, et, malgré les difficultés d'exécution, il est parvenu à obtenir une collaboration suffisante. Cependant il reste à établir des communications avec beaucoup de contrées qui ne paraissent pas connaître le bulletin fondé pour la province. Tout fait espérer pourtant que l'an prochain ce recueil sera plus connu et mieux apprécié et que les abonnements finiront par couvrir les frais d'impression.

La bibliothèque centrale des académies reçoit chaque jour de nouveaux hommages de livres et l'Institut a de nouveaux remerciements à adresser à M. Chavin de Mallan pour le soin qu'il prend de recevoir ces livres et de les cataloguer.

DISTRIBUTION D'INSTRUCTIONS.

L'Institut avait adopté l'année dernière quelques idées que M. de Caumont lui avait soumises sur l'impulsion à donner aux *études géologiques dans les départements*. Dans sa correspondance avec diverses Sociétés, M. de Caumont a développé le plan qu'il propose pour l'étude approfondie de la Statistique géologique, pour le *cadastre géologique*, selon son expression. Dans ces instructions, il a recommandé l'usage des coupes figuratives des accidents du sol et des superpositions des roches, persuadé qu'à ce moyen on excitera plus vivement l'attention des hommes qui n'ont pas encore observé les faits de détail : la gravure sur bois peut

être employée avec avantage pour ce genre d'iconographie

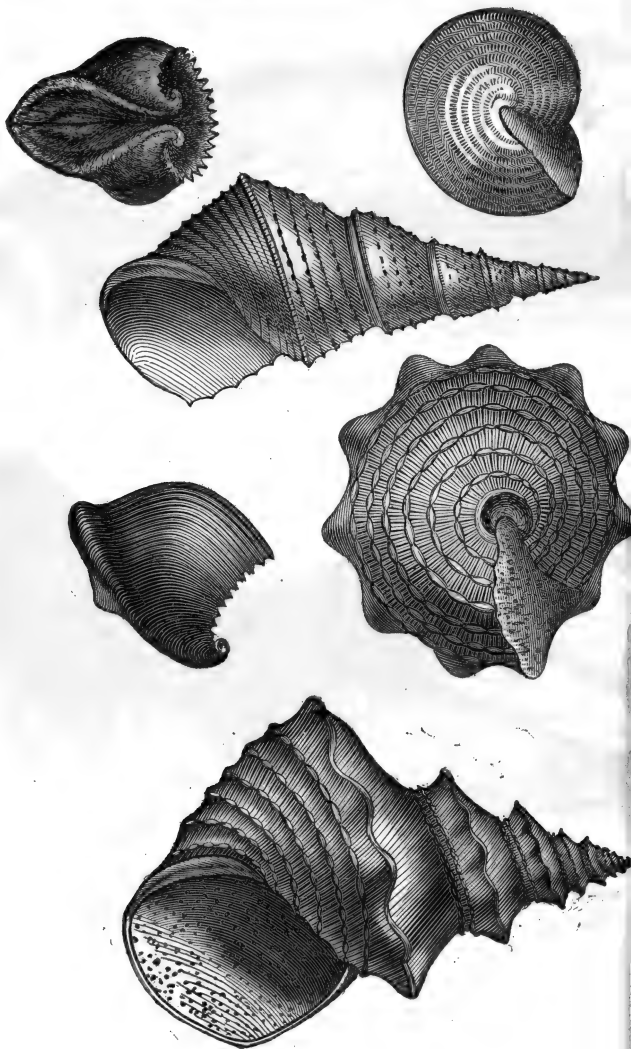


COUPE D'UNE FALAISE LITTORALE COMPOSÉE DE TROIS DÉPÔTS.



ACCIDENTS PRODUITS PAR LES GRÈS SCHISTEUX.

aussi bien que pour la reproduction des êtres organisés fossiles.



L'étude du terrain superficiel appliquée à l'agriculture a donné lieu de répandre aussi de nouvelles instructions sur les cartes agronomiques que l'Institut des provinces a prises sous son patronage, et une séance toute spéciale a eu lieu à Nevers, au mois de juin. M. Avril, président de la Société d'agriculture, a fait, avec ses confrères, une carte agronomique très-détaillée de l'un des cantons de la Nièvre : ce travail important sera, plus tard, étendu à tout le département. La Société fera bien de procéder ainsi par canton.

Un canton n'est pas tellement étendu qu'on ne puisse, dans un temps donné, en terminer la carte et la statistique, et c'est déjà beaucoup que d'avoir déterminé la nature et l'étendue des différentes terres arables d'une pareille circonscription.

Le système de notation figurative adopté dans la session du Congrès des délégués pour les *cartes monumentales* a été recommandé aux archéologues et aux Sociétés archéologiques ; le tableau des signes adoptés sur la proposition de M. Victor Petit, leur a été envoyé. M. de Caumont a fait, au nom de l'Institut, un nouvel appel aux explorateurs pour les déterminer à lever des plans de toutes les constructions romaines, de toutes les *villæ*, de tous les vestiges anciens, afin de compléter autant que possible la carte antique de la Gaule romaine : les matériaux abondent ; chaque jour les grands travaux publics amènent quelque découverte ; encore quelques efforts et la géographie de la Gaule sera faite. Déjà l'Institut a reçu à ce sujet des communications et des mémoires importants.

M. Victor Petit prépare un travail considérable sur les voies romaines de l'Yonne ; M. de Caumont a réuni des

plans comparés de plus de quatre-vingt *villæ* ou maisons de campagne gallo-romaines.

SÉANCES DE L'INSTITUT.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, convoqué au Luxembourg, a été plus important en 1851 que l'année précédente, et il prendra naturellement plus d'importance d'année en année.

Dans la séance publique tenue à Orléans pendant la session du Congrès scientifique de France, l'Institut a entendu des rapports du plus haut intérêt.

M. le docteur Roux, de Marseille, en a fait sur l'état du Sud-Est de la France.

M. le comte de Mellet, sur l'état de l'Est et du Nord de la France.

M. Le Gall, de Rennes, sur la région du Nord-Ouest.

M. l'abbé Auber, de Poitiers, sur la région de l'Ouest.

M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux, sur la région du Sud-Ouest.

M. l'abbé Blatairou, de Bordeaux, a fait aussi une communication sur l'état de l'instruction dans le Sud-Est.

M. de Cussy a lu une notice très-intéressante sur le tunnel en fer que l'on a construit en Angleterre pour réunir l'île d'Anglesey au pays de Galles.

La séance a duré près de quatre heures et a été des mieux remplies.

Indépendamment de ses séances générales, la Compagnie a tenu des séances divisionnaires à Bordeaux, au Mans, à Nevers, à Caen. Ces séances se multiplieront par la suite,

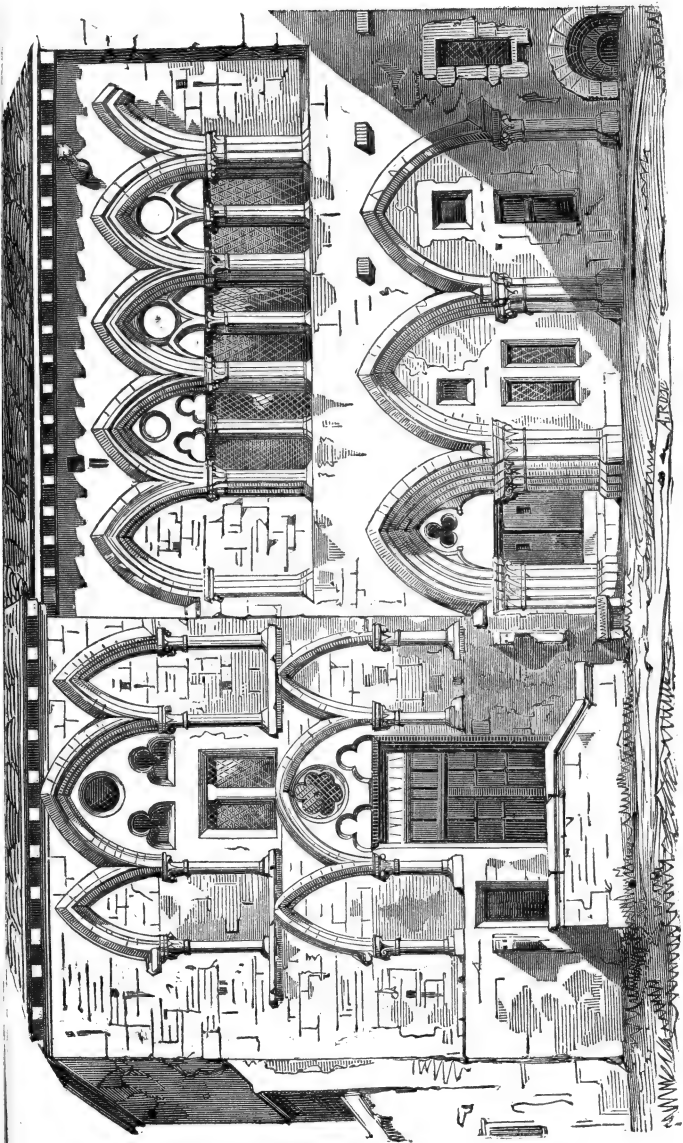
quand l'organisation des sous-directeurs provinciaux sera complétée.

OUVRAGES RECOMMANDÉS.

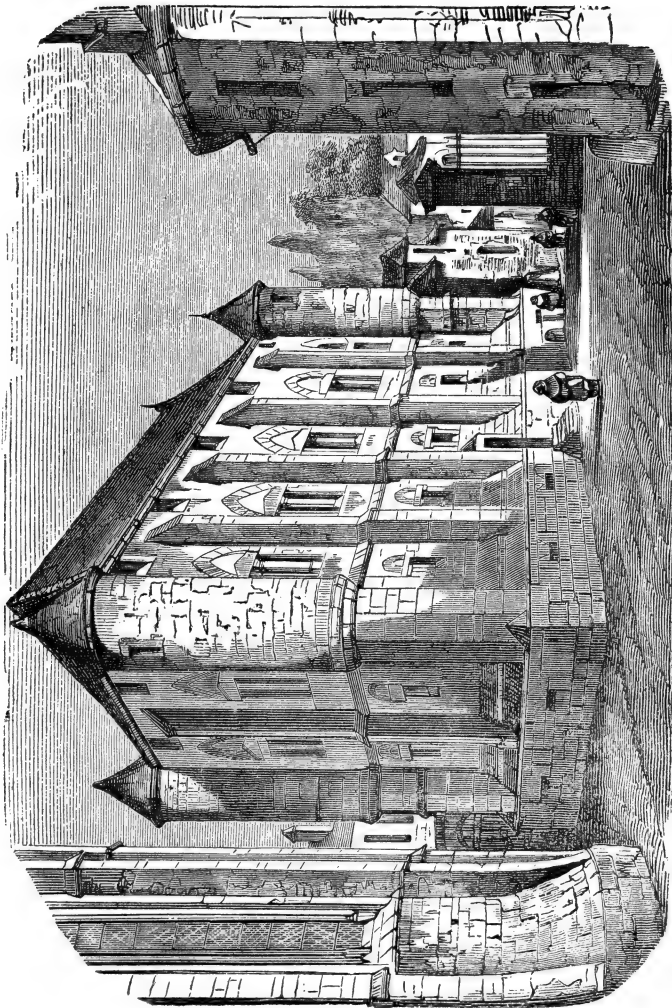
L'Institut a toujours été très-sobre d'approbation d'ouvrages destinés à l'enseignement public, et cette année il n'en a recommandé qu'un, quoique plusieurs petits traités assez bons eussent été adressés, entr'autres, tout récemment le *Traité d'agriculture pratique* de M. Rey, président de la Société d'Autun, qui a été confié à un rapporteur.

Des traités d'agriculture appliqués à chaque partie de la France, à chaque département si l'on veut, seraient chose excellente et que l'Institut n'a cessé de demander. M. de Vignerot a donné sous ce rapport un excellent exemple, dans son traité d'agriculture, appliqué particulièrement au canton de Briouse et que l'Association normande a cité honorablement l'année dernière.

L'ouvrage approuvé cette année est le second volume de l'*Abécédaire d'archéologie* : le premier volume a obtenu un grand succès. Le second ne saurait être moins bien accueilli. Il traite de l'architecture civile et de l'architecture militaire au moyen âge ; de nombreuses gravures sur bois sont, dans ce volume comme dans le précédent, intercalées dans le texte, qui, par sa simplicité et sa forme, continue de justifier le titre adopté pour ce *rudiment d'archéologie*. Ce sujet traité pour la première fois par M. de Caumont dans le 5^e. volume de son Cours d'antiquités, n'avait pas occupé les archéologues depuis cette époque. Il appartenait à M. de Caumont de perfectionner son œuvre, ce qu'il a fait dans le volume auquel l'Institut a donné sa haute approbation.



SPÉCIMEN D'ARCHITECTURE CIVILE.



ORGANISATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Institut continue les négociations entamées pour l'établissement de nouvelles associations régionales ; il a vivement engagé M. de Buzonnière à persister dans la tâche qu'il a entreprise relativement à l'organisation de l'association régionale du Centre, fondée l'année dernière pour les départements du Loiret, de la Marne, du Cher, de Loir-et-Cher et de l'Allier.

La Compagnie dirige autant que possible les Congrès régionaux qui se sont multipliés depuis quelques années, et elle est parvenue à leur imprimer une marche à peu près uniforme. Enfin, et ceci est d'une importance très-grande, elle a examiné *quelles sont les Sociétés savantes de France qui ont le mieux rempli leur mission, celles dont le cadre de travaux est le mieux tracé*, et se propose de les signaler aux autres comme des modèles à imiter.

La Société du Puy a paru très-bien remplir l'objet que doit se proposer une société départementale embrassant toutes les études auxquelles on peut se livrer en province, et, sous ce rapport, le volume qu'elle a publié en 1850 doit être distingué.

Les Sociétés qui s'occupent d'une spécialité déterminée se font toutes remarquer par une excellente direction et des travaux utiles ; il serait difficile, par exemple, de déterminer laquelle a le mieux mérité des Sociétés des Antiquaires de Normandie, du Midi de la France, de Picardie, du Poitou ou de l'Orléanais. Les Sociétés archéologiques qui ont adopté une circonscription moins étendue que les précédentes, telles que celles de Sens et d'Autun, ont aussi une excellente méthode. L'Institut a vu avec plaisir cette année le programme adopté par les Sociétés archéologiques de la Nièvre et du Cher.

La Société française pour la conservation des monuments est toujours hors ligne et à la tête du mouvement archéologique en France.

Le *Bulletin monumental* illustré qu'elle publie est parvenu au 18^e. volume, et toujours parfaitement nourri de mémoires pleins d'intérêt. L'Institut a remarqué et signalé sous ce rapport deux mémoires : l'un de M. Bordeaux, intitulé : *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises*; l'autre de M. l'abbé Auber, sous le titre de : *Instructions sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises*. Ces deux mémoires devront plus tard, tant ils sont intéressants et utiles, être réimprimés et tirés à grand nombre.

Les Sociétés qui ont pour objet spécial les sciences naturelles sont bien moins actives que les Sociétés archéologiques, ce qui tient sans doute à la difficulté de faire du nouveau en botanique, en zoologie et dans les autres branches des sciences naturelles : l'Institut des provinces voit avec regret cet affaiblissement des études qui, il y a vingt ans, avaient dans nos départements beaucoup plus d'adeptes : ce serait une grande erreur que de croire qu'il n'y a plus rien à faire. Quand on considère les importantes observations géologiques et botaniques de M. Le Coq sur l'Auvergne et le Centre de la France, celles de M. Thurmann sur le Porentruy et l'arrondissement de Pontarlier, celles de M. Charles Des Moulins sur le Sud-Ouest; quand on voit, en paléontologie, l'immense quantité d'objets nouveaux recueillis dans un rayon très-limité par M. Eudes-Deslongchamps, on peut dire que la mine n'est pas épuisée et que, sous certains rapports, elle est à peine effleurée.

La Société linnéenne de Normandie, celle de Bordeaux, la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, sont des So-

ciétés spéciales que l'Institut a signalées comme ayant bien mérité de la science.

Parmi les Sociétés spéciales, il faut citer comme une des plus laborieuses la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, habilement dirigée depuis long-temps par le docteur Roux, de Marseille. L'Institut a reçu dernièrement de cette compagnie un tableau dans les colonnes duquel viendront se ranger tous les documents statistiques qu'il importe de recueillir; des modifications pourront seulement y être apportées suivant les pays auxquels on voudra l'appliquer.

Les Sociétés d'agriculture marchent bien; l'Institut n'a eu que des éloges à leur adresser.

Sur tous les points de la France elles ont donné l'impulsion depuis quinze ans. Plus de trois cents Sociétés agricoles ou comices pourraient être honorablement mentionnées. Vous avez applaudi sincèrement à leurs efforts, soit dans les Congrès, soit dans les grandes réunions où vous vous êtes fait représenter. S'il y a beaucoup à faire encore, il est certain que les Sociétés agricoles ont fait énormément depuis quelque temps.

L'Institut a porté particulièrement son attention sur les publications agricoles périodiques. Aucune ne sert à relier ensemble ces nombreux comices, qui vivent à peu près ignorés les uns des autres.

Nous ne voyons pas que les recueils agricoles qui se publient songent à combler cette lacune; ils reçoivent avec indifférence les compte-rendus qu'on leur adresse, ne les impriment pas et ce sont les journaux politiques qui les font connaître le plus souvent. Ceci est un mal qui tient au personnel de la rédaction des revues agricoles. Ces rédacteurs se préoccupent beaucoup moins des efforts que l'on fait dans les départements que de constater des ré-

sultats ou d'écrire des articles théoriques ; il serait utile de créer un recueil nouveau destiné à donner un aperçu des travaux des trois cents comices de France. Ce recueil réussirait certainement , car il aurait un grand nombre d'abonnés s'il était rédigé comme nous le comprenons.

Si chaque société agricole savait , par le recueil dont on parle ici , ce que font partout les sociétés similaires , on obtiendrait une émulation nouvelle. On pourrait imiter ce que fait de bien tel comice , et il est facile de prévoir les excellents effets que produirait cette espèce de *Moniteur des sociétés d'agriculture*. Ajoutons que ce moniteur ne s'occuperait pas seulement des travaux des sociétés , qu'il pourrait faire connaître les améliorations effectuées par les particuliers dans les différentes contrées , proposer ainsi des exemples à la judicieuse appréciation des lecteurs.

Ce journal , les petits traités d'agriculture rédigés pour chaque contrée sont , *avec les conférences agricoles* dans les campagnes et l'enseignement officiel , les plus puissants moyens qui puissent être mis en œuvre pour faire progresser l'agriculture.

L'Institut porte un intérêt tout particulier à la silviculture , au reboisement et à l'acclimatation des nouvelles essences résineuses ; il a chargé M. de Caumont de visiter les belles plantations de M. le marquis de Vibraye , ce qu'il a fait au mois de juin dernier.

M. de Cussy a , de son côté , visité les parcs anglais et le magnifique établissement du duc de Devonshire en Angleterre. Il a fait un rapport sur cette exploration.

Parmi les Sociétés qui n'ont pas pour objet unique l'histoire naturelle ou l'agriculture , nous citerons la Société des sciences naturelles de l'Yonne , la Société de Châlons-sur-Marne , la Société des sciences et arts de Lille , celle de Douai , la Société académique de Nantes , celles du

Mans et d'Angers, la Société d'émulation de Lisieux, celle de l'Eure, les Sociétés d'Abbeville, d'Orléans, de Besançon, de Lyon, de Grenoble, de Marseille, Toulouse, de Nîmes et beaucoup d'autres qui ont publié de bons mémoires sur les sciences physiques et naturelles, l'histoire, l'archéologie.

Les académies de Caen, de Rouen, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, soutiennent leur vieille réputation; leurs membres sont choisis parmi les hommes les plus honorables et les plus éminents du pays. Mais toutes les académies, même les plus anciennes et les plus illustres, auraient des changements à introduire dans leur régime, si elles voulaient conserver quelque influence sur l'esprit public: la pensée de l'Institut a déjà été exprimée à ce sujet dans un précédent annuaire, on y reviendra dans un article spécial.

EXPOSITIONS PROVINCIALES.

L'Institut des provinces a pris sous son patronage toutes les expositions départementales. L'exposition qui a eu lieu à Orléans à l'occasion du Congrès, n'a pu être aussi considérable que l'Institut l'avait demandé. Cependant elle a offert un grand intérêt: au lieu d'embrasser les arts, l'industrie et l'agriculture de la région du Centre de la France comme celle qu'avait provoquée et organisée l'Institut des provinces à Bourges en 1849 (1), elle n'a pu s'étendre qu'aux arts, à l'agriculture et l'horticulture. L'exposition des arts occupait cinq grands salons de l'hôtel-de-ville, et l'exposition horticole était disposée avec goût dans la grande halle aux grains.

L'Institut a approuvé et encouragé de tout son pouvoir

(1) On sait combien M. le baron de Girardot contribua par son dévouement et son infatigable activité au succès de cette intéressante exhibition.

l'exposition des produits de l'industrie, de l'agriculture et des arts qui a eu lieu à Châlons, et dès qu'il a été informé du projet, il a nommé M. le comte de Mellet *commissaire-général* près de cette exposition et chargé M. de Barthélemy, inspecteur des monuments historiques, de faire un rapport spécial sur la partie artistique de l'exhibition.

Il résulte des renseignements qui sont parvenus à la compagnie que l'exposition de Châlons n'a point été régionale, mais seulement départementale.

La ville de Châlons est pourtant très-bien placée pour une exposition régionale et bientôt elle sera par son chemin de fer à quelques heures de Metz, de Nancy, de Strasbourg et de toutes les autres villes de l'est, alors elle pourra réaliser le projet d'une exposition régionale pour l'est de la France. Ce qu'elle a fait cette année ne doit être considéré que comme un ballon d'essai.

EXPOSITION DE LONDRES.

L'Institut avait chargé M. de Caumont, conjointement avec M. le vicomte de Cussy et M. Le Coq, de Clermont, de visiter l'exposition de Londres; M. de Caumont s'est rendu dans cette ville au commencement d'août pour s'acquitter de cette mission. M. Le Coq n'a pu faire le voyage; M. le vicomte de Cussy, au contraire, est resté quatre mois en Angleterre, et il a vu avec le plus grand soin tout ce que renfermait le magnifique bazar universel. Il a été chargé du rapport. Les commissaires ont vu avec plaisir figurer à Londres des produits auxquels l'Institut des provinces avait accordé des récompenses l'année dernière, et une des médailles décernées par suite de l'exposition régionale de l'Ouest, en 1850, figurait dans le cadre honorifique d'un de nos industriels, qui avait envoyé à Londres une belle collection de ses produits.

SÉANCE DE L'INSTITUT AU MANS.

(Présidence de M. Ch. DROUET, membre de l'Institut des provinces, chargé de l'administration de la province du Maine.)

Comme on l'a vu dans l'article précédent, les membres de l'Institut des provinces se sont réunis dans plusieurs villes; nous ne pouvons publier les divers procès-verbaux auxquels ont donné lieu ces réunions. Le procès-verbal de la séance tenue au Mans sera le seul reproduit ici, parce que c'est le plus court et qu'il suffira pour montrer quelle a été la direction donnée à ces espèces d'assises scientifiques de l'Institut des provinces.

Au bureau siègent : MM. de Caumont, directeur-général de l'Institut; de Surigny, de l'Académie de Mâcon; l'abbé Lottin, chanoine; Ed. Guéranger, président de la Société académique de la Sarthe; Etoc-Demazy, ancien secrétaire-général de l'Institut des provinces. L'abbé Voisin remplit les fonctions de secrétaire. M. le Président ouvre la séance par un discours concis où il remercie M. de Caumont d'avoir accordé au Mans la faveur insigne de sa présence, et où il le prie de venir plus souvent encourager par ses exhortations les travaux scientifiques dans le Maine. Il paie un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Ch. Richelet.

M. le directeur-général, au nom de l'Institut qu'il représente, félicite, de son côté, M. Ch. Drouet de son grand dévouement et de ses importants travaux.

La première question posée par M. le directeur-général est relative à la confection des cartes agronomiques. Aucun travail de ce genre n'a été entrepris dans le département;

mais M. Ed. Guéranger, président de la Société d'agriculture, espère que la nouvelle direction donnée aux comices agricoles permettra de s'en occuper sérieusement. Ce sera d'autant plus facile, reprend M. l'abbé Voisin, que M. Triger vient de terminer la publication du tracé de sa carte géologique, et qu'il est désormais facile d'en faire une carte agronomique et même une carte archéologique. M. de Caumont proclame hautement la vive satisfaction qu'il éprouve de voir enfin paraître cette carte attendue depuis si long-temps, et engage les membres de la compagnie à faire ressortir toute l'importance d'une telle entreprise. M. l'abbé Voisin expose son dessein de convertir en carte archéologique l'exemplaire qu'il met sous les yeux de l'assemblée, et cela conformément aux indications adoptées dernièrement par la Société française d'après le rapport fait au Congrès des académies.

Par une seconde question, M. le directeur-général demande *quel mouvement scientifique s'est opéré depuis quelques années dans le département de la Sarthe*, et s'empresse de féliciter tout d'abord M. Ed. Guéranger d'avoir terminé ses leçons de chimie appliquée à l'agriculture : « Ce travail, Monsieur, dit M. de Caumont, est remarquable, comme le « sont d'ailleurs toutes vos productions ; nous sommes « heureux de trouver aujourd'hui l'occasion favorable de « le proclamer. »

Relativement aux sciences agricoles et spécialement aux irrigations, M. Ed. Guéranger fait connaître que la commission nommée depuis quelques années par M. le préfet a réussi dans ses entreprises au-delà de ses espérances. Plusieurs cantons du département se sont améliorés déjà d'une manière très-notable, sous le rapport des fourrages ; mais si les irrigations ont eu un plein

succès, aucun essai n'a encore été tenté pour le drainage des terrains mouillés. Cependant la commission dont il est ici question, vient de faire un achat de tuyaux, fabriqués à Alençon; elle les distribue gratis.

Deux fabriques de ces tuyaux sont sur le point de s'établir dans notre département. M. de Caumont recommande d'une manière spéciale les travaux de drainage; il s'informe ensuite où en sont les études sur les mœurs des poissons, et particulièrement sur les essais de fécondation artificielle des truites. Aucun de ces essais n'a été fait parmi nous, dit M. Ed. Guéranger; d'ailleurs l'ichtyologie est très-négligée dans ce département. Plusieurs de nos rivières, la Sarthe et la Vègre nommément, voient leur faune diminuer sensiblement chaque année, par suite du rouissage des chanvres, dont la culture augmente considérablement.

M. Ed. Guéranger ajoute qu'à son avis, en dehors des difficultés matérielles que rencontreront les pisciculteurs, la constitution géologique du sol où coulent les rivières, la composition chimique de leurs eaux, l'état de plantation ou de dénudation des rives sont autant de causes qui doivent influencer sur la distribution des espèces de poissons dans nos rivières et qui devront apporter des obstacles à l'acclimatation par voie de fécondation artificielle. Tel poisson qui réussit sur un fond calcaire pourra bien ne pas prospérer sur un fond argileux; de même celui qui recherche une eau réchauffée par les rayons du soleil souffrira dans une rivière ombragée. Pour ce qui regarde la composition chimique des eaux, il est difficile d'apprécier son influence qui pourtant doit être considérable; cette partie de la question sera sans doute l'objet des études spéciales des naturalistes qui s'occupent de pisciculture.

Le même membre fait observer à l'appui de son opinion

que les deux rivières principales qui arrosent le département de la Sarthe n'ont pas une faune tout-à-fait identique, certaines espèces de poissons se trouvent plus particulièrement dans l'une que dans l'autre. Or, l'Huisne a sa source et coule presque constamment sur un terrain crayeux, tandis que la Sarthe qui prend naissance au sein d'une formation contraire, roule ses eaux, presque jusqu'à son confluent avec l'Huisne, tantôt sur des roches granitiques plus ou moins décomposées, tantôt sur des petrosilex ou des porphyres. Il en résulte que les eaux de ces deux rivières ont une composition chimique bien différente.

A l'occasion de l'analyse de ces eaux, M. Guéranger demande la permission de s'écarter un moment de la question pour faire remarquer que celle de la Sarthe renferme de la potasse et un peu d'oxide de fer; la découverte de cette dernière substance très-insignifiante relativement à sa quantité, est cependant venue donner à nos blanchisseurs industriels la cause de la préférence légitime qu'ils ont constamment accordée à la rivière de l'Huisne pour l'établissement de leurs usines.

Revenant à la pisciculture, M. Guéranger résume ainsi sa pensée : 1°. La nature du milieu dans lequel les poissons sont destinés à parcourir les différentes périodes de leur existence doit exercer sur eux, suivant les espèces, une influence salubre ou pernicieuse; 2°. La modification de ce milieu pour ce qui a rapport aux rivières n'est pas praticable.

M. de Caumont déclare que, pour sa part, il n'a point réussi. Il entre dans des détails curieux relativement à la reproduction de la Vandaise dans les eaux de la Dive; M. Drouet fournit plusieurs observations sur la viviparité

des anguilles, et sur leur faculté de parcourir, par terre, des distances assez considérables pour se rendre dans un autre cours d'eau.

Une question est adressée ensuite à M. le docteur Etoc-Demazy sur le mouvement ascendant de l'aliénation mentale. M. Etoc constate que ce mouvement ascendant est si réel que l'asile d'Alençon contient déjà 200 aliénés, et que celui du Mans est obligé de s'agrandir dans une proportion assez considérable. Les causes, il croit les trouver particulièrement dans le développement plus grand des idées ambitieuses, des préoccupations politiques, des embarras dans les affaires commerciales : en sorte, dit-il, que les dieux, les rois, les présidents augmentent chaque jour de nombre à l'asile de la Sarthe. La mortalité se fait sentir plus sur les hommes aliénés que sur les femmes; mais le nombre paraît être le même pour les aliénés des deux sexes.

Aux questions sur les sciences historiques, M. l'abbé Lottin répond que la première partie du volume qu'il publie au nom de l'Institut des Provinces, contient déjà 722 chartes et environ 400 pages; il se propose d'éditer la seconde partie du cartulaire, dont la bibliothèque du Mans possède une copie. De son côté, M. l'abbé Voisin répond que la continuation du *Gallia christiana* se poursuit, et plus il avance dans ce travail, plus il comprend la nécessité d'opposer des documents historiques incontestables aux assertions fort erronées des auteurs modernes. M. l'abbé Voisin est sur le point de terminer, en outre, la publication du premier volume de son histoire du département de la Sarthe. M. Drouet a fait imprimer un volume in-8°. sur les travaux de la Société française dans la subdivision du Mans; il est à désirer

vivement, dit M. de Caumont, que ce bon exemple soit partout encouragé et imité.

Relativement aux études géologiques dans le département de la Sarthe, M. Guéranger remarque qu'elles sont en progrès. La nature et la circonscription des différents terrains commencent à être connues avec plus de certitude et plus de détail; plusieurs collections de fossiles se forment ou se complètent à tel point que notre musée du Mans, si riche en ce genre, se trouve déjà dépassé, quant aux espèces départementales, par certaines collections particulières au nombre desquelles on peut citer spécialement celle de M. l'abbé Davoust, curé d'Anières. Nos grès-verts du Mans, de St.-Calais, de Coudrecieux, étage cénomaniens de M. Dorbigny, sont assez bien connus; ceux de Ballon, de Savigné, de Bonnétable, etc., le sont moins. L'étage jurassique nous a présenté une zone très-fossilifère dont la place se trouve actuellement controversée. Le carbonifère et le dévonien qui se mêlent et se contournent sur plusieurs points de notre territoire ont été l'objet de plusieurs erreurs qui se rectifient tous les jours. Des gisements fossilifères abondants, récemment découverts dans ce dernier étage, ont été explorés activement et avec assez de fruit pour enrichir non-seulement notre faune locale, mais pour fournir aussi à la science des espèces tout-à-fait nouvelles. On espère que ces mêmes fossiles permettront de combattre avec succès l'opinion écrite par M. de Verneuil, dans sa brochure sur l'Espagne, relativement à l'antracite de Viré que ce paléontologiste distingué prétend être exploité dans le terrain dévonien. L'étage silurien reconnu sur une assez grande étendue du département a été moins étudié. Quant aux autres terrains, les uns n'ont pas encore été l'objet de recherches suffi-

santes, les autres paraissent jusqu'à présent nous manquer.

En terminant cet exposé, M. Guéranger émet le désir qu'à l'occasion du congrès il soit fondé une exposition annuelle de paléontologie où seraient admises toutes les espèces rares et douteuses *ayant une origine certaine*; l'étude de ces précieuses collections offrirait aux amateurs un bien grand intérêt, elles faciliteraient les progrès de la science en faisant connaître un grand nombre d'objets cachés dans les collections particulières.

Après avoir épuisé ces questions, M. le directeur expose le résultat des essais entrepris sur une immense échelle, dans la Sologne, par M. le marquis de Vibraye; plantations de plusieurs espèces de pin, et même de chênes protégés par des semis de pin. Ne pourrait-on tenter de semblables essais dans les sables qui entourent le Mans? M. Ed. Guéranger répond que le sous-sol de la Sologne permet la végétation du chêne, et qu'il n'en peut être de même dans la Sarthe, au moins pour la majeure partie des sables cultivés en sapin; que le *Pinus maritima*, employé comme bois de chauffage, offre un produit de culture assez considérable, que les autres espèces n'offriraient peut-être pas le même avantage ou ne seraient pas cultivées avec le même succès. Une longue et très-intéressante conversation s'engage entre MM. de Caumont, de Surigny, Guéranger et Drouet sur la nature et la culture des différentes espèces de pin et de sapin, leur gîte de prédilection dans les Alpes et les Pyrénées; puis la séance est levée.

ASSISES SCIENTIFIQUES PROVINCIALES.

Le 30 octobre 1851, l'Institut des provinces a complété par un dernier scrutin le nombre de membres titulaires fixé

par ses statuts, et il y a lieu de mettre à exécution le plan de travail précédemment accepté sur ma proposition.

D'après ce projet, il provoquera dans des villes centrales qui seront désignées, une ou plusieurs réunions dans lesquelles on recommandera certains travaux qui seront déterminés par le bureau central.

Tous les membres des Sociétés académiques de la circonscription et les hommes connus par des publications scientifiques seront convoqués aux réunions au nom de l'Institut des provinces.

La direction de ces assises scientifiques est confiée à un président nommé par le directeur de l'Institut des provinces et choisi exclusivement parmi les membres de cette compagnie.

Le président devra appeler au bureau les membres de l'Institut des provinces et les présidents des Sociétés savantes qui assisteront à ces réunions.

Il ne pourra transmettre à personne les fonctions dont il sera revêtu.

Les assises scientifiques se tiendront ainsi qu'il va être dit, du 1^{er}. janvier au 1^{er}. juin.

La circulaire de convocation du président de chaque assise divisionnaire renfermera l'indication des objets dont on devra s'occuper.

MM. les présidents ne devront jamais s'écarter du programme qui leur aura été transmis par le directeur de l'Institut.

Les procès-verbaux de ces réunions devront être envoyés avant le 1^{er}. juillet au directeur de l'Institut des provinces pour qu'il puisse comparer et analyser les résultats.

Voici la désignation déjà faite des présidents nommés pour 1852 et l'indication des circonscriptions d'assises.

M. le comte *de Mellet* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront en 1852 dans les départements de la Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne. Les réunions auront lieu à Châlons ou à Reims pour le département de la Marne, à Troyes pour les deux autres départements.

M. *Girardin*, professeur de chimie à Rouen, est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Amiens pour les départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

M. *Drouet* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront au Mans pour les départements de l'Orne et de la Sarthe.

M. le comte *Louis de Kergorlay* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Nantes, pour les départements de la Loire-Inférieure et du Morbihan.

M. *Le Gall*, de Rennes, est chargé de présider les assises qui se tiendront à Rennes pour les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

M. *Duchatellier* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Brest pour le département du Finistère.

M. *Guillory*, membre de l'Institut des provinces, à Angers, est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront dans cette ville pour les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

M. le vicomte *de Cussy* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Tours, pour les départements de Loir-et-Cher, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, et à Poitiers pour les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Haute-Vienne.

M. le baron *de Girardot* est nommé président des assises

scientifiques qui se tiendront à Bourges pour les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret.

M. le baron *Chaillou des Barres* est nommé président des assises qui se tiendront à Auxerre pour les départements de l'Yonne et de Saône-et-Loire.

M. *Charles Des Moulins* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Bordeaux pour les départements de la Gironde, des Landes, du Gers et de la Charente, et à Toulouse pour les départements de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne.

M. le comte *de Gourgues* est nommé président des assises qui se tiendront à Périgueux, pour les départements de la Dordogne et de la Creuse.

M. *Malherbe*, membre de l'Institut à Metz, est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront dans cette ville pour les départements de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes.

M. *Digot* est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Nancy pour les départements de la Meurthe, des Vosges et de la Haute-Marne.

M. *Fournet*, professeur de géologie à Lyon, est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Lyon pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

M. *Le Coq* est nommé président des assises qui se tiendront à Clermont pour les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal.

M. *Roux*, de Marseille, est nommé président des assises scientifiques qui se tiendront à Aix pour les départements des bouches du Rhône, du Gard, du Var et de Vaucluse.

Le directeur de l'Institut,

DE CAUMONT.

COMPOSITION DU BUREAU ,

et du Conseil d'administration.



Directeur général : M. DE CAUMONT O ✱, fondateur des Congrès scientifiques de France.

Secrétaire : M. EUDES-DESLONGCHAMPS ✱, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

Trésorier : M. GAUGAIN ✱, inspecteur de l'Association normande.

MM. J. GIRARDIN ✱, correspondant de l'Institut de France, à Rouen.

Le V^{te}. DE CUSSY O ✱, membre de plusieurs Académies, à Paris, et à Vouilly (Calvados).

LE SAUVAGE ✱, ancien chirurgien en chef des Hospices de Caen.

LE GRAND ✱, D.-M., ancien maire de St.-Pierre-sur-Dive.

P.-A. LAIR ✱, doyen du Conseil de préfecture du Calvados.

LAMBERT, conservateur de la Bibliothèque publique de Bayeux.

B^{on}. DE LA FRÉNAYE ✱, membre de plusieurs Académies, à Falaise.

MORIÈRE, secrétaire-général de l'Association normande, à Caen.

*Administra-
teurs.*

LISTE

DES MEMBRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES

- MM. Le prince LOUIS-NAPOLÉON, G ***, Président de la République française.
- ETOC-DEMAZY, ancien secrétaire-général de l'Institut, au Mans.
- LOTTIN (l'abbé), ancien trésorier de l'Institut, id.
- BOUVET (l'abbé), ancien membre du conseil, id.
- DE MARSEUL, chef d'institution, à Laval.
- LE GALL, conseiller à la Cour d'appel, directeur de la division de la Bretagne, à Rennes.
- AUBER, chanoine titulaire de Poitiers, directeur de la division du Poitou, à Poitiers.
- BOUILLET ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, directeur de la division de l'Auvergne et du Velay, à Clermont-Ferrand.
- LECOQ ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Clermont-Ferrand.
- LÉON DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
- TAILLARD ✱, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
- OLLIVIER ✱, membre de la Société d'Agriculture et du Conseil général de la Manche, à Avranches.
- GUERRIER DE DUMAST ✱, membre de l'Académie, à Nancy.
- MARQUIS DE LA PORTE, membre de plusieurs académies, à Vendôme.
- RIGOLLOT ✱, président de l'Académie, à Amiens.
- DE GIVENCHY, secrétaire-général de la III^e. session du Congrès, à St.-Omer.

- MM. BONNET ✱, professeur d'agriculture, à Besançon,
 BUVIGNIER ✱, membre de plusieurs Académies, à Verdun.
 COMMARMOND ✱, bibliothécaire du Palais des Arts, à Lyon.
 D'HOMBRES-FIRMAS ✱, à Alais (Gard), correspondant de
 l'Académie des sciences.
 Jules RENOUVIER, président de la Société des Arts, à Mont-
 pellier.
 SOYER-WILLEMET ✱, trésorier-archiviste de l'Académie, à
 Nancy.
 CROIZET ✱, curé de Neschers, près Issoire.
 Marcel DE SERRES ✱, professeur à la Faculté des sciences, à
 Montpellier.
 WEISS, O ✱, bibliothécaire, à Besançon.
 GÉRAULT, curé d'Evron, à Evron (Mayenne).
 MILLET, naturaliste, président de la Société d'Agriculture, à
 Angers.
 GREPPO (l'abbé), vicaire-général de Bellay, correspondant de
 l'Académie des Inscriptions.
 GREGORY ✱, président de chambre, à la Cour d'appel de Lyon.
 BONNET, D.-M., ✱, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à
 Lyon.
 BOULLÉE, membre de l'Académie de Lyon.
 VÉRICEL ✱, ancien médecin en chef des Hospices de Lyon.
 MONIN, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Be-
 sançon.
 FOURNET ✱, professeur de géologie à la Faculté des sciences
 de Lyon.
 SERINGE, professeur de botanique à la même Faculté.
 Victor SIMON ✱, ancien secrétaire-général du Congrès, à
 Metz.
 MOUGEOT ✱, naturaliste, à Bruyères (Vosges).
 HEPP ✱, professeur à la Faculté de droit, à Strasbourg.
 COUTURAT ✱, ingénieur en chef du cours du Rhin, à
 Strasbourg.

- MM. Monseigneur DONNET, O ✨, archevêque de Bordeaux.
- DES MOULINS, inspecteur divisionnaire des monuments, directeur de la division du Sud-Ouest, à Bordeaux.
- Monseigneur GOUSSET, O ✨, cardinal-archevêque de Reims.
- BARREAU (l'abbé), historiographe et chanoine de Beauvais.
- FERET, conservateur de la Bibliothèque, à Dieppe.
- Jules RIEFFEL ✨, fondateur de l'Institut agricole de Grand-jouan.
- COUSSEAU (l'abbé), évêque d'Angoulême.
- FOUCART ✨, doyen de l'École de droit, à Poitiers.
- DE BLOSSEVILLE ✨, membre du Conseil général de l'Eure, à Amfréville (Eure).
- DE LA FARELLE ✨, représentant du Gard, à Nîmes.
- DESROCHES (l'abbé), curé d'Isigny (Manche).
- DE CAYROL ✨, ancien député, à Compiègne.
- BISEUL, à Blain (Loire-Inférieure).
- DROUET, inspecteur divisionnaire de la Société française, au Mans.
- Comte de QUATRE-BARBES, à Angers.
- Marquis DE VIBRAYE, géologue, à Cheverny, près Blois.
- Artur MARTIN (le R. P.), auteur des vitraux de Bourges, à Paris.
- CAHIER (id), membre de plusieurs académies, à Paris.
- DUCHATELLIER, secrétaire-général de l'Association bretonne, à Quimper.
- DE LA BAUME ✨, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes.
- Comte DE MONTALEMBERT ✨, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Paris et à Vesoul (Haute-Saône).
- Comte DE MÉRODE, C ✨, ministre d'Etat de Belgique, inspecteur divisionnaire de la Société française, au château de Trelon, près d'Avesne (Nord).
- REIDET, conservateur des Archives de la Vienne, à Poitiers.

MM. GODARD, graveur, membre de plusieurs académies, à Alençon (Orne).

V. HUCHER, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans (Sarthe).

Comte DE TOCQUEVILLE, O ✱, ancien ministre, représentant, membre de l'Académie française, à Tocqueville (Manche).

TEISSIER, membre de plusieurs académies, à Anduse (Gard).

Le comte A. DE GOURGUES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lanquais (Dordogne),

WALZ ✱, directeur de l'Observatoire, à Marseille.

BRANCHE, inspecteur des monuments historiques, à Paulhaguet (Haute-Loire).

GOGUEL ✱, membre de plusieurs académies, à Strasbourg (Bas-Rhin).

L'abbé Voisin, membre de plusieurs académies, au Mans (Sarthe).

LE GLAY ✱, conservateur des archives, correspondant de l'Académie des inscriptions, à Lille (Nord).

KUHLMAN ✱, professeur de chimie, membre du Conseil général du Commerce, à Lille (Nord).

HERMAND, membre de plusieurs Académies, de la Société des Antiquaires, etc., à St.-Omer (Pas-de-Calais).

JOURDAIN, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

DUVAL, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Amiens.

F. WOILLET, membre de plusieurs académies, à St.-Quentin.

Bon. D'HAUSSEZ, O ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Saens (Seine-Inférieure).

C^{te}. DE BLOIS ✱, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Morlaix (Côtes-du-Nord).

Bon. DU TAYA ✱, président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord, à St.-Brieux.

DESNOYERS, vicaire-général d'Orléans, inspecteur des monuments du Loiret.

- MM. E. DOLFUS ✱, président de la Société industrielle de Mulhouse.
- L'abbé BANDEVILLE, membre de plusieurs Académies, à Reims.
- DIGOT, membre de plusieurs Académies, inspecteur des monuments, à Nancy.
- Le comte DU COETLOSQUET ✱, représentant, membre de l'Académie de Metz.
- MALHERBE, juge, président de la Société d'histoire naturelle de Metz.
- Le comte DE CHASTELLUX, C ✱, membre de plusieurs Académies, à Paris.
- BARILLON, représentant de l'Oise, à Compiègne.
- BALLIN ✱, archiviste de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.
- DUBREUIL, professeur d'agriculture, à Rouen.
- DESJOBERTS, membre du Conseil général de l'agriculture, député de Neufchâtel.
- BALLY, O ✱, ancien président de l'Académie de médecine, à Paris.
- BERTHELOT, O ✱, secrétaire-général de la Société de géographie.
- VILMOREN ✱, correspondant de l'Institut, à Paris.
- TOURET ✱, membre du Conseil général de l'agriculture, ancien ministre, à Cosne.
- BELLA, O ✱, directeur de l'Institut agronomique de Grignon.
- PETIT, proviseur au lycée de Rennes.
- Le comte DE TRISTAN ✱, membre de plusieurs Académies, à Orléans.
- Le comte DE LOCKART ✱, directeur du musée d'histoire naturelle, à Orléans.
- BAYLE-MOULLARD, O ✱, membre de l'Académie de Clermont, ancien secrétaire-général du ministère de la justice.
- BEAUDET LA FARGE ✱, représentant, ancien sous-préfet, membre de l'Académie de Clermont.

MM. BERTRAND, docteur en médecine, membre de l'Académie de Clermont.

PETIT-LAFITTE, membre de l'Académie de Bordeaux, professeur d'agriculture.

L'abbé BLATAIROU, chanoine, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux.

P. M. ROUX ✱, membre de l'Académie, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, à Marseille.

BARTHÉLEMY, conservateur du musée d'histoire naturelle, secrétaire de l'Académie de Marseille.

DIEUSÉ ✱, président de la Société de statistique de Marseille.

BERTHULUS ✱, médecin du Lazaret de Marseille, membre de plusieurs Académies.

COQUAND, ingénieur des Mines, vice-président de l'Académie d'Aix.

CASTEL, secrétaire de la Société d'Agriculture de Bayeux.

L'abbé DEVOUCOUX, secrétaire perpétuel de la Société académique et vicaire-général d'Autun.

NIEPCE, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

Le baron DE CONTENCIN, O ✱, directeur de l'administration des cultes, à Paris.

LE ROY DE BETHUNE, membre du Conseil général de l'agriculture, à Douai.

RENAULT, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, vice-président du tribunal, à Coutances.

C^{te}. OLIVIER DE SESMAISONS, représentant, directeur de l'Association bretonne, à Nantes.

CARTIER, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

LAMBON DE LIGNIM, capitaine de cavalerie, secrétaire-général de la XV^e. session du Congrès scientifique, à Tours.

CHAMPOISEAU ✱, secrétaire-général de la même session, à Tours.

DE SOURDEVAL ✱, id., juge d'instruction, à Tours.

- MM. J. DE FONTENAY, membre de plusieurs Académies, à Autun.
 Mg^r. PARISIS ✱, évêque d'Arras, représentant du Morbihan.
- DE GLANVILLE, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, à Rouen.
- L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Bayeux, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments, à Tilly (Calvados).
- E. PATY, inspecteur des monuments de Seine-et-Marne.
- L'abbé GODARD-ST.-JEAN, professeur de théologie, à Langres.
- E. DE BLOIS, représentant du Finistère, président de la classe d'histoire de l'Association bretonne.
- L'abbé LA CURIE, chanoine-honoraire de la Rochelle, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Saintes.
- MATHERON, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille.
- DE HALDAT ✱, membre de l'Académie, secrétaire-général de la XVII^e. session du Congrès scientifique de France, à Nancy, secrétaire perpétuel de l'Académie, correspondant de l'Académie des sciences, etc.
- DE BOIS LE COMTE, membre de plusieurs Académies, à Tours.
- DE LA TERRADE, directeur de la Société linnéenne, à Bordeaux.
- DE BUZONNIÈRE, secrétaire-général du Congrès scientifique de France (XVIII^e. session), membre de plusieurs Académies, à Orléans.
- LA CROSSE, C ✱, ministre des travaux publics, à Paris.
- THIERRY, doyen honoraire de la Faculté des sciences, à Caen.
- DE ST.-GERMAIN, inspecteur des monuments historiques, à Evreux.
- DUFAUR DE MONTFORT ✱, président de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
- Général RAYMOND, C ✱, ancien député, membre de plusieurs Académies, près Gisors.

MM. GODELLE, membre de plusieurs Académies, représentant de la Somme.

MORIÈRE, secrétaire-général de l'Association normande, directeur des Cours spéciaux du lycée, à Caen.

LEFEBVRE DU RUFFLÉ ✕, inspecteur-divisionnaire de l'Association normande, représentant de l'Eure, à Pont-Authou.

LE NORMAND, ancien sous-préfet, membre de plusieurs Académies, à Vire.

V^{te}. DE FALLOUX ✕, ancien ministre de l'Instruction publique, représentant de Maine-et-Loire.

DE KERDREL, représentant d'Ile-et-Villaine, ancien élève de l'Ecole des chartes.

Alph. LE FLAGUAIS, membre des académies de Caen et de Rouen, à Caen.

L'abbé CROSNIER, vicaire-général de Nevers, inspecteur des monuments de la Nièvre, à Nevers.

HERPIN DE METZ, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies, à (Indre).

Mg^r. DUPONT, C. ✕, cardinal-archevêque de Bourges, à Bourges.

AUSSANT, membre de plusieurs Académies, professeur en médecine, à Rennes.

TAROT ✕, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, secrétaire-général de la XVI^e. session du Congrès.

C^{te}. LOUIS DE KERGORLAY, ancien directeur de la Revue provinciale, secrétaire-général de l'Association bretonne, à Fossieux (Seine-et-Oise).

A. TASLÉ ✕, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

BARRÉ, sculpteur, lauréat de l'exposition régionale de l'Ouest, à Rennes.

B^{on}. DE GIRARDOT, secrétaire-général de la préfecture, membre de plusieurs académies, à Bourges (Cher).

GUÉRANGER, président de la Société académique de la Sarthe au Mans.

- MM. Succ, sculpteur, lauréat de l'Institut (exposition régionale de l'Ouest), à Nantes.
- L. DE LA MOTTE, membre de l'Académie, inspecteur des établissements de bienfaisance, à Bordeaux.
- DELALONDE-DUTHIL fils, membre de plusieurs Académies, à Rouen.
- DE BENGY DE PUYVALLÉE ✱, président de la Société d'Agriculture du Cher, à Bourges.
- MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
- MACHARD ✱, ingénieur en chef, *id.*
- BERTRAND ✱, maire de Caen, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.
- VALLAT, recteur de l'Académie du Lot, membre de l'Académie, à Bordeaux.
- BOUCHER DE PERTHES ✱, président de la Société d'émulation, à Abbeville.
- RAYNAL ✱, procureur-général près la Cour d'appel de Caen.
- DE LA MONNERAYE, président du Conseil général du Morbihan, à Rennes.
- POTTIER ✱, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen.
- NICIAS GAILLARD, O ✱, avocat-général à la Cour de cassation, membre de plusieurs Sociétés savantes.
- THÉVENOT, chef d'escadron, secrétaire de la 5^e. section de la VI^e. session du Congrès scientifique de France, à Clermont-Ferrand.
- CHAVIN DE MALLAN ✱, conservateur de la Bibliothèque du palais du Luxembourg, à Paris.
- Mq^{is}. DE CHENEVIÈRES-POINTEL, membre de plusieurs académies, employé au musée des tableaux, à Paris.
- GUILLORY aîné ✱, secrétaire-général de la X^e. session du Congrès scientifique de France, président de la Société industrielle, à Angers.
- Le B^{on}. CHAILLOU DES BARRES, O ✱, ancien préfet, président de la Société archéologique d'Auxerre.

- MM. DE VERNEILH-PUIRAZEAU, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Nontron (Dordogne).
- DE SURIGNY, membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (Saône-et-Loire).
- FLECHET, architecte, à Lyon.
- M. CANAT, secrétaire-archiviste de la Société académique de Châlons-sur-Saône.
- R. BORDEAUX, docteur en droit, membre de plusieurs Académies, à Evreux (Eure).
- BLONDLOT, secrétaire-général de la XVII^e. session du Congrès scientifique de France, professeur à l'Ecole secondaire de médecine de Nancy.
- BOULANGÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre de l'Académie, à Metz.
- SIMONIN, docteur-médecin, secrétaire de l'Académie Stanislas, à Nancy, secrétaire de section à la XVII^e. session du Congrès.
- LE PAGE, membre de l'Académie de Nancy, archiviste du département de la Meurthe, secrétaire de section à la XVII^e. session du Congrès scientifique, à Nancy.
- C^{te}. DE MELLET, inspecteur des monuments de la Marne, membre de plusieurs Académies, président de section à la XVII^e. session du Congrès scientifique, à Chaltrait (Marne).
- VICTOR PETIT, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Sens (Yonne).
- TRAVERS, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
- DUPRÉ LA MAHÉRIE, docteur en droit, secrétaire de section à la XVI^e. session du Congrès scientifique de France, substitut, à Argentan.
- ROSTAN, inspecteur des monuments historiques, maire de St.-Maximin (Var).

- MM. PELLERIN**, docteur-médecin, ancien professeur à l'Ecole secondaire de médecine, membre de plusieurs Académies, à Caen.
- HARDEL**, imprimeur de l'Institut, membre du Conseil de la Société française pour la conservation des Monuments, à Caen.
- DE QUATREFAGES** ✨, ancien professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Toulouse, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
- PAUFFIN**, ancien magistrat, membre de plusieurs Académies, à Reithel (Ardennes).
- MAHUL** ✨, ancien préfet, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Carcassonne.
- Le C^{te}. DE MONTLAUR**, membre de plusieurs Académies, à Moulins (Allier).
- L'abbé BOUDANT**, curé de Chantelle (Allier).
- Le PELLETIER-SAUTELET**, docteur-médecin, à Orléans.
- JALLON**, docteur-médecin, à Orléans.
- Le C^{te}. de VIGNERAL**, président du comice agricole, à Ry (Orne).
- DE BEHAGUE, O** ✨, membre du Conseil général de l'agriculture, à Dampierre (Loiret).
- Le VOT**, bibliothécaire de la marine, à Brest.
- L'abbé CIROT DE LAVILLE**, de l'Académie de Bordeaux.
- Le C^{te}. ACMET D'HÉRICOURT**, président de l'Académie d'Arras.
- CHALLE**, avocat, vice-président de la Société académique d'Auxerre, membre du Conseil général de l'Yonne.
- FEUILLET**, juge de paix, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon.
- Le B^{on}. DE MONTREUIL**, ancien représentant, à Gisors.

Membres Étrangers.

- MM. LOPEZ, conservateur en chef du musée, à Parme.
GAZZERA, secrétaire de l'Académie, à Turin.
AVELLINO, conservateur du musée Bourbon, à Naples.
Le chanoine IORIO, à Naples.
Mg^r. RENDU, évêque d'Annecy.
Mq^s. PARETTO, à Gênes.
Mq^s. DE RIDOLFI, ancien ministre, à Florence.
Pasteur DUBY, à Genève.
B^{on}. DE SELIS-LONGCHAMP, à Liège.
WHEWHEL, à Cambridge.
JAMES IATES, à Londres.
Le prince DE CANINO, à Rome.
SAN QUINTINO, conservateur honoraire du Musée, à Turin.
HECKER (Justus Fiederick Carl), professeur de médecine à l'Université de Berlin.
DESPINES, directeur-général des mines du Piémont, à Turin.
VARNKÖENIG, professeur à l'Université de Tubingue.
BAEHR, professeur à l'Université de Hiedelberg.
SCHADOW, directeur de l'école des Beaux-Arts, à Dusseldorf.
Léopold DE BUCH, naturaliste, à Berlin.
KUPFER, professeur de physique, à Saint-Pétersbourg.
KRIEG DE HOCHFELDEN, chargé des fortifications du Grand-Duché de Baden, à Baden.
DE HAMMER-PURGSTALL, membre de l'Académie impériale, à Vienne.
DE BRINCKEU, conseiller d'Etat, à Brunswick.
BOISSERÉE, architecte, à Bonn.
D'HOMMALIUS D'HALLOY, correspondant de l'Institut de France, à Namur.
MARAVIGNA, professeur d'histoire naturelle, à Catane (Sicile).
DUC SERRA DI FALCO, prince de St.-Pietro, à Palerme (Sicile).

- MM. BERTINI, O ✱**, membre de la Chambre législative de Sardaigne, conseiller à la Faculté de médecine, membre de plusieurs Académies, vice-président général du Congrès scientifique de France, à Turin.
- B^{on}. DE ROISIN ✱**, au château de Kurens, près Trèves (Prusse Rhénane).
- BUCKLAND**, professeur à l'Université d'Oxford.
- Mq^r. DE SANTO ANGELO**, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles, à Naples.
- C^{ie}. DE FURSTEMBERG ✱**, chambellan de S. M. le roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.
- B^{on}. DE QUAST**, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, à Berlin.
- ROULEZ**, professeur d'archéologie, à l'Université de Gand.
- B^{on}. DE STASSART, G O ✱**, membre du Sénat, président de l'Académie, à Bruxelles.
- BONAFOUS ✱**, membre de l'Académie royale de Turin, correspondant de l'Institut de France, à Turin.
- SISMONDA ✱**, professeur de géologie à l'Université de Turin, membre de l'Académie de la même ville.
- C^{ie}. DE SELMOUR ✱**, gentilhomme de la Chambre du Roi de Sardaigne, président de l'Association agricole du Piémont.
- JACQUEMONT ✱**, membre du Sénat et président de la Société académique de Chambéry.
- Mg^r. MULLER**, évêque de Munster.
- REICHENSBERGER**, conseiller à la Cour royale et membre de plusieurs Académies, à Cologne.
- Mg^r. GEISSEL ✱**, cardinal archevêque de Cologne.
- BOTOWSKI**, secrétaire de l'ambassade russe, à Paris.
- C^{ie}. DE LA MARMORA, C ✱**, directeur de l'école de marine, à Gênes.
- DONALSTON**, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

- LE MAISTRE-D'ANSTAING, président de la Société archéologique, à Tournay.
- QUÉTELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
- JOBARD, membre de plusieurs académies, à Bruxelles.
- DE WILMOSKI, chanoine de la cathédrale de Trèves, à Trèves.
- THURMAN, membre de plusieurs académies, à Porentruy.
- LE B^{ON}. DE PLANCKET, docteur en droit, membre de plusieurs académies, à Bruxelles.
- MURCHISON, membre de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut de France, à Londres.
- PARKER, membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Oxford.
- Le C^{te}. ERDEST DE BEUST, directeur-général des mines, à Berlin.
- L'abbé BARUFFI ✱, professeur de géométrie à l'université de Turin.
- Le C^{te}. AVOYADRO DE QUAREGNI, professeur de physique à l'Université de Turin.
- Le C^{te}. CÉSAR BALBO, député, ex-président du conseil des ministres, à Turin.
- CIBRARIO, sénateur de Piémont, professeur de chimie à l'Université de Turin.
- RAGOZINI ROCH, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'agriculture de Turin.
- Le B^{ON}. Joseph MANNO, président du sénat du royaume de Piémont et de la Cour d'appel de Turin, membre de l'Académie.
- J. MORIS, sénateur du royaume de Piémont, professeur de botanique à l'Université de Turin.

Membres Titulaires,

DÉCÉDÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU PRÉCÉDENT ANNUAIRE.

REQUIN, à Avignon (Vaucluse), élu membre titulaire le 6 mai 1845,
mort en Corse le 1851.

PUVIS ✱, de Bourg (Ain), élu membre titulaire le 1^{er}. juin 1842,
mort à Paris le . . juillet 1851.

P.-D. DUDEZERT, de Condé-sur-Noireau, nommé membre titulaire
le 2 février 1850, décédé à Caen le 1851.

Membres Étrangers.

Le marquis DE NORTHAMPTON, président de la Société royale de
Londres, élu membre étranger le 30 septembre 1845, décédé le
. 1851.

CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

(1852).



Nous ne pouvons encore indiquer le jour de l'ouverture du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements pour 1852, mais les Sociétés savantes sont instamment priées de faire leurs délégations dès ce moment.

Elles seront prévenues prochainement du jour de l'ouverture de la session.

Les questions du programme ne sont pas encore arrêtées, mais celles qui suivent ont été admises précédemment et seront discutées; elles sont dès ce moment recommandées à l'attention des membres du Congrès des délégués.

Quelles modifications les Sociétés savantes de Paris et des départements devraient-elles introduire dans leurs statuts pour les mettre en harmonie avec les faits académiques actuels et avec l'extension des études ?

Quelles sont, d'après les observations faites depuis quelques années dans les diverses localités, les rectifications à indiquer dans la belle carte géologique de la France par MM. Élie de Beaumont et Dufrenoy ?

Que doivent faire les Sociétés d'histoire naturelle pour perfectionner la topographie géognostique de la France ?

Quelle impulsion doivent donner les Sociétés d'agriculture et du commerce à la navigation intérieure, au perfectionnement des canaux et à la recherche de nouveaux débouchés ?

Quelle direction les Sociétés savantes peuvent-elles imprimer au progrès des industries anciennement connues, et à l'introduction des industries nouvelles ?

Quelle part les Sociétés savantes des départements doivent-elles prendre dans les recherches et les explorations qui permettront l'achèvement de la géographie ancienne de la Gaule ? Comment le travail doit-il être conduit et distribué entre les explorateurs ?

N'est-il pas utile de soumettre tous les travaux déjà faits et ceux qui s'exécuteront successivement, à une commission du Congrès qui fera chaque année connaître par un rapport les nouveaux résultats obtenus ?

Quels étaient les procédés usités au moyen âge pour la fabrication du fer. Quelques grandes abbayes se sont-elles occupées de cette fabrication ?

Quelle était, aux différents siècles du moyen âge, la disposition des vergers, et celle des jardins d'agrément, dans les châteaux et les abbayes ?

Quelles étaient, au XII^e. siècle, les pratiques agricoles en usage dans chaque contrée de la France ?

Poursuivre cette étude dans les siècles suivants jusqu'au XVI^e.

Nous rappelons que, dans sa session de 1851, le Congrès des Délégués a nommé une commission chargée d'écouter les rapports qui ont été envoyés au Congrès par les Académies et Sociétés savantes, en vertu de l'arrêté pris anciennement et que nous reproduisons ici :

« 1°. Que toutes les académies et Sociétés savantes ou littéraires
« des départements, envoient à leurs frais, s'il est nécessaire, ou
« aux frais des villes, aux Congrès scientifiques futurs, un représentant des connaissances qui reçoivent le plus grand développement dans chacune de ces Sociétés.

« 2°. Que ces délégués soient porteurs d'une statistique des
« travaux de leurs Sociétés respectives et de l'état intellectuel des
« Sociétés où ils siègent.

« 3°. Que leur choix soit uniquement basé sur leur science, sur
« l'estime qu'ils inspirent et sur les travaux personnels qu'ils pourront apporter au Congrès. »

Nous rappelons à MM. les Délégués chargés d'entretenir le Congrès des travaux de leurs Académies respectives, qu'il ne doit être question en 1852 que des travaux de l'année 1851.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DES PUBLICATIONS FAITES EN PROVINCE.

Les délégués des Société savantes de France réunies en congrès en 1850 et 1851, au Palais du Luxembourg, ont décidé qu'une revue bibliographique destinée à faire

connaître tous les ouvrages imprimés dans les provinces , serait publiée par les soins de la commission permanente instituée par le Congrès pour veiller aux intérêts littéraires des départements dans l'intervalle des séances. Tous les auteurs sont priés d'envoyer *franco* chez M. Derache, rue du Bouloy, n°. 7, les ouvrages qu'ils ont fait imprimer depuis 1850.

Il en sera rendu compte dans le bulletin bibliographique et l'ouvrage sera ensuite catalogué et déposé à la bibliothèque du Luxembourg, dépôt spécial des livres appartenant aux Sociétés savantes des départements.

On jugera facilement de tous les avantages d'une pareille mesure : moyen rapide de faire connaître partout les ouvrages de la province, et d'établir des relations suivies entre les écrivains qui s'occupent des mêmes matières.

Un des Secrétaires du Congrès des Délégués,

DUCHATELLIER.

Le compte-rendu des séances du Congrès des Délégués qui va suivre a été imprimé à Paris jour par jour pendant la session, avec une précipitation nécessitée par le peu de durée de la session qui n'a pas permis de lire les épreuves avec toute l'attention désirable. Il s'est donc glissé dans ce texte un certain nombre de fautes d'impression pour lesquelles nous réclamons l'indulgence des lecteurs.

CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

SOUS LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES PROVINCES,

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

SESSION DE 1851.

SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER.

La seconde session du Congrès des délégués des sociétés savantes des départements s'est ouverte le 20 février, à deux heures un quart, au palais du Luxembourg, dans la salle des séances de la chambre des pairs.

Le but de cette session placée, comme la précédente, sous la direction de l'*Institut des Provinces de France*, est de continuer l'œuvre si heureusement entreprise dans la réunion de l'année dernière, de resserrer les liens existant entre les diverses sociétés savantes des départements, d'étudier les moyens qui permettraient de coordonner le mieux possible leurs travaux, de s'appliquer en un mot, à développer de la manière la plus efficace et la plus féconde le mouvement intellectuel de la province.

M. de Caumont, en sa qualité de directeur de l'*Institut*

des Provinces, est président du Congrès. MM. Louis de Kergorlay, du Chastellier, de Quatrefages, Bordeaux, Énault et Morière ont été nommés secrétaires généraux.

La première séance est présidée par M. de Caumont. Il invite à siéger au bureau MM. le baron de Stassart, ancien président du sénat de Belgique, Oliver de Sesmaisons, représentant du peuple, directeur de l'association agricole bretonne, Antoine Passy, ancien sous-secrétaire d'État de l'intérieur, Parker, représentant de la Société des antiquaires de Londres.

Plus de cent trente délégués de Sociétés savantes assistent à la séance. On remarque dans l'assemblée MM. Henri de Riancey, de Keridec, Ferdinand Favre, Jean Bertrand, représentants du peuple, comte de Mailly, ancien membre de la chambre des pairs, de Fontette, ancien député, de Guernon-Ranville et de Parieu, anciens ministres, Charles Bonaparte, Aurélien de Courson, Nicias-Gaillard, avocat général à la cour de cassation, de la Porte, Jobart (de Bruxelles).

M. de Caumont prononce un discours dans lequel il jette un coup d'œil rapide sur le mouvement des études dans les départements depuis l'année dernière. Il reconnaît que des travaux importants ont été commencés ou continués, que d'autres ont été achevés, que la province a été plus laborieuse peut-être qu'on n'aurait pu l'espérer ; et pourtant il déplore les tendances qui se manifestent surtout à Paris, mais qui menacent les départements de leur contagion.

« On écrit pour briller, dit M. de Caumont ; pour faire parler de soi : peu importe quel sera le sujet, pour peu que la satisfaction d'amour-propre s'obtienne. On fait

de l'étude au jour le jour, comme nos hommes d'État font des lois et de la politique de circonstance. Rien n'est plus déplorable que cette anarchie des esprits, qui annihile les hommes les plus méritants, ramollit les âmes les mieux trempées, et ravale les esprits les plus distingués.

» Que faut-il donc faire, messieurs, pour arrêter le mal, pour neutraliser les progrès de la paresse, de l'orgueil et de l'égoïsme ?

» Il faut régénérer et fortifier les académies et les corps savants, en leur donnant plus d'action et plus d'influence. Or, le moyen d'obtenir ce résultat, c'est, comme vous l'avez fait l'année dernière, de créer pour ces compagnies *une représentation*, un congrès *de délégués* dans lequel on discute tout ce qui peut intéresser l'avenir littéraire, artistique et scientifique des départements.

» Votre première session a été bonne; la seconde sera meilleure encore, parce que la voie est tracée, et qu'il ne vous reste plus d'incertitude sur la marche que vous devez suivre, parce que d'ailleurs les sociétés académiques, d'abord un peu indifférentes, comprennent mieux la portée de nos discussions, et mettent plus d'empressement à y prendre part. Soixante-deux sociétés savantes sont représentées dans cette enceinte, et nous n'avons pu constater encore toutes les délégations, tandis que l'année dernière trente-huit sociétés seulement vous avaient envoyé leurs délégués. Ce progrès mérite d'être constaté; il est d'un bon augure pour l'avenir.

» L'an dernier, vous avez reconnu que, malgré leur bon vouloir, les sociétés savantes des départements n'ont pas encore rendu tous les services qu'on peut en attendre.

» Ce qui leur manque, ce ne sont pas les capacités, ce sont les vues d'ensemble, une bonne direction; c'est un

plan de travail basé sur la connaissance des besoins de la province, et des moyens d'exécution qu'elle possède.

» Vous avez commencé l'examen des objets qui doivent particulièrement occuper les hommes sérieux des départements; vous continuerez cette année, et probablement l'année prochaine encore, cette *Revue* si utile et si intéressante. Tracer un plan de travail pour toutes les spécialités est chose très-importante et fort grave à laquelle on ne saurait apporter trop d'attention. Nous n'avons pas l'espoir de résoudre le problème en une session; il faut que les sociétés savantes, après avoir donné leur avis par l'intermédiaire de leurs délégués, revoient et discutent dans leur propre sein nos résolutions avant qu'elles deviennent définitives.

» En convoquant à Paris les délégués des sociétés savantes des départements, nous avons eu pour but, vous le savez, de resserrer les liens qui doivent exister entre elles, et d'engager les hommes dispersés dans les provinces à entreprendre des ouvrages dont on éprouve le besoin, et dont l'exécution paraît encore éloignée, parce que avant la venue des congrès scientifiques, personne en France n'avait songé à organiser le travail académique dans nos départements. Cependant l'ordre, le plan, c'est la charpente qui doit soutenir l'édifice. Construisons donc cette charpente qui manque, et nous aurons fait faire un grand pas aux études que nous voudrions voir partout prospérer et s'étendre.

» Vous aviez pris l'arrêté suivant l'année dernière après une longue discussion :

» 1° Il sera fondé, sous les auspices et la direction de l'Institut des provinces, un Bulletin analytique et bibliographique des travaux des sociétés savantes des départe-

ments. Ce Bulletin n'aura que l'étendue d'une feuille par mois.

» 2° Il sera créé, à Paris, un dépôt général des publications faites par les académies de province.

» 3° Une commission permanente sera chargée d'arrêter les voies et moyens d'exécution de la publication du Bulletin, et ce qui sera relatif au dépôt ci-dessus indiqué.

» 4° La commission fera, à la plus prochaine réunion, un rapport sur l'opportunité d'une publication plus étendue.

» Nous avons voulu que cet arrêté fût exécuté avant l'ouverture de la seconde session du Congrès des délégués : une circulaire a été adressée aux sociétés savantes pour les inviter à envoyer leurs mémoires imprimés, et à correspondre avec la commission chargée de la rédaction du Bulletin.

» Cette commission, composée de neuf membres, s'est constituée sous la présidence de M. Nicias-Gaillard ; elle a rempli son mandat avec zèle, et le premier numéro du Bulletin bibliographique des départements a paru en janvier ; le deuxième numéro paraîtra le 1^{er} mars, les autres se succéderont de deux mois en deux mois ; tous se composeront de deux feuilles d'impression. Cette publication sera précieuse pour établir des liens de fraternité entre les diverses sociétés, pour faire connaître dans toute l'étendue de la France leurs travaux collectifs et les travaux individuels de leurs membres.

» Un dépôt central a été commencé pour toutes les publications faites en province. M. le bibliothécaire du Luxembourg, membre de la commission et de l'Institut des provinces, a bien voulu recevoir ces diverses publications. Nous espérons que toutes les sociétés savantes s'em-

presseront d'envoyer un ou deux exemplaires de leurs mémoires, et inviteront tous les hommes d'étude à concourir au développement de cette bibliothèque provinciale.

» Un registre spécial, affecté à l'inscription de tous les dons qui seront faits, avec mention des noms des donateurs, est déjà ouvert, il deviendra ainsi le livre général des travaux de la province.

» Les expositions régionales des arts et de l'industrie, ieaugurées en 1849, ont pris plus d'importance en 1850. Nous aurons vions à vous en faire connaître les résultats dans la séance du 23 février, qui sera présidée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

» Le but de nos réunions est compris, messieurs; je n'ai point à revenir sur les explications données l'année dernière.

» Délégués des sociétés savantes, vous venez avec le désintéressement le plus louable rechercher les moyens d'exciter, de régulariser, d'appliquer de la manière la plus utile les forces intellectuelles du pays; de soulager notre agriculture en étudiant les causes du malaise qu'elle éprouve; d'indiquer aux comices et aux sociétés agricoles quelle direction ils peuvent imprimer aux travaux statistiques; de donner une vie nouvelle à nos associations littéraires, agricoles, scientifiques, dont le travail n'a pas toujours été assez actif faute d'éléments bien choisis et bien appropriés aux besoins de l'époque. Votre œuvre est louable, elle est belle; elle est d'une portée immense pour l'avenir.

» Nous suivrons dans les travaux de cette session le même ordre que l'année dernière.

» Tous les jours il y aura séance publique à une heure

précise; le matin, les commissions se réuniront pour élaborer leurs rapports. J'indiquerai aujourd'hui même quels seront les présidents et les secrétaires de ces commissions.

» Aujourd'hui même nous discuterons les questions relatives à l'administration des bibliothèques. M. le comte de Kergorlay présidera aux travaux du secrétariat.

» Demain la séance publique sera présidée par M. le baron de Stassart; on s'y occupera des questions du programme qui concernent l'agriculture. M. Du Chastellier remplira les fonctions de secrétaire général.

» La séance du 22, présidée par M. Antoine Passy, sera consacrée aux sciences naturelles. M. de Quatrefages en rédigera le procès-verbal.

» Le dimanche 23, à une heure précise, M. le ministre de l'agriculture, assisté de M. Dumas, ancien ministre, et de M. Mimerel, président du conseil général des manufactures, présidera la séance publique, dans laquelle les médailles seront solennellement remises aux industriels et aux artistes qui les ont obtenues aux expositions régionales de Rennes et de Lisieux. M. Morière, sera secrétaire général.

» La séance publique du 24 sera présidée par M. le comte de Montalembert; elle sera exclusivement consacrée aux questions d'histoire et d'archéologie. M. R. Bordeaux remplira les fonctions de secrétaire général.

» Dans la séance du 25, qui sera présidée par M. Nicias-Gaillard, on discutera les questions du programme relatives à la littérature et à la philosophie. M. Énault remplira les fonctions de secrétaire.

» Nous indiquerons ultérieurement l'ordre des travaux pour le 26, le 27 et le 28, en maintenant l'alternance que

nous venons d'indiquer entre ce qui aura trait aux sciences physiques et naturelles, et ce qui concerne la littérature, les beaux-arts et l'histoire.

» Une commission spéciale sera désignée pour suivre attentivement les rapports qui seront faits par MM. les délégués sur les travaux de leurs sociétés respectives et sur les travaux personnels des hommes studieux de chaque pays ; sur les écoles de peinture, sur les collections publiques ou privées. Cette commission, présidée par M. le vicomte de Cussy, sera chargée de suivre attentivement ces rapports, de les analyser, de les comparer, de les grouper par régions et d'en déduire des conséquences qui seront présentées au Congrès dans une des dernières séances de la session, afin que ces observations puissent être transmises aux diverses sociétés savantes par l'intermédiaire de leurs délégués.

» La même commission sera chargée de présenter un aperçu sur les moyens d'établir de nouveaux rapports entre les sociétés savantes et les conseils généraux ; sur les moyens de faire mieux comprendre à ces corps électifs l'utilité des institutions scientifiques locales, afin de vaincre leur indifférence ordinaire pour ces institutions et de les déterminer à les seconder par des subventions.

» Telles sont, messieurs, les dispositions réglementaires que je crois devoir vous rappeler. Nous espérons que l'ordre le plus parfait régnera dans nos discussions, et je réclame instamment pour le bureau l'indulgence dont il aura besoin pour conduire à bien cette session. Nous y comptons, mes confrères et moi, et nous vous offrons tout le zèle et tout le dévouement dont nous sommes capables, en échange des sentiments que nous réclamons de votre bienveillance. »

M. de Caumont informe ensuite l'assemblée que la discussion va s'ouvrir par les deux questions suivantes :

1° Quelle est la forme la plus convenable sous laquelle peut être faite la classification d'une bibliothèque, et quel est son meilleur système d'administration ;

2° Quelle est la forme la meilleure pour la rédaction d'un catalogue d'antiquités.

M. Chavin de Malan, conservateur de la bibliothèque du Luxembourg, lit un mémoire sur la première de ces deux questions.

Son travail se divise en trois parties :

1° Origines des bibliothèques de France ;

2° Administration des bibliothèques par les communes ;

3° Administration intérieure des bibliothèques par les bibliothécaires.

Il s'exprime de la manière suivante :

I. — *Origines des bibliothèques de France.*

L'origine des bibliothèques publiques en France se confond avec toutes nos origines nationales. Les livres font partie du trésor de notre civilisation ; il serait impossible d'en parler sans parler en même temps du développement des sciences, des arts, de toutes les institutions sociales.

Tout en France et en Europe est d'origine ecclésiastique. Ne disons pas : c'est nous qui nous sommes faits, tandis que tout nous a été donné par l'Église. Nous avons tout reçu, agriculture, législation, liberté politique et civile, les sciences et les livres ; et on ne pourrait pas citer une idée féconde et pure, aujourd'hui en circulation dans le monde, qui ne soit d'origine chrétienne. La croix est au

Capitole la pierre milliaire des grands chemins de la civilisation. L'Église s'est liée à nos barbares ancêtres comme Mazeppa à un cheval indompté ; elle nous a sauvés avec un livre et une parole. Où serions-nous sans elle ? Ne l'oublions pas, l'ingratitude n'a jamais porté bonheur. Ayons le courage ou plutôt l'équité de lire l'histoire telle qu'elle est, et nous y trouverons les vrais titres de notre émancipation et de notre anoblissement.

Laissez-moi jeter un coup d'œil rapide sur le développement harmonique de la civilisation française ; laissez-moi esquisser le programme d'un congrès scientifique au moyen âge.

Agriculture. Le christianisme a élevé l'agriculture à la dignité de l'homme libre. Les travaux agricoles étaient abandonnés aux esclaves. Saint Benoît fit conduire la charrue par des mains consulaires. Les moines ont défriché le sol de l'Europe avec une admirable simplicité. Dans ces temps héroïques des premiers travaux de culture, on trouve des légendes agricoles vraiment merveilleuses, celles de saint Kentigern, de saint Fiacre, de Carloman, frère de Charlemagne ; il faut lire dans Henriquez de précieux fragments sur la législation agricole et industrielle de Cîteaux (1) ; il y a loin de ces travaux silencieux et persévérants à ces labeurs coupables et à ces fatigues ambitieuses des hommes qui prennent pour point de départ la glorification de la matière.

Institutions sociales et militaires. D'abord tous les établissements de bienfaisance sont de fondation ecclésiastique. La charité est un secret divin ; pour l'entendre il

(1) Voir pour les détails le premier chapitre de mon histoire de D. Mabillon et de la congrégation de Saint-Maur.

faut s'approcher bien près du Christ ; le sacerdoce catholique l'avait entendu, l'avait compris, l'avait révélé au monde, et après dix-huit siècles on a ôté à l'Église l'administration du patrimoine des pauvres. Il n'y a pas jusqu'à la *réforme des prisons*, dont la philanthropie américaine et génevoise fait tant de bruit, qui ne soit d'origine ecclésiastique. Un prêtre français, D, Mabillon, demandait au xvii^e siècle pour l'amélioration morale des prisonniers : l'isolement, le travail, le silence et la prière. La *théorie sociale* du pape Grégoire VII était grandiose. C'est la pensée la plus haute et la plus large qui ait jamais essayé de gouverner le monde : mettre l'État dans l'Église, bâtir la cité des hommes dans la cité de Dieu, afin de donner au monde la forme de l'Église. Les résultats auraient été féconds ; tout ce que rêvent nos grands politiques aurait été atteint :

—Le principe spirituel de l'élection était partout substitué au principe naturel de l'hérédité ; tous les peuples étaient associés dans un même intérêt, comme ils l'étaient dans la même foi et la même espérance ; ils n'auraient fait qu'une seule nation, comme ils ne faisaient qu'une seule Église ; ils auraient eu la communauté de tous les biens, comme ils avaient déjà la communauté de toutes les grâces.

L'Église établit une trêve entre toutes les rivalités féodales et provinciales, pour donner un grand caractère à la guerre qui tenait alors tant de place. Deux prêtres français, Urbain II et saint Bernard, réalisent l'idée des croisades. La *chevalerie* est la sanctification de la milice. Sur sa tunique le moine ceignit l'épée ; le service militaire devint un service religieux. Huit grands ordres sortent tout armés de la parole chrétienne, et après des siècles nous sommes encore fiers de porter à notre boutonnière,

comme un signe d'honneur, un lambeau de leurs vieilles robes.

Écoles. Nous sommes obligés d'aller vite : tous les genres de grandeur nous environnent et nous pressent. L'Église a fondé en France toutes les écoles d'où on l'insulte aujourd'hui. Je nommerai seulement l'École normande du Bec, qui a eu successivement pour modérateurs les plus belles intelligences du moyen âge, Lanfranc et saint Anselme, et qui a formé des hommes éminents comme Yves de Chartres.

Arts. Je n'ai pas besoin de rappeler ce que l'Église a fait pour les arts. A la suite de M. de Caumont, tous les archéologues de l'Europe travaillent à expliquer les rudiments de cette langue énergique des beaux-arts, dont tous les termes sont des réalités et toutes les paroles des faits. Remarquons en passant que les pauvres avaient leur trésor dans l'orfèvrerie de nos églises. Une effroyable tempête a dispersé ce trésor, ces souvenirs pieux et patriotiques ; l'or, symbole de la richesse, était ainsi sanctifié. Assez longtemps il avait servi aux orgies du paganisme ; il apparaissait transfiguré sur nos autels contenant le pain des anges et les ossements des saints. Ne croyons pas que depuis que nous l'avons arraché au sanctuaire pour le monétiser, l'or soit devenu plus commun ; non certes, nous avons seulement ravi aux pauvres les bijoux dont la vue consolait sa misère, et que les prêtres savaient si bien vendre pour racheter les captifs. Aussi, voyez les sociétés modernes, elles périssent par la soif de l'or, et les populations, courbées sous l'industrialisme, meurent sans avoir pu tremper leurs lèvres arides dans ce breuvage d'immortalité.

Bibliothèques. Il serait impossible d'énumérer tout ce

que l'Église a fait pour la science. Dès le III^e siècle, la règle de saint Pacôme entre dans de curieux détails sur la distribution des livres entre les solitaires, sur leur classement dans la bibliothèque, sur le soin qu'en devaient prendre les lecteurs (1). L'occupation principale dans le cloître consistait à copier et à transcrire les livres. Il est certain que tous les trésors de l'antiquité nous ont été conservés par l'Église; elle est l'arche de la science. C'est dans les monastères que les lettres, fuyant éperdues devant la barbarie, vinrent cacher les écrits d'Homère, d'Aristote, de Platon, d'Hérodote, de Virgile, de Tacite, de Tite-Live, d'Horace, c'est-à-dire le génie même de l'antiquité. Les cinq premiers livres des Annales de Tacite ont été retrouvés dans la bibliothèque de Corbie, en Saxe (2), et nous aurions perdu sans ressource le beau livre de Lactance sur la mort des persécuteurs, si Baluze n'avait pas fouillé dans les ruines de l'abbaye de Moissac, en Quercy. A Tours, dès le temps de saint Martin, le travail de copiste était l'unique travail en usage dans son monastère (3). Saint Fulgence est loué par ses contemporains de ce qu'il pratiquait lui-même cet exercice; mais la règle de saint Benoît établit cet usage d'une manière fixe autant pour la science que pour la vie spirituelle de l'âme. Cassiodore, chancelier de Théodoric, sanctifiant sa majestueuse vieillesse dans le cloître de Vivarium, expose ainsi très-poétiquement la théorie des copistes : « J'avoue que de tous les travaux du corps qui peuvent convenir à des moines, celui de copier les livres a toujours été plus de mon goût que tout autre, d'autant plus que dans cet

(1) Mabillon. *Études monastiques*, part. I, chap. 6.

(2) Meibomius, *Rerum Germanic.*, tom. I, in fol. Préface.

(3) Sulpic. Sever. *Vit. S. Mart.*, cap. 7.

exercice l'esprit s'instruit par la lecture des livres saints, et que c'est une espèce de prédication pour les autres, auxquels ces livres se communiquent ; c'est prêcher de la main en convertissant ses doigts en langues ; c'est publier aux hommes, dans le silence, les paroles du salut ; c'est enfin combattre le diable avec l'encre et la plume ; autant de mots qu'écrit un antiquaire, ce sont autant de plaies que reçoit le démon. En un mot, un solitaire assis dans son siège pour copier des livres voyage dans différentes provinces sans sortir de sa place, et le travail de ses mains se fait sentir même où il n'est pas (1). »

N'allez pas croire que les livres que l'on transcrivait n'étaient autre que l'Écriture sainte et les codes monastiques. Cassiodore traite, dans les deux livres de ses Institutions, des études nécessaires aux moines ; il passe en revue les livres qu'il avait amassés avec beaucoup de soin et de dépenses : tous les ouvrages des Pères grecs et latins, les historiens de l'Église et du peuple de Dieu : Josèphe, Eusèbe, Orose, Marcellin, Prosper, saint Jérôme, Gennade. Il fit même rédiger par Épiphane Scholastique, Socrate, Zozomène et Théodoret en un corps d'histoire que nous avons encore aujourd'hui sous le titre d'*Histoire tripartite*. Il voulait que les religieux fussent les géographes, les cosmographes, les rhétoriciens et les grammairiens. En un mot, pour ne rien omettre de toutes sortes de livres, il fit rechercher les auteurs de médecine, afin que ceux qui avaient soin de l'infirmerie pussent trouver dans ces livres les moyens de soulager les malades.

(1) Cassiodore, Instit., ch. 30, édition de Rouen, in-fol.

Pierre le Vénéralable écrivant à un reclus, se sert des mêmes expressions, Epist. 20, lib. 1. — Voyez aussi les très-rares et très-précieux statuts du vénérable Guigo, cinquième général des Chartreux.

Deux siècles après, Alcuin nous décrit en vers pompeux la bibliothèque d'York, où figuraient ensemble les Pères de l'Église et les poètes du paganisme(1), et nous présente les monastères anglais riches de travail et d'études. Saint Benoît Biscop, fondateur de l'abbaye de Weremouth, en Northumberland, véritable établissement modèle pour les arts et pour les sciences, entreprit cinq voyages sur le continent pour y rechercher des livres, et l'on vit ce grand abbé, sur son lit de mort, s'occuper de sa bibliothèque avec une sollicitude touchante, rendant ses disciples responsables devant Dieu des pertes qu'elle pourrait éprouver par leur négligence

Ecbert, le maître d'Alcuin, eut le même zèle des expéditions littéraires (3); aussi Charlemagne fit venir d'Angleterre les civilisateurs intellectuels de son empire. C'était vers cette île savante que Lupus, abbé de Ferrières, tournait ses regards suppliants; pour être plus à portée d'en recevoir les livres qu'il y demandait, il se servait de son monastère de Saint-Josse-sur-Mer comme d'un entrepôt de librairie (4). On peut établir, en général, que jamais un évêque ne prenait possession de son siège sans qu'auprès de lui ne fût jeté à la fois la semence d'une institution littéraire et scientifique, et lorsque les ravages des Normands ou un incendie détruisait ces trésors des

(1) Alcuin, De Pontific. et sanctis Eborac. Eccles., vers 1535 et seq.

(2) Lingard, Antiquities of the Anglo-Saxon Church, ch. 10.

(3) Non semel externas peregrino tramite terras
Jam peragravit ovans, sophiæ ductus amore;
Si quid forte novi librorum aut studiorum
Quod secum ferret, terris reperiret in illis.

ALCUIN.

(4) Lupus Ferrar., Epist. 62, 14.

études, les prêtres désarmés pleuraient l'arsenal de leur force et de leur puissance (1).

Saint Nil le jeune, au dixième siècle, en apprenant la dévastation de son monastère de Rossano par les Sarrasins, fut si profondément affligé de la destruction de ses livres, qu'il se retira à Rome, fuyant les lieux où ce pénible souvenir semblait devoir le poursuivre sans cesse (2).

Dans les grands dangers on sauvait d'abord les reliques et les livres, ainsi que le firent au neuvième siècle les religieux de Fleury lors de l'incendie de leur monastère; comme au dixième, l'abbé de Saint-Gall, fuyant devant les Madjars, fit transporter la bibliothèque dans les montagnes (3). Trithème, qui nous apprend qu'on pouvait en quelque sorte juger un monastère par l'état de la bibliothèque, ou du moins par l'estime qu'on y faisait des livres, nous raconte dans une de ses lettres (4) que la plus amère privation qu'il ait eu pendant toute sa vie a été de quitter ses chers livres de Sponheim; et quand il énumère à ses anciens religieux les titres qu'il croit avoir à leur reconnaissance, il insiste principalement sur cette bibliothèque magnifique rassemblée par ses soins. Lorsqu'on parcourt dans l'histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît (5) la prodigieuse liste des bibliothèques monastiques au moyen âge, on reste étonné de toutes les difficultés vaincues pour amasser ces trésors.

(1) *Nosque spiritualium armorum inermes reliquit. Vit. S. Bernward. episcop. Hildesheim. Act. SS. ord. Bened. tom. VIII, pag. 201. — Claustrum sine armario quasi castrum sine armamentario. MARTENE, Thesaur. Anecd., tom. I, collect. 511.*

(2) *RODOTA, Del rito greco in Italia, lib. II, cap. 6.*

(3) *PETIT-RADEL, Recherches sur les Bibliothèques, pag. 86.*

(4) *Lib. II, epist. 3.*

(5) *ZIEGELEAUER, tom. I.*

Dans chaque cloître, il y avait une salle destinée à la transcription des livres ; elle est nommée *SCRIPTORIUM* dans les monuments historiques du moyen âge (1), solennellement bénie par l'abbé afin que, suivant la doctrine de Cassiodore, tout ce qui y était écrit de pieux et de saint, soit compris par l'intelligence et réalisé par les œuvres (2). Les moines copistes devaient y garder un silence rigoureux, écarter toute pensée qui détournerait leur application, choisir des originaux corrects, et se souvenir du mérite attaché à cette œuvre pénible. Le mobilier matériel du scriptorium était considérable, et le Nécessaire d'un copiste était un meuble assez cher et assez rare pour que certaines communautés exigeassent que chaque novice apportât avec lui deux écritures garnies dans le trousseau qu'il devait fournir en entrant en religion (3). La correction du texte sur les meilleurs exemplaires était de la plus haute importance : les mains vulgaires n'y touchaient pas ; l'amour de Dieu, le dévouement à la science, la noble contrainte morale de la règle, y attachaient l'élite de la civilisation, je veux dire les moines et les prêtres. Charlemagne confia à Alcuin la charge de collationner le texte de la Bible ; Lupus de Ferrières s'occupait de la Recension de Salluste, des Verrines de Cicéron et de Macrobe (4) ; Gerbert recommande à ses moines sous peine de perdre ses bonnes grâces, de s'appliquer à la correction du texte de Pline (5) ; saint Anselme écrivant

(1) DUCANGE, Voc. *Scriptores*, *Scriptorium*.

(2) *Benedicere digneris, Domine, hoc scriptorium famulorum tuorum, ut quidquid scriptum fuerit, sensu capiant, opere perficiant.*

D. LUC D'ACHÉRY, notes de l'édition de Guibert de Nogent.

(3) DUCANGE, Voc. *Scriptionale*.

(4) *Epist.* 104, 69.

(5) *Epist.* 7.

à Cantorbéry où plusieurs de ses religieux avaient été appelés par l'archevêque Lanfranc, demande pour son abbaye du Bec des livres très-corrects pour collationner ceux qui étaient en Normandie (1); mais le plus illustre exemple de ces révisions des textes, c'est assurément la correction de la Bible par les moines de Cîteaux (2).

Dans plusieurs monastères on établit au profit de la science et des bibliothèques une espèce de réquisition d'un résultat plus direct que les transcriptions. A Corbie, en Saxe, il fut statué en 1097 que chaque novice, le jour de sa profession, donnerait à la bibliothèque un livre qui ne fût pas commun (3). L'ancienne Corbie déterminait une taxe que devaient acquitter régulièrement à la bibliothèque toutes les fondations de sa dépendance, et, pour rendre ce règlement plus obligatoire, on le fit confirmer par le pape Alexandre III (4). La fameuse bibliothèque de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, dont nous raconterons dans un instant les aventureux malheurs, avait un moyen de recrutement encore plus efficace; chaque élève de son illustre école devait présenter au commencement de l'année deux volumes en manière d'honoraire (5).

Les Bénédictins avaient pris aussi des mesures spéciales pour la reliure des livres, et, dès la fin du neuvième siècle, l'abbaye de Saint-Bertin avait obtenu de Charlemagne un diplôme qui autorisait de grandes chasses des-

(1) Lib. I, epist. 43.

(2) Voir Richard Simon, hist. du texte du Vieux Testament.

(3) Utilem et alicujus pretii. Hist. Biblioth. Corvey, dans la collection des historiens de Brunswick.

(4) LEBEUF, Dissertations, tom. II.

(5) JEAN BOSCH, Bibliotheca Floriac. in-8.

tinées à fournir les peaux pour la reliure (1). Des seigneurs féodaux firent des fondations pour cette dépense, comme Geoffroy, comte d'Anjou, en faveur de Notre-Dame-de-Saintes (2).

Aussi, comme les prêtres aimaient alors les livres, comme ils les traitaient avec amour et respect ! les livres sont saints parce que la science est sainte. Les livres ce sont les témoins de la doctrine et les missionnaires de la vérité, il faut les aimer à cause de la vérité ou des parcelles de vérité qu'ils contiennent ; or la vérité, c'est Dieu. L'auteur de l'Imitation, ce doux livre que des anges ont probablement oublié sur le seuil du moyen âge, nous donne à tous un bel enseignement bibliographique dans ces pieuses paroles : Lorsque vous prenez un livre pour le lire, prenez-le comme le saint vieillard Siméon prenait l'Enfant-Jésus dans ses bras pour le porter et le baiser, et quand vous aurez achevé votre lecture fermez le livre, et rendez grâce à Dieu de vous avoir fait trouver un bon trésor dans son champ (3).

Voilà comment l'Église a fondé toutes les bibliothèques de l'Europe. La révolution hérétique du seizième siècle vint les détruire avec tous les monuments des beaux-arts. Laissez-moi à ce sujet vous raconter la déplorable histoire de la belle bibliothèque de saint Benoît-sur-Loire. D. Claude Estiennot écrit à D. Mabillon :

(1) D. MABILLON, *De re diplomatica*, n° 199.

(2) LEBEUF, *Dissertations*, tome II.

(3) Sic accipe librum in manibus tuis ad legendum, sicut Symeon justus puerum Jesum in ulnas suas, ad portandum et osculandum, et postquam legisti, claude librum, et gratias age de omni verbo ex ore Dei, quia invenisti in agro dominico thesaurum occultum.

THOMAS A KEMPIS, *Doctrinale Javenum*, cap. 5.

« Mon révérend père, il ne faut être que bien médiocrement versé dans la connaissance de l'histoire, pour ne pas ignorer qu'il y a eu autrefois dans l'abbaye de saint Benoît-de-Fleury une école florissante par le grand nombre d'écoliers qui abordaient en ce lieu pour y puiser la piété et la doctrine. Et s'il est vrai que le nombre des écoliers y fût ordinairement de cinq cents et plus, et qu'il y fût du devoir de chacun d'eux de faire tous les ans présent de deux manuscrits à son maître, il est vraisemblable que la réputation de la bibliothèque de ce monastère, quoique très-grande, était beaucoup au-dessous de sa richesse, soit pour le nombre, soit pour la bonté des manuscrits. Cette bibliothèque fut conservée en son entier jusqu'en 1562, époque à laquelle elle fut dévastée avec le riche trésor par l'infâme cardinal de Chatillon, son abbé commendataire. Le débris de cette bibliothèque fut recueilli par le juge Pierre Daniel, homme d'une littérature peu commune dans un siècle plein d'ignorance. Il détourna les meilleurs manuscrits ou il les racheta à vil prix à des soldats qui n'en connaissaient point la valeur, et ce qu'il put sauver de ce naufrage il le fit transporter à Orléans. C'est de ce magasin qu'il a tiré la comédie de Plaute intitulée *Aulularia* qu'il a publiée en 1564. Il en a pareillement tiré les commentaires de Servius sur Virgile, dont il fit présent au public en l'année 1600 ; les épîtres de Lupus, abbé de Ferrières, que Papirius Masso a fait imprimer en l'an 1588 ; les deux manuscrits de Justin avec le secours desquels Jacques Bongars rétablit le texte de cet historien. Pierre Daniel mourut à Paris en 1603.

» Paul Petau, conseiller au parlement, et Jacques Bongars, tous deux ses amis et ses compatriotes, vinrent à Orléans, et traitèrent promptement de la bibliothèque du

défunt avec le tuteur de ses enfants mineurs, à une somme de 1500 livres, de la valeur de laquelle bibliothèque ils étaient pleinement informés à cause de l'amitié qui était entre eux et Pierre Daniel, et du commerce qu'ils avaient ensemble par lettres, et ils se partagèrent les manuscrits.

» La part de Paul Petau est, après son décès, tombée avec le surplus de sa bibliothèque en la possession d'Alexandre Petau, son fils, aussi conseiller au parlement de Paris, lequel a beaucoup aidé André Du Chesne avec les manuscrits de Fleury, dans son recueil des historiens de France; et depuis quelques années ayant été sollicité par les agents en France de Christine, reine de Suède, d'accommoder cette princesse de ces manuscrits, il a entendu aux propositions qui lui en ont été faites et consenti à leur transport à Stockholm, où sont aujourd'hui les précieux originaux dont nous n'avons en France que quelques copies.

» Jacques Bongars fit voiturer sa part à Strasbourg; il avait choisi cette ville pour être le lieu de son séjour le plus ordinaire, l'établissement de sa maison et le siège de sa bibliothèque, à cause des négociations très-fréquentes auxquelles il était employé auprès des princes d'Allemagne. Comme il n'avait point d'enfants, il eut la volonté de faire part de ses biens, après sa mort, à ceux auxquels il avait donné part à ses affections, et par son testament il donna sa bibliothèque à Granicet, fils de son hôtesse de Strasbourg, que l'on a cru l'avoir touché de plus près que de l'amitié. Il mourut à Paris en 1612, et la nouvelle de sa mort ayant été portée à Heidelberg, Janus Gruterus décida le prince Palatin de tirer cette bibliothèque des mains de celui auquel elle avait été léguée, qui n'était pas fait pour en faire un bon usage.

» Les mouvements d'Allemagne, à cause des prétentions mutuelles au royaume de Bohême, de Ferdinand empereur, et de Frédéric prince palatin, attirèrent dans le Palatinat les armes d'Espagne, commandées par le marquis de Spinola, et après lui par Gonzalez de Cordoue ; et ensuite celles du duc de Bavière, commandées par le général de Tilly, dont le succès fut la prise d'Heidelberg au mois de septembre 1622, et de la reddition d'une bonne partie du Palatinat sous la puissance du duc de Bavière, qui, usant du droit des vainqueurs, disposa de la bibliothèque palatine par le présent qu'il en fit au pape ; elle fut placée au Vatican par les soins de Léo-Allatius. Ainsi par un secret de la Providence divine, la bibliothèque de Fleury, assemblée par les religieux, dissipée par les calvinistes, recueillie par Pierre Daniel, catholique, tombée de nouveau en la possession des hérétiques, est devenue l'héritage du chef visible de l'Église et le patrimoine de Saint-Pierre (car plus tard, les manuscrits de la reine Christine furent déposés au Vatican).

» Voilà, mon révérend père, ce que j'ai tiré du manuscrit de M. de Gyaz ; nous sommes à vous à la vie, à la mort (1).»

On ne peut pas se faire une idée des trésors littéraires que la révolution hérétique a détruits, a dispersés, au *xvii*^e siècle, et de tous les manuscrits qu'elle a fait sortir de France.

Mais Dieu veille sur les livres comme sur les fleurs, et aux grands maux de l'Église il apporta de grands remèdes. De nouvelles associations religieuses naissent et grandissent les oratoriens, les jésuites. Partout ils bâtissent des

(1) D. MABILLOX, OŒuvres posthumes, tom. I, pag. 461, in-4.

collèges ; partout ils établissent des bibliothèques. Le concile de Trente, en portant dans l'Église la réforme intérieure, sert par là les intérêts sacrés de la science. Les études suivent le même sort que la discipline. La décadence de la régularité suit immédiatement la décadence des études ; saint Benoît s'en plaint amèrement dans le paradis du Dante (1). Le sort des livres fut communément dans les monastères le même que celui de la règle ; l'assiduité à la lecture et l'ardeur pour le travail y marchèrent toujours de pair avec la ferveur religieuse ; faiblissant, s'éteignant et se rallumant avec elle, comme par une société naturelle et inséparable. Aussi voyez, quand D. Grégoire Tarisse a établi la réforme de Saint-Maur chez les bénédictins français, les études refleurissent de toutes parts. Ils publient de grandes et exactes éditions des Pères, ils débrouillent le chaos de notre histoire nationale, lorsque tous les monuments étaient encore debout sur le sol de nos provinces. Quand un moine n'était point effrayé des difficultés d'une telle entreprise et se dévouait à cet obscur et pénible travail, il parcourait la province, visitait toutes les bibliothèques, les manuscrits, les archives seigneuriales ; il interrogeait les traditions populaires, les monuments des arts, les inscriptions antiques qui ne sont en réalité que des lettres d'avis qu'un siècle donne aux siècles futurs. Pour élever ces pyramides de la science les moines n'épargnent rien, ni temps ni fatigues, ni dépenses, et tout cela sans espérance de gloire humaine. Ces obscurs travailleurs n'ont pas de tombeaux

(1)

. e la regola mia
Rimasa è giù per danno delle carte.

Paradis. XXII.

de marbre, l'orage révolutionnaire a dispersé leur cendre, mais Dieu a pourvu à leur mémoire et ils revivent dans tous les cœurs, dans tous les souvenirs, dans toutes les admirations.

Après cet exposé des origines des bibliothèques, j'arrive à ces conclusions :

Avant la révolution de 89, on trouve en France :

1° Les nombreuses bibliothèques ecclésiastiques et monarchiques ouvertes chaque jour à tous les hommes studieux ;

2° La bibliothèque royale, formée et entretenue aux frais du roi ;

3° Quelques bibliothèques princières et seigneuriales ;

4° Les bibliothèques des universités et des sociétés savantes ;

5° Les riches bibliothèques de quelques savants magistrats, comme le président Bouhier, par exemple, dont les livres forment en partie la bibliothèque de Troyes.

6° Sept bibliothèques publiques communales entretenues aux frais de la commune, et encore aucune n'a été fondée aux frais de la commune :

1. La bibliothèque d'Abbeville, située en 1784, grande rue Notre-Dame-du-Châtelet, et administrée par une société littéraire composée de huit membres. Elle était ouverte trois fois par semaine.

2. A Lyon, la bibliothèque formée par M. Adamoli, administrée par l'Académie royale des sciences, logée par le Consulat, et ouverte tous les mercredis non fériés. — Puis la bibliothèque du collège de la Trinité, donnée en 1731 aux échevins par M. Aubert, à la condition qu'elle serait publique trois fois par semaine.

3. La bibliothèque de Mortain, en Normandie, sorte de cabinet de lecture de haut-bord formé par quelques bons citoyens de la ville. Pour encourager l'étude, ces braves gens distribuaient chaque année, le jour de la fête de Saint-Denis, deux prix de la valeur de cent livres.

4. La bibliothèque de Saint-Quentin, composée de 3,000 volumes donnés au public par le chanoine Claude Bendier. La commune ne logeait même pas cette bibliothèque; elle était au-dessus de la grande sacristie paroissiale.

5. La bibliothèque de Strasbourg, formée de divers fonds : le fonds de Jacques Sturm, le fonds de Marc Otton, et le fonds de l'historien Schœplin.

6. La bibliothèque de Langres, entretenue aux frais du corps municipal, ouverte aux gens de lettres et dotée en 1784 d'un buste en bronze de Diderot, par Houdon.

7. Et enfin la bibliothèque de Vesoul, donnée à l'hôtel de ville par l'abbé Bardenet. Elle était administrée par le doyen du chapitre, le plus ancien familier, le maire de la ville, et un bibliothécaire. On l'ouvrait le mercredi et le vendredi.

Je n'ai pas trouvé d'autres vestiges de bibliothèques en France. L'État n'en avait pas, et les communes en avaient sept, qu'elles avaient reçues en pur don.

Ainsi, excepté sept bibliothèques, toutes les autres sont le produit de la spoliation révolutionnaire.

Après la révolution, qu'avons-nous fait de ces glorieuses; dépouilles? Disons-le franchement.

La grande culture a cessé; les biens ont été morcelés

tout le monde a été propriétaire, et le nombre des pauvres s'est accru d'une manière effrayante.

Les monuments de l'art ont été en partie détruits, et ceux qui restent, nous ne pouvons pas les entretenir. Les monastères, qui étaient les seuls contre-poids contre les abus excessifs de la centralisation, sont devenus des usines où les ouvriers souffrent et se perdent, où les maîtres sont gênés par l'industrie. Certes, à l'aspect des décombres amoncelés dans nos grandes cités manufacturières par l'insurrection affamée, quel bon citoyen, quel économiste même ne préférerait le voisinage paisible du couvent à celui de la fabrique? Les monastères étaient habités par des hommes de savoir, d'esprit, d'excellente compagnie; aujourd'hui ils sont transformés en usines, en prisons, en casernes. D'après l'enquête faite par le célèbre lieutenant général de la police La Reynie, chaque moine revenait à 437 livres et 4 sols. Demandez au plus chétif de vos bacheliers universitaires s'il se contenterait d'un pareil revenu? Aussi toute la société est déclassée, bouleversée.

Les livres ont été entassés dans des greniers, abandonnés à toutes les injures, lacérés par des écoliers, ou vendus aux épiciers, quand on ne les laissait pas pourrir honteusement. Il y a eu d'honorables exceptions, je le sais, mais voilà pourtant l'histoire presque universelle des premiers âges de nos bibliothèques communales.

Depuis quelques années on se préoccupe beaucoup, et j'en rends grâces à Dieu, et aux municipalités, de l'organisation des bibliothèques de provinces; je serai heureux d'y concourir pour ma faible part, en recueillant dans ces pages les conseils d'une longue expérience.

II. — *Administration extérieure des bibliothèques par la Commune.*

L'administration municipale a le droit d'administrer les bibliothèques communales, de les augmenter, et même de les supprimer entièrement par une vente publique.

I. Le premier soin des administrations communales est de loger convenablement le dépôt littéraire. Il est rare en France qu'on bâtit des bibliothèques; presque toujours on dispose d'anciens monastères à cet usage, ou bien on leur réserve une des salles du collège ou de l'hôtel de ville. Les anciens architectes avaient établi certaines règles pour la disposition d'une bibliothèque, et ils y attachaient une religieuse importance. La bibliothèque devait s'ouvrir au soleil levant (1), dans un lieu solitaire et paisible, entouré d'arbres et de parfums (2), les murs étaient décorés de peintures, d'or et d'ivoire (3). Les boiseries étaient en cèdre et en cyprès. Les grandes bibliothèques modernes ont été construites d'après ces magnifiques idées; ce sont les temples de la science. Je nommerai la bibliothèque du Vatican, avec ses armoires sculptées et fermées, ses riches peintures, qui représentent, d'un côté, les conciles, de l'autre, les bibliothèques antiques; ses inscriptions, qui sont comme des leçons solennelles; la bibliothèque impériale de Vienne, la Royale de Paris, l'Escorial et notre bibliothèque du Luxembourg, toute en marbre blanc et en chêne sculpté, avec un dôme, où M. Eugène Delacroix a

(1) Vitruve, lib. VI, cap. 7.

(2) *Ruris Bibliotheca delicati vicinam videt unde lector urbem Horat.* lib. II, epist. 3. Voir aussi Martial, lib. VII, epist. 16.

(3) Boetius, *De consolat. philosoph.*, lib. I.

représenté, d'après Dante, les grandes époques littéraires.

Nous ne demandons pas aux administrations municipales des palais aussi somptueux pour y loger les livres, mais ce qu'on est en droit d'exiger, c'est que la bibliothèque soit proprement établie dans un monument public, isolée des fabriques, de la poussière, de la fumée : dans une salle qui ne soit ni au rez-de-chaussée, à cause de l'humidité, ni sous les combles, à cause de la pluie ; que les tablettes soient simples et peintes ; que le fond soit boisé ou tendu en papier bleu ; que le bibliothécaire ait un traitement de mille à deux mille francs, et qu'il ait un fonds suffisant pour entretenir les reliures, continuer les collections et acheter quelques ouvrages utiles.

Un mobilier de bibliothèque consiste en une grande table couverte d'une serge verte, et un nombre suffisant de chaises ; un bureau, et un fauteuil pour le bibliothécaire. Le parquet doit être ciré ou épongé, les vitres claires et garnies intérieurement de stores en toile grise ; tout doit y être luisant et propre.

Après les soins du bâtiment, l'administration municipale doit veiller à l'achat des livres, aux échanges, aux ventes.

Pour l'achat des livres, il faut consulter les nécessités locales. S'il y a un collège important, il faut former pour les professeurs une collection classique, une collection des travaux modernes sur l'histoire, l'économie politique et les sciences. S'il y a une cour de justice, il faut que les magistrats et les avocats puissent trouver à la bibliothèque les collections les plus usuelles de jurisprudence : Locré, Dalloz, Merlin, Duvergier, Sirey, Isambert, Troplong. S'il y a de grandes industries dans la ville et dans les environs,

il faut que les manufacturiers et les ouvriers trouvent des ressources dans le dépôt littéraire du chef-lieu : les annales des mines, les annales de l'industrie, etc. ; si le pays est agricole, avoir les grands ouvrages sur la culture ; si c'est un port de mer, avoir une collection maritime formée au point de vue de la législation, des constructions navales, des voyages, des usages, et de la géographie maritime. Si la ville est militaire, l'histoire, les mémoires militaires et les cartes doivent emporter la plus grosse partie du budget. Je n'insiste pas pour les sciences théologiques, car le fond de toutes les bibliothèques de France est trop théologique. Chaque année la commission municipale se fera remettre par le bibliothécaire la liste des achats projetés, la vérifiera, la réformera, s'il y a lieu, et l'approuvera. La plupart des bibliothèques ne doivent acheter de vieux livres que pour compléter des collections ; et il ne faudrait pas que les goûts particuliers du bibliothécaire dirigeassent les achats. Nous pourrions nommer une grande ville, la capitale d'une grande province, qui a tous les romans, tous les vaudevilles, parce que son bibliothécaire était un joyeux compère.

La commission municipale doit surveiller les ventes et les échanges ; dans certaines bibliothèques il y a un grand nombre d'ouvrages doubles, il faut les vendre pour acheter d'autres ouvrages ; il serait bon aussi de vendre les vieux fonds de théologie scolastique, qui tiennent une place considérable qui serait mieux occupée par des ouvrages utiles en rapport avec les études nécessaires aux habitants. Pour cela la commission ferait dresser par le bibliothécaire un catalogue des livres à vendre, le ferait imprimer, l'enverrait aux libraires de Paris et aux bibliothèques publiques, le jour de la vente serait fixé, et tout

serait adjugé en détail au plus offrant et dernier enchériseur. Il faut que les bibliothèques soient faites pour les habitants, et ne pas garder inutilement en livres un argent qu'on pourrait employer avec plus de profit, même intellectuel, pour les populations de la province.

Quand une ville de province ne peut pas loger convenablement sa bibliothèque, quand elle ne peut pas l'entretenir, quand elle n'a pas le moyen d'avoir un bibliothécaire, eh bien ! nous lui conseillons de prendre un de ces deux partis :

1° Ou céder en totalité la bibliothèque à un séminaire, ou à une association religieuse établie dans la ville, à la charge de la loger, de la soigner et de l'ouvrir chaque jour à des heures fixes au public studieux. Ainsi les livres seraient conservés dans la province.

2° Ou à faire imprimer un catalogue et à vendre publiquement les livres à l'enchère. Les villes trouveraient ainsi des ressources et pourraient former un cabinet d'études professionnelles très-utile à ses habitants. Tout le monde sait que le moyen qu'on avait proposé d'échange avec l'État ou avec les bibliothèques voisines, n'a été qu'une illusion honnête, mais impraticable ; et je loue la ville de Dol (en Bretagne) d'avoir vendu sa bibliothèque, seulement elle aurait dû le faire beaucoup plus tôt dans ses intérêts et dans l'intérêt des livres et des savants.

III. — *Administration intérieure des bibliothèques par les bibliothécaires.*

L'administration intérieure d'une bibliothèque embrasse deux parties essentielles :

1° La classification ;

2° La conservation.

Le premier devoir du bibliothécaire, c'est de mettre de l'ordre dans le dépôt qui est confié à ses soins, c'est un travail honorable. — Sans ordre et disposition, dit Gabriel Naudé (1), tel amas de livres que ce peut être, fût-il de 50,000 volumes, ne mériterait pas le nom de bibliothèque, non plus qu'une assemblée de 30,000 hommes le nom d'armée s'ils n'étaient rangés en divers quartiers sous la conduite de leurs chefs et capitaines, ou une grande quantité de pierres et de matériaux celui de palais ou de maison, s'ils n'étaient mis et posés suivant qu'il est requis pour en faire un bâtiment parfait et accompli. Cicéron interrompait ses glorieuses études pour disposer ses livres, les mettre en ordre et donner par là de l'âme à sa maison entière (2). Pline le Jeune, dans la charmante description de sa maison de Laurentium, n'oublie pas sa chère bibliothèque où il avait rassemblé de ces livres qu'on ne lit pas seulement, mais qu'on relit sans cesse (3). L'histoire qui loue Pisistrate d'avoir ouvert à Athènes la première bibliothèque publique (4) ne nous a rien transmis sur la classification de ces dépôts d'une fabuleuse grandeur. Dans le moyen âge, il est probable que les manuscrits étaient rangés suivant le système scolastique des sciences humaines, la théologie et le droit ayant la place d'hon-

(1) *Advis pour dresser une bibliothèque.* In-8, 1644, page 128.

(2) *Posteaquam mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus.* *Epist. Attic.* VIII.

(3) *Pietati in Bibliothecæ speciem armarium insertum est, quod non legendos libros, sed lectitandos capit.* *PLINE, Epist., lib. II, 17.*

(4) *Libros Athenis disciplinarum liberalium publice ad legendum præbendos primus posuisse dicitur Pisistratus.* *AULU-GELLE, Noct. Attic., lib. VI, cap. 17.*

neur. Les premiers essais de classifications bibliographique commencent avec le développement de l'imprimerie qui multiplia les livres. Les premiers catalogues sont les catalogues officinaux des Aldes et des Estienne. Et pour mesurer la route parcourue en quatre siècles il n'y a qu'à mettre en regard le simple et rarissime feuillet publié en 1498 par Alde l'Ancien (1), et l'énorme index de 2,000 pages du libraire anglais Bohn.

Conrad Gesner, dans la seconde partie de sa *Bibliotheca universalis* imprimée à Zurich en 1545, aborde d'une manière très-large la classification des livres en partant de la grammaire pour arriver à la théologie qui est le couronnement de l'édifice. — Un Français, Christophe de Savigny, adopta cette classification dans ses *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux*, imprimés en 1587. Et pour le dire en passant, nous trouvons dans cet ouvrage curieux devenu rare le modèle sur lequel, vingt ans plus tard, Bacon devait tailler son arbre encyclopédique.

Le système bibliographique fut l'objet des spéculations d'un grand nombre de savants : Florian Treffer (2), Morhof (3), Leibniz (4), Middleton (5). Mais on peut réduire à huit grandes et principales formules tous les écrits didactiques sur ce sujet. Nous allons les exposer brièvement et exactement.

(1) Libri græci impressi. A la Bibliothèque royale.

(2) Sa méthode pour classer les livres fut imprimée à Augsbourg en 1560.

(3) Dans son Polyhistor. Lubeck, 1748, tom. I, pag. 37.

(4) Idea Leibnitiana bibliothecæ publicæ secundum classes scientiarum ordinandæ, fusior ét contractior. Edit. Dutens., tom. V.

(5) Bibliothecæ Cantabrigiensis ordinandæ methodus quædam. Dans les mélanges anglais de Middleton. In-4, tom. III.

I. **SYSTÈME D'ARIAS-MONTANUS (1598).** Ce savant orientaliste a classé la bibliothèque de l'Escurial d'après un plan tout nouveau et dont il est très-difficile de se rendre compte. D'abord il a séparé les ouvrages écrits en langues différentes, le latin du grec, et ensuite les imprimés des manuscrits, et après cela il a partagé les livres en 64 objets d'étude. Les œuvres des grammairiens forment la première classe; ils sont suivis des dictionnaires, des traités sur l'art d'écrire, sur la fable, sur la poésie, sur l'histoire. Après la cosmographie, la philosophie, la jurisprudence, les arts, apparaissent les bibles, les pères, les commentateurs des écritures, les conciles, le droit canonique, les théologiens scolastiques. — Cette distribution a été modifiée par Casiri dans sa somptueuse *bibliothèque de l'Escurial* (1) qui rejette, sans plus de raison la géographie et l'histoire après la théologie.

II. **SYSTÈME CLÉMENT (1635).** Ce savant jésuite francomtois, dans un curieux volume plein d'observations utiles sur l'organisation des bibliothèques (2), établit ainsi les principales divisions: théologie, droit, philosophie, mathématique, physiologie, médecine, histoire sacrée, histoire profane, polygraphes, orateurs et rhéteurs, poètes et grammairiens. Ces classes, dont on n'aguère fait dans la suite que transporter les sections d'une place à l'autre en multipliant les sous-divisions, se retrouvent dans presque tous les systèmes dont il nous reste à parler. Ismaël Boulliaud appliqua ce système à son excellent catalogue

(1) *Bibliotheca arabico-hispanica escurialensis*. Madrid, 1760, in-fol., 2 vol.

(2) *Musei, sive Bibliothecæ tam privatæ quam publicæ extractio, instructio*. Lyon, 1635, in-4.

de la bibliothèque de Thou (1) et la bibliothèque royale de Paris l'adopta en le modifiant un peu.

III. SYSTÈME NAUDÉ (1643). Dans l'avis de Naudé pour dresser une bibliothèque, je lis ces paroles pleines de bon sens, et qui resteront toujours justes et applicables : C'est pourquoi ne faisant autre estime d'un ordre qui ne peut être suivi que d'un auteur qui ne veut être entendu, je crois que le meilleur est toujours celui qui est le plus facile, le moins intrigué, le plus naturel, usité, et qui sult les facultés, théologie, médecine, etc. (2). Je m'arrête ici en remarquant que cette seconde place donnée à la médecine nous rappelle que Naudé était médecin. Il appliqua son système dans le catalogue du chanoine de Cordes, dont la bibliothèque fait encore le fond de la Mazarine (3).

IV. SYSTÈME DES JÉSUITES (1678). Ce système, inauguré dans la bibliographie par le P. Garnier, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand, est divisé en cinq grandes classes : 1° *theologia*, 2° *philosophia* (cette classe comprend les *litteræ humaniores* ; elle ne comprend pas l'Histoire naturelle) ; 3° *Historia* (cette classe comprend aussi l'Histoire naturelle, et ce que le P. Garnier appelle *historia artificialis*, où se trouvent placées les fictions en vers et en prose, et même les tragédies et les comédies qui ont un but moral). 4° *Eunomia sive jurisprudentia* ; 5° *Heterodoxia*. C'est un jeu d'imagination, une fiction originale dont le P. Garnier expose ainsi les raisons philosophiques : Les doctrines qui sont contenues dans les livres achèvent

(1) *Bibliotheca thuana*, 1679. Publié par Quenel.

(2) *Advis pour dresser une bibliothèque*. In-8, 1644, pag. 131.

(3) *Bibliothecæ cordesianæ catalogus*. Paris, 1643, in-4.

l'homme en développant toutes les puissances de son âme, capables de doctrines, ces puissances sont au nombre de quatre : la raison supérieure, la raison inférieure, la faculté de se ressouvenir, et la force sociale. Or la doctrine divine ou la théologie perfectionne la raison supérieure, les sciences humaines perfectionnent la raison inférieure, l'histoire répond à la puissance de la mémoire et la jurisprudence à la force sociale (1).

V. SYSTÈME DENIS (1765). Denis, premier garde de la bibliothèque impériale à Vienne, a donné un précieux tableau de classification dans son introduction à la connaissance des livres (2). Il établit la science comme classe, et dans cette classe les sept ordres suivants : théologie, jurisprudence, philosophie, médecine, mathématiques, histoire, philologie. Les subdivisions viennent ensuite sous le titre de genres et d'espèces. Denis prétend que cette disposition forme une encyclopédie parfaite ; la théologie se joignant à la jurisprudence par les conciles, la jurisprudence à la philosophie par le droit naturel, la philosophie à la médecine par l'histoire naturelle, la médecine aux mathématiques par l'anatomie, les mathématiques à l'histoire par la chronologie, l'histoire à la philologie par les fables héroïques, et la philologie à la théologie par la mythologie. Je joins ici pour mémoire un autre système allemand, celui du bénédictin Olivier Legipont (3), qui partage la librairie en quatre grandes classes : théologie, philosophie, histoire, droit. Les subdivisions sont curieu-

(1) *Systema Bibliothecæ collegii Parisiensis Societatis Jesu*. Paris, 1678, in-4.

(2) Deuxième édition allemande. Vienne, 1765, in-4, 2 vol.

(3) *Dissertationes philologico-bibliographicæ de adornanda et ornanda Bibliotheca*. Nuremberg, 1747, in-4.

ses et multipliées. Il place en regard, aux deux extrémités de la salle de la bibliothèque la Bible et la Bibliographie qui s'unissent à droite par l'exégèse, la théologie, la philosophie, les sciences, la grammaire, la poésie. A gauche par la patrologie, le droit ecclésiastique et civil, l'histoire, les antiquités, la géographie. Il est difficile de justifier cet arrangement.

VI. SYSTÈME DES LIBRAIRES DE PARIS. Le fondateur de ce système le plus généralement adopté dans tous les catalogues de l'Europe, est le fameux Prosper Marchand, connu par son histoire de l'imprimerie. Il classa d'abord les livres en cinq grandes sections : théologie, jurisprudence, philosophie (ou sciences et arts), belles-lettres et histoire (1). Plus tard son imagination lui fit créer un système, suivant lui plus rationnel, et qui a conservé son nom dans la mémoire des bibliographes. Il partage les livres en trois grandes sections, sous les dénominations suivantes : 1° PHILOSOPHIE ou science humaine, comprenant la grammaire, la logique, la politique, et ce que l'on a depuis désigné sous le titre général de sciences et arts (la jurisprudence s'y trouve placée entre l'économie et la politique). 2° THÉOLOGIE, ou science divine. 3° HISTOIRE, ou science des événements. La bibliographie sert de vestibule à l'édifice. Il faut lire l'exposition raisonnée de ce nouveau système dans la préface latine fort curieuse, que Prosper Marchand a mis au commencement du catalogue Faultrier (1709) ; on y trouvera en outre comme dédommagement d'excellents préceptes sur la manière de lever

(1) Voir l'application de ce système dans les deux catalogues précieux : — *Bibliotheca Bigotiana*. Paris, 1706, in-12. — *Bibliotheca Giraud*. In-12.

avec exactitude les titres des livres et de les disposer méthodiquement dans un ordre convenable, en réunissant de suite les différents formats, au lieu de les séparer, comme dans les principaux catalogues du xvii^e siècle, entre autres ceux de Letellier et de Colbert. En 1711, Prosper Marchand quitta la France pour cause de religion; Gabriel Martin, esprit judicieux et méthodique, le remplaça dans la rédaction des grands catalogues. Il reprit en sous-œuvre le premier système de Marchand, le compléta par l'étude des bibliographies antérieures (1) et le légua à ses savants et célèbres confrères Deseine (2), Barrois (3), Debure (4) et Brunet (5); ce système a la consécration du temps et de la raison. Il ne faut pas trop s'étonner, dit Brunet, que de simples libraires, mais des libraires réellement instruits, aient réussi mieux que des gens de lettres, que des savants de profession à donner du crédit à un système bibliographique; car, d'un côté, en le concevant dans son ensemble et dans ses détails, ces libraires étaient affranchis des prédilections exclusives que les savants sont naturellement portés à avoir pour ce qui fait l'objet principal de leurs études; et, d'un autre côté, les occasions fréquentes qu'ils avaient eu de classer des bibliothèques de tous les genres, avaient dû leur faire trouver la méthode la meilleure, appropriée à l'arrangement d'un catalogue de quelque étendue. C'était d'ailleurs

(1) « Ex iis qui nos in hoc labore antecesserunt, quædam, ut censemus, meliora seligentes, quædam immutantes et addentes. » Préface de l'excellente *Bibliotheca Bulltelliana*. Paris, 1711, in-12, 2 vol.

(2) *Bibliotheca Slusiana*. Rome, 1690, in-4 rare et curieux.

(3) Catalogue des livres de Falconnet. Paris, 1763, in-8, 2 vol.

(4) *Bibliographie instructive et Catalogue de Lavallière*.

(5) *L'indispensable Manuel du libraire*. Édition de 1844.

une chose heureuse pour les personnes qui faisaient usage de ces catalogues et qui en avaient une fois étudié le classement, de savoir d'avance à quelle place elles pourraient trouver les ouvrages qu'elles désiraient se procurer, et d'être ainsi dispensées de lire d'un bout à l'autre des volumes quelquefois fort gros.

VII. SYSTÈMES RÉVOLUTIONNAIRES. — La lumière et la liberté se levaient sur le monde. La France reniant les vieilles idées voulut d'un seul coup détruire Dieu et l'histoire. Rien ne fut épargné. La bibliographie fut bouleversée comme tout le reste. Les réformateurs sont nombreux ; le diable s'appelle légion. Le citoyen Daunou se hâta d'effacer du système bibliographique toutes les traces de nos anciennes superstitions. Il remania pour cela le système des libraires et arrangea ainsi ses livres : 1° Bibliographie et histoire littéraire ; 2° Belles-Lettres, composées des grammairiens, des rhéteurs, des poètes, des critiques, des mélanges littéraires ; 3° Histoire avec la géographie et la chronologie ; 4° Sciences qui comprennent aussi la philosophie, la politique, l'économie ; 5° Les arts avec l'agriculture ; 6° la médecine ; 7° la jurisprudence ; 8° la théologie. — Tout était retourné ; la charue avant les bœufs. — L'essentiel était de déplacer la théologie, de la reléguer à la dernière place, de la confondre avec la métaphysique et les opinions superstitieuses ; l'embarras était de la remplacer comme base du système bibliographique ; sur ce point comme sur beaucoup d'autres il fut impossible de s'entendre.

Le citoyen Peignot voulait qu'on suivît la marche des idées ; il inscrivit sur son drapeau ces mots de Bacon et des encyclopédistes : *Raison, Imagination, Mémoire.* — Le citoyen Camus adopte la marche des études qu'il croit

la marche de la nature. Les livres doivent être rangés comme ils doivent être lus. La première étude est celle des éléments des langues et de leurs règles. L'homme doit avant tout parler et lire. Ce qui frappe l'homme en entrant dans la vie, c'est le spectacle de la nature, la terre, le ciel, les astres; ainsi dans la bibliothèque, les sciences. — Bientôt l'homme soupçonne une substance spirituelle; soit la philosophie. — La littérature vient le délasser et le récréer. Le droit lui apprend à vivre en société: l'histoire lui raconte la vie des sociétés humaines sur la terre. — Puisque l'homme s'est jusqu'ici passé de Dieu, pourquoi ne s'en passerait-il pas toujours? la théologie est une superstition. — Le citoyen Arsène Thiébaud écrase le citoyen Camus en mettant en avant ses trois classes favorites: *Connaissances instrumentales*, *Connaissances essentielles*, *Connaissances de convenances*, — bien entendu que la connaissance de Dieu est de pure convenance (1). Le citoyen Laire adopte les trois divisions fondamentales des encyclopédistes sous le bénéfice d'y ajouter deux nouvelles divisions: celles des *besoins physiques* et des *besoins moraux*. — Le citoyen Parent n'entend rien dans sa douce villégiature, c'est un savant laboureur qui taille ses pommiers et pêche à la ligne; la bibliographie est pour lui une honnête récréation, il la partage en treize classes en commençant par l'agriculture, *le plus ancien des arts* (2).

Enfin pour ne pas vous ennuyer plus longtemps sortons de l'époque révolutionnaire avec le citoyen Ameilhon. Cet abbé mécontent qui devint un des plus fougueux dé-

(1) Thiébaud, Exposition du Tableau philosophique des connaissances humaines. Paris, in-8, an x.

(2) PARENT. Essai sur la bibliographie, 1801, in-8.

magogues de la Terreur après avoir fait brûler 652 cartons de précieux documents historiques, après avoir détruit des objets d'arts et des livres devint le conservateur de nos dépôts littéraires et mourut marguiller de sa paroisse (1). Son système bibliographique malgré l'empreinte de son mauvais esprit, renferme pourtant des choses utiles dont un bibliothécaire peut profiter (2). Ainsi à la théologie il joint le droit canonique et l'histoire ecclésiastique, ce qui est fort bien. Il termine son travail par une phrase honnête et pleine de bon sens qui nous fait rentrer dans nos bonnes traditions : « Cependant je ne puis dissimuler qu'il en résultera nécessairement un inconvénient qui n'est pas peu considérable ; c'est que nos catalogues discorderont avec ceux des étrangers qui suivront toujours malgré nous la méthode actuelle. — Vraiment, oui, comme ils restaient embourbés dans la superstition et la monarchie.

VIII. SYSTÈMES HUMANITAIRES. — La bibliographie qui n'a pas été à l'abri des réformes révolutionnaires n'a pu échapper non plus aux utopies sociales et humanitaires du dix-neuvième siècle. De même que pour trouver les premiers éléments du saint-simonisme, on remonte jusqu'à Campanella, ainsi on pourrait trouver le germe de cette bibliographie humanitaire et spiritualiste dans le système de Jean Mabun qui, au seizième siècle, proposait d'arranger les livres en trois classes : morale, science, dévotion, correspondant à cette prière du psalmiste : *Disciplinam, bonitatem, et scientiam doce me*. Naudé ajoute, après avoir rappelé ce système : pour trop presser l'anguille, elle échappe.

Nous serons brefs et polis envers les deux savants qui

(1) Voir la Biographie universelle.

(2) Mémoires de l'Institut, 1798

ont imaginé de nos jours une nouvelle organisation sociale des Bibliothèques : MM. Ampère et Merlin.

M. Ampère, illustre académicien dont la France honore la mémoire, dans une *exposition naturelle de toutes les sciences humaines*, publiée en 1834, veut qu'on applique son système à l'arrangement d'une grande bibliothèque. Il établit deux grands règnes : les *sciences cosmologiques* et les *sciences noologiques* ; chaque règne a ses sous-règnes : chaque sous-règne a ses embranchements, chaque embranchement a ses sous-embranchements. Ce qui donne à chaque règne quatre-vingt-quatre divisions particulières, en partie dotées de noms grecs tout à fait respectables.

M. Merlin, sous-bibliothécaire de l'intérieur, résume tout en trois points : Dieu, la nature et l'homme. Il a appliqué son système à un catalogue qui restera comme un monument de la science bibliographique (1).

DIEU.

Introduction (philosophie religieuse).

Religions éteintes (polythéisme des anciens et du moyen âge).

Religions existantes.

Monothéisme.	}	Judaïsme.
		Christianisme.
		Mahométisme.
Polythéisme.	}	Panthéisme.
		Fétichisme.
		Magisme.
		Brahmanisme.
		Bouddhisme.

(1) Catalogue Sylvestre de Sacy. Paris, 1842-46, in-8, 3 vol.

L'HOMME.

Homme physique.	}	Sciences médicales.
		Arts utiles.
Homme moral et intel- lectuel.	}	Psychologie.
		Sciences morales.
		Linguistique.
		Littérature.
		Beaux-arts.
Homme social.	}	Sciences sociales.
		Sciences historiques.

LA NATURE.

Sciences analytiques.

Sciences mathématiques.

Sciences physiques.

Sciences astronomiques.

Sciences descriptives.

Histoire naturelle.

Cette théorie savante de M. Merlin offre, dans plusieurs de ses sous-divisions, d'heureux rapprochements et des idées justes qu'on ferait bien de lui emprunter; mais un bibliothécaire doit se tenir fort en garde contre les innovations rationnelles, il est avant tout un homme de tradition et de conservation. Il y a une différence énorme entre le classement des idées et celui des livres. Rien n'est plus séduisant au premier aperçu qu'un ordre encyclopédique quelconque, mais souvent rien n'est plus impraticable: un bibliothécaire doit bien moins s'arrêter à l'enchaînement naturel, ou soi-disant naturel des sciences, qu'au rapport réel qu'elles conservent entre elles dans l'usage

que l'on en fait, soit dans les grandes et savantes professions auxquelles elles s'appliquent, soit dans la pratique de la vie.

Après cette exposition rapide des différents systèmes bibliographiques, nous constatons la difficulté de classer convenablement une bibliothèque, et combien le bibliothécaire doit y apporter de science, et de soins; et je dis ceci en toute confiance: vingt années passées dans les archives et les bibliothèques ont à jamais assuré ma modestie contre la vaine gloire, et je tâche de racheter mon ignorance à force d'obligeance et de bonne volonté.

Le bibliothécaire saura donc bien lire les titres des livres; c'est un premier degré de science bibliographique nécessaire pour éviter les bévues ridicules de ce bibliothécaire qui avait placé au rang des livres de liturgie, un traité des *Missis dominicis* croyant qu'il s'agissait de la messe du dimanche; avec les livres de médecine, le *Traité des Fluxions* de Maclaurin, tandis qu'un livre sur l'opération de la taille intitulé: *Historiæ literalis ad extrahendum calculum sectionis appendix*, était dans la classe des mathématiques. C'est probablement le même sot qui inscrit ainsi une Bible hébraïque: *Item un livre dont le commencement est à la fin*. Et, pour mettre toutes les sottises en un faisceau, on a vu dans un catalogue de botanique, un in-folio intitulé: *Fuggerorum et Fuggerarum imagines*, et contenant l'histoire généalogique de la famille Fugger, ces fameux négociants d'Augsbourg qui avaient prêté à Charles-Quint des sommes immenses et qui l'en acquitèrent au milieu d'un grand festin qu'ils lui donnaient, en jetant sa cédule obligatoire dans un feu allumé avec des fagots de cannelle. Le bibliothécaire avait

pris ce volume pour un traité sur les fougères mâles et femelles.

Souvent les titres sont trompeurs, allégoriques, il faut pénétrer dans la substance même du livre pour le classer convenablement; ainsi il existe un vieux livre intitulé : *Aurifodinæ*, classé quelquefois dans la métallurgie. Si on avait ouvert et étudié un moment le volume, on y aurait trouvé un recueil de sentences morales, une Californie spirituelle. Un ouvrage sur la même matière peut être classé dans plusieurs parties de la bibliothèque; tout dépend du point de vue de l'auteur en traitant cette matière. Ainsi un ouvrage sur le MARIAGE considéré comme sacrement, à la théologie et au droit canonique; — comme acte civil, au Code civil; — quant aux infractions qui y sont faites, au Code pénal; — considéré dans les devoirs des époux, à la morale ou à l'économie politique; — sous le rapport médical, à la médecine; — comme appartenant aux mœurs et aux usages des anciens, aux antiquités; — enfin, envisagé du côté plaisant, aux facéties.

La classification faite et établie d'après un système quelconque; il faut établir un double catalogue : le catalogue par ordre de matière et le catalogue par cartes, répertoire usuel conservé dans un casier et rangé par ordre alphabétique pour faciliter les prompts recherches. Les cartes portent le nom de l'auteur en gros caractères. Les titres très-abrégés de ceux de ses ouvrages qui sont à la bibliothèque, et en marge, avant chaque titre, une lettre de convention et un numéro d'ordre. Cette lettre et ce numéro doivent être collés sur le dos du volume, en bas, pour plus de régularité, à cause de l'inégalité des formats.

Le catalogue, par ordre de matières, devra contenir

tous les renseignements possibles sur les livres inscrits.

1° La préface sera l'histoire de la bibliothèque, de sa formation, de son agrandissement, de ses bienfaiteurs, des divers fonds dont elle a été formée. 2° Après le titre du livre très-exactement écrit, on mettra le lieu et l'année d'impression, le format, le nombre des volumes, l'état de la reliure ; s'il y a des armes, des autographes, des gravures dans le volume, il faudra l'indiquer ; si le livre est précieux, il serait bon d'indiquer sur le feuillet blanc, en face du titre, les noms des bibliographes qui en ont parlé et l'ont décrit. Il faut réserver un compartiment pour tout ce qui se rattache à l'histoire de la province et de la ville où est la bibliothèque, à ses antiquités, à sa littérature : on y rangerait d'abord tout ce qui a été écrit sur la province et la ville, et ensuite tout ce qui a été imprimé dans la province et dans la ville. Ce serait une bibliographie provinciale fort curieuse. On pourrait y annexer trois cartons : le premier renfermerait les portraits des hommes célèbres de la province ; le second, une collection d'autographes de ces mêmes personnages ; le troisième, une topographie monumentale de la province, composée de tous les anciens plans, des vieilles gravures et des lithographies publiées sur la province. Ceci ne pourrait pas s'appliquer à une ville comme Lyon, qui est une des trois grandes capitales typographiques de l'Europe. Il est bien entendu que, dans le catalogue, ces ouvrages provinciaux resteraient portés dans leurs classes respectives ; leur rapprochement est tout matériel et de pure curiosité.

Résumons en deux points ce qui regarde la classification des livres : 1° que leur recherche se fasse avec la plus grande facilité ; 2° que l'ordre établi n'éprouve aucun dérangement par l'accroissement successif de la biblio-

thèque ; c'est pour cela qu'on laissera quelques places vides dans chaque division.

2. CONSERVATION. — La seconde obligation du bibliothécaire est de conserver les livres. Il ne reste plus pour cela que des petits moyens de vigilance et de zèle. Dans les siècles chrétiens, l'Église veillait avec le glaive de sa puissance à la porte des bibliothèques. Ainsi, les souverains pontifes avaient excommunié tous ceux qui emporteraient un volume de la bibliothèque ecclésiastique de Bourges, pour quelque motif que ce soit. Au seizième siècle, le cardinal d'Amboise, légat du saint-siège, ayant besoin des commentaires de saint Hilaire sur les psaumes, se servit de toute son autorité pour les avoir, et fut même obligé d'absoudre les chanoines des censures qu'ils avaient encourues pour les lui avoir prêtés (1).

Or, voici les moyens les plus vulgaires de conservation : 1° Veiller à ce qu'il ne soit emporté aucun livre sans être inscrit au catalogue des prêts ; 2° Faire rentrer exactement les livres prêtés et les visiter soigneusement au retour pour s'assurer que rien n'y manque ; 3° Ne prêter aucun livre à gravures, ou de riche reliure, ou appartenant à une grande collection qu'on ne pourrait remplacer sans de grands frais, tels qu'un volume de la Biographie, des Classiques de Lemaire, des Collections de l'Institut, des Historiens de France, de Muratori, etc. Cette disposition est toute en faveur de l'emprunteur ; 4° Faire épousseter et nettoyer chaque année les livres. Après avoir ouvert et brossé les volumes reliés en veau, en maroquin et en basane, on pourrait passer sur le dos et les plats une éponge humide pour enlever la poussière, raviver les cou-

(1) D. Martène. Voyage littéraire, tome I, page 28.

leurs ; puis revernir les dos avec un tampon d'étoffe légèrement trempé dans du vernis de relieur. Pour les volumes reliés en vélin, en parchemin ou en peau de truie, on peut laver le dos avec de l'eau de javelle, et remettre les titres d'une écriture nette et exacte ; 5° ouvrir souvent les fenêtres, afin que l'air et la lumière pénètrent partout ; fermer exactement les rideaux qui doivent être de simple toile de coton, afin que le soleil ne dessèche pas les reliures.

Quand on aime les livres, on les soigne avec tendresse, on se fait leur serviteur, on leur rend en bons soins les jouissances qu'ils nous donnent. Quels charmants détails nous lisons dans la vie de M. Joubert, l'ami de Chateaubriand, qui a projeté sur lui les plus purs rayons de sa gloire. Je voudrais pouvoir les consigner ici.

En terminant, j'insiste, et c'est pour moi un devoir, sur une qualité essentielle d'un bibliothécaire. Une bibliothèque bien classée, avec un bon catalogue, doit être ouverte à tous les hommes studieux ; l'usage en est consacré au public ; il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau ; il ne faut pas, dit Gabriel Naudé, condamner tant de braves esprits à un perpétuel silence et à une mortelle solitude ; il ne faut jamais dénier la communication des livres au moindre des hommes qui pourra en avoir besoin. A cet égard, la complaisance du bibliothécaire doit être entière. Mais, en même temps, il faut user à l'égard de certaines personnes d'une sage et chrétienne discrétion.

Dans un dépôt littéraire, la vérité se trouve à côté de l'erreur, les traités de morale à côté des pamphlets les plus licencieux. Comme dans cette vie, Dieu laisse les bons vivre à côté des méchants, et Dieu veut que nous tirions du profit de nos ennemis, et que notre salut vienne

de la main de ceux qui nous haïssent (1). Le bibliothécaire ne communiquera pas toutes sortes de livres à toutes sortes de personnes ; il ne permettra pas à des jeunes gens de venir lire à la bibliothèque des livres qu'un bon père de famille prohiberait dans la maison paternelle. Jamais on ne pourra trop apporter en tout ceci de retenue et de réserve : respectons la dignité morale de nos frères.

Je résume ainsi les points principaux qui doivent être soumis à vos délibérations et à votre approbation :

*Administration extérieure des bibliothèques
par la Commune*

La commission municipale doit à la bibliothèque :

- 1° Un local convenable ;
- 2° Un fonds pour l'entretien des livres ;
- 3° Un traitement honorable au bibliothécaire ;
- 4° Veiller à ce que les achats soient en rapport avec les nécessités de la ville et de la province ;
- 5° Vérifier le catalogue des doubles, et les faire vendre publiquement.

Toute commune dont les ressources sont insuffisantes pour entretenir une bibliothèque doit :

- 1° Ou la céder à une association religieuse de la ville, à la charge de la loger, de la soigner et de l'ouvrir chaque jour, à des heures fixes, au public studieux ;
- 2° Ou la vendre publiquement aux enchères, d'après un catalogue envoyé à tous les libraires et à tous les établissements scientifiques.

(1) *Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos*

Administration intérieure par le bibliothécaire.

1° Classer la bibliothèque d'après un système bibliographique.

2° Faire un répertoire alphabétique par cartes. Sur chaque carte sera inscrit :

Le nom de l'auteur en gros caractères ;

Les titres très-abrégés de ceux de ses ouvrages qui sont à la bibliothèque ;

Et en marge, avant chaque titre, une lettre de convention et un numéro d'ordre ;

Coller cette lettre et ce numéro sur le dos des volumes et au bas pour plus de régularité.

3° Établir un catalogue par ordre de matières.

Dans une préface ou notice, le bibliothécaire fera l'histoire de la bibliothèque, de sa formation, de son agrandissement. Il nommera les bienfaiteurs.

Écrire exactement le titre du livre, en commençant toujours par le nom de l'auteur. Indiquer le lieu et l'année d'impression, le format, le nombre des volumes, l'état de la reliure ; s'il y a des armes, des autographes, des gravures dans les volumes.

4° Si c'est un manuscrit, indiquer son âge, sa provenance ; s'il contient des miniatures, des dessins, de la musique notée.

5° Si le livre est précieux, écrire sur un feuillet blanc, en regard du titre, les noms des bibliographes qui en ont parlé et le numéro des catalogues imprimés où il se trouve porté.

6° Réunir dans un compartiment spécial de la bibliothèque tout ce qui a été écrit sur la province et la ville, et les livres de tous genres qui y ont été imprimés. Join-

dre à cette collection provinciale une collection d'autographes des personnages célèbres de la province, leurs portraits, et des planches topographiques concernant la province.

7° Les moyens de conservation sont :

Veiller à ce qu'aucun livre ne sorte sans être inscrit;

Faire rentrer les livres exactement, et les visiter;

Ne jamais prêter un volume à gravures, ou richement relié, ou appartenant à de grandes collections;

Faire épousseter les livres chaque année;

Laver et revernir les dos;

Donner de l'air à temps, et préserver les livres des ardeurs du soleil.

Cette lecture est accueillie par de nombreux applaudissements.

La parole est à M. de Chennevières pour lire un travail sur la classification d'un musée de tableaux et sculptures.

« Messieurs, dit M. de Chennevières, chargé par M. le directeur de l'Institut des provinces, de rédiger un spécimen de catalogue uniforme, applicable à tous les musées de tableaux, de dessins et de sculptures qui se sont fondés un si grand nombre dans les villes de province depuis la révolution de 1789, j'ai pensé que ma tâche se bornait à consulter deux autorités sérieuses : avant tout et toujours l'autorité du sens commun, et puis l'autorité des bons catalogues anciens et nouveaux.

» Permettez-moi, messieurs, de vous soumettre immédiatement ce programme succinct :

ARTICLE I^{er}.

« Raconter, dans une introduction, l'histoire de la formation du musée, — quels en ont été les fondateurs, les bienfaiteurs; — citer les arrêtés de fondation, les articles de legs, etc.; — par quelles donations successives s'est-il enrichi? — quels divers locaux a pu occuper successivement la collection municipale ou départementale? — une brève histoire du local qu'elle occupe actuellement, et par les soins de quel architecte s'est faite l'appropriation de ce local. — Description des salles du musée, et dans quel ordre les objets d'art y sont-ils disposés?

ART. II.

» Division des tableaux en trois écoles principales : d'abord l'italienne, puis la flamande et hollandaise, et enfin l'école française.

» Ordre alphabétique des noms suivis dans chacune de ces trois divisions.

ART. III.

» 1^o Le nom patronymique du peintre, ses prénoms; la date et le lieu de sa naissance, le lieu et la date de sa mort; son maître, dans quels pays a-t-il étudié; faits principaux de sa biographie; quels furent ses élèves;

» 2^o Titre du tableau;

» 3^o Sa hauteur et sa largeur, mesurées suivant le système métrique;

» 4^o Sur quelle matière, bois, toile ou cuivre, a-t-il été peint;

» 5^o Description détaillée du tableau; le nombre et la proportion de ses figures, le monogramme, la date, qui

peuvent se trouver sur le tableau, ou les marques et inscriptions contemporaines qui peuvent y être apposées par derrière ;

» 6° L'histoire du tableau, s'il y en a une ; pour quel amateur ou quel autel d'église l'artiste le peignit-il ; par quelles diverses collections a-t-il passé ; s'abstenir de toute appréciation. La plus grande réserve dans les attributions ;

» 7° Par qui et sous quel titre a-t-il été gravé ;

» 8° Si l'artiste est né dans la province, renvoyer à sa notice qui se trouvera à la fin du catalogue , à son ordre chronologique.

ART. IV.

» Le catalogue des dessins et celui des sculptures modernes, dans le cas où ces sculptures formeraient une division considérable et isolée, devront se conformer identiquement au même modèle.

» Quant aux sculptures anciennes, dans le cas pareil où elles formeraient une division spéciale, elles devront être classées, autant que possible, dans le catalogue comme dans le musée, par ordre chronologique.

» Lorsque le musée, comme il arrive dans beaucoup de collections départementales, se composera moitié de tableaux et dessins, moitié d'antiquités, c'est-à-dire de menus objets antiques provenant des fouilles locales, et de meubles ou poteries des siècles passés ; les tableaux et dessins suivront le modèle de catalogue que nous venons de formuler plus haut ; les antiquités, y compris les sculptures en bois, marbre ou terre de la Renaissance et modernes, se conformeront au spécimen de catalogue d'un musée d'antiquités rédigé par M. de Caumont.

ART. V.

» Comme dernière partie du catalogue, donner, en suivant l'ordre chronologique des dates de naissance, la biographie des artistes peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, qui sont nés ou ont travaillé dans la province ou partie de la province qui relève de ce musée, quand bien même ils ne seraient représentés dans la collection par aucune œuvre. Recueillir avec le plus grand soin, pour ces notices biographiques, les traditions locales; indiquer les sources des textes cités et les auteurs à consulter.

» Enfin le catalogue se terminera par une table alphabétique où se fusionneront tous les noms d'artistes dispersés dans les diverses catégories.

» Si le programme ou spécimen que je viens de vous exposer avait besoin de longues explications et d'une longue défense, je vous avouerais, messieurs, que j'aurais manqué mon but, car la clarté, la logique, la simplicité et la précision me paraissent les premières et les seules qualités de ces cadres que nous présentons au travail d'autrui.

» Par cette uniformité de catalogues, que nous proposons-nous? Une question et un résultat immenses, messieurs. Au point de vue national, il ne s'agit de rien moins que d'obtenir le répertoire complet des richesses d'art de la France; au point de vue provincial, il s'agit de faire entrer dans l'instinct de nos populations ce respect et cette compréhension de l'art qui sauvent les chefs-

d'œuvre et qui enrichissent les villes ; il s'agit en même temps de réhabiliter la mémoire des talents provinciaux, injustement oubliés par leur pays, et d'éclairer sainement le goût des jeunes talents qui y pourraient éclore.

» Toutes ces grandes pensées, qui sont certainement renfermées pour vous, messieurs, dans la proposition d'un catalogue uniforme et consciencieusement traité, m'ont guidé dans l'indication des diverses parties dont il se devait composer. Si je n'ai point cru qu'il fallût, en tête du spécimen, formuler en votre nom certains conseils aux villes sur l'architecture qui convient à leurs musées et sur l'organisation matérielle de leurs différentes collections, c'est que l'inutilité de ces conseils me paraissait établie par la rareté de leur application. Nous savons tous, en effet, qu'il n'y a peut-être pas dix collections départementales en France pour lesquelles ait été construit le local qui les renferme. Les objets d'art, recueillis sous la révolution dans les églises et les couvents dévastés et abandonnés, furent abrités à la hâte, par les hommes éclairés d'alors, dans l'un de ces monuments municipalisés, la plupart dans l'une des salles de l'hôtel de ville même ; ils y sont restés et y resteront longtemps encore, malgré l'incommodité, parfois même l'insalubrité de l'asile qui leur avait été offert dans ces temps malheureux. Les recommandations que le Congrès pourrait adresser aux architectes de tels édifices, il n'est aucun d'eux qui ne les connaisse et ne les prévoie à l'avance. Tout artiste sait, en effet, que l'air sec et le beau jour sont aussi nécessaires aux peintures que l'humidité leur est funeste : il s'ensuit naturellement que l'architecte devra ménager à sa galerie de tableaux une température sèche et tiède, éviter tout jour de reflet, et faire tomber la lumière, s'il

lui est possible, par le faite même de la galerie. S'il avait à construire cette galerie, il ferait bien de la rompre, pour le repos de la curiosité du visiteur, en quelques travées ou quelques salles en enfilade, et dans ces salles ou travées, le conservateur disposerait ses divisions de siècles et d'écoles. Rien n'est plus fatigant pour l'œil et la mémoire du visiteur qu'une dispersion pêle-mêle de tableaux dans des salles tournantes ou éparpillées.

» Il importerait, messieurs, de bien convaincre les conservateurs des musées de province de la noblesse et de la gravité du rôle qui leur est confié ; il importerait de leur faire comprendre qu'en eux repose, par leur titre même, l'enseignement du bon goût des arts dans leur province ; or, rien ne sert mieux à propager le goût des arts que d'en populariser l'histoire. Par quelque petit nombre de pièces que soit représentée dans un musée l'une des grandes écoles connues, il est toujours bon, ce me semble, de présenter ces morceaux au public dans l'ordre chronologique, et toujours bon aussi de rapprocher les divers échantillons d'un même maître, puisque rien ne sera plus instructif et ne pourra mieux former l'œil de la multitude. En dehors de la ligne commune de notre école nationale, ne seriez-vous pas aises, messieurs, de rencontrer dans chaque musée de province une salle ou un pan de muraille spécial où seraient isolées, avec un honorable respect, les œuvres des artistes nés dans le pays, ou qui y ont travaillé. Le visiteur lirait, dans ce groupe de tableaux, l'histoire parlante de l'art local dont je propose de recueillir les documents à la fin de chaque catalogue.

» La logique, Messieurs, qui est le grand guide à suivre dans ces sortes de classements et de placements, semble-

rait devoir faire entrer dans les musées de peinture trois séries d'œuvres d'art, qui sont ordinairement reléguées dans les musées d'antiquités : je veux parler des peintures sur verre, des émaux et des tapisseries. Il est certain que le jour fourni par les vitraux ne peut entrer en accommodement avec les tableaux d'un musée. Mais comme les verrières méritent justement une très-glorieuse part, la plus glorieuse peut-être, dans l'histoire primitive de notre peinture nationale, si dans une salle attenante à la collection des tableaux, ou dans l'escalier qui y conduit, les vitraux possédés par le musée pouvaient trouver leur place, la raison et l'histoire seraient également satisfaites. Quant aux émaux et aux tapisseries, je ne sais en bonne conscience pourquoi d'ordinaire on les exile du voisinage des tableaux ; car, si leur exécution entraîne quelques procédés étrangers à l'art, ils n'en rentrent pas moins dans les œuvres que l'art réclame, et dans ce que nos bons aïeux pouvaient appeler la plate peinture.

» Du reste, Messieurs, pour toutes ces sortes de placements, soit des peintures, soit des sculptures, dans les diverses salles d'un musée de province, à part quelques conseils de convenance générale, et la recommandation en principe de l'ordre chronologique, sans lequel toute collection est un chaos inutile pour l'instruction du public, le Congrès doit s'en remettre à l'instinct et au zèle des conservateurs de chaque musée, en faisant toutefois un appel très-actif aux sociétés savantes qui le devront éclairer sur l'intérêt historique des objets confiés à sa garde.

» Si je vous sou mets, Messieurs, une recommandation relative aux collections de dessins que peut posséder un musée de province, c'est que ces musées de fraîche ori-

rigine, ne peuvent avoir acquis heureusement de l'expérience à leurs dépens. Il est tristement avéré aujourd'hui, Messieurs, par un demi-siècle d'exposition des plus beaux dessins de la collection nationale du Louvre, que le soleil ou seulement le grand jour a le pouvoir de détruire si complètement les dessins à l'encre ou au bistre, qu'il ne reste pas trace des plus belles lignes, ni des traits les plus vigoureux. Les dessins aux différents crayons souffrent infiniment moins et peuvent être impunément exposés à toute lumière. Il est donc prudent d'avertir les collections départementales d'éviter les ravages du grand jour sur les dessins à la plume, en ne les exposant qu'avec de grandes réserves, et mieux en les renfermant dans des cartons facilement communicables par le conservateur.

» Dans l'avant-dernière séance préparatoire du Congrès, l'un de ses secrétaires, M. du Chastelier, a proposé que sur chacun des objets d'un musée fût inscrit l'énoncé sommaire de ce qui constitue sa curiosité, afin que le premier passant venu puisse d'abord s'en instruire, et puisse aussi en redresser la fausse attribution. Tout en me rangeant avec empressement à ce souhait de M. du Chastelier, j'insisterais pour que cet énoncé, apposé sur chaque objet, fût aussi sommaire que possible, car c'est autant d'intérêt retiré au catalogue de la collection, et si nous voulons donner aux catalogues en général plus d'importance scientifique, et par conséquent un plus grand développement de matières imprimées, il importe de ne pas diminuer les chances du rapide écoulement de leurs éditions.

» Après de longs détours que je n'ai pas cru tout à fait inutiles, en considération de l'immense désordre de classement qui règne dans tant de collections départemen-

tales, permettez-moi, messieurs, de motiver très-rapidement les divers articles de la formule du catalogue dont M. de Caumont m'a fait l'honneur de me charger.

» Il m'a paru, messieurs, qu'un catalogue du musée de province devait se composer distinctement de trois parties : d'abord l'histoire de cet ensemble d'œuvres peintes ou sculptées qui s'appelle un musée ; le récit de son origine, de ses développements, de ses bonnes ou mauvaises fortunes, de ses vicissitudes d'administration, de ses hébergements successifs. Un musée est un être abstrait dont la croissance ou la décadence excite le très-sincère intérêt non pas seulement des habitants de la ville qu'il enrichit, mais des étrangers qu'il appelle ; et la reconnaissance des bienfaits reçus lui sied aussi bien que l'orgueil de ses chefs-d'œuvre.

» La seconde partie du catalogue serait consacrée à la description individuelle de chaque peinture ou de chaque sculpture du musée, et il est reconnu de tous aujourd'hui que cette description ne peut être ni trop minutieuse, ni trop complète. Si la province doit en ce temps-ci se tenir parfois en garde contre ce que Paris lui envoie, il est certain que la méthode scientifique de Paris doit du moins échapper à sa défiance. Elle s'en est bien trouvée à propos de ses travaux d'histoire ; elle s'en trouvera mieux encore dans ses recherches sur l'art. Ce que j'appelle la méthode de Paris n'est d'ailleurs, touchant les catalogues, que la méthode du sens commun, et les nouveaux catalogues de Lyon, de Grenoble, de Valenciennes, pour ne citer que ceux-là, avaient précédé dans cette voie le dernier catalogue du Louvre, lequel a repris son modèle dans les excellentes notices que l'administration du musée central des arts publiait, lors des conquêtes d'Italie, pour dé-

crire le magnifique butin que nous en envoyaient nos armées. Le classement des tableaux par ordre chronologique est aussi une invention de cet âge d'or du musée du Louvre, et la tradition de ces premiers administrateurs du musée central sera toujours aussi saine à consulter pour les musées des départements qu'elle l'est en ce moment pour les collections du musée de Paris. Pour expliquer à la province la nécessité des diverses parties dont se doit composer la description d'un tableau, je ne puis que vous renvoyer, messieurs, à l'excellent exposé de motifs que M. le Conservateur des peintures du Louvre a mis en tête de son catalogue de 1849. Je n'insisterai ici que sur deux ou trois points contre lesquels il est bon de prémunir les conservateurs des départements.

» Les subdivisions d'écoles étant innombrables, nous nous sommes renfermé dans les trois grandes catégories admises : Italiens, Flamands, Français, faisant rentrer malgré leurs caractères bien particuliers, mais seulement à cause de leur incontestable parenté, les Byzantins et les Espagnols dans les Italiens ; les Hollandais, les Allemands et les Anglais dans les Flamands.

» Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur le double énoncé d'un titre qui baptise le tableau ou la sculpture et d'une description détaillée qui permette de les reconnaître de tel même sujet traité différemment par l'artiste, ou dans d'autres proportions.

» Je n'insisterai pas davantage sur l'importance d'un relevé soigneusement fait des signatures, dates, monogrammes, marques et inscriptions. Ce sont autant de traits de la biographie de l'artiste et des points importants de comparaison avec d'autres œuvres des mêmes artistes.

» Quant à l'histoire du tableau, je ne recommandera

point la prudence ; c'est une vertu assez naturelle à la province. Je combattrai plutôt cette prudence, en lui représentant que taire l'histoire d'un tableau ou d'une statue c'est lui retirer, aux yeux des étrangers et même aux yeux des habitants de la ville, la meilleure moitié de sa valeur. C'est s'exposer à faire prendre pour une copie le plus intéressant original. D'ailleurs, qu'avez-vous à cacher ? qu'ils vous ont été donnés par le musée impérial ? mais c'est leur plus beau titre de noblesse, et c'est au prix du sang français qu'il les avait conquis ; qu'ils viennent d'une église ou d'un couvent ? mais ce couvent a été supprimé, et si cette église existe encore, d'autres tableaux plus éclatants sont venus décorer ses chapelles ; qu'ils ont été recueillis dans une maison d'émigré ? mais le milliard a payé votre propriété, et il n'est pas un fils d'émigré, je le dis hautement, qui voulût reprendre un bien qui ne lui appartient plus ; enfin, qu'ils vous ont été donnés ou légués par un concitoyen ? mais vous découragez la source, non pas toujours la plus choisie, mais la plus abondante de vos enrichissements. L'histoire d'une œuvre d'art est toujours bonne à dire ; cacher la source de votre propriété, c'est faire douter de vos droits.

» La prudence provinciale, messieurs, elle a mieux que cela à faire dans les catalogues de nos musées ; je l'invoque, je la réclame de toutes mes forces dans les attributions, dans les appréciations. — Le livret d'un musée, messieurs, est un recueil de faits positifs ; il est destiné à former l'opinion de celui qui s'en sert en face des objets d'art, comme de l'érudit étranger qui le consulte dans son cabinet. Une attribution hasardée discrédite autant l'œuvre à laquelle elle s'applique que le rédacteur de catalogue qui l'a mise en cours. Quant aux appréciations, il n'en faut

aucune : rien ne doit être plus impartial qu'un catalogue ; les pires livrets de province sont ceux qui sont tombés dans ce défaut. C'est ici le rôle des érudits spéciaux et des sociétés savantes des départements. Si l'on doit trouver des dissertations et des appréciations sur les objets d'art de leur musée, c'est dans leurs mémoires, c'est dans leurs revues locales, c'est à eux qu'il appartient d'éclaircir les sujets douteux ou obscurs des tableaux, dessins ou sculptures ; c'est à eux d'en rechercher et d'en raconter les origines, et les aventures successives ; c'est à eux de dissertar sur leurs attributions ; à eux enfin d'en apprécier les beautés et les défauts par comparaison avec des œuvres de même école. Le catalogue recueillera sobrement, le sujet, le fait, l'attribution ; voilà le vrai rôle de chacun.

» Ce que les sociétés savantes feront encore pour les catalogues, ce sera d'éclaircir l'histoire des artistes provinciaux qui sont nés ou ont travaillé dans la province. Et de cette histoire, messieurs, je fais la troisième partie de mon catalogue provincial. Le livret du musée de Valenciennes, qui est un parfait modèle pour cette troisième partie, n'a que le tort, selon nous, de ne pas reporter au milieu des biographies d'artistes qui ne sont point représentés par leurs œuvres au musée, celles des artistes dont il avait décrit les peintures dans le courant du catalogue. Elles font lacune dans cette histoire finale et patriotique des peintres et sculpteurs de la ville flamande. C'est pour cette partie si importante du catalogue qu'il faut mettre en éveil, messieurs, toute l'activité des érudits provinciaux ; le souvenir des artistes dont leur patrie s'enorgueillit ne serait nulle part mieux placé qu'à côté de ceux dont elle montre les chefs-d'œuvre. Et c'est là

que les savants étrangers seraient aises de trouver ces documents si intimes de la naissance, de la mort, de la famille de chaque artiste, que l'on ne peut attendre que des recherches dans les archives municipales, ou des citations textuelles d'écrivains provinciaux inconnus.

» La méthode du catalogue pour les dessins et les sculptures modernes vous semblera, messieurs, devoir être exactement conforme à la méthode que vous adopterez pour les tableaux. Quant aux rares musées spéciaux de sculpture antique, ceux-là sont le domaine particulier de l'érudition locale.

» Il est assez difficile, messieurs, de tracer un cadre absolu qui se prête assez élastiquement aux compositions capricieuses de tout musée de nos départements. Je voudrais que celui-ci vous parût assez large, assez précis et assez complet. A vous de prévoir les exceptions, ou plutôt c'est aux exceptions de se résoudre elles-mêmes.

» Messieurs, nous ne sommes pas ici pour faire des compliments à la province, mais pour lui rendre des services. La province gaspille ses forces, nous sommes ici pour les concentrer, et faire de ses travaux un faisceau puissant et respectable. La plupart des catalogues de province sont inutiles, et quelques-uns sont ridicules; et de ces catalogues, nous pouvons et nous voulons faire l'un des instruments les plus actifs de l'éducation intellectuelle de la province. Si le congrès approuve l'uniformité de méthode dans la rédaction de ces catalogues, et si vous employez, messieurs, votre juste crédit à la faire adopter et recommander par les conseils généraux et municipaux, nous aurons obtenu un résultat immense. Vous comprenez, messieurs, que je fais bon marché de la rédaction du spécimen qui vous est soumis. Adoptez-en la formule pu-

rement et simplement, ou comblez-en les lacunes par tels amendements qu'il vous plaira ; cela n'a rien d'important, pourvu que dans ces amendements ou dans la rédaction nouvelle que vous jugerez convenable, vous soyez guidés par les besoins mêmes de la province, et par le double sentiment de sa gloire passée et de sa défaillance actuelle. Ce qu'il importe d'obtenir, c'est que, par le concours des Sociétés savantes et des conservateurs, le catalogue du musée de province devienne le manuel d'art de sa province. Ce qu'il importe aussi, c'est de ne pas perdre de vue qu'à côté de l'intérêt personnel de nos départements, il en est un autre, plus sacré encore, qui est celui de la France, et que nous pouvons servir ici cet intérêt d'une manière éclatante ; car la réunion de ces humbles catalogues de la province, vous l'entrevoyez, messieurs, ce sera l'inventaire général et raisonné des richesses d'art de la France ; ce sera aussi l'histoire la plus complète et la plus nationale qu'un grand peuple aura jamais écrite de son art et de ses artistes. »

La discussion s'ouvre sur les conclusions de M. de Chennevières.

Personne ne demandant la parole sur l'article I^{er}, M. le président le met aux voix et il est adopté.

M. le président donne lecture de l'article II.

M. de Stassart demande pourquoi les tableaux italiens et espagnols ont été confondus dans une même catégorie. M. de Chennevières répond qu'il faut éviter de rendre la classification trop complexe, et que si l'on ne savait pas s'arrêter dans cette voie, on serait bientôt entraîné bien plus loin qu'on ne voudrait aller.

M. de Surigny réclame la séparation de l'école flamande

et de l'école allemande, qui diffèrent profondément l'une de l'autre.

M. de Chennevières ne méconnaît pas cette différence ; mais il faut seulement observer que l'école flamande est la source d'où sont issues diverses écoles telles que l'école allemande et même l'école anglaise.

L'article II des conclusions de M. de Chennevières est mis aux voix et adopté.

M. le président donne lecture de l'article III.

M. de Surigny demande que quelques précautions soient prises contre ce qu'il appelle l'*erreur légale* du nomenclateur. L'autorité qui s'attache à l'opinion émise par tel ou tel conservateur de musée, est souvent exagérée, et cela se remarque surtout en province. Certains tableaux passent pour des originaux uniquement parce que le livret où ils sont inscrits comme tels est déjà très-ancien et a reçu la consécration du temps. Que peut-on faire pour obvier à cet inconvénient ?

M. de Chennevières, appréciant la gravité de cette observation, répond que malheureusement on n'aperçoit guère par quelles précautions on pourrait remédier bien efficacement à ce mal. Tout ce qu'on pourrait faire serait de confier la rédaction du catalogue non pas à un seul individu, mais à une commission où l'on travaillerait en quelque sorte en famille. Cette méthode a été suivie avec succès pour les musées d'Aix et de Grenoble.

Un membre propose qu'on emploie cette formule : « *Attribué à...* »

M. de Surigny demande que quand il n'y aura pas certitude sur l'auteur, on dise seulement : « *Appartient à telle ou telle école.* »

L'article III est adopté avec cet amendement.

M. le président donne lecture de l'article IV.

M. Dupré pense que les sculptures, statues, bas-reliefs, rentrent essentiellement dans deux grandes catégories : 1° les sujets religieux ; 2° les sujets profanes et tenant à la tradition antique. Cette simple division lui paraît plus rationnelle que la classification par école, car en matière de sculpture, on demanderait vainement ce que c'est que l'école flamande, l'école espagnole, etc. Chacun sait que ces écoles n'existent pas.

M. de Chennevières objecte que si l'on adoptait une telle classification, on se jetterait en dehors des notions de l'art. Une collection décrite de cette manière ne serait plus un musée, mais en quelque sorte un chaos, un assemblage confus de morceaux de sculpture. Il y a dans la sculpture, et notamment dans la sculpture moderne, des écoles fort distinctes, et qu'il est possible de signaler.

M. le comte d'Ison opine dans le sens de M. Dupré. Les écoles de sculptures ne lui paraissent pas être fort distinctes, et il voterait pour l'adoption du système très-simple indiqué par cet orateur.

M. de Chennevières fait remarquer que, dans le système proposé, on serait amené à la nécessité de classer certaines œuvres d'un artiste dans la catégorie de la sculpture sacrée, et de les séparer ainsi de ses autres productions, qui seraient rangées dans celle de la sculpture profane.

M. Victor Petit propose d'adopter, pour les sculptures, la classification déjà très-anciennement consacrée pour les monuments historiques. Ainsi l'on distinguerait la sculpture gallo-romaine, romane, gothique, etc.

M. de Chennevières déclare que ce système, qui est celui

de l'ordre chronologique, s'accorde avec le sien. Il voudrait seulement classer ensemble dans le catalogue toutes les œuvres d'un même maître, lorsqu'il est connu.

M. Dupré insiste sur l'opportunité de la classification qu'il a proposée. En classant les tableaux par écoles d'après les différents pays (Italie, France, etc.), on a eu principalement en vue de signaler la principale influence sous laquelle l'art s'était développé et modifié. Suivons la même pensée en ce qui touche les œuvres de la sculpture; mais sachons l'appliquer d'une manière intelligente. Ici, les grandes influences prédominantes ne sont plus celles du sol, du pays où l'objet d'art a été exécuté, mais l'influence sacrée et l'influence profane. En suivant ces indications, on exposera bien mieux *la raison philosophique* de telle ou telle manière de faire; on pénétrera plus complètement le sens intime de l'art.

M. Henri de Riancey aperçoit dans ce système un très-grave inconvénient. Les musées de province renferment de très-nombreux objets, qu'il serait très-difficile de classer exclusivement dans l'une ou l'autre des deux catégories proposées. L'ordre chronologique sera le plus facilement applicable. Il offre le moyen le plus sûr de suivre la marche progressive de l'art et de dévoiler les diverses influences qui l'ont modifié. Il est du plus haut intérêt d'observer ainsi de siècles en siècles les transformations du travail humain, et de bien constater ce désolant contraste entre le sens si peu chrétien de nos maîtres actuels, et l'inspiration toute contraire des temps qui ont précédé. Il faut pouvoir suivre pas à pas ce déplorable mouvement pour pouvoir réagir avec énergie et conviction contre tout ce qu'il a de funeste. D'ailleurs si certains maîtres ont exercé une puissante influence sur leurs élèves, on ne

peut pas dire que cela ait produit précisément des écoles.

M. de Chennevières soutient que la science consiste précisément à apprécier ces nuances délicates qui constituent, à bien peu de chose près, des écoles distinctes.

M. de Riancey défend l'ordre chronologique qui lui paraît devoir donner à la fois une satisfaction suffisante aux partisans de la classification par catégories sacrée et profane et à ceux de la classification par écoles.

M. de Chennevières fait observer qu'il est bien loin de se constituer l'adversaire du système chronologique, car il le demande d'une part pour le classement des objets eux-mêmes dans le musée, et de l'autre pour tous les obstacles du catalogue qui concernent des morceaux d'auteurs inconnus. Mais il insiste simplement pour que les sculpteurs connus soient rangés dans ce même catalogue par ordre alphabétique.

M. de Surigny propose un amendement rédigé en ces termes :

« Division de la sculpture en deux classes : antique et moderne.

» Subdivision de la première classe en sculpture égyptienne, grecque, romaine, et de la seconde en sculpture gallo-romaine, romane, gothique, de la renaissance et de l'époque actuelle. »

M. Victor Petit se rallie à cet amendement, qui exprime bien sa propre pensée.

L'amendement est adopté.

M. de Riancey fait remarquer qu'il y a d'ordinaire dans les bibliothèques un double catalogue contenant d'une part les noms d'auteurs par ordre alphabétique, et, de l'autre, les ouvrages rangés par ordre de matières. Il in-

dique cet exemple comme bon à suivre pour les collections d'objets d'art.

On donne ensuite lecture de l'article V des conclusions de M. de Chennevières, qui est adopté.

M. de Stassart émet la pensée que les musées de province feraient sagement de se procurer un ensemble des plus beaux plâtres des diverses écoles, pour contribuer ainsi à l'éducation artistique de la jeunesse et donner aux habitants des contrées où ces établissements se rencontrent une vue générale de l'art. On décide que cette indication sera mentionnée au procès-verbal.

M. de Bligny trouverait convenable qu'une salle distincte fût consacrée à contenir *le nu*, et que cette destination fût indiquée en toutes lettres sur la porte. L'entrée en serait libre à quiconque la voudrait visiter ; mais beaucoup de personnes, qui évitent de fréquenter les musées, seraient rappelées par là à venir y étudier les chefs-d'œuvre de l'art. — On vote la mention au procès-verbal.

M. Isidore Lebrun réclame contre l'habitude trop générale de fermer les musées de province pendant plusieurs mois de chaque année. — Mention au procès-verbal.

M. de Riancey demande que M. de Chennevières ajoute à son travail une courte instruction sur les moyens de conserver les musées contre le vandalisme inintelligent, quoique parfois bien intentionné, de leurs propres conservateurs. Ils jouissent d'habitude d'un pouvoir discrétionnaire pour faire restaurer, rentoiler des tableaux, raccommoder des statues, etc., et ils emploient à ces travaux les plus misérables ouvriers qui déshonorent des chefs-d'œuvre. Il faudrait indiquer de quelle manière on pourrait se prémunir dorénavant contre un tel péril.

Cette proposition est adoptée.

M. le président rappelle à l'assemblée que l'ordre du jour de demain est la discussion agricole, et qu'on se réunira à une heure.

La séance est levée à cinq heures.

Liste des délégués présents à la séance du 20 février.

Le chevalier DE TOUCHET, de l'Association normande.

ROSSEY, de l'Association normande, à Gisors.

Le comte DE MAILLY, ancien pair de France, délégué de la Société archéologique de la Sarthe.

Albert DU BOYS, président de l'Académie delphinale.

BIDOT, délégué de la Société d'agriculture de Quimper.

DE LA FOSSE, inspecteur de la Société pour la conservation des monuments.

Le prince Auguste DE BROGLIE, de l'Association normande.

Émile BESSY, délégué de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

CABANIS DE COURTOIS, de l'Association normande.

DE BOISSY, de l'Institut des provinces.

DE VESVROTTE, délégué de la Société archéologique de la Côte-d'Or.

LE SAGE, de Rouen, Association normande.

JOBARD, de Bruxelles, de l'Institut des provinces.

DE ROYVILLE, de l'Association normande.

PORRIQUET, inspecteur de l'Association normande.

LABOURT, de la Société des monuments.

Maurice DE TASCHER, délégué de la Société d'agriculture du Cher.

VAGNER, de l'Institut des provinces, délégué de la Société d'archéologie de Nancy.

ASSEZAT DE BOUTEYRE, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy.

DE SAINT-GERMAIN, inspecteur de la Société des monuments historiques, à Évreux.

CAP, délégué de l'Académie de Lyon et de l'Académie de Mâcon.

Le marquis de **MORSAN**, de l'Association normande.

Le marquis **DE VIBRAYE**, de l'Institut des provinces.

A. PASSY, ancien sous-secrétaire d'État. Société de l'Eure.

VASSE DE SAINT-OUEN, délégué de l'Académie de Marseille.

Baron de GIRARDOT, de l'Institut des provinces, à Bourges.

Le comte **DE MELLET**, de l'Institut des provinces, délégué de l'Académie de Reims.

Le vicomte **DE BONNEUIL**, de la Société pour la conservation des monuments.

PARIS, de l'Association normande.

Casimir CAUMONT, de l'Association normande, à Rouen.

GAREAU, de l'Institut des provinces, délégué par le département de Seine-et-Marne.

Jules GARINET, délégué de la Société d'agriculture et de commerce, sciences et arts, de la Marne.

Jean BERTRAND, représentant, délégué de la Société d'agriculture et de commerce, sciences et arts, de la Marne.

CHALLE, délégué de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

HARDOUIN, délégué de la Société des antiquaires de Picardie.

L'abbé **CORBLET**, délégué de la Société des antiquaires de Picardie.

Emmanuel DE FONTETTE, ancien député, délégué de la Société pour la conservation des monuments.

ROBINEAU DES VOIDY, délégué de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

DE REPETIT, délégué de l'Association normande.

MAHUL, de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

COLLEN-CASTAIGNE, inspecteur de l'Association normande, au Havre.

DE COURSON, délégué de la Société centrale du Finistère.

HÉBERT, délégué de l'Association normande.

Raymond BORDEAUX, de l'Institut des provinces, à Évreux.

Le baron DE MONTREUIL, inspecteur de l'Association normande.

DE SAINTE-HERMINE, délégué de la Société agricole du centre.

LE PELLETIER DES LANDES, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

DUPRÉ, représentant, délégué de la Société des arts sciences et arts de Carcassonne.

Eugène JOUY, représentant, délégué de la Société des arts, sciences et arts de Carcassonne.

Gaston DE MESNIL-DURAND, de l'Association normande.

MILLET-SAINT-PIERRE, président de la Société havraise d'études diverses.

Le comte DE VIGNERAL, inspecteur de l'Association normande.

JOLY, de l'Association normande.

DU JONCHAY, délégué de la Société d'agriculture de l'Allier.

Le comte LOUIS DE KERGORLAY, secrétaire général de l'Association agricole bretonne.

DUPRAY-LAMAHÉRIE, délégué de la Société archéologique d'Avranches.

DE BLANCMESNIL, de la Société pour la conservation des monuments.

OCTAVE HERMAND, délégué de la Société des antiquaires de la Morinie.

MANCEL, ancien préfet, délégué de la Société philomatique de Vannes.

RIOULT DE BOISRIOULT, inspecteur de l'Association normande.

DE LORIERE, délégué de la Société archéologique du Mans.

Le marquis **DE CHENNEVIÈRES**, de l'Institut des provinces.

Le vicomte de **SAINT-PIERRE**, de l'Association normande.

LÉONCE DE GLANVILLE, de l'Institut des provinces, à Rouen.

DU CHATELLIER, délégué de la Société des sciences morales de Versailles,

L'abbé **CARLIER**, délégué de la Société archéologique de Sens.

Charles GALLET, de l'Association normande.

Le marquis **DE BANNEVILLE**, de l'Association normande.

DE KÉRIDEC, représentant, délégué de la Société pour la conservation des monuments.

DE NICOLAÏ, délégué de la Société archéologique du Mans.

D'ALVIMARE, inspecteur de la Société pour la conservation des monuments, à Dreux.

Le baron de **HAUTE-CLOQUE**, délégué de la Société académique d'Arras.

Le baron de **STASSART**, de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut des provinces, à Bruxelles.

Le marquis de la **PORTE**, de Vendôme, de l'Institut des provinces.

Le général **RAYMOND**, de l'Institut des provinces.

PELFRESNE, de la Société pour la conservation des monuments, à Bayeux.

DENIS, membre du conseil général des manufactures.

PROU, président de la Société archéologique de Sens.

LE COUPEUR, de Rouen, de l'Association normande.

PERNOT, délégué de la Haute-Marne.

DE SURIGNY, délégué de l'Académie de Mâcon.

Marc JODOT, délégué de l'Association nationale et centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord.

Le comte de GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.

DE PONTGIBAULT, de la Société pour la conservation des monuments.

ÉNAULT, de l'Association normande.

BLIGNY, de Rouen, de la Société pour la conservation des monuments.

BOULLAY, délégué de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise.

MAUPAS.

Arthur de FOURNÈS, de l'Association normande.

Gabriel d'ARJUZON, de la Société pour la conservation des monuments.

MONDOT DE LA GORCE, délégué de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Ed. GUÉRANGER, délégué de la Société d'agriculture du Mans.

Phelippe BEAULIEU, délégué de la Société académique de la Loire-Inférieure.

BRAHEIX, délégué de la Société académique de la Loire-Inférieure.

Ferdinand FAVRE, représentant, délégué de la Société académique de la Loire-Inférieure.

DE SESMAISONS, délégué de la Société académique de la Loire-Inférieure.

Eugène DE MANGEAT, de la Société pour la conservation des monuments.

Le baron MERCIER, inspecteur de l'Association normande.

DE BERNON , membre du Conseil général de l'agriculture.
Charles DESLAURIERS.

Constant LE SAINTEUR.

MAGNER , de Clermont-Ferrand.

Isidore LE BRUN , de l'Association normande.

Le colonel BORGARELLI D'ISON , de l'Association nor-
mande.

DUCHESNE , délégué de la Société delphinale.

DESTOURBET , président de la Société d'agriculture de
Dijon.

MOUCHEL , de l'Association normande, à l'Aigle.

Charles BONAPARTE , prince de Canino , membre de l'Insti-
tut des provinces.

Nicias GAILLARD , de l'Institut des provinces.

Le vicomte du FLOS , de la Société académique de Beau-
vais.

Le vicomte de POMEREU , de la Société pour la conserva-
tion des monuments.

DE BLOIS , représentant, délégué de la Société d'agriculture
de Quimper.

DE GRANDVAL , de la Société pour la conservation des mo-
numents.

DE MECFLET , délégué de l'Association normande.

HENRI DE RIANCEY , représentant, délégué de la Société
pour la conservation des monuments.

Le comte de MONTLAUR , directeur de l'Art en province.

JULES DE VROIL , délégué de l'Académie de Reims.

LEPEC , délégué de la Société d'agriculture de Pont-l'É-
vêque.

Le Comte de SERAINCOURT.

BOULLÉE , de l'Institut des provinces, délégué de l'Acadé-
mie de Lyon.

TARGET, délégué de la Société d'émulation de Lisieux.
 CHENNEVIÈRE, délégué de la Société d'émulation de Rouen.
 DE QUATREFAGES, de l'Institut des provinces, à Paris.
 MORIÈRE, délégué de la Société Linnéenne de Caen.

Délégués qui ont pris séance le 21 février.

LECLERQ DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique de Soissons.

DAILLY, de la Société centrale d'agriculture.

DE LA CHAUVINIÈRE, délégué de plusieurs académies.

CELLIER DU FAYEL, délégué de l'Association normande.

Armand DURECU, inspecteur de l'Association normande.

DE BOURDEILLE, délégué de l'Institut des provinces.

Le marquis de MENOÛ, délégué de l'Institut des provinces.

Le marquis de CHAMBRAY, de l'Association normande.

PAUFFIN, juge honoraire à Rhétel.

Maxime SUTAINÉ, président de l'Académie de Reims.

Le docteur MARTINS, délégué de la Société d'émulation des Vosges.

Le comte DE SAUMERY, délégué de l'Institut des provinces.

PLANCHARD, de l'Institut des provinces.

Le comte RAYMOND DE BRÉDA, délégué de la Société pour la conservation des monuments.

M. l'abbé Corblet fait hommage à l'Institut du *Glossaire du patois picard*.

L'Union agricole fait hommage de ses Annales, numéro de février.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

(Présidence de M. le baron de STASSART.)

Sont présents au bureau : M. de Caumont , directeur de l'Institut des provinces ; M. D'Estourbet , président de la Société d'agriculture de Dijon ; M. le général Raymond ; M. le vicomte de Saint-Pierre, et M. le comte d'Aultremont comme vice-présidents ; MM. Du Châtellier et de Kergorlay, secrétaires généraux ; M. Énaut, secrétaire.

On distingue au nombre des membres présents :

MM. Cordier Raudot ; baron D'Haut-Kloc, d'Arras ; baron Mercier, de l'Orne ; l'abbé Carlier, de Sens ; Waisse de Saint-Ouen, de Marseille ; marquis de Morsan, de l'Eure ; comte de Seraincourt, de l'Allier ; comte de Montlaur, de Moulins ; marquis de Nicolaï, de la Sarthe ; baron de Giroidot, de Bourges ; de la Chauvinière ; Mahul, de l'Aude ; Denys, membre du conseil général des manufactures.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau et offerts au Congrès : Fables, note relative à Philippe Cospeau ; — Note sur les descendants de Corneille, par M. le baron de Stassart ; — Mémoire sur le rétablissement du siège épiscopal de Carcassonne, par M. A. Mahul ; — Notice sur Van Hoobrouck, baron D'Asper, par M. le baron de Stassart ; — Exposé complet d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, par M. Hébert ; — Essai sur la formation d'un catalogue général des livres et manuscrits existant en France, par M. Hébert ; — Mémoires de l'Académie de

Caen, Mémoires de la Société d'agriculture de Caen, — Mémoires de la Société des sciences de l'Yonne. — — Lettre sur les systèmes et esprits systématiques, par M. de Ménil-Durant ; — Annales de l'Union agricole, procès-verbaux de la Société des amis des arts et de l'industrie de Poitiers, 1851 ; — Compte rendu de la séance solennelle, relative à l'exposition de 1850, par M. David de Thiais ; — Rapport sur l'église paroissiale de Saint-Éloi de Dunkerque, par M. Louis de Baecker ; — Discours historique et littéraire sur les écrivains de la ville d'Auxerre, par M. l'abbé Durn. — Aperçu des travaux de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, par M. Sauvé ; — Recherches sur la ville d'Andesina ; — Organisation de la propriété, par M. Digot ; — Propriété intellectuelle, par M. Jobard ; — Arboriculture et défrichement, par M. Philippe Beaulieu.

M. de Kergorlay lit le procès-verbal de la séance précédente :

M. Nicias-Gaillard demande, à l'occasion du procès-verbal qu'il soit bien, entendu que l'assemblée, en l'approuvant, s'abstient de se prononcer sur le mérite ou l'à-propos des rapports qui y sont compris et qui doivent rester l'œuvre personnelle de leurs auteurs. — Cette réserve est acceptée par l'assemblée. Le procès-verbal est adopté.

M. le président pose la question suivante, sur laquelle M. de Vignerailles est appelé à présenter les conclusions de la commission dont il est le rapporteur. — *Que doit comprendre l'enseignement agricole élémentaire donné par les instituteurs ruraux ?*

M. de Vignerailles, après être entré dans des considérations fort importantes sur l'état de l'enseignement dans

les campagnes, et sur leur peu d'appropriation aux besoins les plus sentis des populations rurales, propose au Congrès d'émettre les vœux suivants :

1. Que l'enseignement pratique et théorique des sciences naturelles soit complété dans les écoles normales.

2. Que l'enseignement agricole classique soit donné dans les écoles primaires.

3. Que le gouvernement encourage la publication ou la traduction des ouvrages qui seront mis à la portée des enfants.

4. Que les Sociétés d'agriculture et les comices encouragent par les moyens qui sont en leur pouvoir la bonne pratique de l'agriculture, son enseignement dans les écoles et la publication des notions d'agriculture appliquées aux besoins des localités.

5. Que les membres de l'Institut des provinces, émus des souffrances que l'ignorance de l'art de cultiver la terre cause aux populations rurales, consacrent leurs forces et leur intelligence à poursuivre auprès du gouvernement, des Sociétés d'agriculture, et des propriétaires ou des cultivateurs, l'application des moyens qui doivent les éloigner.

M. Morière fait observer que les enfants des écoles primaires ne sont pas généralement assez âgés pour profiter de l'enseignement agricole que M. le rapporteur recommande, et qu'il y aurait plutôt lieu d'appliquer cet enseignement aux écoles primaires supérieures, et qu'il fût même régularisé de manière à ce que les jeunes gens pussent, à la fin de leurs études, être pourvus d'un diplôme de capacité. Il demande aussi que les bibliothèques publiques fussent plus abondamment pourvue qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent de tous les ouvrages qui peuvent ra-

mener le goût de l'agriculture dans les classes moyennes et aisées de la société.

M. du Chatellier cite, de son côté, quelques écoles spécialement affectées à l'instruction des jeunes gens de la campagne, écoles qui mènent de front l'enseignement primaire et l'enseignement agricole, à l'aide d'une ferme annexée et d'un directeur des cultures. Le département du Finistère, ajoute-t-il, possède dans ce genre une école primaire en exercice depuis près de dix ans, qui compte trois à quatre cents élèves qui, à la fin de leur cours, sont examinés simultanément sur l'agriculture et sur les matières de l'enseignement primaire.

M. de Roiville demande que l'enseignement agricole soit professé dans toutes les écoles primaires, ou au moins dans une école spéciale d'arrondissement qui serait plus fortement constituée.

M. Denis, membre du conseil général des manufactures de la Mayenne, exprime le désir que les instituteurs professent indistinctement des notions générales d'agriculture.

M. Cellier voudrait que l'enseignement agricole fût encore plus généralisé, et qu'il fût en quelque sorte la base de toutes les branches de l'enseignement public.

M. de la Chauvinière rappelle le vœu émis l'année dernière sur cette question.

M. de Vignerailles répond que les conclusions de son rapport ne sont nullement en contradiction avec les dispositions recommandées par le Congrès précédent, et s'en réfère sur ce point à l'article 23 de la dernière loi sur l'instruction publique.

M. le président met aux voix les conclusions du rapport : — elles sont adoptées à une grande majorité.

M. de Vignerai a encore la parole sur la question du drainage ; il s'exprime ainsi qu'il suit :

« Prévenu, il y a quelques instants à peine, que je devais vous entretenir de l'utilité de l'introduction de la pratique du drainage, je viens, messieurs, me renfermer dans des considérations restreintes et toutes pratiques, en abandonnant les développements théoriques :

1. Quel est le but du drainage ?

2. Quels sont les résultats financier et économique, et sanitaire du drainage ?

3. Quel est le mode d'exécution et quels en sont les moyens ?

4. Quels sont les vœux à émettre pour favoriser et répandre la connaissance et la pratique du drainage ?

» Les vœux émis proposés par le rapporteur ont été modifiés par un vœu unique proposé par M. de Saint-Hermine, après les observations de MM. Cordier et Gaireau. »

M. Denis demande si, au lieu de solliciter le concours du gouvernement, comme nous le faisons à presque toute occasion, le moment ne serait pas enfin venu de laisser là nos lisières et d'essayer de marcher nous-mêmes dans la voie des améliorations que nous apercevons ou que nous indiquons même ; et si, dans le cas dont il est question, les associations et les sociétés agricoles ne pourraient pas elles-mêmes indiquer ce qu'il y a de mieux à faire.

M. le Rapporteur cite quelques résultats obtenus dans le drainage qui prouvent de plus en plus combien ses utiles méthodes, quand elles sont appliquées avec discernement, peuvent produire d'heureux résultats. 12 et 15 0/0 de bé-

néfice ne sont pas rares, 20 même ont quelquefois été obtenus.

M. Gareau, qui a déjà justifié, par la pratique et d'habiles essais, les faits signalés par le rapporteur, rappelle que l'Angleterre, en garantissant, par un bill, l'emprunt d'une somme de 186 millions destinés à favoriser les dessèchements que la méthode du drainage paraissait devoir assurer, a ainsi déterminé les propriétaires du sol à dépenser eux-mêmes une somme de plus de 900 millions qui ont été affectés aux travaux de l'agriculture.

Les travaux du drainage ont, d'une autre part, cela de très-avantageux qu'ils s'exécutent pendant l'hiver et peuvent procurer ainsi du travail à une population nombreuse que les chômages de la morte saison portent trop souvent à émigrer vers les villes.

Quant aux meilleures méthodes de drainage recommandées jusqu'à présent par les publications qui ont été faites directement ou empruntées à l'Angleterre, nous croyons d'après notre propre expérience, dit M. Gareau, qu'il faut regarder jusqu'à ce moment le très-petit livre de M. Lupin comme ce qui a été dit de meilleur et de plus complet sur la matière. D'autres publications plus volumineuses ne seraient propres qu'à égarer les agriculteurs qui voudraient se livrer à ce genre de travaux.

L'assemblée en remerciant M. Gareau de cette intéressante communication, demande que l'opuscule de M. Lupin, composé de six pages seulement, soit publié à très-grand nombre aux frais du Congrès, distribué gratuitement à tous les comices et sociétés agricoles en même temps que reproduit dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces.

M. de Caumont complète ce vœu en adressant des remerciements publics à M. Gareau pour la gracieuse obli-

geance qu'il a bien voulu mettre à autoriser les hommes qui voudraient étudier les méthodes de drainage, à en étudier tous les éléments sur sa propre exploitation, et à y envoyer même des apprentis qui pourraient prendre part aux travaux qu'il poursuit avec un succès et une intelligence si dignes d'attention.

L'assemblée, en acceptant les conclusions de M. de Vignerailles et le vœu précédemment émis sur la reproduction de l'instruction de M. Lupin, reprend son ordre du jour.

M. Cordier a la parole sur la question de la *boucherie*.

M. Cordier avait précédemment présenté à l'assemblée une proposition relative à cette question.

On a envoyé à tous les préfets une lettre réclamant des renseignements sur tout ce qui regarde la boucherie.

M. Cordier réclame les lumières et les conseils de l'Institut sur ces matières, qui sont depuis longtemps l'objet de sa sollicitude.

M. Cordier signale une série de questions dont la solution est cherchée par la commission.

Une partie de ces questions est relative à la production ; la seconde à la consommation.

L'assemblée prend en considération la proposition de M. Cordier.

M. de Montreuil a la parole au nom de la commission agricole sur la question de savoir quelles sont les principales causes de la misère de l'agriculture.

Trois faits généraux dominent la question :

1° L'abondance des récoltes depuis trois années et l'extension donnée, en 1847 et 1848, à la culture des froments. (Cette abondance est plus qu'affirmée par l'exportation considérable faite en Angleterre.)

2° Le déficit de 1847, exagérée par la crainte, et qui a déterminé des arrivages supérieurs aux besoins.

3° L'absence de crédit et de confiance à la suite des événements de 1848.

A ces faits ajoutons ces causes secondaires :

On n'a pas fait d'approvisionnements commerciaux, et l'on a supprimé plusieurs de ceux qui concernaient les grands services publics.

Un décret, celui du 14 janvier 1850, a autorisé la mouture des blés étrangers sur le littoral méditerranéen. On devait les réexporter, mais la fraude les a francisés, et ils sont ainsi introduits à Marseille dans une proportion qu'on estime être au moins de 33 p. 100.

Et puis, ce qui détermine surtout la persistance de l'avilissement des prix, c'est la profonde détresse du laboureur, il ne peut tirer un parti avantageux d'aucun de ses produits ; il se voit contraint de vendre à un très-bas prix pour satisfaire à ses engagements envers ceux dont il tient ses terres, et envers ses ouvriers.

L'ensemble de ces causes pèse sur tous les produits de l'agriculture. Les menus produits, si importants dans les fermes, reçoivent un nouvel échec du décret du 20 décembre 1849, qui double les droits d'octroi à l'entrée de la ville de Paris en ce qui concerne les beurres, les volailles et les œufs. Une ferme de cinquante vaches, par exemple, payant 1,500 fr. d'impôts annuels, livre cinq mille kilogrammes de beurre à Paris lorsqu'elle est dans le rayon d'approvisionnement. Or l'augmentation des droits d'entrée la frappe sur tous les produits de basse-cour de près de 500 francs !

Tels sont les faits auxquels la commission attribue la détresse agricole. Le bon marché des denrées alimentaires

est désirable ; il faut le poursuivre, mais en veillant attentivement sur la juste rémunération des services productifs. Autrement on fait fausse route : c'était l'avis de TURGOT, ce grand homme de bien, quand il disait : « Les excès de bas prix et de cherté sont également funestes ; ils sont à la vie économique ce qu'est à l'homme l'excès du froid et de la chaleur. »

Il faut craindre l'exagération du bas prix, car il resserre la production, il ne récompense pas le travail. Si l'état actuel se prolongeait, on devrait craindre qu'il n'altérât le capital agricole. Le laboureur voit diminuer ses instruments de culture ; il se tourne vers des cultures industrielles plus profitables que les céréales ; c'est un symptôme menaçant ; car c'est ainsi, et cette remarque est encore de TURGOT, que, naturellement, et indépendamment des causes atmosphériques, des années de pénurie et de souffrance succèdent à celles où les produits des céréales n'ont pas trouvé leur prix rémunérateur.

Le bénéfice rural fait le progrès agricole ; il étend les cultures, il augmente les richesses du pays.

Sans l'épargne du laboureur on chercherait en vain la vie à bon marché ; on ne peut la trouver que par la production augmentée, et cette production ne peut augmenter que par suite de la juste rémunération de tous les services productifs.

La commission, préoccupée des souffrances de l'agriculture, soumet au Congrès les propositions suivantes :

- 1° L'établissement d'institutions de crédit ;
- 2° Que les approvisionnements en céréales soient maintenus dans tous les grands services publics ;
- 3° Qu'un minimum d'approvisionnement soit imposé au

commerce de la boulangerie, conformément au vœu émis par le Congrès agricole de 1850 ;

4° Que l'on rapporte le décret du 14 janvier 1850 , concernant la mouture des blés étrangers ;

5° Qu'on maintienne les tarifs protecteurs ;

6° Que les droits de l'octroi de la ville de Paris , relativement au beurre , œufs et volailles , soient ramenés au chiffre antérieur au décret de décembre 1849 ;

7° Que l'État , en continuant le réseau des chemins de fer , consulte les populations et ait égard à leurs vœux.

M. de Montreuil termine son rapport par ces paroles , qui sont vivement accueillies : Mais le premier besoin de l'agriculture , c'est la sécurité , c'est la confiance , c'est un lendemain !

M. Du Chatellier a la parole.

Il croit que le gouvernement , dans les deux grandes crises que l'agriculture a traversées depuis depuis peu d'années , la disette de 1847 et les embarras désastreux survenus à la suite de 1848 , auraient pu s'entourer de renseignements qui sont toujours à sa disposition , et qui auraient certainement contribué à jeter du jour sur les nombreuses perplexités du pays.

M. Du Chatellier dit qu'il ne veut pas ajouter à ces renseignements plus d'intérêt qu'ils n'en méritent. Mais il persiste à croire qu'ils pourraient , sur beaucoup de points , éclairer la marche de l'administration comme de l'agriculture elle-même et dire au moins où est le mal , d'où il vient , quelle marche il a suivie , quels résultats désastreux il a amenés. C'est ainsi que , dans la pensée de l'orateur , il aurait été nécessaire , au milieu des vagues allégations produites chaque jour sur les causes de la détresse que nous subissons , de savoir comment l'élévation

des fermages et l'affluence des capitaux dans les campagnes avant 1848 avaient déterminé, à la suite de la révolution, pour le fermier comme pour le propriétaire, cette extrême pénurie de capitaux qui les force aujourd'hui à arrêter leurs travaux d'amélioration et à consommer la vente de leurs produits à des prix réduits et tellement abaissés, qu'il n'y a plus de rémunération pour le travail le plus pénible.

— Mais le remède ! le remède ! disent quelques membres.

Je le sens bien comme vous, dit M. Du Chatellier ; là est toute la difficulté !... Mais enfin si ce sont les capitaux qui manquent... pourquoi, dans ce moment de suprême détresse, ne se rappellerait-on pas que les millions prélevés sur l'agriculture par les 45 centimes, ont été dans un moment de pénurie, la dernière cause de sa détresse, et qu'il y aurait justice à lui en rendre au moins une partie en institutions de crédit ou de banque, capables de la soustraire à l'action usuraire des faiseurs d'affaires et surtout aux surcharges que les droits du fisc lui imposent en cas d'emprunt ?

M. Cordier. M. Du Chatellier signale le mal... , mais, quand il s'agit d'indiquer le remède... , il indique des choses impossibles... , il parle de reprendre les 45 centimes...

Plusieurs voix. Non, non... il a retiré sa proposition.

M. Cordier. Alors il n'a rien proposé !... Il a accusé le gouvernement... qu'on accuse toujours... il n'a rien indiqué... Vous êtes des hommes spéciaux, trouvez des remèdes réels.

M. Du Chatellier reprend la parole et rectifie l'interpré-

tation donnée par M. Cordier qui ne rend pas complètement sa pensée.

M. de Guernon-Ranville. On a parlé des fautes des gouvernements... on ne parle jamais de celles des gouvernés. Comment le gouvernement peut-il venir à notre aide?

Il y a des remèdes!...

Qu'on allège les nouveaux droits d'octroi... que l'octroi rentre dans ses anciennes limites... qu'on l'allège!

Voilà mon premier vœu!

Il faudrait augmenter les voies de circulation; il faudrait qu'il y eût partout des chemins de fer. Autrement, on se trouve dans une infériorité relative injuste! A ce point de vue la Normandie est vraiment déshéritée.

Que le gouvernement dote donc également toutes les parties du territoire de voies de fer, et que pour la direction on consulte les populations!

Le chemin de fer de l'Ouest, s'il est fait tel qu'on le propose, nous ruine.

Si le chemin de fer de Normandie n'est pas fait en même temps que celui de Rennes, nous sommes ruinés!

Quant aux banques de crédit dont on parle, j'ai peur que ce ne soit un remède chimérique et plein de périls: rien ne ruine comme les emprunts faciles.

Ce qu'il nous faudrait, ce serait la diminution des frais de procédure pour expropriation. L'expropriation ruine le débiteur sans enrichir le créancier.

M. Raudot. En Angleterre, aujourd'hui les denrées alimentaires entrent en franchise. On y enverra nos produits si nous ne baissons nos *octrois*.

On demande la péréquation de l'impôt; elle est impossible, à cause des rivalités jalouses de tous les pays.

Quant à la question des chemins de fer, elle est égale-

ment difficile. La Normandie demande trop : elle a déjà beaucoup ! Le gouvernement n'est pas riche, n'exigez pas trop de lui.

Il faut finir les lignes commencées avant d'en faire d'autres.

M. le comte d'Ison. Je suis convaincu que les élections trop rapprochées troublent tout. Si nous n'avions à voter qu'en 1852 les affaires reprendraient.

Ce qu'il faut encore à l'heure qu'il est, quoi qu'en dise l'honorable M. de Guernon, c'est l'institution des établissements de crédit.

M. le président met aux voix les propositions de la commission d'agriculture. Ces diverses propositions sont adoptées à une forte majorité.

Archéologie.—De Mellet, président ; Duprat Ditorand, secrétaire.

Agriculture. — Comte de Saint-Hermine, président ; comte de Guernon-Ranville, vice-président ; de Montreuil, secrétaire.

Sciences naturelles. — Cap, président ; Guéranger, secrétaire.

Littérature et sociétés savantes — M. de Cussy, président ; M. . . . secrétaire.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

(Présidence de M. A. PASSY.)

M. le président engage MM. de Contancin, Cap, Mansel, de Stassart, à siéger au bureau.

M. de Kergorlay engage les membres qui auront pris la parole à s'entendre avec les secrétaires sur la rédaction du procès-verbal.

Le Congrès reçoit à titre d'hommage les ouvrages dont les titres suivent :

Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, précédé de recherches philologiques et littéraires sur ce dialecte, par l'abbé Jules Corblet.

De l'ordre social. — Études politiques, par M. E. de Montlaur.

Bibliothèque d'élite. — Essais littéraires. — Portraits, paysages et impressions, par le comte Eugène de Montlaur.

Recherches sur les étoiles filantes, par MM. Coulvier-Gravier et Saigey.

Courte réfutation du long rapport de la commission des brevets belges.

Nouvelles machines motrices dites électro-dynamiques du professeur Page.

Énumération des insectes qui consomment les tabacs, par M. Guérin Méneville.

Culture de la cochenille en Algérie, par M. Guérin Méneville.

Nécessité d'introduire l'étude de la zoologie dans l'enseignement agricole, par M. Guérin Méneville.

Essai sur les insectes utiles et nuisibles, par M. Guérin Méneville.

Extrait des matériaux recueillis à la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle, par M. Guérin Méneville.

Analyse des expériences sur la muscardine et les autres maladies des vers à soie en 1849, par MM. Guérin Méneville et Eugène Robert.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande, 1851.

Observations sur l'enseignement agricole, par M. de La Chauvinière.

Notice historique sur l'agriculture de France, suivie de quelques considérations sur la nécessité de créer des chambres consultatives pour l'industrie agricole, par M. D. de La Chauvinière.

Guide des comices et des propriétaires, par M. D. de La Chauvinière.

Question des céréales, par M. D. de La Chauvinière.

M. de Loriaère, chargé d'un rapport sur la direction à donner aux études botaniques dans les départements, propose d'engager les botanistes à composer des flores locales, lorsqu'il n'en existe pas ; on devra, dans tous les cas, appuyer ces travaux par la composition d'herbiers que l'on déposerait soit au musée de la ville, soit dans les archives des sociétés savantes. Ces herbiers seraient formés d'a-

près les indications ordinaires formulées dans les traités de botanique.

M. Cap présente sur le même sujet un second rapport dont les conclusions sont les suivantes : recommander aux botanistes, dans leurs recherches locales, d'insister sur les observations relatives à la *géographie botanique*, appuyées sur les données fournies par la géologie et la météorologie. Ces observations, très-importantes pour l'agriculture, fourniraient par la suite les éléments d'une *statistique végétale*. Ce travail, entièrement neuf, servirait à constater la prédominance relative de certains groupes végétaux dans chaque subdivision régionale, et, en montrant les instincts, les prédilections naturelles des plantes, il éclairerait les agriculteurs sur le choix des localités les plus favorables à certaines cultures.

M. de Mellet prend la parole sur les deux rapports. Il croit que c'est bien à la campagne qu'il faut étudier ; mais il ne faudrait pas s'attacher outre mesure à la spécification, il faudrait dresser des catalogues ou des flores locales considérées en général. Il ne faut pas céder à la tendance trop commune de créer des espèces nouvelles parfois douteuses, il faut surtout former des herbiers. M. de Lambertyes a dressé un catalogue raisonné de la botanique du département de la Marne. Il a réuni un herbier où se trouvent, moins quarante, toutes les plantes dont il est question dans le catalogue. Il y a joint une carte géologique dressée au point de vue botanique. C'est là un des meilleurs exemples que l'on puisse proposer à l'imitation des savants de province.

M. des Voids habite un département et un canton où se trouvent presque tous les terrains. Il s'est occupé de la botanique locale. Aucune plante du terrain jurassique ne

vient naturellement dans le terrain néocomien. La détermination exacte de l'espèce, de la variété, est nécessaire pour ces sortes de recherches. Dans le terrain de Saint-Sauveur (Yonne), sur douze cents plantes, trois cents environ vivent sur le terrain jurassique, et ne se rencontrent nulle part ailleurs. Quand il y a mélange des terrains, il y a aussi mélange des flores. L'indication géologique a donc une très-grande importance.

Les propositions des rapports précédents sont adoptées.

M. de Mellet demande que le Congrès exprime le vœu que la botanique appliquée soit enseignée dans les écoles normales et primaires.

M. Sellier a la parole. Il ne faut pas, dit cet honorable membre, séparer les études scientifiques proprement dites des applications. L'agriculteur doit avoir des notions de botanique précises, en même temps que la pratique des choses usuelles. Cette dernière n'a pas encore été suffisamment éclairée par la science; il faut porter remède à ce triste état de choses.

M. le président fait observer que la question a été traitée dans la commission de l'agriculture.

M. Sellier insiste pour que l'étude de la botanique soit introduite dans l'enseignement primaire des hommes et des femmes.

M. de Lorieère répond à l'orateur précédent. La section au nom de laquelle il a pris la parole est essentiellement scientifique; elle a dû renvoyer à une autre section les questions d'application. Quant à l'enseignement scientifique, il existe à l'état de programme : on doit demander seulement que le programme soit exécuté.

M. des Voidy voudrait voir s'établir l'uniformité de déno-

minations dans les ouvrages de botanique agricole. Le nom scientifique seul devrait toujours être employé.

M. de Loria ne croit pas à cette nécessité.

M. Charles Bonaparte a la parole. Il rappelle que, dans les sciences naturelles, la nomenclature a une importance extrême. Tournefort désignait une plante par une phrase. Linné, en établissant la nomenclature dont nous suivons encore aujourd'hui les règles, a rendu un service immense. Tout naturaliste digne de ce nom protestera contre ceux qui voudraient nous faire rétrograder jusqu'à Tournefort.

M. de Vibraye a la parole pour la lecture d'un rapport relatif à la culture et à l'acclimatation des arbres résineux.

Messieurs,

Depuis quelques années le gouvernement semble se préoccuper avec une louable sollicitude de l'amélioration des contrées les plus improductives du sol français, et la Sologne, que j'habite, fut mise naturellement en première ligne. Mais aujourd'hui la question doit demeurer pendante, et le Congrès scientifique du mois de septembre, dont le siège est Orléans, devra convier, nous l'espérons, tous les agriculteurs et praticiens à concourir par leurs avis et leur expérience à l'œuvre de régénération de la contrée qu'ils habitent. Aussi ne doit-on pas aborder aujourd'hui l'ensemble de cette grande question; je veux seulement soulever le coin du voile qui la recouvre dans les limites du programme de ce Congrès. Le point de la question qu'il nous engage à traiter est l'introduction de végétaux propres aux différentes zones, botaniques ou climatériques. Il ne s'agit ici que de poser les bases; c'est

un édifice auquel chacun doit travailler, il faut dès aujourd'hui commencer l'œuvre, et je viens y apposer ma pierre.

On se préoccupe à juste titre des moyens d'utiliser toutes les parties du sol français, et je m'en applaudis; mais les années qui viennent de s'écouler doivent malheureusement nous apprendre à ne point abuser de la production des céréales, et l'expérience, ou même trop souvent les déceptions et la ruine d'un certain nombre d'améliorateurs, doivent nous convier à la prudence et à la juste appréciation des travaux à entreprendre. On prétend améliorer les sols pauvres au moyen de la culture; les générations futures verront cette œuvre, si vous avez assez de constance et assez de capitaux à sacrifier pour y persévérer: autrement c'est une déception, c'est une œuvre complètement illusoire. Les sols pauvres, sauf de rares exceptions, sont destinés à une autre mission: autrement il faudrait violenter la nature, restituer à force de bras à la terre les éléments constitutifs dont elle manque. Ce ne sera plus améliorer le sol, mais le reconstituer sur des bases complètement nouvelles. C'est une possibilité mécanique, matérielle, mais ruineuse, mais chimérique du côté de l'exécution. Que ferons-nous donc des sols pauvres, sinon des bois, dont la France est aujourd'hui si pauvre, et que son état climatérique réclame impérieusement?

Nous sommes encore à l'état d'enfance relativement à l'introduction des plantes utiles à nous approprier; nous négligeons les richesses qu'il nous faudrait acquérir, nous acceptons ce qui se trouve sous notre main, parce qu'il nous faudrait trop d'efforts, probablement, pour nous approprier d'utiles conquêtes. Ici, messieurs, je ne con-

vierai pas les sociétés des provinces à résoudre un difficile problème, en se préoccupant dès à présent de l'introduction d'espèces exotiques, utiles à introduire, à replacer dans leur milieu, dans nos différentes zones botaniques ; mais ce dont je dois m'étonner, c'est de voir l'Europe même cacher des trésors que jusqu'à ce jour nous n'avons, je ne dirai pas essayé, mais pas même songé à nous approprier.

De ce nombre, et en tête de la série, se place naturellement le pin d'Autriche, dont l'introduction me semblerait éminemment désirable pour le climat et les terrains de la Sologne, aussi bien que pour les arides formations crétacées de la Champagne. Vous allez vous-mêmes en juger par un résumé succinct de ses propriétés.

Höss, professeur à l'École forestière de l'empire d'Autriche, décrit au long cet arbre dans une monographie toute spéciale et le désigne sous le nom de *pinus nigra austriaca*, schwarze Föhre des forestiers allemands. Cet arbre croît spécialement dans les plaines de la basse Autriche, entre Klognitz et Wiener-Neustadt ; c'est là qu'il se développe sur une plus grande échelle ; on le rencontre encore dans les montagnes de la Styrie, de la Croatie, du Bannat, et sur quelques points des rivages du Danube, mais on ne le trouve pas dans les Alpes, non plus que sur les Carpathes. Tenore, qui l'observait d'abord en Autriche, le signale ensuite dans la Flora napolitana, comme croissant spontanément sur plusieurs points des montagnes du royaume de Naples. Je ne m'étendrai pas sur la synonymie ; je ne mentionnerai pas les arbres qu'on assimile plus ou moins légitimement au pin d'Autriche ; ce qu'il s'agit de constater ici, c'est que le véritable pin d'Autriche est tout récemment introduit en France aussi

bien qu'en Angleterre, de 1835 à 1836. En 1841, je constatais sa présence dans les forêts de la Carniole; il était encore si peu connu, qu'à cette époque nous l'avons cherché vainement, M. Brongniart et moi, dans les herbiers du jardin des plantes, et lorsque parut la monographie de Höss, les botanistes le confondaient encore avec le pin sylvestre, le pin maritime et le laricio, peut-être parce que cet arbre change de caractère suivant l'exposition, le climat, la nature du sol et l'âge de l'individu qu'on observe. Je ne m'appesantirai pas ici d'ailleurs sur l'ensemble de ses caractères botaniques; il suffira de dire en quoi son introduction ou plutôt sa divulgation semble utile.

Ses racines ont la propriété de s'étendre à fleur de terre, et même à découvert, sur les roches calcaires, lorsqu'elles ne trouvent aucun moyen de plonger dans le sol par une fissure. — Le pin noir atteint une hauteur de 100 pieds d'Autriche, 31 mètres 60 centimètres, sur un diamètre de 95 centimètres à 1 mètre 26 centimètres.

Il est fort important de ne pas confondre le pin d'Autriche avec le pin laricio son congénère. Relativement à leur divulgation dans les différentes zones botaniques, et relativement au climat, le pin laricio, comme le pin maritime, appartient aux zones méridionales et sort de son milieu lorsqu'on l'introduit dans le Nord; le pin d'Autriche appartient à des zones plus tempérées; ce dernier pin, qui perd ses caractères sur les rochers des environs de Trieste, végète encore au nord de Berlin où le laricio ne pourrait probablement pas vivre.

On répondra peut-être : à quoi bon l'introduction d'un nouveau pin dans les sols pauvres impropres à l'agriculture, lorsque nous possédons deux arbres qui semblent suffire aux exigences de ces contrées, le pin sylvestre et

le pin maritime? Je crois que, dans nos climats tempérés, la qualité du pin d'Autriche, qui se retrouve dans son milieu, doit l'emporter sur le pin silvestre, dont la qualité du bois, dans les régions froides, est due à la lenteur de l'accroissement annuel de ses couches ligneuses; quant au pin maritime, il cesse de croître et se développe difficilement au nord de Paris. Plus j'étudie cet arbre, plus je le considère comme sorti de son milieu dans nos contrées, comme arrivant au centre de la France sur l'extrême limite de sa croissance; est-ce à dire qu'il faut immédiatement le proscrire dans ces conditions, alors que nous n'avons pratiquement rien à lui substituer? Je suis loin de conseiller une pareille imprudence, non plus que de me lancer moi-même dans une voie si dangereuse; je veux seulement provoquer en faveur du pin d'Autriche un commencement d'exécution, dans l'intime conviction où je suis de l'utilité de son introduction dans la grande culture. Dans le centre et l'ouest de la France, le pin maritime a perdu la majeure partie des qualités qu'on lui reconnaît dans les contrées méridionales, soit comme accroissement et qualité de bois, et conséquemment comme ligneux, soit pour la quantité, la qualité même de sa résine. Les résiniers, je le veux bien, commencent à se répandre en Sologne et dans le Maine, et les propriétaires qui jouissent à peine de ce nouveau produit acclament les résultats comme admirables; ce que je puis admettre jusqu'à plus ample informé, c'est que les pins maritimes, en Sologne et dans le Maine, rendent en effet de la résine, mais combien? Je me suis laissé dire par un propriétaire impartial, parce qu'il est à la fois propriétaire en Sologne et dans les Landes, que bien des résiniers venus dans la Sologne orléanaise pour y chercher

fortune, s'en retournent dans les Landes, découragés ou trompés sur le rendement qu'ils espéraient obtenir de l'opération du gemmage. C'est donc à la fois comme produit ligneux et comme produit industriel que l'extension de la culture du pin d'Autriche me semble essentiellement désirable.

Höss, ayant comparé cette essence avec le pin sylvestre, a démontré par des tableaux que, jusqu'à soixante ans, le pin d'Autriche l'emportait en volume sur le pin sylvestre, mais que plus tard, il est vrai, ce dernier reprenait l'avantage. Aujourd'hui que chacun réclame une jouissance immédiate, soixante années seront une période plus que suffisante pour nos désirs. Il y a plus : les arbres destinés au gemmage, c'est-à-dire à un rendement annuel et régulier, cesseront de gagner en volume lorsque vous exigerez d'eux une autre production plus lucrative, mais en même temps épuisante. Qu'importe alors le plus ou moins d'accroissement que l'arbre pourrait ultérieurement atteindre, s'il vous faut consentir à arrêter cette source de production pour obtenir un nouveau produit plus lucratif ?

Le pin d'Autriche, d'après les auteurs forestiers allemands, est le plus riche en résine de tous les bois d'Europe. D'après les calculs de Höss, chaque sujet de 31 à 36 centimètres de diamètre devra fournir en moyenne 4 kilogrammes 629 grammes de résine. Cette appréciation a été faite pour les arbres élevés en massifs ; le rendement des arbres isolés serait beaucoup plus fort. Le bois des arbres gemmés est, du reste, le plus estimé comme bois d'œuvre, aussi bien que pour la carbonisation et la fabrication du goudron. Le bois du pin d'Autriche a plus de fermeté, de ténacité que celui du pin sylvestre, l'em-

porte sur le mélèze pour les constructions immergées; aussi, le pin de Caramanie, que je regarde comme lui étant identique, est, dans l'empire ottoman, avantageusement employé dans les constructions maritimes. Le pin d'Autriche croît en plaine à toute exposition; on le rencontre encore à 1,225 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais alors sur les versants méridionaux seulement.

Du reste, il n'est pas exigeant sur la nature du sol, pourvu qu'il ne soit point trop humide; on prétend que la nature de son bois varie beaucoup, suivant la nature du terrain; le sol calciné serait essentiellement favorable à sa croissance. Cet arbre croît spontanément, il est vrai, sur des roches calcaires à peine recouvertes d'une faible couche d'humus; aucun de ses congénères ne s'y rencontre en aussi grande abondance, j'en conviens, mais ce n'est pas, quant aux pins silvestres du moins, parce qu'ils ne sauraient y croître quant à la nature du terrain, mais parce qu'ils sont plus exigeants quant à la qualité, quant à la profondeur. Le pin d'Autriche réussit du moins sur les amas de galets les plus maigres, où l'herbe même ne saurait croître; il y atteint de 15 à 17 mètres de hauteur sur un diamètre de 25 à 31 centimètres. C'est l'arbre qui, à l'exemple des races de moutons sologneaux, devra mourir le plus difficilement de misère. C'est donc essentiellement un arbre des pays pauvres. Si cet arbre est en effet plus robuste que le pin silvestre, moins exigeant sur la nature ou bien plutôt sur la qualité du terrain, qu'une de ses propriétés soit de croître dans des terrains calcaires, cet arbre deviendra sans contredit une utile introduction dans la Champagne. Du reste, cet arbre ne me semble pas exclusif, et les terrains prétendus calcaires, où sa crois-

sance est spontanée, sont composés d'éléments fort divers. La plaine de galets formant la vallée de la Leytha emprunte ses éléments constitutifs à des formations très-diverses, aux terrains de stratifications primordiales, tels que gneiss, micachistes et phyllades, à des gomphalites (Nagelflühe) siliceuses par essence. Ces différents éléments sont empruntés aux montagnes qui séparent la basse Autriche de la Hongrie; sur la rive gauche de la Leytha se montrent le Sureberg et les premières collines de la Theiss styrienne, appartenant au terrain de Gosau, grès fossilifère, calcaire à hippurites, à l'ensemble des formations crétacées. C'est dans l'agglomération des ces formations si diverses que le pin croît, prend sa plus grande extension. Ce n'est que plus bas qu'il se montre sur les diverses formations des terrains de Vienne, tantôt calcaires et tantôt siliceux, comme les analogues de Dax et de Bordeaux, de Touraine et d'Anjou, dont toutes les séries se trouvent représentées dans le bassin de Vienne. Cette analogie de la nature du sol ne doit-elle pas être un pressant motif de penser à la propagation de cette précieuse essence? Déjà la Bavière se glorifie de sa conquête, comme le constate une description de cet arbre publiée dans ce pays. Quant à moi, son introduction me semble essentiellement utile. J'ai déjà commencé quelques essais sur des sols fort divers, dans les tufs calcaires des terrains d'eau douce supérieurs (étage paléothérien), où je ne suis nullement émerveillé de sa croissance, dans les riches dépôts argileux des terrains néocomiens de la Champagne, où il végète vigoureusement; enfin, dans les sables à sous-sol argileux appartenant aux alluvions anciennes de la Sologne, et je le crois éminemment propre à ces terrains, pourvu qu'ils soient suffisamment assainis. Un terrain lui

serait, à mon sens, essentiellement propre, mais ce terrain n'existe que par exception, dans quelques communes qui m'entourent, sur quelques points très-restreints de la Touraine et de l'Anjou : c'est le point d'intersection des dépôts d'alluvions anciennes et du falun, à cette limite où les sables d'alluvions s'entremêlent aux dépôts arénacés à la fois et calcaires par les débris de la formation du falun.

Un des emplois du pin noir dans la plaine aride et sur les plages de galets de Neustadt et Neukirchen; une des raisons de l'introduction de sa culture sur des sols aussi éminemment ingrats, est de se procurer une litière au moyen des aiguilles produites par ces pins, et de rendre, par ce moyen, à la culture les maigres terrains du voisinage. On ne commence à ramasser les feuilles que la quatorzième année; cette opération s'exécute tous les deux ans au mois d'octobre; on se procure ainsi par arpent (57 ares 55 cent.), dans les futaies de quatorze à vingt ans, une à trois voitures de litière attelées de deux chevaux, et postérieurement de quatre à cinq voitures.

Toutes ces considérations devraient nous faire désirer, non point d'entreprendre des essais, il n'en est plus désormais besoin, mais bien de propager facilement cette précieuse essence. Malheureusement les graines en sont encore fort chères et ne s'obtiennent qu'avec une extrême difficulté. Le gouvernement, qui cherchait à répandre les années précédentes la culture du pin laricio au moyen d'une distribution de graine faite au ministère du commerce, ne pourrait-il s'appliquer à doter le centre de la France d'une essence plus en rapport avec les exigences de son sol et plus encore de son climat?

Ici, je le répète, ce n'est plus un essai, car il ne s'agit

que d'utiliser une conquête. Si je voulais parler de problèmes à résoudre, je déroulerais à vos yeux la série nombreuse des conifères exotiques que chaque jour je m'efforce d'introduire et de m'appropriier, je me trompe, que je serais heureux et fier d'expérimenter à mes risques et périls, afin d'en doter un jour mon pays, lorsque j'aurai constaté l'utilité de leur introduction dans la culture en grand par des moyens ordinaires et accessibles à tous.

La commission, tout en recommandant aux sociétés des provinces du Centre la culture en grand d'un arbre approprié à leur climat, désire que là ne s'arrêtent pas leurs efforts, et que les espèces exotiques nouvellement introduites soient également cultivées, étudiées dans les différentes zones auxquelles leur nature semble devoir les faire classer et mieux approprier. On pourrait consulter à ce sujet le premier des prix proposés par la société centrale d'agriculture, où la nomenclature des espèces les plus utiles à proposer est indiquée. Quant à moi, je ne voudrais prendre la responsabilité d'un conseil en pareille matière, mes expérimentations n'étant, sur ce point, assez complètes.

Ces conclusions sont adoptées sans discussion.

M. de Quatrefages a la parole pour la lecture d'un rapport relatif à l'ethnographie française. Voici les conclusions de ce rapport :

Ethnographie française. — On sait que la population française, considérée dans son ensemble, se rattache à la race celtique. Mais, d'une part, cette race se divise au moins en deux rameaux bien distincts qui sont tous deux représentés sur notre sol, et, d'autre part, des circonstances spéciales agissant localement sur une certaine masse de population ont modifié le type primitif et donné naissance à

des variétés constantes dont il faut tenir compte. En outre, le voisinage ou les migrations des races étrangères ont introduit sur le territoire français des éléments ethnologiques très-divers. Tantôt ces éléments ont exercé autour d'eux une influence sérieuse et modifié la race primitive dans un rayon plus ou moins étendu ; tantôt ils sont restés presque isolés et ont formé des groupes circonscrits qui tranchent d'une façon parfois extrêmement marquée sur le fond des populations environnantes.

De ces diverses causes, agissant pendant une longue suite de siècles, est résultée l'extrême variété qu'offre à l'observateur la population de la France. Aucune autre nation, peut-être, ne présente à l'ethnologiste des problèmes aussi nombreux et aussi compliqués. Pour les résoudre, il faut avoir recours simultanément à l'histoire générale et locale, aux caractères physiques observés surtout chez les femmes, aux idiomes locaux, aux superstitions locales, aux conditions d'existence, etc.

En ethnologie, plus peut-être que dans toutes les autres sciences, les travaux trop étendus présentent des difficultés extrêmes. Pour arriver à créer une *Ethnographie française* vraiment digne de ce nom, il serait utile que chaque collaborateur à cette œuvre circonscrivît le champ de ses recherches et travaillât pour ainsi dire monographiquement. Dans l'état actuel de nos connaissances, construire l'édifice est impossible : il faut commencer à en réunir les matériaux. C'est à ce point de vue que devraient être traitées, ce nous semble, même les questions générales que nous allons indiquer.

PROGRAMME.

1° Quels sont les caractères distinctifs des Gaels et des Kimrys ?

2° Dans quelle proportion ces deux rameaux de la race celtique sont-ils associés dans la population ?

3° D'autres éléments ethnologiques sont-ils venus se mêler aux précédents ? Quels sont-ils et quelle a été leur action principalement sur les caractères physiques et sur les idiomes locaux ?

4° Jusqu'à quel point l'influence des conditions d'existence locales a-t-elle modifié les caractères physiques primitifs des populations ?

5° Rechercher les caractères distinctifs que présentent, dans un rayon déterminé, les habitants de montagnes, de vallées et de plaines, ayant une origine commune incontestable.

6° Faire connaître les traits caractéristiques des populations qui vivent sous l'influence de conditions exceptionnelles agissant sur une grande surface (*landes, plaines marécageuses*, etc.)... Comparer ces populations aux populations circonvoisines.

7° Rechercher avec soin les traces ethnographiques laissées par les colonies grecques et romaines au sein de nos populations ;

8° L'invasion sarrasine a-t-elle laissé des traces ethnographiques sur le sol de la France ?

9° La domination espagnole a-t-elle laissé des traces ethnographiques en France ?

10° Jusqu'à quel point la race scandinave transportée en Normandie a-t-elle conservé ses caractères distinctifs ?

11° Rechercher l'origine des colonies qui, sur le littoral

de la France, présentent des caractères si différents de ceux des populations voisines.

12° Faire l'histoire ethnologique des tribus bohémiennes fixées, et plus particulièrement de celles qui habitent le nord-est et le sud-ouest de la France.

On passe à la discussion des deux premiers articles.

M. Rivière demande s'il est bien certain que la division des populations primitives de la France en Gaels et Kimrys soit applicable partout, et suffise toujours. Il a rencontré les Gaels et les Kimrys dans la Bretagne et la Vendée; mais il lui semblerait convenable de poser la question d'une manière plus générale.

M. de Quatrefages fait remarquer que la suite des questions posées par la commission répond à ce que demande le préopinant. Il reconnaît d'ailleurs qu'il existe effectivement en France d'autres éléments que les Gaels et les Kimrys.

Sur une observation de M. Charles Bonaparte, M. de Quatrefages donne lecture de l'ensemble des questions; puis la discussion reprend sur les deux premières.

M. Rivière, insistant sur sa précédente observation, affirme qu'il existe en France d'autres branches de la race celtique aussi importantes que les deux qui ont été signalées.

M. de Mellet prie l'assemblée de ne pas perdre de vue que la commission a seulement eu pour but d'indiquer aux sociétés une marche à suivre dans leurs travaux. Il s'agit uniquement ici d'un programme d'études, et rien ne semble s'opposer à ce qu'on l'adopte dans les termes sous lesquels il est présenté.

M. de Quatrefages exprime que M. de Mellet a parfaite-

ment saisi la pensée du rapport. On a seulement voulu dire qu'il existait sur notre sol deux branches celtiques bien caractérisées, et c'est là un fait généralement admis. Mais l'on n'a prétendu rien préjuger sur la présence ou l'absence d'autres rameaux celtiques, qui pourraient avoir une égale importance. On laisse aux sociétés elles-mêmes à s'occuper de ces rameaux, si elles en connaissent ou découvrent l'existence.

M. Charles Bonaparte, convaincu que le premier caractère des Congrès doit être l'*utilité*, considère comme particulièrement important de bien formuler les questions. La rédaction proposée pourrait avoir le sérieux inconvénient d'exercer une influence trop absolue sur les savants de la province, qui sont toujours assez portés à accepter comme des faits consacrés ce qui émane de réunions telles que le Congrès. L'orateur regretterait d'autant plus ce résultat, que dans sa pensée personnelle il existe en France trois ou quatre rameaux principaux de la race celtique.

M. de Quatrefages déclare que la commission a seulement voulu dire que ces deux rameaux avaient été jusqu'à ce jour particulièrement étudiés. Ce fait suffit pour lui faire trouver opportun d'appeler sur ces deux rameaux l'attention toute spéciale des ethnologistes, car le plus sûr moyen d'assurer quelque succès à leurs efforts, c'est de commencer par les inviter à procéder dans des voies qui leur sont déjà familières.

M. Du Chatellier expose qu'il s'est livré dans le Finistère, en commun avec M. Edwards, à l'examen comparatif des races. M. Edwards était porté d'avance à ne voir dans les populations qu'il étudiait que des Gaëls et des Kimrys, et néanmoins, au bout de huit jours, il crut reconnaître

l'existence d'une troisième race, à laquelle il appliqua le nom de *Celtes-Ibères*; les individus qu'il rangea dans cette catégorie se trouvèrent même bientôt fort nombreux. Ces faits viennent à l'appui des observations présentées par M. Charles Bonaparte.

M. Charles Bonaparte explique que le système qu'il tient essentiellement à combattre, est celui de faire de la division en deux rameaux la base générale de la classification qu'on adoptera, et il rappelle à ce sujet, qu'en matière de sciences, une classification vicieuse est un inconvénient de premier ordre.

M. de Quatrefages fait remarquer qu'il n'a encore exprimé aucune opinion personnelle. Il a signalé lui-même à M. Du Chatellier, dans une petite île de la Bretagne, qu'il a jadis habitée, un élément méridional.

M. de Kerdrel, représentant d'Ille-et-Vilaine, trouve que jusqu'à présent il a entendu critiquer la question, mais qu'on n'a pas encore posé la question. Il propose de la formuler de la manière suivante : Quelles sont les races principales dont se compose la population française ? A quels caractères les reconnaît-on ? Cette rédaction ne lui paraît pas plus vague que celle de la commission, et elle lui paraît avoir néanmoins l'avantage d'être plus large. Il doute d'ailleurs que l'on sache bien ce que l'on appelle Kimrys.

M. Dupré propose à son tour de présenter la question en ces termes : « Le Congrès émet le vœu que les sociétés savantes étudient les caractères qui pourraient distinguer et faire diviser en groupes les populations de leurs arrondissements respectifs. » Il lui paraît que de cette manière on ne préjuge rien.

M. le président propose de dire : Quels sont les carac-

tères distinctifs des races qui ont peuplé originairement a France ?

M. de Quatrefages demande si cette forme ne serait pas trop générale. Il lui semble que cela renfermerait la question ethnographique tout entière. Il est personnellement convaincu qu'on n'arrivera à constituer une véritable ethnographie française qu'en s'appliquant à faire une série de monographies.

M. de Guernon-Ranville conseille de poser d'abord la question sous la forme très-générale indiquée par M. de Kerdrel, parce que les articles suivants de la Commission spécialiseront dans un degré très-suffisant.

M. de Quatrefages consent à l'adoption de ce système, en exprimant seulement qu'il est porté à craindre ce qui donnerait aux questions un trop grand caractère de généralité.

M. Prou présente la rédaction suivante : « Distinguer pour chaque localité les divers éléments ethnologiques de a population, tels que Gaels, Kimrys, etc. »

M. Labourt rappelle qu'un membre a demandé si l'on savait bien ce que c'est que les Kimrys. Les Kimrys viennent de la Crimée ; ce sont les Tartares, c'est-à-dire des hommes du centre de l'Asie. L'orateur, appelant successivement à son secours l'ethnologie, l'histoire, et la comparaison des religions, arrive à cette conséquence, que nous avons la preuve de l'origine qu'il a attribuée à cette race.

M. le président met aux voix, et l'Assemblée adopte la première partie de la proposition de M. de Kerdrel.

Ce dernier reconnaît que la rédaction de M. Prou peut remplacer celle de sa seconde partie.

La rédaction de M. Prou est adoptée.

M. le président relit la proposition de M. Dupré.

M. Charles Bonaparte préférerait qu'on substituât le mot *province* à celui d'*arrondissement*.

M. Esnault trouve que la province offre une étendue trop vaste.

M. Dupré déclare que sa pensée a été de ne pas trop étendre les questions. Il croit que les sociétés ne répondront pas à une question aussi générale que celle de M. de Kerdrel, qui a été votée, et qu'on courra également le risque de ne point avoir de réponses si l'on introduit dans la présente question le mot *province*. Les sociétés locales ne peuvent étudier que les caractères de races des populations qu'elles ont sous leurs yeux.

M. Albert Du Boys fait remarquer que certaines sociétés, telles que l'Académie delphinale, renferment dans leur circonscription une province entière. Il faudrait, dans la proposition de M. Dupré, substituer au mot *arrondissement* le mot *circonscription*.

La proposition de M. Dupré est adoptée avec cette modification.

M. des Voidy, s'appuyant sur cette considération que les membres de l'assemblée représentent des sociétés appartenant aux diverses parties de la France, voudrait qu'on envisageât la question dans tout son ensemble et qu'on formât de la science de tous un seul faisceau. On parle ici de peuples dont l'existence même n'est peut-être pas bien constatée. Il faudrait prendre la question dans toute sa généralité et exclure toute discussion sur les races elles-mêmes.

M. de Quatrefages estime qu'il suffit qu'un certain nombre d'hommes se soient attachés à la considération des Gaels et des Kimrys, pour qu'il soit convenable d'attirer

spécialement l'attention des sociétés sur ces deux rameaux celtiques. Mais les propositions qui viennent d'être adoptées lui paraissent remplir suffisamment ce but, et remplacent en conséquence, d'une manière convenable, les trois premiers articles de la commission.

En raison de cette observation, on passe au quatrième article de la commission, qui est adopté, ainsi que les cinquième et sixième.

Sur le septième article, M. de Quatrefages expose que les traces des races grecque ou romaine sont quelquefois restreintes sur un espace fort étroit. Ainsi il existe en Franche-Comté une commune isolée, qui est évidemment d'origine latine, ainsi que le dénotent le langage, les noms de famille, la configuration physique et les caractères des individus. De telles colonies réclament évidemment des travaux monographiques.

Le septième article est adopté.

L'article 8, dont la rédaction était d'abord plus restreinte, est adopté sous la forme plus générale qui a été reproduite ci-dessus, après des réclamations de MM. Albert Du Boys et Charles Bonaparte, qui déclarent que les Alpes et la Corse offrent des traces incontestables de ces mêmes origines.

L'article 9 est voté, après que sa rédaction a reçu une généralisation analogue à celle qui vient d'être mentionnée pour l'article 8.

On passe à l'article 10.

M. Labourt s'appuie sur l'étymologie du nom de la ville de Salerne pour montrer qu'on rencontre jusqu'en France et en Italie des traces de l'idiome scandinave.

L'assemblée vote l'article 10.

Sur le onzième article, M. de Quatrefages rappelle que

notamment dans les ports de Boulogne et de Granville, on rencontre des races différentes de celles des contrées environnantes. Il a fait de semblables observations dans l'île de Bréhat. A Granville, on aperçoit des traces du sang basque. La population qu'on trouve à Boulogne décèle également une origine méridionale. Tous ces faits fourniraient de très-intéressantes monographies. Peut-être démèlerait-on aussi, dans quelques-uns de nos ports du sud-ouest, quelques caractères rappelant nos races du nord.

M. de Stassart dit qu'il est historiquement connu que l'île de Bréhat est habitée par une colonie d'origine flamande, qui y a été introduite par Henri IV.

Malgré ce document, M. de Quatrefages regarde la population de Bréhat comme présentant un cachet méridional.

L'article 11 est adopté.

M. de Caumont fait remarquer qu'en Normandie la couleur blonde fait de plus en plus place à la couleur brune. Le genre de vie, les aliments, enfin le progrès de la civilisation sont-ils les causes déterminantes de ce phénomène? Ce qui est certain, c'est que le fait en lui-même ne saurait être contesté. Il serait bon qu'une question particulière fût rédigée pour attirer l'attention en ce sens.

M. de Quatrefages fait observer qu'un des articles de la commission donne satisfaction au désir exprimé par M. de Caumont.

On passe à l'article 12, qui est adopté.

M. de Lagorce propose de rechercher si les caractères distinctifs des races se transmettent plus particulièrement par les hommes que par les femmes.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. Joly demande que le Congrès émette le vœu que les sociétés publient, avec leurs travaux, les portraits ou types auxquels elles rattachent les groupes par elles signalés.

Cette proposition est adoptée.

M. Martins prononce un rapport sur les questions de météorologie.

La commission pense qu'il faut attirer l'attention des sociétés sur des questions qui aient à la fois le caractère scientifique et le caractère pratique. Elle indique d'abord la question de la grêle, qui a ce double caractère.

Les orages de grêle ont été jusqu'à présent mal observés. Aussi voit-on les sociétés d'assurance tomber dans les plus grands embarras, quand il s'agit de fixer les cotisations à demander dans des lieux quelquefois très-voisins les uns des autres. C'est ainsi qu'on a vu certaines communes des environs de Montluçon grêlées quinze fois pendant les quinze dernières années, tandis que tout près de là, dans la Limagne, on n'a éprouvé le même fléau qu'une ou deux fois pendant cette même période. Ces faits indiquent assez que les sociétés absolument locales sont appelées d'une manière toute spéciale à étudier à fond la question de la grêle.

L'emploi d'aucun instrument n'est nécessaire pour les expériences qu'il s'agit de faire. Elles sont à la portée du plus simple ouvrier. Les différents points à observer sont les suivants :

1° Le vent qui a amené la grêle.

2° La durée de l'averse de grêle.

3° La densité de la grêle, ou en d'autres termes, le nombre de grêlons dans un espace donné. Pour faire cette observation, il suffit de tracer sur une surface unie un

carré de dimensions déterminées et de compter les grêlons qu'il reçoit.

4° La grosseur et le poids moyens des grêlons, leur grosseur et leur poids extrêmes.

5° Faire une estimation du dommage causé par la grêle.

6° Observer ses effets sur les différentes récoltes.

Enfin, si on le peut, se livrer à un ensemble d'observations sur la forme, la grosseur, la couleur du nuage qui recélait la grêle, sur les phénomènes concomitants, tels que la température avant, pendant et après l'averse, sur l'état électrique de l'air, et particulièrement sur les phénomènes d'attraction et de répulsion qui se rencontrent souvent dans les cas de grêle de même que dans ceux de trombes.

Le rapporteur passe à une seconde question, qui est celle de l'examen de la température des sources.

Il rappelle que M. Dumas a fait décider la construction d'une carte des lieux isothermes ; mais, dans l'état actuel des choses, cette carte est inexécutable. Il faudrait avoir des températures moyennes différant au plus les unes des autres d'un quart de degré, et l'on est bien loin d'en être là. Il est douteux que dix années d'expériences persévérantes avec les méthodes usuelles fussent suffisantes pour résoudre le problème. On arrivera, au contraire, à de très-bons et très-prompts résultats, en étudiant la température des sources. Les circonstances à noter sont les suivantes :

1° Le débit de la source est le degré dans lequel il est constant ;

2° La nature géologique du terrain d'où elle sort ;

3° Sa situation topographique ;

- 4° Sa hauteur au-dessus de la mer ;
- 5° Les points par où s'infiltrent les eaux qui donnent naissance à la source ;
- 6° Sa température dans les différents mois de l'année ; la variabilité de cette température , qui donnera des indications sur la profondeur d'où la source est issue , et qui est d'ailleurs d'une si importante considération pour la végétation ;
- 7° Enfin , son analyse chimique , d'une manière au moins approximative.

Le seul instrument nécessaire est un bon thermomètre , gradué par cinquième de degré.

Il faut avoir en outre la précaution de lire sur le thermomètre pendant qu'il demeure plongé dans la source.

M. le président invite M. Martins à rédiger lui-même les questions qu'il a posées verbalement.

M. le général Raymond présente quelques observations.

M. Bessy, de Châlons-sur-Saône, voudrait que l'on examât avec soin la composition chimique des eaux. On sait que le goître qui affecte certaines populations tient à la mauvaise qualité de l'eau dont elles font usage. D'abord on a supposé que la présence de sels magnésiens dans les eaux potables était la cause du goître , ensuite on s'est assuré que la cause était au contraire dans l'absence des iodures qui se trouvent dans les eaux potables ordinaires.

M. Cap fait remarquer que la proposition est inutile, le ministère s'étant occupé d'un travail spécial sur ce point qui sera incessamment publié.

M. Du Chatellier annonce à l'assemblée l'apparition prochaine du deuxième numéro du *Bulletin bibliographique des sociétés départementales*, et l'entretient des es-

pérances que donne l'avenir de ce bulletin. Il entre dans quelques recommandations sur ce point.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Délégués qui ont pris séance le 22 février.

AUDREN DE KERDREL, représentant, délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

DE GODEFROY, de Lille, délégué de la Société pour la conservation des monuments.

Le comte DE ROQUETTE, représentant, membre du conseil général de l'agriculture.

ERNOUF, délégué de la Société d'agriculture de l'Eure.

TESTE-DOUET, délégué de la Société académique des Vosges.

BATAILLE DE MANDELOT, délégué de la Société éduenne.

Ch. CALEMARD DE LAFAYETTE, délégué de la Société académique du Puy.

THIOLLET, délégué de la Société pour la conservation des monuments.

BUTEUX DE FRANSART (Somme), délégué de la Société d'émulation d'Abbeville.

SÉANCE SOLENNELLE

DU 23 FÉVRIER 1851.

(Présidence de M. DUMAS, représentant du peuple, ancien ministre de l'agriculture et du commerce).

MM. Mimerel, président du conseil général des manufactures, Pongérard, représentant du peuple et maire de Rennes, baron Mercier de l'Orne, Denys Mouchel et Chenevières, membres du conseil général des manufactures, siègent au bureau comme vice-présidents. MM. l'abbé Daniel, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, de Cussy, de Montaur, de Buzonnière, Jobard de Bruxelles, Target, de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, Du Chatellier, de Kergorlay, Quatrefages et Morière, secrétaires généraux, siègent au bureau.

M. Mimerel ouvre la séance à deux heures, au milieu d'un concours très-nombreux d'exposants et de membres des sociétés savantes. Les tribunes sont également remplies d'un nombre très-empressé de curieux. M. Dumas, ancien ministre, entre en ce moment, prend place au fauteuil, et donne la parole à M. Du Chatellier, qui fait lecture de deux lettres de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, exprimant l'empressement avec lequel il avait accepté l'honneur de présider la séance du Congrès où l'Institut des provinces doit faire la distribution des médailles qu'il va décerner aux lauréats des expositions régionales de Rennes, Lizieux et Clermont-Ferrand,

et en même temps le regret très-vif d'être empêché, au moment même de l'ouverture de la séance, de se rendre à l'assemblée du Congrès.

La parole est donnée à M. de Caumont, qui s'exprime dans les termes suivants :

Monsieur le ministre,

Les expositions d'objets d'art et d'industrie ne sont pas chose nouvelle pour nos départements. Dans la ville de Caen, M. Lair en a organisé une en 1811. La Société industrielle d'Angers, la Société philomatique de Bordeaux, les Sociétés de Toulouse, du Puy, de Carcassonne et beaucoup d'autres compagnies savantes ont, à plusieurs époques, provoqué des expositions dont on conserve le souvenir dans ces différentes villes. Cependant, ces tentatives n'ont été que partielles, très-locales, et la plupart n'ont pas été répétées.

Il y a donc d'autres résultats à obtenir des expositions faites hors Paris, et c'est une des choses qui ont préoccupé l'Institut des provinces, dont la mission est d'encourager les *sciences*, les *arts* et l'*industrie* sur tous les points de la France. Il a pensé qu'il fallait *organiser des expositions périodiques par grandes régions*, c'est-à-dire inviter un certain nombre de départements à concourir ensemble, à se grouper, et à former ainsi des régions *industrielles et artistiques*. Le projet a été discuté et accepté dans le sein des congrès, les régions ont été tracées; bientôt les expositions régionales ont été inaugurées dans l'Ouest d'abord, et, un mois après dans le centre de la France.

Dans l'Ouest, la première exposition régionale fut préparée à Rennes en 1849; elle embrassa deux grandes

séries d'objets : les produits des arts et les produits de l'industrie de quatorze départements. Ce début fut satisfaisant sous tous les rapports, grâce au concours de M. Pongérard, maire de Rennes, et aux efforts de la commission organisatrice. On peut dire même que les résultats furent plus importants qu'on ne l'avait espéré, et la foule immense qui se pressa pendant un mois dans les galeries de l'exposition, prouva que la pensée de mettre en lumière les productions des artistes et des industriels du pays avait trouvé sympathie dans toutes les classes de la société.

En 1850, l'exposition régionale de l'Ouest a été transférée de Rennes à Lisieux. M. Victor Godefroy, maire de cette ville, avait accueilli avec empressement les ouvertures que nous lui avons faites à ce sujet; sur sa demande, le conseil municipal vota une somme peu considérable, mais suffisante pour les préparatifs de cette exhibition des produits des quatorze départements de la région de l'Ouest.

L'exposition se divisait en six parties :

Galerie de l'industrie;

Galerie des machines et des voitures;

Galerie des machines agricoles;

Galerie des produits agricoles;

Galerie des produits de l'horticulture;

Exposition de peinture et de sculpture.

A Lisieux comme à Rennes, une foule immense n'a cessé de visiter l'exposition pendant un mois, et près de 25,000 personnes ont parcouru les galeries le 10 juin, jour où elles ont été ouvertes pour la première fois.

M. Dumas, alors ministre du commerce, avait bien voulu,

sur la demande de M. Leroy Beaulieu, représentant, accorder à l'Institut des provinces une somme de 900 fr. pour l'achat et la gravure des médailles à décerner. Que M. Dumas reçoive ici nos remerciements : au moyen de cette allocation et d'un supplément fourni par un des membres de l'Institut, soixante-dix médailles de vermeil, d'argent, de bronze ont pu être décernées aux exposants, auxquels elles vont être remises aujourd'hui.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire remarquer que l'exposition régionale de l'Ouest qui a stimulé le zèle de plusieurs de nos départements les plus riches, n'a coûté que la modique somme de 4,000 fr., frais qui ont encore été réduits par suite du produit de la vente du livret.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir un pareil résultat à si peu de frais ; et sous le rapport de l'économie, il n'y a que les sociétés savantes qui, par le dévouement de leurs membres, puissent faire aussi bien avec aussi peu d'argent.

Deux expositions ont aussi eu lieu dans le centre de la France, l'une à Bourges, en octobre 1849, l'autre à Clermont, en juin 1850.

L'exposition de Bourges a été très-importante, grâce au zèle infatigable de M. le baron de Girardot, secrétaire général de la préfecture du Cher, et au dévouement de son collaborateur, M. Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées. On n'a pas vu sans étonnement les résultats obtenus par ces deux hommes de science, qui n'avaient eu que deux mois pour préparer l'exposition : l'autorité municipale s'était empressée de voter une somme minime, qui pourtant a suffi pour faire face aux dépenses indispensables. Les exposants s'étaient chargés de la décoration

des galeries. L'exposition de l'industrie était placée dans l'église des Carmes; les salles du collège renfermaient l'exposition de peinture et de sculpture. L'Institut des provinces a décerné trente médailles aux exposants.

L'exposition de Clermont, organisée au nom de l'Institut des provinces par la Chambre de commerce de cette ville, et par MM. Le Coq et Bouillet, se divisait en trois parties, *industrie, horticulture, PEINTURE ET SCULPTURE.*

L'exposition de l'industrie était placée dans la halle aux toiles.

L'exposition des beaux-arts comprenait deux galeries à l'hôtel de ville, l'une consacrée exclusivement aux vitraux peints, l'autre à la peinture, au dessin et à la sculpture.

Vous comprenez, monsieur le ministre, que je n'ai pas la pensée de faire connaître ici ce que nos expositions ont offert de plus remarquable : d'autres en ont fait l'objet de rapports complets et détaillés. Permettez-moi seulement de terminer ce résumé historique par une courte réflexion.

Les expositions périodiques par grandes régions sont chose excellente et dont on appréciera tôt ou tard la portée. Outre qu'elles encourageront les arts et la production, elles offriront, quand elles seront mieux comprises, un enseignement utile, en montrant à tous les richesses que procure le travail, et combien de produits variés nos diverses régions fournissent à la consommation générale.

C'est ainsi, monsieur le ministre, que par des expositions et d'autres moyens analogues, nous espérons faire mieux connaître la statistique agricole et industrielle de la France, occuper les esprits des véritables intérêts du pays, répartir plus également l'action et la vie, en don-

nant aux localités secondaires quelques-uns des avantages dont les grands centres ont joui à peu près exclusivement, en un mot *décentraliser*. La décentralisation ainsi comprise n'est autre chose que de la justice distributive, c'est la conséquence de notre état social, de notre civilisation du XIX^e siècle.

Les expositions régionales se rattachent donc à un grand principe de justice, et c'est un gage de succès et d'avenir pour elles.

Si le gouvernement, si les conseils généraux nous viennent en aide, les expositions régionales acquerront une immense importance; alors l'Institut des provinces pourrait prendre à sa charge les frais de transport des objets. Tant que ces frais resteront au compte des exposants, les départements éloignés pourront difficilement concourir. Chacune des régions indiquées provisoirement se compose de douze à quinze départements, et les expositions n'ont pas encore réuni tous les produits de cette circonscription assez vaste.

Du reste, les circonscriptions ne sont pas irrévocablement tracées; on n'a pas dit non plus si ce sera tous les ans ou tous les deux ans qu'auront lieu les exhibitions dans chaque région; ces détails pourront être modifiés suivant les circonstances.

Et surtout qu'on ne croie pas que nos expositions régionales puissent nuire en aucunemanière aux expositions générales, cette pensée serait aussi chimérique que celle qui consisterait à croire que, pour faire prospérer une *exploitation rurale*, il faudrait en laisser les trois quarts en jachères; ce serait l'erreur la plus grave qu'eût pu concevoir l'égoïsme étroit d'un cerveau malade.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, ce qu'il im-

porte de constater ici devant vous, c'est que l'idée des expositions régionales a été accueillie avec empressement par les populations de l'Ouest et du centre de la France. Plusieurs villes, notamment celle de Poitiers, ont, dès l'année dernière, suivi spontanément l'exemple donné à Rennes, à Bourges et à Lisieux. Ces essais sont d'un bon augure pour l'avenir : s'ils témoignent d'un empressement un peu précipité, on peut être certain que le mouvement se régularisera et qu'une périodicité régulière finira par s'établir.

C'est ce que nous espérons, monsieur le ministre, et l'honneur que vous voulez bien nous faire en présidant cette séance, est un puissant encouragement dont nous comprenons le haut prix. Nous vous remercions de cette preuve de sympathie pour nos efforts, elle fortifie nos convictions, et nous prenons ici l'engagement formel de persévérer plus résolument encore que par le passé dans la mission que nous avons entreprise.

M. Morière, l'un des secrétaires généraux, rend compte de l'exposition de Lisieux. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MACHINES. — La commission désignée par l'Institut des provinces, pour apprécier les machines qui figuraient à l'exposition régionale du nord-ouest, s'est particulièrement préoccupée de la valeur commerciale et industrielle des objets exposés. Elle a cru devoir passer sous silence quelques machines, qui sont plutôt des tours de force, presque toujours mal exécutés, que des objets d'une utilité réelle; les encourager, ce serait trop souvent contribuer à la ruine de ceux qui leur consacrent un temps dont ils pourraient faire meilleur emploi. C'est donc sous le double point de vue de l'utilité, qui est la mesure la plus vraie de

la valeur réelle des choses, et du *prix*, qui est un des principaux éléments de la perfection, que nous allons avoir l'honneur de vous signaler les objets qui nous ont paru mériter des récompenses.

MM. C. DE BERGUE et A. GILLOTIN, à Lisieux.

Rots ou peignes à tisser. — Maillons métalliques ou lames à maillons. — Gills ou peignes à étirage pour filature de lin. — Peignes à peigner le lin, à la main et mécaniquement. — Verges pour tapis et velours. — Parmi les manufacturiers qui, répondant à l'appel qui leur avait été adressé, sont venus enrichir l'exposition de leurs produits, honneur du pays et de l'industrie française, nous devons placer au premier rang MM. C. de Bergue et A. Gillotin, qui, depuis vingt années, fabriquent des peignes de tous les genres et pour toute espèce de tissus.

Le mérite de leur fabrication consiste :

1° Dans les perfectionnements qui ont été apportés par M. Ch. de Bergue aux machines à polir les dents et aux divers outils appliqués à ce travail. Grâce à ces perfectionnements, un seul ouvrier, dans sa journée de douze heures, polit et dresse parfaitement 3,000 mètres de longueur de fil laminé, qui produisent 30,000 dents de peignes ;

2° Dans les perfectionnements apportés par M. Ch. de Bergue et M. Desfrièches, associé décédé, à la confection des peignes, au moyen de machines qui fixent les dents à des espaces parfaitement égaux et d'une manière très-solide. A l'aide de ces machines, une ouvrière fixe 2,000 dents à l'heure.

MM. Ch. de Bergue et A. Gillotin ont importé d'Angleterre la confection des maillons en métal pour lames à tis-

ser. Les améliorations qu'ils ont apportées à cette industrie consistent à simplifier la main-d'œuvre, au point qu'une ouvrière perce et découpe 40,000 maillons en douze heures. La même quantité de travail exigeait auparavant quatre ouvrières.

Ils ont ajouté à cette fabrication celles des lames à maillons au moyen de métiers inventés par M. Lechantre, leur employé, qui a résolu, en grande partie, la difficulté de faire vite un travail fort compliqué en apparence. Ils retordent mécaniquement les fils servant à la confection de ces lames, qui sont chaque jour plus appréciées, et qui occupent présentement douze ouvrières.

Ces divers produits se placent dans toute la France, en Belgique, dans quelques parties de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne.

MM. Ch. de Bergue et Gillotin fabriquent, en outre, tous les peignes pour le peignage du lin et du chanvre, à la main et à la mécanique, et les *gills* ou peignes d'étirage pour la filature de ces matières à la mécanique. Ils tirent d'Angleterre les pointes d'acier, que la France ne produit pas, et les placent au moyen de machines à percer, qui s'appliquent à toutes les variétés d'espacement et de grosseur de ces aiguilles.

La dernière industrie que MM. de Bergue et Gillotin ont jointe aux précédentes est la confection des verges pour tapis et velours, qui servent, dans ces tissus, à faire saillir les fils de chaîne; la plupart portent une rainure qui permet de faire glisser la pointe d'un instrument tranchant. Ce travail s'obtient au moyen d'étirages, qui offrent d'assez grandes difficultés, à cause de la forme de ces verges et de la raideur qu'il faut leur donner.

L'établissement de MM. de Bergue et Gillotin occupe

cinquante-quatre ouvriers. Tous, à l'exception de deux, ont été formés dans leurs ateliers et appartiennent à la localité.

Les services immenses que MM. Ch. de Bergue et Gillo-tin rendent journellement à l'industrie, en fournissant aux manufacturiers les principaux instruments de travail dont la supériorité, unanimement reconnue, permet de soutenir le renom de la fabrication nationale, sont des titres réels à la plus haute marque de distinction qu'il soit possible à l'Institut de leur offrir. Aussi l'Institut des provinces a-t-il accordé à ces industriels si distingués, dont on a dit, dans une des dernières expositions de Paris, qu'ils étaient sans rivaux sur le continent, une médaille en vermeil, récompense éclatante que ne manquera pas de ratifier l'opinion publique.

M. LECOUVREUR, mécanicien à Caen.

Pompe à incendie. — Pompe-borne. — Béliet hydraulique. — M. Lecouivreur, mécanicien à Caen, nous a envoyé :

1° Une pompe à incendie, de force moyenne. — Cette pompe, qui doit être manœuvrée par 10 hommes, lance l'eau en un jet vertical de 30 mètres ; le balancier, auquel M. Lecouivreur a eu l'heureuse idée d'adapter un système de parallèles, permet de faire descendre le piston perpendiculairement, ce qui évite beaucoup de frottements et conserve aux cuirs une égalité constante d'épaisseur dans tout leur pourtour. Les soupapes sont à charnières, et ajustées avec une précision qui ne laisse aucun jour et ne permet ni au sable ni aux graviers de les empêcher de fonctionner. Il suffira, pour donner une juste idée du soin qu'apporte M. Lecouivreur dans la construction des pompes

à incendie, de dire que les pompes qu'il a construites pour la ville de Caen, et qui fonctionnent depuis 16 ans, ne se sont pas dérangées une seule fois. Celle qu'il expose aujourd'hui ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution ; elle est à flèche mobile et à brancard, et peut être conduite par des hommes ou par des chevaux. Elle porte en avant un sac, contenant quinze sceaux en toile à voile, et, en arrière, une boîte pour mettre les outils. Deux grilles en osier et deux autres grilles en cuivre, placées à la base du corps de pompe, sont destinées à arrêter les corps étrangers. Cette pompe est d'une exécution parfaite et bien entendue dans toutes ses parties.

2° Une pompe-borne en fonte, très-commode pour mettre sur les trottoirs des rues, dans les cours, etc. — Une chemise en cuivre étamé, soudée dans l'intérieur, empêche l'oxidation et rend les frottements très-doux, résultat auquel contribue puissamment le mouvement de *parallèles* établi à l'intérieur.

3° Une collection d'instruments de sondage pour puits artésiens. — Ces outils, très-bien exécutés, ont été, pour la plupart, simplifiés par l'exposant, et lui ont servi à percer à Caen vingt-quatre puits, qui ont fourni des eaux ascendantes abondantes, et, en raison de la couche profonde qu'il a pu atteindre, d'une qualité bien supérieure à celle des puits ordinaires. Le dernier puits foré par M. Lecouvreur est celui de la place Saint-Pierre, dont l'eau, sans être jaillissante, monte à 4 mètre en contrebas du sol.

4° Enfin, nous devons encore à M. Lecouvreur une simplification du bélier hydraulique, qui consiste dans la substitution d'un serpentín à un tuyau droit de 11 mètres de longueur. Le bélier, ainsi modifié, peut être appliqué dans

tous les cas où l'on ne peut disposer que d'un espace très-limité.

Les ouvrages de M. Lecouvreur sont tous d'une exécution parfaite ; ils annoncent à la fois un mécanicien habile et un artiste distingué. — Le jury vous propose de lui décerner une médaille en vermeil.

M. le chevalier DE MANNEVILLE, à Honfleur.

Machines pour la tonnellerie. — M. le chevalier de Manneville est depuis longtemps connu par ses machines pour le travail de la tonnellerie. Avant lui, la meilleure tonnellerie ne s'obtenait que par le travail à la main ; travail toujours *lent, coûteux et sans précision*. Les machines inventées par M. de Manneville font disparaître complètement ces inconvénients ; elles sont *très-simples, peu nombreuses*, n'exigent que *peu de force et peu d'emplacement*, et sont surtout *faciles à manœuvrer*. Quatre ouvriers, étrangers à la mécanique, font, avec ces machines, *plus* de travail, et *mieux*, que *cent* ouvriers avec l'ancien système. Ces machines débitent les bois ; elles coupent de longueur, et à la fois jablent, parent, sous-rognent aux deux extrémités, creusent à l'intérieur et dolent à l'extérieur, donnent le bouge, le biseau, et joignent toutes les douves nécessaires à la confection des tonneaux ; tandis que les pièces pour fonds sont mécaniquement *percées, gougeonnées, tournées, chanfrenées et perfectionnées* par une machine spéciale, avec une vitesse et une précision remarquables. Par ce moyen, on obtient des tonneaux très-solides, de toutes formes et dimensions voulues, d'une contenance toujours parfaitement régulière. Ajoutons que ces tonneaux peuvent être transportés d'un endroit ou d'un

pays à l'autre, *démontés*, puis *remontés* sans aucune des précautions indispensables pour ceux qui sont faits par la main du tonnelier le plus habile.

L'ensemble de la fabrication de M. de Manneville nous a paru être conduit avec l'intelligence qui constitue le mécanicien habile, possédant à fond la connaissance de la matière sur laquelle il opère, et toutes les ressources qu'offre la mécanique pour répondre à ses exigences. — Nous sommes heureux de proposer pour M. de Manneville le rappel des médailles qui lui ont été décernées dans diverses expositions.

M. GARAT, balancier-ajusteur, à Caen.

Balances de diverses espèces. — M. Garat, balancier-ajusteur à Caen, a exposé les instruments de pesage suivants :

1° Une balance-bascule, forte dimension, de la portée de 1,000 kilogrammes, destinée à servir dans une usine ou dans le haut commerce ;

2° Une balance-bascule, de la portée de 200 kilogrammes destinées spécialement à peser debout les sacs de grains ou de farine ;

3° Un petit modèle de balance-bascule pour peser les animaux vivants ;

4° Une balance de comptoir, d'un nouveau système, sans chaîne ni suspension, avec lequel on peut peser jusqu'à 50 kilogrammes.

Ces divers instruments annoncent chez M. Garat une parfaite connaissance d'un art difficile, auquel il fait faire chaque jour de nouveaux progrès. Permettez-nous, pour vous en convaincre, d'entrer dans quelques détails.

Les deux premières balances sont munies de leviers, dans le rapport de 1 à 10 : elles diffèrent peu, quant à la forme, de ce qui est déjà connu ; mais elles possèdent des qualités essentielles dans un instrument de pesage quel qu'il soit : 1° les leviers, dans leurs diverses combinaisons, sont divisés avec une telle régularité, qu'à quelque point du tablier que l'on place un fardeau, le rapport de 1 à 10 est toujours parfaitement exact ; 2° sous un petit comme sous un grand poids, la sensibilité est identiquement la même et toujours de la quatre-millième partie du poids d'une portée, c'est-à-dire que la bascule de la portée de 1,000 kilogrammes, par exemple, étant chargée de tout son poids, il suffit de la simple addition de 2 à 3 hectogrammes pour la faire osciller. M. Garat, qui a su joindre un excessif bon marché à une parfaite exécution, a livré, jusqu'ici, 683 balances-bascules de différentes forces, sortant toutes de sa fabrique, et sur lesquelles il ne lui est pas parvenu le moindre reproche. Ses balances-bascules sont regardées comme les meilleures qui soient fabriquées en France.

La troisième balance est un modèle de bascule propre à peser les animaux vivants. Les bascules qui servent, dans les villes de Caen et de Lisieux, pour percevoir le droit d'entrée sur les bestiaux, sortent des ateliers de l'exposant, et possèdent encore le même degré de sensibilité que lorsqu'il les a livrées ; tandis que des balances de même genre, en usage dans d'autres villes du département, éprouvent de fréquents dérangements qui exigent de nombreuses réparations. Les leviers sont dans le rapport de 1 à 100, et l'instrument, quoique d'une grande dimension, n'est ni moins exact ni moins sensible que les bacules ordinaires.

Le quatrième instrument de pesage est une balance de comptoir à bras égaux, destinée au commerce de détail.

Elle est formée de deux leviers parallèles, placés l'un sous l'autre, et s'appuyant au centre sur une embase en fonte moulée de forme élégante ; ces deux leviers se trouvent réunis entre eux, aux extrémités, par deux tiges verticales mobiles, au sommet desquelles sont les plateaux destinés à recevoir les instruments à peser. Cet instrument avait jusqu'alors toujours été regardé comme peu propre à devenir une bonne balance, et M. Ravon, inspecteur des instruments de pesage au bureau central de Paris, s'exprimait ainsi à son égard : *Ces sortes de balances ne vaudront jamais les balances ordinaires d'essai, car les frottements auxquelles elles sont assujetties nuiront toujours à leur libre mouvement, ce qui empêchera, par conséquent, leur usage dans le commerce, à moins qu'on ne trouve le moyen de leur donner la précision des autres balances.*

On peut juger, par la balance qui figure à l'exposition, s'il était possible d'arriver à la perfection désirée par M. Ravon ; car cette balance, qui est d'une grande dimension, ce qui suppose toujours plus de force d'inertie à vaincre, est néanmoins sensible à la dix-millième partie du poids d'une portée, c'est-à-dire que, chargée de 20 kilogrammes, il suffit de 2 grammes pour la faire trébucher.

Vous croirez, comme nous, que M. Garat a parfaitement mérité la médaille d'argent.

M. DUBUS aîné, à Rouen.

Rouleau à émeri. — Les cylindres à émeri de M. Dubus, de Rouen, sont parfaitement connus et appréciés des industriels. Les trois cylindres qu'il vous a envoyés sont d'abord très-remarquables sous le rapport de l'exécution, mais le mérite essentiel de l'invention de M. Dubus con-

siste à faire disparaître, par un procédé de son invention la colle dont on se sert pour appliquer l'émeri sur la surface du cylindre, ce qui permet aux grains d'émeri d'exercer toutes leur action sur les cardes que l'on veut aiguïser : par ce moyen, on abrège considérablement le travail, qui s'opère même d'une manière plus effective. S'appliquant à un très-grand nombre d'industries importantes, cette découverte rend de très-grands services, surtout dans les filatures de laine et de coton. M. Dubus a d'ailleurs recueilli de nombreux certificats des principales fabriques de France, constatant l'efficacité de son procédé. — Le Jury propose de lui décerner une médaille d'argent.

M. LERENARD (Auguste), mécanicien à Caen).

Machine à chocolat. — Machine à concasser le tourteau.
— Jusqu'à présent, les machines à chocolat exigeaient une force motrice autre que celle de l'homme, prenaient beaucoup d'espace, et nécessitaient une mise de fonds assez considérable. L'appareil exposé par M. Lerenard a l'avantage d'être applicable aux établissements de moindre importance, et de pouvoir être mis en mouvement par la force de l'homme. Il faut ajouter que le faible capital qu'exige l'emploi de cette machine permet de la placer dans des localités où l'on ne pourrait établir les machines ordinaires.

Les machines à écraser le tourteau n'avaient pas jusqu'alors été bien exécutées, et ne remplissaient que d'une manière imparfaite le but qu'on se propose, c'est-à-dire concasser le tourteau et non le pulvériser. — La machine de M. Lerenard nous a semblé bien entendue pour l'emploi pratique; elle annonce chez son auteur une intelligence

naturelle pour les arts mécaniques, que nous sommes heureux d'encourager en lui accordant une médaille d'argent.

M. PLYART, à Breteuil (Eure.)

Objets en fonte et en fer. — Cercles en fer, essieux et charrues. — M. Palyart est depuis longtemps connu par les perfectionnements qu'il a apportés dans la construction des socs de charrue. L'essieu, le grand cercle de roue en fer, et les divers autres objets en fonte et en fer qu'il a exposés, nous ont paru d'une qualité remarquable et d'une bonne confection. Nous demandons pour M. Palyart une médaille d'argent.

M. LEREBOURS, à Lisieux.

Rouleaux sans coutures, pour filatures. — Cuir sans coutures. — Cylindres de pression pour filatures. — Un rouleau de rota-frotteur et son tablier, pour filatures à coton. — Deux tabliers pour cartes américaines, et autres objets. — Les divers objets exposés par M. Lerebours sont tous d'une excellente exécution. Il prépare lui-même les cuirs qui recouvrent les cylindres de pression, et confectionne ces cylindres tant en fer qu'en alliage de divers métaux. Étant placé dans un centre industriel, M. Lerebours rend de grands services aux divers établissements de filature de la contrée. — La Commission vous propose de lui décerner une médaille de bronze.

M. AUGER, à Louviers (Eure).

Pompe à incendie. — M. Auger a présenté un modèle de pompe, dans lequel les soupapes en boules et à leviers sont substituées aux clapets plats et à charnière. Cette modifi-

cation a pour résultat important de rendre nulle l'action des vases ou immondices qui souvent, dans les incendies, arrêtent malheureusement le jeu des pompes.

Les expériences faites sur la pompe de M. Auger ont pleinement prouvé la supériorité de son système, qui pourrait s'appliquer aux anciennes pompes ; on a pu, avec l'appareil exposé, lancer l'eau à 18 mètres de hauteur, ce qui est bien suffisant pour les campagnes et la plupart des bourgs.

La commission regrette que M. Auger n'ait point présenté une pompe plus puissante, qui l'eût mise à même de pouvoir encore mieux apprécier l'efficacité de son système. Toutefois, le modèle mis à l'exposition, à cause de son moindre volume, de son poids peu considérable, qui permet à un seul homme de pouvoir transporter l'instrument avec facilité, et de la modicité de son prix, peut être d'un emploi plus général, et paraît à la Commission mériter à son auteur une médaille de bronze.

M. MOILLIETTE, à Lisieux.

Appareils de chaudronnerie. — L'appareil distillatoire exposé par M. Moilliette nous a paru d'une bonne confection. Il présente, d'ailleurs, l'avantage très-important d'empêcher les vapeurs qui se condensent toujours dans la partie supérieure du chapiteau de retomber dans la cucurbite. Au moyen d'une rigole, disposée à la partie inférieure du chapiteau élargi dans cet endroit, les vapeurs condensées sont conduites dans le réfrigérant.

Nous avons encore remarqué parmi les objets exposés par M. Moilliette : 1° une *velte* ou *broc* en cuivre rouge, étamé à l'intérieur, présentant des conditions de solidité

et de durée toutes spéciales; 2° un fourneau bien exécuté et offrant plusieurs avantages, notamment une économie de combustible.

Une médaille de bronze est accordée à M. Moilliette.

M. BONNOUR, au Havre.

Machine à percer des plates-bandes de métiers à filer.

— M. Bonnour, du Havre, a exposé une machine destinée à perforer les plates-bandes en cuivre des métiers à filer. Le mérite de cette machine consiste à opérer une division parfaite en même temps que la plate-bande se perce; ce qui simplifie et perfectionne un travail très-important pour la bonne marche des métiers et la durée des broches. — Nous proposons pour M. Bonnour une médaille de bronze.

M. ROISSART, coutelier à Brest.

Instruments de chirurgie. — Les instruments de chirurgie exposés par M. Roissart sont d'une exécution très-remarquable. Il a apporté à plusieurs d'entre eux des perfectionnements importants, qui nous font demander pour M. Roissart une médaille de bronze.

CARROSSERIE. — La carrosserie est une de ces industries qui méritent le plus d'être encouragées; car, à elle seule, elle met en œuvre toutes les matières que se partagent, suivant des spécialités distinctes, un grand nombre d'autres industries. Ainsi, le bois, le fer, l'acier, le cuivre, le drap, le cuir et d'autres matières sont employées par elle, en donnant de l'occupation à un nombre considérable de bras.

L'exposition ne compte malheureusement que peu de voitures, malgré le grand nombre de fabricants que renferme le pays. Trois carrossiers seulement, l'un de Caen, les deux autres de Lisieux, nous ont paru avoir fait progresser cette industrie si importante dans notre département.

M. HAYOT-HEUDIARD, de Caen, a exposé une voiture qui, par un ingénieux mécanisme, peut servir également de voiture à quatre roues et à deux roues. Cette voiture peut devenir : 1° calèche entièrement fermée ; 2° calèche avec capote, soit devant, soit derrière ; 3° calèche américaine à quatre roues, entièrement découverte ; 4° tilbury à capote ; 5° tilbury sans capote.

La voiture exposée par M. Hayot a été l'objet de l'attention la plus flatteuse de la part des connaisseurs. Son exécution parfaite sous le rapport de l'art du sellier et du carrossier, son aspect gracieux, le fini de la peinture et de la garniture, ont assuré à cette œuvre le rang le plus distingué. — Nous vous proposons donc de donner à M. Hayot une médaille d'argent.

Le second exposant est M. CAVELIER, de Lisieux, qui a présenté une voiture de fantaisie, dont la serrurerie et le bois sont encore en blanc, ce qui a permis de juger de la partie la plus intime de sa fabrication, de celle qui en constitue la solidité et en garantit la durée. La serrurerie est remarquablement exécutée, les ressorts sont surtout parfaitement établis ; mais, comme cette voiture n'est pas terminée, qu'elle ne peut, en conséquence, nous montrer dans toutes ses parties le talent du carrossier et du sellier, la commission ne croit pas devoir placer sur la même ligne MM. Hayot-Heudiard et Cavalier ; elle vous propose de donner à M. Cavalier une médaille de bronze.

M. GUILLON, carrossier à Lisieux, a présenté un tilbury qui, établi pour être vendu à bon marché, n'est cependant point inférieur. — Le jury sollicite pour M. Guillon une mention honorable.

PEINTURE SUR VERRE ET ARTS CÉRAMIQUES. — *Porcelaine.*
— La manufacture de porcelaine dure de Bayeux a une spécialité qui lui a acquis une réputation justement méritée : c'est la fabrication d'instruments destinés aux expériences de chimie.

Parmi les objets de ce genre envoyés par M. Gosse, directeur actuel de cet important établissement, le jury a vu avec faveur des cornues, des matras, des tubes, des mortiers et une série de capsules de toutes dimensions, ainsi que plusieurs pièces destinées à des usages domestiques.

Outre la bonne exécution de ces divers objets, il est un autre motif qui a recommandé à la bienveillance du jury la manufacture bayeusaine : c'est l'introduction dans son mode de fabrication de deux procédés usités à Sèvres, ce qui diminuera nécessairement le prix de revient.

Ces innovations consistent à renfermer actuellement, pour la cuisson, deux plats ou assiettes dans *la même gazette*, et à soumettre à l'action du feu une douzaine de capsules à la fois, en recouvrant ces pièces les unes par les autres.

Ces diverses considérations ont déterminé le jury à vous proposer de décerner à M. Gosse une médaille d'argent.

M. Frédéric LANGLOIS, à Bayeux.

Vitreaux peints. — La peinture sur verre, ce genre de

décoration si en harmonie avec la disposition de nos monuments religieux, et que nous a conservé si heureusement l'ouvrage de Le Viel, a avec la peinture sur porcelaine une telle analogie, que l'on peut, sans empiéter sur le domaine des beaux-arts, rattacher cette industrie à la céramique. En effet, ce sont, à quelque chose près, les mêmes oxydes que l'on emploie comme matières colorantes dans ces deux genres de peinture, et on a besoin, dans l'un comme dans l'autre cas, pour leur conserver une fixité inaltérable, de les soumettre à l'action d'un feu violent.

« Pour produire de bons vitraux », écrivait récemment un homme dont l'opinion fait loi en cette matière, M. Didron, « il faut un archéologue, un dessinateur, un chimiste et un verrier. »

Dans le vitrail exposé par M. Frédéric Langlois, et dont la pensée première du dessin appartient à M. Bouet, le peintre archéologue caennais, le verrier bayeusain a eu seul à supporter le lourd fardeau des trois derniers rôles que nous venons d'énumérer. La verrière par lui présentée, et dont le sujet est *saint Julien*, n'est pas exempte de nombreux défauts sous le rapport du montage et de l'exécution; défauts pour lesquels on doit être indulgent cependant, lorsqu'on sait que l'œuvre a été produite dans le court espace de quatorze jours, et que plusieurs pièces ayant été brisées au feu, celles qui les ont remplacées n'ont pu être soumises qu'une fois, au lieu de deux, à l'action de la moufle. C'est ce qui explique surtout l'infériorité de l'encadrement et l'inégalité des nuances de plusieurs des détails. Il ne faut pas non plus perdre de vue que le personnage exposé par M. Langlois a été exécuté pour être vu à une hauteur de 20 mètres, élévation qui adoucira néces-

sairement la dureté des tons. Mais si, au point de vue de l'art du dessin proprement dit, la verrière de M. Langlois laisse à désirer, elle n'en mérite pas moins à son auteur une récompense sous le *rapport chimique*. Les couleurs métalliques, surtout celles qui recouvrent la figure de l'évêque, sont devenues *inaltérables*, même lorsqu'on les soumet à l'action d'une pointe d'acier. Ce résultat mérite d'autant plus d'être signalé, que beaucoup de vitraux dus au pinceau de peintres distingués ont perdu leurs nuances sous l'action des influences atmosphériques.

Un autre titre à votre bienveillance est la modicité du prix des verrières de M. Langlois, dont les tarifs sont de 25 pour 100 au-dessous de ceux de plusieurs manufacturiers du même genre.

La Basse-Normandie possédait autrefois beaucoup de fabriques de vitraux. Il est à désirer que l'établissement fondé par l'ancien directeur des manufactures de porcelaines de Bayeux et de la Moncloa *progressse* et *prospère*.

Nous vous proposons d'accorder à M. Frédéric Langlois une médaille d'argent.

Poterie commune. — Il y a moins d'une vingtaine d'années, les fleurs, emprisonnées dans des pots lourds, massifs, et très-souvent difformes, étaient reléguées dans nos jardins, et ne trouvaient qu'un abri éphémère dans les salons, où elles ne pouvaient souvent entrer qu'en se séparant de leurs tiges.

M. COMPTÉ-NÉRAT, de Caen, en apportant une véritable révolution dans la fabrication des pots devenus plus légers, a introduit une jouissance de plus dans les plaisirs de la vie domestique. Empruntant à la sculpture ses formes les plus belles, il a su donner aux pots à fleurs la physionomie la plus gracieuse, en les métamorphosant, tantôt en urnes

aux contours purs et corrects, tantôt en lampes aux hardis et élégants pendentifs. Outre le double mérite de la solidité et de la légèreté, la poterie de M. Compté-Nérat a encore l'avantage de ne jamais perdre la vivacité de sa nuance.

Cet habile potier a encore exposé une statuette moulée avec un succès qui prouve et le talent de l'artiste et la facilité avec laquelle la terre qu'il emploie se laisse travailler.

Le jury propose de décerner à M. Compté-Nérat une médaille d'argent.

MM. BOURIENNE et HELAIN, le premier propriétaire, le deuxième directeur d'une usine importante à Moulton, près Caen, ont présenté de très-bons spécimens de briques, de tuiles et de carreaux faits avec l'argile de Dives. Les briques résistent assez bien au feu, sans cependant être réfractaires; les tuiles ne verdissent pas à l'air, et n'éprouvent aucune action fâcheuse de la gelée.—Le prix très-modique de ces différents objets et leur confection soignée nous font vous demander pour MM. Bourienne et Helain une médaille de bronze.

M. LYS, potier au Prédauge, a exposé quatre articles de poteries. Plusieurs, recouverts d'un vernis vert, sont d'une grande dimension et bien exécutés.—Le jury sollicite pour M. Lys une mention honorable.

M. BARBIER, de Saint-Désir, a présenté cinq objets, parmi lesquels trois soupières à deux enveloppes, dont l'extérieure, à jour, offre des difficultés d'exécution.—Le jury demande pour ce potier une citation favorable.

MARBRES ET CHAUX. — Le département du Calvados, si heureusement privilégié sous le rapport des matériaux

qui ont couvert son sol de tant de monuments, n'aura bientôt plus rien à envier aux contrées de l'Europe les plus favorisées, lorsque M. Lebrethon se sera mis en mesure d'exploiter en grand les belles carrières de marbre qu'il vient d'ouvrir à Laize-la-Ville.

M. Lebrethon, qui fabrique déjà, depuis plusieurs années, avec le calcaire-marbre de Laize, une chaux excellente et regardée par les hommes de l'art comme supérieure, pour les constructions, à toutes celles du département, va prochainement livrer au commerce les divers marbres de nuances différentes que renferme cette formation.

Une scierie mécanique, composée de quarante-trois lames (un chariot de trois lames pour les gros blocs, et deux de chacun vingt lames pour les blocs ordinaires), et mue par l'eau, lui permettra de donner ses produits à un prix modique. Quant à la beauté des marbres que M. Lebrethon pourra livrer au commerce, le carrelage en mosaïque, les bénitiers et le mortier présentés par lui, en donnent une idée avantageuse. Ces marbres pourront être employés avec le plus grand succès, dans la marbrerie de luxe et d'ornement, pour des cheminées, des chambranles, des vases, etc. Le tombeau du colonel Bellencontre a fait voir, dernièrement, tout le parti qu'on en pourra tirer dans les monuments funéraires.

Si les marbres du Calvados ont été dédaignés depuis trop d'années, ils ont eu cependant leur temps de gloire. Les Romains, qui savaient parfaitement apprécier les marbres de *Vieux*, appartenant à la même zone que ceux de *Laize*, en avaient tiré de beaux matériaux pour la construction ou la décoration des monuments qu'ils ont élevés sur di-

vers points de notre sol normand, et dont nous retrouvons des ruines à Bayeux, au vieux Lisieux, etc.

Les colonnes qui décorent maintenant l'autel de l'église Notre-Dame, à Caen, furent faites en marbre de Vieux, et Richelieu enrichit l'hôtel de la Sorbonne, à Paris, avec ce même marbre. Mais, depuis cette époque, nos carrières ont été abandonnées; elles n'étaient plus connues que des naturalistes, qui ont souvent regretté un délaissement si contraire à l'intérêt du pays.

Sachons donc gré à M. Lebrethon d'avoir donné une nouvelle impulsion à cette industrie; et, comme légitime rémunération de ses efforts autant que par marque d'intérêt, demandons pour lui une médaille d'argent.

Le travail des marbres de Laize a été confié à un marbrier de Caen, M. Dubois, dont l'habileté s'est révélée par l'exécution de la mosaïque, dans le genre italien, qu'il a confectionnée avec des marbres de nuances différentes. — Le bon goût et la régularité de ce travail ont déterminé le jury à demander pour M. Dubois une médaille d'argent.

M. COURTOIS, du Mans, a présenté trois cheminées, dans lesquelles le fini de l'exécution se réunit à la beauté de la forme. — Le jury sollicite pour lui une médaille de bronze.

Une table de marbres incrustés, présentée par M. LEGRAND, de Bernay, a semblé devoir mériter à son auteur une mention honorable.

M. POTTIER, plâtrier à Lisieux, a exposé plusieurs imitations de marbres, qui sont susceptibles d'être employés avantageusement, soit comme enduits, soit comme décors. — L'exécution de ce procédé, dont on connaît plu-

sieurs autres analogues, a déterminé le jury à solliciter pour M. Pottier une mention honorable.

Imprimerie et lithographie.— L'imprimerie et la lithographie ont été dignement représentées à l'exposition par MM. Surdèves, de Rouen, Letemplier et Durand, de Lisieux, et Hardel, de Caen.

Arts chimiques. — Un rapport très-étendu a été fait à l'Institut des provinces par la commission des arts chimiques. Parmi les objets qui ont le plus particulièrement attiré l'attention du jury, nous devons citer les magnifiques échantillons de gélatine dite grenetine, exposés par M. Grenet, de Rouen, et les cuirs tannés et vernis de M. Plummer, de Pont-Audemer. M. Plummer, en séparant en trois, dans le sens de l'épaisseur, la peau du même animal, peut exécuter en très-peu de temps (une quinzaine de jours) l'opération du tannage sans rien ôter à la solidité et à la souplesse de ses produits.

La découverte d'un nouvel aliment rend plus de services au genre humain que la découverte d'une planète, a dit quelque part Brillat-Savarin. Sans partager de tout point l'opinion de l'éminent gastronome, la commission a cru devoir accorder une récompense d'un ordre élevé à M. Viau, chimiste à Harfleur, qui est parvenu à transformer une plante employée jusqu'alors seulement comme condiment (la criste marine), en une conserve alimentaire agréable, déjà très-appréciée par la marine marchande, et qui ne peut tarder à l'être par celle de l'État.

Fils et tissus de laine. — M. Durieu a été chargé d'examiner cette partie de l'exposition, et il a fait voir que l'industrie des fils et tissus de laine était en progrès dans plusieurs villes du nord-ouest, et notamment à Elbeuf, à

Lisieux et à Vire. Il suffira de citer MM. Théodore Chénévrière d'Elbeuf, Fournet et Duchesne de Lisieux, dont les produits justement appréciés ont mérité à ces honorables industriels des distinctions élevées aux expositions quinquennales de l'Industrie française. — Les draperies exposées par MM. Jannin et Méry-Samson, de Lisieux, placent cette ville très-peu au-dessous d'Elbeuf.

Fils et tissus de lin et de coton. — M. le baron Mercier, le juge le plus compétent sur cette partie de l'exposition régionale, a lu un rapport très-remarquable dans lequel il a signalé d'une manière spéciale les magnifiques produits des filatures de MM. Fauquet-Lemaître, de Pont-Audemer, et de Bergue, de Lisieux, et les toiles provenant de la fabrique de M. Charpentier, du Faily (Calvados).

INDUSTRIES DIVERSES. — Enfin la commission des industries diverses, parmi les objets soumis à son examen, a particulièrement remarqué les objets en fonte malléable sortant de la fabrique de M. Régnolds de Pont-Audemer. Les accidents nombreux que l'on prévient dans les fabriques en employant des engrenages en fonte malléable, ont fait demander pour M. Régnolds une médaille en vermeil.

M. le rapporteur passe successivement en revue les diverses sections industrielles de l'exposition de Lisieux. Il termine ainsi :

L'énumération que nous allons faire, en appelant les noms des lauréats, des divers objets exposés par chacun d'eux, fera voir aux membres du Congrès que beaucoup d'industries étaient représentées à l'exposition régionale de l'Ouest, et que, s'il est vrai de dire qu'il reste encore beaucoup à faire, il est juste de convenir que déjà il a été fait beaucoup et que l'on est en droit

d'attendre d'immenses résultats pour l'avenir. Ces résultats, nous les obtiendrons, grâce au zèle infatigable de notre directeur, M. de Caumont, et grâce au concours que ne pourront nous refuser ni les conseils généraux ni le gouvernement. Permettez-moi, messieurs, en terminant ce court exposé, de vous citer un seul fait qui prouvera mieux que toutes les discussions possibles les ressources que peut offrir la province, trop longtemps dédaignée par Paris. C'est un serrurier de Caen, M. Heudier, qui vient d'exécuter la grille destinée à fermer les caves de la Banque de France. Les inspecteurs, en visitant la grille de la succursale de Caen, furent convaincus qu'ils ne pourraient trouver à Paris ni les mêmes conditions de solidité et de sûreté ni la même modicité de prix.

M. de Cussy monte ensuite à la tribune et s'exprime comme suit à l'occasion de l'exposition de Clermont-Ferrand :

Rapport sur la partie industrielle de l'exposition régionale du Centre, par M. le vicomte de Cussy, de l'Institut des provinces.

Messieurs,

Si les beaux-arts ont été dignement représentés dans l'exposition régionale qui a eu lieu à Clermont-Ferrand, l'industrie, *cette autre mamelle de l'État*, a voulu également prendre sa place dans ce noble tournoi, et est venue ranger ses nombreux spécimens dans la partie supérieure et convenablement appropriée de la belle halle aux toiles, située sur la vaste et pittoresque place de Jaude.

Un jury nombreux, et des plus compétents, a été chargé

de rendre à chacun selon ses œuvres, et a cru devoir diviser en quatre ordres différents les récompenses à décerner.

La mention hors ligne, pour les produits qui par leur importance particulière ou les prix déjà obtenus dans nos grandes expositions quinquennales, lui ont paru tellement dominer les autres qu'il y aurait eu en quelque sorte injustice à permettre un concours par trop inégal.

Les médailles d'argent et de bronze,

Enfin les mentions honorables.

Dans la première catégorie la commission a placé :

1° M. Pallu, directeur des mines argentifères de Pontgibault, qui avait exposé trois splendides spécimens ;

2° M. Constant, pour ses *fac-simile*, si j'ose me servir de cette expression, des vins de Chablis, Bourgogne, tisane de champagne et champagne grand mousseux. Ces imitations composées de vins naturels et connus dans le commerce sous le nom de vins de *la Dore*, sont *travaillées*, ainsi qu'il est d'usage, dans les caves de la Bourgogne et de la Champagne. Leur bas prix et leurs qualités vraiment remarquables leur ont déjà valu de nombreux encouragements.

3° M. Magnin, fabricant de pâtes alimentaires, qui a exposé entre autres des macaronis pouvant se vendre en détail 20 centimes le kilogramme, et dont les sacrifices de toute nature, les efforts incessants, tendent à affranchir notre patrie du lourd tribut qu'elle payait à l'étranger pour cette partie, tribut qui, d'après les registres de la douane, s'est élevé de 1828 à 1837, par exemple, de 406,412 kilogrammes à 831,259. Les expositions générales de 1839, 1844 et 1849, ont été pour cet industriel une série non interrompue de triomphes, et nous ne doutons

pas que l'exposition universelle qui se prépare, ne mette encore plus complètement en relief notre habile compatriote.

Jusqu'au résultat qu'il est parvenu à obtenir, les pâtes d'Auvergne cédaient le pas, à grande distance, aux produits de Nancy, Lyon et Paris, tandis qu'en ce moment c'est tout le contraire. Il y a mieux, messieurs, nous avons la certitude qu'une très-notable partie des pâtes alimentaires, vendues sous le nom de fabricants italiens, sort des ateliers de M. Magnin. Ses pâtes sont bien supérieures aux meilleures pâtes qui nous viennent de Gènes et de Naples. Ce n'est pas tout encore : jusqu'ici nous avons apprécié son mérite au point de vue général, en quelque sorte ; il nous faut aussi l'envisager à celui de l'intérêt local. Le blé rouge, ce magnifique produit de la fertile Limagne, par suite peut-être de la nature volcanique du sol, des courants atmosphériques ou autres causes non encore bien déterminées, arrive à maturité, dans nombre de localités, à l'état *glacé*, ce qui lui donnait sur le marché une moins-value de plus de 2 francs par hectolitre ; or aujourd'hui, grâce en très-grande partie à M. Magnin, la même quantité de froment se vend 2 et 3 francs de plus que tous les autres ; de là, une prime annuelle de 8 à 900,000 francs sur cette seule culture.

Certes, messieurs, vous avouerez que M. Magnin a mérité une mention hors ligne.

Le jury d'examen a encore jugé dignes de la même récompense deux tapis à la main exécutés par des dames qui ont voulu garder l'anonyme.

Deux autres, sortis des ateliers de M. Fabard-Dubroc.

Enfin, des cafés de châtaignes et de glands doux exposés

par MM. Lecoq et Bargouin, qui ont les premiers utilisé ces matières d'une façon si favorable à la santé, selon beaucoup de membres de la Faculté, et si appréciés aujourd'hui en France comme à l'étranger.

DEUXIÈME ORDRE DE RÉCOMPENSES

(médailles d'argent).

Le jury a proposé et l'Institut des provinces a décerné une médaille d'argent à MM. Cosson et Rossignol, arquebusiers à Clermont, pour leurs pistolets à la fois légers et solides, d'un maniement facile, d'une grande précision de tir et d'une longue portée.

La même médaille a été accordée à M. Lhéritier, ébéniste du chef-lieu du Puy-de-Dôme, pour un lit et un bureau en acajou d'un grand fini.

TROISIÈME ORDRE DE RÉCOMPENSES.

Des médailles de bronze ont été décernées à MM. Rapp et Grinaire, de Mège-Coste, pour leurs échantillons de verrerie, d'une belle exécution et d'un prix très-modéré.

A M. Guérin, cordier à Billom, pour ses hamacs et divers genres de cordages.

A la sucrerie de Bordon, connue sous la raison sociale Herbet et Comp., qui a exposé des sucres très-blancs et cristallisés obtenus ainsi du premier jet. C'est à peu près le seul établissement de ce genre qui ait pu résister, dans le Puy-de-Dôme, à la rude concurrence du sucre colonial.

A M. Hippolyte Delcros, pour ses instruments d'horticulture et un ingénieux mécanisme d'orthopédie.

Une autre médaille également en bronze, à M. Brière, de Brassac, pour son acide arsénieux et son exploitation intelligente des mines de cuivre du Vernet, dont il a fourni de remarquables échantillons.

A M. Giraud Billoud, créateur, en Auvergne, d'une nouvelle industrie, l'extraction du tartre rouge et blanc des tartres du pays, jusqu'alors restés improductifs; et pour ses succès dans sa lutte contre les produits du même genre du midi de la France, placés dans des conditions doublement avantageuses.

La même récompense à M^{me} Constant, de Thiers, pour ses échantillons de soie, qui peuvent concourir avec celles d'Alais, si appréciées.

A M. Clementel, pour ses produits à deux tons des sources incrustantes de Saint-Allyre; perfectionnement récent qui lui permet de soutenir la comparaison avec les résultats obtenus à Saint-Nectaire.

A MM. Riéder et Genillet, pour les beaux échantillons de leur poterie de Billom.

A M. Doumeau jeune, pour ses ingénieuses persiennes en fer.

A M. Mouly Retaille, pour ses pierres de construction, dont la finesse de grain et la main-d'œuvre ne laissent rien à désirer.

Même récompense à M. Joyal, relieur; la carte, l'atlas et le volume exposés sont d'un travail hors ligne.

A M. Ledru, pour ses efforts éprouvés à doter l'Auvergne d'une industrie nouvelle: les vernis tirés de ses bitumes.

Aussi une médaille de bronze à M. Jacquet, qui peut établir, au prix de 200 fr., un appareil complet de supports à guillocher, s'adaptant à tous les tours, et qui coûterait 500 fr. à Paris, selon toutes probabilités.

Qui ne connaît, messieurs, la délicatesse et la supériorité des conserves de fruits de Clermont, qui tire un si délicieux résultat de ses abricots blancs des vergers de la Limagne, cette autre terre promise? Jusqu'ici la concurrence étrangère n'a pu un instant se soutenir. Le jury d'examen a demandé une médaille de bronze pour M. Gaillard, confiseur.

Même récompense à M. Bernard, d'Ambert, pour ses liens et lacets, d'un prix accessible à tous, malgré la perfection de leur exécution.

A M. Larose, horloger, qui est parvenu à enlever à la ville de Morey le monopole de ses horloges.

A M. Bonenfant, facteur de pianos, pour un de ses instruments reconnu d'une qualité supérieure.

A M. Quinsot, ébéniste à Clermont, pour un lit en noyer du pays.

A M. Jobert-Barrière, d'Issoire, pour ses échantillons de marbres factices.

A M. Percepied, de Saint-Nectaire, pour sa découverte des moyens de décalquer par l'eau toute espèce de gravures. Il suffit de placer un dessin sous les chutes, et au bout de peu de temps il est transposé fidèlement et entièrement sur le sédiment calcaire, comme sur une pierre lithographique.

QUATRIÈME ORDRE DE RÉCOMPENSES.

Le jury a proposé, et l'Institut des provinces a accordé une mention honorable à M. Richome, de Vernangheou (Haute-Loire), pour ses grès et briques réfractaires.

A M. Thibaudier, directeur de la compagnie de Brassac, pour ses cokes de houilles grasses.

A M. Bauny fils, à Clermont, pour ses sabots de tout genre.

A M. Fautat, serrurier, pour une serrure à timbre et un mors arabe.

A M. Valadier, pour ses échantillons de parfumerie.

A M. Pichau, pour ses chocolats.

A M. Gilberton, pour ses impressions lithographiques en noir et en couleur.

A M. Alphonse Ledoux, pour un appareil médico-électrique.

A M. Pironon, pour une pompe.

A M. Champleaux, pour ses ouvrages en cheveux.

A M. Versepuy, pour un modèle en relief de la cathédrale de Clermont.

A M. Auguste Morange, pour ses incrustations factices.

A M. Guillot, tourneur au Pont du-Château, pour une baratte et autres objets produits de son tour.

A M. Vandoil, pour ses échantillons de pipes, qui peuvent lutter avec les produits de ce genre venant du Nord.

A M. Serviès fils, pour un parquet en marqueterie.

A M. Michel, à Chamailières, pour ses instruments de jardinage.

A M. Déchaud, fumiste, pour un fourneau économique.

A M. Clément, serrurier, pour une porte ingénieusement disposée, pour l'ouverture et la fermeture.

A M. Laussedat, pour ses fleurs artificielles.

A M. Clavel fils, pour ses échantillons de ficelle dite de Montargis.

A M. Poiret, pour ses appareils de bains.

A M. Dubreuil, pour un fort beau billard.

A M. Leroux, pour ses impressions lithographiques.

Enfin, à M. Ligier, de la Prade, pour ses vins blancs mousseux de Mzel.

L'Institut des provinces eût vivement désiré que les lauréats de l'exposition régionale du Centre pussent recevoir leurs récompenses en cette enceinte, dont la solennité eût ajouté à leur valeur; mais l'éloignement est venu s'opposer à la réalisation de ce vœu, et leurs médailles ont dû leur être envoyées.

M. Bordeaux est appelé à la tribune pour faire connaître à l'assemblée les résultats des expositions d'objets d'art qui ont eu lieu successivement à Reims et à Lisieux. Il expose à ce sujet quelques vues pour l'avenir de l'art provincial, sur les moyens de former le goût en province, d'y multiplier les amateurs et d'y faire vivre les artistes. Il s'élève contre l'usage d'envoyer tous faits des tableaux exécutés à Paris; et qui, arrivés à destination, ne peuvent trouver ni place ni jour favorable dans les édifices qu'on veut décorer. Il émet le vœu qu'au lieu d'envoyer des tableaux, on envoie des artistes, quand la localité n'en possède pas, et qu'on offre ainsi aux populations éloignées de Paris le spectacle non-seulement d'œuvres toutes faites, mais encore de l'exercice même de l'art. Il croit que les artistes s'inspireraient mieux d'ailleurs dans le lieu qu'il s'agit d'enrichir d'une œuvre d'art, et que cette œuvre serait plus en harmonie avec ce qui doit l'entourer. Il signale les vices de l'éducation publique en matière de dessin.

Suit la distribution des médailles au milieu des vifs applaudissements de l'assemblée.

M. Dumas, en closant la séance, prononce les paroles

qui suivent en réponse aux remerciements de M. de Caumont : « C'est moi, au contraire, qui remercie le Congrès et son bureau d'avoir bien voulu se rappeler que j'avais toujours porté le plus grand intérêt aux opérations qu'il accomplit chaque année. Pendant que j'étais au ministère, j'ai sans cesse suivi avec attention les travaux du Congrès, et maintenant que je ne suis plus ministre, personne ne peut douter que ces travaux me sont toujours aussi chers que quand je l'étais. Toutes les fois que le Congrès voudra bien m'appeler à prendre part aux opérations qu'il accomplit, il peut être sûr de mes sympathies ainsi que de mon dévouement. »

L'Assemblée lui en témoigne la plus vive reconnaissance.

M. Jobard, de Bruxelles, fait hommage à l'assemblée de son livre intitulé : *l'Organon de la propriété.*

SÉANCE DU 24 FÉVRIER.

(Présidence de M. de BUZONNIÈRE.)

La séance est ouverte à deux heures.

Sur l'invitation de M. le président, MM. de Montalembert, Boullée (de Lyon), Vasse de Saint-Ouen, de Glanville, (de Rouen), Mahul (de Carcassonne), prennent place au bureau. On remarque dans l'auditoire MM. de Riancey et de Blois, représentants du peuple, Ledict Duflot, président du tribunal de Clermont (Oise).

M. le président invite les membres de l'assemblée à assister au Congrès scientifique de France, dont il est secrétaire général et qui doit se réunir à Orléans au mois de septembre prochain.

Les ouvrages suivants de M. l'abbé Jules Corblet sont déposés sur le bureau, et il en est fait hommage au Congrès :

- 1° Précis d'archéologie celtique ;
- 2° De l'origine du système ogival ;
- 3° Des dictons historiques et populaires de Picardie.

M. de Kergorlay lit le procès-verbal de la séance du 22 février.

M. de Lorière fait observer que dans la discussion sur les dénominations botaniques, il a exprimé, non pas que l'uniformité de la nomenclature n'était pas nécessaire, mais qu'elle n'était pas possible.

M. Isidore Lebrun, prenant à son tour la parole sur le

procès-verbal, demande qu'on revienne une nouvelle fois sur la météorologie. Il croirait utile d'appeler la discussion sur le sujet des brises de terre et de mer, qui a été jusqu'à présent fort peu étudié, si ce n'est par M. le professeur Fournet et M. Lartigues, capitaine de vaisseau, qui l'ont observé dans les régions des Alpes et des Pyrénées.

Il réclame en outre contre l'omission qui a été faite dans le procès-verbal du 22, de ce qu'il a dit relativement à la plante nommée *psoralea esculenta*, découverte en 1845 par M. Lamare Piquot, sur le sol du Haut-Mississipi et que le gouvernement lui a donné la mission de rapporter en 1848. D'après des rapports faits à l'Académie des sciences et à la Société centrale d'agriculture, cette plante est reconnue riche en principes alimentaires. Elle est cultivée depuis deux ans dans les potagers de Versailles et du Luxembourg, et l'on peut affirmer qu'elle est déjà bien acclimatée.

Après cette observation de M. Isidore Lebrun, le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour est la discussion sur les musées.

M. de Chennevières donne lecture d'un travail faisant suite au mémoire qu'il avait lu sur le même sujet, dans la séance du 20.

Il pose la question suivante :

« Ne serait-il pas utile d'organiser dans certaines villes des musées spéciaux, relatifs aux industries traditionnelles de ces villes, — par exemple : à Dieppe, une collection d'ivoires sculptés des différents peuples et des différents siècles ; à Lyon, une collection d'étoffes anciennes ; à Limoges, une collection d'émaux, etc. ? »

« Messieurs, dit M. de Chennevières, deux mots vont suffire pour éclaircir cette question. En proposant l'établis-

sement de musées spéciaux dans certaines villes de nos départements, je n'entends faire aucun tortaux collections scientifiques locales, plus particulièrement propres à l'histoire naturelle et à l'ethnologie, dont l'honorable M. de Quatrefages a dû vous demander, messieurs, la multiplication et l'encouragement. Les exemples que je cite de ces musées spéciaux vous font comprendre qu'il s'agit de raviver certains arts dans les villes où ils sont déchus, et de les maintenir dans des voies variées et intelligentes là où la routine et la mécanique pourraient les rapetisser. Vous ne contesterez assurément pas l'intérêt qu'il y aurait à fournir aux dessinateurs d'étoffes de nos grandes villes manufacturières, Lyon, Rouen, Aubusson, une collection de modèles aussi complète que possible des étoffes de tout pays et de tout temps, et à côté de cette collection d'étoffes, une suite de modèles d'ornementation applicables à l'art spécial de ces villes manufacturières. L'industrie de fabrique a fait dans notre siècle des progrès gigantesques, mais il importe que cette parvenue orgueilleuse n'étouffe pas dans ses envahissements l'art auquel nos pères l'avaient autrefois soumise.

» N'est-il pas honteux aussi, messieurs, que la ville de Limoges dont les émaux ont fait, durant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du xvii^e siècle, l'une des gloires de la France aux yeux de l'Europe entière, ne possède pas quelques-uns des plus importants échantillons de l'art de ses émailleurs? Cela ne peut-il pas paraître, messieurs, l'une des tristes ingratitude de la France? Vous qui connaissez tous les derniers produits de ces émailleurs de Limoges, ne vous semble-t-il pas que c'est faute de modèles élevés, et, pour bien dire, pour s'être mis en dehors de l'art par le mauvais goût du dessin, que cet art a péri?

Qui sait, messieurs, si la vue de quelques chefs-d'œuvre de Léonard, de Courtois et des autres grands maîtres limousins ne ferait pas reprendre racine à l'art charmant des émailleurs dans un pays où il retrouverait sa matière toute prête et ses fourneaux tout allumés ? N'avons-nous pas vu renaître à Tours, comme par miracle, dans ces dernières années, l'art de Palissy, dont Saintes, patrie première des rustiques figurines, eût peut-être eu la gloire de retrouver le secret, si elle avait pu recueillir en un musée quelques plats ou quelques statuettes de l'immortel potier ?

» Enfin, messieurs, nous savons tous où en est à Dieppe la sculpture en ivoire ; elle est depuis des siècles le gagne-pain de la ville, elle occupe plusieurs centaines d'artisans ; et dans les innombrables produits de ces adroits praticiens, vous ne trouverez pas une œuvre par laquelle ait passé la plus vague inspiration de l'art. Ce n'est plus qu'une routine transmise avec l'outil de famille en famille. Un christ se taille avec la même indifférence et sans plus de précaution que le plus vulgaire ustensile. Personne assurément ne paraît se douter dans la ville que la sculpture en ivoire ait été un art honoré des plus anciens peuples, riche en grands noms, et qui ait eu des représentants dans l'Académie royale de peinture et sculpture sous Louis XIV ; et que quand Villermé sculptait des christes, il étudiait d'après des cadavres. Nulle part il ne serait plus utile, pour relever le goût et varier les modèles, d'instituer un musée spécial d'ouvrages sculptés en ivoire, depuis les Byzantins jusqu'à nous, quelques-unes de ces charmantes vierges du xv^e siècle, quelques élégants dyptiques, et aussi des morceaux de cette brillante et grasse sculpture en ivoire de la Flandre au xvii^e siècle. La sculpture diep-

poise des deux derniers siècles pourrait certainement fournir à ce musée d'excellents chefs-d'œuvre, qui y formeraient un beau groupe isolé, plein d'enseignements et d'émulation. Quelques moulages des plus fameuses sculptures antiques et modernes compléteraient naturellement cette collection d'un art spécial.

» Vous le voyez, messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous proposer, c'est d'engager les villes dans lesquelles s'est développée ou se développera une industrie tenant à l'art, à rassembler pour ses artisans la plus grande variété possible de modèles et de chef-d'œuvres analogues ; c'est la meilleure guerre contre la routine, c'est la plus sûre garantie que ces villes pourront se donner à elles-mêmes, de la durée, de l'éclat et des progrès de leur industrie locale. J'ai donc l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« Le Congrès engage les villes qui ont possédé où possèdent des industries traditionnelles, à organiser des musées spéciaux, relatifs à leur industrie. »

M. Calemard de Lafayette demande qu'au lieu de *musées spéciaux*, on dise *collections spéciales*. Il pense qu'un grand nombre de villes d'un ordre secondaire peuvent tout au plus avoir un seul musée comprenant les différents genres de collections, et qu'il faut seulement les inviter à créer au sein de ce musée une subdivision qui offre une collection spéciale relative à leur industrie particulière.

M. de Chennevières accepte l'amendement de M. Calemard de Lafayette, et la proposition ainsi modifiée est adoptée.

M. de Chennevières lit la suite de son travail, dans lequel il pose la question suivante :

« Ne serait-il pas possible de rendre plus profitable aux

villes et aux départements leur générosité envers les jeunes artistes qu'ils envoient, comme pensionnaires, à Paris, pour s'y perfectionner dans la fréquentation des meilleurs maîtres et des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture? »

« Messieurs, dit-il, je vais vous signaler un vice de plus de l'organisation actuelle des arts en province. Si le remède que je propose est d'une application difficile, l'un de vous, certainement, en trouvera un meilleur.

» Un certain nombre des plus grandes, des plus riches, des plus intelligentes villes de France, et un certain nombre de départements aussi, envoient à Paris, quelques-uns même à Rome, de jeunes élèves qu'ils choisissent au concours, pour s'y perfectionner dans les arts de peinture ou de sculpture. C'est une pensée généreuse que leur inspire soit un noble sentiment des arts, soit le souvenir d'un glorieux passé dans l'histoire de la peinture française. Mais il ne me semble pas, messieurs, que ces villes retirent de leur munificence le légitime profit qu'elles seraient en droit d'en attendre. Elles payent l'éducation d'artistes qui vont vouer à Paris toutes les forces de leur avenir, et dont elles ne garderont que les premiers et débiles essais de l'étudiant. C'est en vérité trop de désintéressement, et elles devraient se réserver mieux que cela, ne fût-ce que pour leur orgueil de mères.

» Voici à quelles conditions s'accordent le plus ordinairement ces pensions. Un concours s'ouvre auquel sont conviés tous les jeunes artistes d'un âge déterminé et nés dans la province ou telle circonscription de la province. Le vainqueur du concours est envoyé à Paris, où il restera à suivre les cours de l'Académie des beaux-arts, ou les leçons d'un habile maître durant un nombre fixé d'an-

nées. La pension sera continuée à l'élève suivant les progrès dont il aura fait preuve. Or, pour constater ces progrès, certains conseillers municipaux fatiguent trop souvent le pensionnaire par de continuelles exigences, ruineuses pour ses humbles ressources, épuisantes pour son talent, inutiles à la ville bienfaitrice. Que profiteront, en effet, à cette ville trois ou quatre toiles d'habile écolier, indignes d'être suspendues dans son musée, au milieu des chefs-d'œuvre des maîtres anciens, indignes d'être proposées comme modèles dans son école publique de dessin, tout au plus bonnes à servir d'aiguillon d'émulation dans l'une des salles de cette école publique? Quant à l'artiste, je le répète, s'il porte enfin quelque valeur réelle, Paris le retiendra, Paris aura les profits de sa gloire; la ville dont il fut le pensionnaire aurait mauvaise grâce à réclamer les fruits mûrs de cette gloire, dont elle a exigé la première floraison. Voilà donc toute la satisfaction, tous les bénéfices, voilà tous les souvenirs qui resteront à chaque ville pour le généreux sacrifice qu'elle s'impose; en vérité, ce n'est pas assez; en bonne conscience, c'est une largesse de dupe.

Quand une ville pensionne un jeune élève, qu'a-t-elle le droit d'exiger de lui, messieurs? un grand patriotisme, une grande reconnaissance d'abord, puis un grand talent, s'il est possible, ou du moins une grande bonne volonté. Accepter les bienfaits d'une ville, c'est accepter l'engagement de consacrer à sa splendeur et à son illustration les forces acquises par l'éducation qu'on lui doit. Je voudrais, messieurs, que le contrat entre l'artiste et la ville qui le pensionne fût plus grave, plus exigeant comme je l'entends, plus fécond en résultats solides, plus honorable pour l'artiste, en même temps qu'il dilapiderait moins son

temps et ses travaux. Je voudrais, messieurs, que le jeune peintre ou le jeune statuaire, durant tout le temps que le conseil municipal accorde à ses études lointaines, ne fût tenu à offrir en don à sa ville aucune œuvre particulière ni spéciale, mais seulement à exposer, en un envoi annuel, les études dessinées ou modelées qui ont occupé son année. OEuvres superflues, œuvres perdues, je l'ai dit, que ces donations enfantines, exigées par l'esprit soupçonneux de certaines villes. Mais en tête du programme du concours ouvert pour la pension des artistes, j'écrirais pour premier article cette clause fondamentale : le peintre ou le sculpteur que le concours enverra à Paris pour y acquérir les derniers secrets de son art, après y avoir étudié aux frais de la ville pendant quatre années, reviendra dans cette ville passer la cinquième et la sixième année de sa pension, et il emploiera ces deux années à y exécuter un travail considérable de décoration publique. Vous n'avez pas, messieurs, vous n'aurez jamais, tant que la décentralisation des arts ne sera pas complète, d'autre moyen de retenir auprès de vous vos pensionnaires. Certes tout artiste de cœur sera fier de voir l'une de ses meilleures œuvres, la plus importante peut être, enorgueillir sa ville natale ; et cette œuvre peut à elle seule parfois féconder une province. Mais ne voyez-vous pas, messieurs, quelle plus active et réchauffante influence exercerait, à coup sûr, la résidence même de ces jeunes gens tout pleins encore à cet âge du soin et du respect de leur avenir ? ils ne sont pas encore rassasiés de renommée, ils sont encore à l'asseoir sur des œuvres durables. Ce serait au milieu de leurs anciens rivaux de concours et sous leurs yeux, qu'ils auraient l'occasion solennelle de manifester leur valeur par un de ces grands travaux publics qui sont le rêve de tout

véritable artiste. La province a précisément besoin de ces compositions de quelque haleine où se complaisent les écoles sérieuses, et dans lesquelles un artiste étale, avec toute la sève de sa jeunesse, sa science et son ambition. Nos départements n'ont guère sous les yeux, par malheur, que des œuvres d'artistes usés ou reniés par Paris, ou qui n'ont jamais eu leurs grands modèles sous les yeux. Paris garde à lui toute la jeunesse, et vous ne savez pas même rappeler à vous ceux de vos enfants que vous lui envoyez pour surprendre les secrets de sa richesse et de sa splendeur. Tant que vous n'aurez pas forcé vos pensionnaires à une résidence au moins temporaire, résidence sanctionnée par un dédit sévère, tant que vous ne les aurez pas contraints à revenir verser les trésors acquis de leur science et de leur pinceau dans vos écoles départementales, tant que vous n'aurez pas exigé des jeunes artistes, nourris à vos dépens, les légitimes prémices d'un talent enfin maître de lui-même, vous gaspillerez inutilement, au bénéfice de Paris qui n'en a pas besoin, les fonds de votre caisse municipale, et vos espérances d'être utiles à l'honneur de votre province; et c'est pour cela que j'ai l'honneur de proposer au Congrès d'adopter la conclusion suivante à la question qui regarde les peintres et les sculpteurs pensionnés par les villes :

« Le congrès engage les Conseils municipaux des villes qui pensionnent à Paris ou à Rome des élèves peintres ou sculpteurs, à n'exiger d'eux, dans l'intérêt mieux entendu de ces villes, durant les années d'études de ces jeunes pensionnaires, que l'exhibition annuelle de leur travail le plus important, mais à poser pour condition capitale du concours et de la pension que ces artistes, après leur période d'études, seront tenus de résider un certain nombre

d'années dans la ville qui les a pensionnés, et d'y exécuter un travail important, où leur talent mûri acquitterait la reconnaissance qu'ils doivent à leur ville nourricière. »

La discussion s'ouvre sur ces conclusions.

M. de Blancmesnil pense que la proposition de M. de Chennevières méconnaît un des points les plus essentiels pour le succès de l'art : ce point est la nécessité de la liberté la plus entière. Le but que doivent se proposer les villes, est de développer les germes de talent, là où elles les rencontrent. Lorsqu'elles croient les démêler dans un jeune homme, il faut l'envoyer à Paris pour qu'il s'y inspire des grands modèles et que son talent s'y forme ; et, à cet égard, il ne s'agit pas tant de faire tomber ce choix sur ce qu'on appelle un bon élève, que sur un jeune homme dans lequel se révèle telle ou telle tendance spéciale et distinguée, comme, par exemple, le vif sentiment de la couleur, la pureté du trait, etc. Une ville doit surtout chercher à donner le jour à quelque grand artiste capable de l'illustrer, et ne doit pas se restreindre à la prétention secondaire d'ajouter des décorations à tel ou tel bâtiment municipal. Le contrat qui obligerait le jeune homme à revenir habiter dans ses murs, ne servirait qu'à éteindre son génie. Qu'on se borne à lui faire quelque commande de tableau, c'est le meilleur moyen de soutenir ses premiers efforts et de faire prospérer l'art en province.

M. Dupré se déclare partisan de la proposition de M. de Chennevières. Un des plus grands encouragements qu'on puisse donner aux jeunes gens, est de leur préparer l'occasion de briller dans le lieu même de leur naissance, au milieu de leur amis et de leurs parents. Ce qu'on propose n'est, du reste, qu'une reproduction de ce qui s'est vu

jadis. En Italie, au xvi^e et au xvii^e siècle, les villes, les couvents, les grands seigneurs envoyaient les jeunes gens à Rome pour s'y former dans l'étude des arts; mais on leur imposait la condition de faire un tableau pour leurs bienfaiteurs. Nous n'avons plus ni couvents ni familles opulentes, mais il nous reste les institutions communales. Il faut en tirer largement parti en ce sens.

Qu'on n'oublie pas, d'ailleurs, qu'un des mérites les plus éminents des beaux-arts est de développer merveilleusement ce qu'on pourrait appeler le patriotisme communal, en reproduisant sous les yeux des générations actuelles les hauts faits de leurs ancêtres. Assurément ce ne sont pas les tableaux envoyés par le gouvernement qui produiront jamais de tels résultats.

L'orateur, se fondant sur cet ensemble de considérations, se réunit complètement à M. de Chennevières. Son discours est accueilli par des applaudissements.

M. Cellier du Fayel considère la proposition de M. de Chennevières comme dangereuse. Elle tend à entretenir l'esprit de division entre Paris et la province, et est propre à nourrir au sein de cette dernière certains sentiments qu'on pourrait taxer d'égoïsme. S'il était vrai qu'il y eût entre les intérêts de Paris et de la province une opposition aussi réelle qu'on le prétend, il faudrait s'efforcer de la faire disparaître. Paris est demeuré, à tort ou à raison, la capitale de la France. Dans les délibérations des journées précédentes, on a semblé avoir essentiellement pour but de multiplier, de faciliter les relations entre la province et la capitale. Il serait sage de ne pas sortir aujourd'hui de ces voies.

En second lieu, on a exprimé ici, au vrai point de vue de l'art, une singulière hérésie. On propose d'enfermer le

génie dans les limites d'un contrat. On ne parviendrait ainsi qu'à l'étouffer. Qu'on soit bien sûr, d'ailleurs, que s'il est vraiment le génie, il sera reconnaissant, généreux. Le génie donne et ne reçoit pas. La liberté, sous l'ascendant des principes moraux, voilà la formule qu'il faut mettre en pratique, si l'on veut favoriser le développement de l'art. Le contrat qu'on propose se trouvera, en réalité, absolument inexécutable, parce que l'inspiration fera défaut quand on l'aura provoquée à heure fixe.

M. de Stassart exprime que les paroles du préopinant ont rendu superflu l'ensemble de ce qu'il avait à dire. Cependant, on ne peut méconnaître qu'il y a dans la proposition de M. de Chenevières un côté très-moral; c'est la pensée de donner aux musées de la province le cachet essentiellement local, d'en faire une galerie des grands hommes qui ont illustré la contrée. On pourrait donc se borner à recommander aux villes d'avoir toujours cette idée présente, dans la composition de leurs musées. (Applaudissements.)

M. Du Chatellier fait remarquer que ce qui manque essentiellement à la province, c'est d'être réchauffée, au point de vue artistique, par la présence des beaux modèles.

L'orateur cite la ville importante de Brest, située dans la province à laquelle il appartient. Elle est, à cet égard, d'une incroyable pauvreté. Les campagnes environnantes sont dans une condition encore bien inférieure. Il serait très-utile que des hommes de talent revinssent dans leurs foyers et y reçussent des commandes qui propageraient dans chaque contrée la connaissance et le sentiment de l'art.

M. Charles Bonaparte déclare que personne plus que lui

ne rend justice au sentiment généreux , à la pieuse pensée qui a dicté la proposition qu'on discute. Il apprécie également l'éloquence avec laquelle elle a été défendue. mais il n'en vient pas moins conjurer l'assemblée de la repousser. La liberté est aussi nécessaire à l'homme que l'air qu'il respire , et cela est surtout vrai quand il s'agit du génie. Du moment où vous lui imposerez une contrainte, vous le glacerez et le rendrez incapable de réchauffer le sentiment de l'art au sein des populations. Une ville doit être pour ses jeunes élèves comme une bonne mère ; avec ce que vous proposez, vous ne parviendrez qu'à faire une marâtre et un fils ingrat, tandis qu'abandonnés à eux-mêmes, les artistes sont souvent naturellement poussés à revenir jouir de leur richesse et de leur gloire au milieu de leur famille et au sein de leurs foyers.

De plus, un contrat tel que celui qu'on propose lèserait véritablement les artistes, et nous ne sommes plus d'ailleurs au seizième siècle. Bornez-vous à faire à vos élèves des commandes, et ils les exécuteront, soyez-en sûrs, avec une prédilection toute particulière. L'orateur regarde comme impossible qu'on voie émaner d'un congrès français, au dix-neuvième siècle, le vœu d'une punition infligée à l'artiste qui honore son pays natal. (Applaudissements.)

M. Dupré exprime sa surprise de voir considérer comme entachés de barbarie les actes par lesquels les couvents du seizième siècle encourageaient les arts. Le seizième et le dix-septième siècle auront assurément une belle place dans l'histoire générale de l'art. Pourrait-on dire ce qu'a véritablement produit le dix-neuvième siècle, au point de vue de l'art? (Bryants applaudissements.) Le dix-

neuvième siècle, se sentant incapable d'être créateur, s'est partout appliqué à des restaurations des chefs-d'œuvre des siècles précédents. Comment les procédés bons au seizième siècle pour faire de grands artistes, le seraient-ils moins au dix-neuvième? Qu'on ne dise pas, du reste, qu'au seizième siècle il s'agit d'un *contrat*; le couvent imposait simplement à l'artiste de lui donner un tableau.

Il est une autre considération à laquelle on ne semble pas prendre garde : c'est que si vous proposez aux villes de soutenir le jeune artiste sans qu'il leur rende rien en échange de leur protection, elles s'abstiendront tout simplement de voter les fonds nécessaires. Le point essentiel est d'imposer à l'artiste l'obligation de venir, pendant un certain temps, habiter sa ville natale; car, il faut bien qu'on le sache, c'est à cela que tiennent principalement les partisans de la proposition de M. de Chennevières. Un des résultats de ce système sera de créer une sorte de diversité dans les écoles. C'est ainsi qu'au xvi^e siècle, Rome, Florence, Venise et tant d'autres villes d'Italie ont eu leurs écoles distinctes dont la rivalité même a puissamment contribué à exciter le génie des grands maîtres. Paris lui-même a intérêt à ce qu'on marche dans ces voies, car, si vous n'avez en France qu'une seule école, l'émulation faisant défaut, la décadence fera chaque jour de nouveaux progrès.

L'orateur ajoute encore que si l'on a justement critiqué le sentiment *lâché* qui a inspiré certaines productions exposées à Paris, le remède le plus sûr à cette déplorable tendance est de rappeler le jeune homme dans ses foyers. Peut-on un instant supposer qu'il s'y livrerait à ces orgies du talent qui déshonorent trop souvent l'art contemporain? (Applaudissements prolongés.)

M. Assèzat de Bouteyre (de la Haute-Loire) prie l'assemblée de ne pas oublier qu'elle a essentiellement mission de formuler des faits pratiques et non des utopies. Or la proposition est également irréalisable en fait et en droit. On demande la résidence de l'artiste dans sa ville natale ; c'est une évidente atteinte à sa liberté. On veut le contraindre à exécuter un ouvrage ; mais dans nos lois tout engagement se résout en dommages-intérêts. Il naîtrait donc nécessairement du contrat proposé un procès qui déshonorerait à la fois l'artiste et la ville elle-même, et où cette dernière succomberait.

L'artiste récompense presque toujours sa ville natale des sacrifices qu'elle a faits, par le don d'un objet d'art, et si par hasard il se montrait ingrat, il ne faut pas s'exagérer l'étendue du mal qui en résulterait. La province, il est vrai, aurait fait cette fois des frais inutiles ; mais la France, du moins, aurait gagné une œuvre d'art, et c'est là le point essentiel. Mais, en général, les artistes ne veulent pas souiller leur front d'une tache d'ingratitude, et on ne saurait les placer au rang de ces dieux dont parle Virgile, qui avaient besoin d'être couverts de chaînes pour chanter.

M. Sutaine pense que si l'on considère la proposition de M. de Chennevières comme trop absolue, on pourrait exiger au moins de l'artiste qu'il donnât à sa ville natale un tableau reproduisant quelque fait honorable relatif à son histoire locale. Cette demande n'est, au reste, qu'une imitation de ce que fait l'État lui-même à l'égard de ses pensionnaires de Rome ; il les oblige à envoyer des tableaux aux musées parisiens. Pourquoi les communes ne traiteraient-elles pas leurs propres pensionnaires comme l'État traite les siens ?

Le désir de clore la discussion générale se manifeste dans l'assemblée; le président en met aux voix la proposition, qui est adoptée.

Il fait ensuite remarquer qu'il est nécessaire d'établir une division dans la proposition de M. de Chennevières et d'émettre deux votes séparés.

On met aux voix et l'assemblée adopte, sans discussion, la première partie, conçue en ces termes : « Le Congrès engage les conseils municipaux des villes qui pensionnent à Paris ou à Rome des élèves peintres ou sculpteurs, à n'exiger d'eux, dans l'intérêt mieux entendu de ces villes, durant les années d'études de ces jeunes pensionnaires, que l'exhibition annuelle de leur travail le plus important. »

Le président lit ensuite la seconde partie, ainsi conçue : « Mais à poser pour condition capitale du concours et de la pension, que ces artistes, après leur période d'études, seront tenus de résider un certain nombre d'années dans la ville qui les a pensionnés, et d'y exécuter un travail important, où leur talent mûri acquitterait la reconnaissance qu'ils doivent à leur ville nourricière. »

Il lit également l'amendement de M. Sutaine, mentionné ci-dessus.

M. des Voidy voudrait que, dans cet amendement, on se bornât à *inviter* l'artiste à faire un tableau pour sa ville natale, sans lui en imposer l'obligation.

Un membre demande la question préalable sur la rédaction de M. de Chennevières. Une discussion s'établit sur ce sujet; mais l'auteur de cette proposition la retire, et la discussion relative à la question préalable n'a pas de suite.

On vote sur la rédaction de M. de Chennevières, et elle n'est point adoptée par l'assemblée.

La discussion s'engage sur l'amendement de M. Sutaine.

M. de Guernon-Ranville demande si l'artiste, qui est souvent dénué de toutes ressources, sera obligé de faire gratuitement le tableau exigé.

M. le président exprime que la pensée de l'amendement de M. Sutaine est que la ville paye à l'artiste la valeur du tableau.

M. Ch. Calemard de Lafayette fait remarquer qu'il y a au fond de la proposition, une pensée sur laquelle tout le monde paraît d'accord, c'est-à-dire qu'il serait désirable que les artistes, après avoir reçu les témoignages de la bienveillance de leur pays, lui apportassent plus tard quelque preuve de leur reconnaissance. D'une autre part, chacun recule devant les moyens de contrainte et l'absolu de la proposition. M. Ch. de Lafayette, pour rentrer au moins dans l'esprit de la proposition par une voie détournée, propose au Congrès d'exprimer le vœu que le gouvernement voulût bien consulter les sociétés locales ou les administrations communales, sur les encouragements à donner aux artistes originaires de leurs localités, et sur la matière des dons qui seraient faits aux musées, établissements publics, etc.

Cette proposition n'est pas mise aux voix.

L'assemblée vote ensuite l'ordre du jour sur la proposition de M. Sutaine.

La question des bibliothèques est à l'ordre du jour.

M. Chavin de Malan lit les conclusions suivantes (1^{re} partie de son projet) :

*Administration extérieure des bibliothèques
par la Commune.*

La commission municipale doit à la bibliothèque :

- 1° Un local convenable ;
- 2° Un fonds pour l'entretien des livres ;
- 3° Un traitement honorable au bibliothécaire ;
- 4° Veiller à ce que les achats soient en rapport avec les nécessités de la ville et de la province ;
- 5° Vérifier le catalogue des doubles , et les faire vendre publiquement.

Toute commune dont les ressources sont insuffisantes pour entretenir une bibliothèque doit :

- 1° Ou la céder à une association religieuse de la ville , à la charge de la loger , de la soigner et de l'ouvrir chaque jour , à des heures fixes , au public studieux ;
- 2° Ou la vendre publiquement aux enchères , d'après un catalogue envoyé à tous les libraires et à tous les établissements scientifiques.

M. Isidore Lebrun a la parole : Suivant lui , avant de chercher un local pour conserver les livres , il faut avoir des livres.

Plusieurs voix : On n'en manque pas.

M. Isidore Lebrun continue à rechercher quels moyens on peut employer pour se procurer des livres.

Plusieurs voix : A la question.

M. le président. On suppose que le noyau de la bibliothèque est formé. Il est quatre heures un quart. Il reste peu de temps pour discuter la question même.

M. Lebrun présente encore quelques observations.

La parole est à M. Hébert. Il expose en quelques mots

un système nouveau de catalogue dont il est l'auteur. Il analyse une brochure dont il offre des exemplaires aux membres du congrès.

M. de Blois combat les conclusions de M. Chavin de Malan, quant à la question des échanges. Il proteste surtout contre la proposition d'engager les communes à vendre leurs livres dans certains cas. Il voudrait seulement que les communes aient plus de liberté dans l'administration de leurs bibliothèques, tout en restant sous une certaine tutelle sur ce point.

M. Chavin de Malan répond au préopinant, et défend son système de ventes. Il prétend que le système d'échanges est impraticable.

... Le système des échanges n'est pas exécutable, ou du moins il est environné de tant de difficultés et promet des résultats si peu avantageux, qu'il vaudrait mieux laisser les choses dans l'état où elles sont.

Et d'abord, aurait-on le catalogue des *doubles*, que j'affirme qu'il serait absurde de vouloir assimiler un livre à un autre livre sur la foi d'un catalogue et d'un titre. Chaque livre a une valeur matérielle qui est propre à chaque exemplaire, et qui n'est appréciable qu'aux yeux des connaisseurs. Prenons des exemples :

Je suppose que la bibliothèque de Caen possède en double l'*Aristote des Aldes* relié en vélin, et que la bibliothèque de Bayeux eût à offrir en échange le *Platon* d'Estienne, grand papier. Ces deux ouvrages sont en librairie cotés à peu près au même prix ; mais le *Platon* de Bayeux est rogné de près et il a une piqûre de ver dans le texte. Alors il ne vaut plus que 30 ou 40 fr., tandis que l'*Aristote* vaut toujours 2 à 300 fr.

Je suppose encore que la bibliothèque de Caen possède

cinquante exemplaires de Malherbe, le grand poète de la renaissance des lettres. La bibliothèque de Bayeux peut être assez pauvre pour ne pas posséder Malherbe, mais elle a par hasard deux ou trois exemplaires des chansons de *Basselin* ou de *Lehours*. Le bibliothécaire de Bayeux peut se trouver très-fier d'enrichir sa collection d'un classique immortel au prix d'un bouquin obscur. Eh bien ! l'exemplaire de Malherbe vaut 10 sols et l'exemplaire de Basselin vaut 150 fr. Cet échange serait ridicule et immoral.

Je suppose encore que la bibliothèque d'Évreux veuille échanger avec la bibliothèque de Coutances un volume commun, ordinaire, sans prix. L'échange se fait. Un *Virgile* part pour Coutances, un *Chapelain* arrive à Évreux. Or voilà qu'un antiquaire, un amateur éclairé, en parcourant le volume de *Chapelain*, trouve sur les marges bien conservées dix lignes autographes de Boileau, et l'exemplaire devient précieux. Je le répète, l'échange sera presque toujours une mesure impraticable, une mesure trompeuse, une mesure spoliatrice qui ne s'excuse que par son innocence. Personne n'en profitera, et voilà son beau côté.

La vente publique au contraire a tous les avantages. Le catalogue sera imprimé, envoyé aux grands libraires, aux bibliothèques de France. Les livres seront vus, examinés soigneusement par des amateurs. On les poussera à la vente. Ils iront à leur prix. Tout se fera publiquement et légalement.

Les bibliothèques qui vendent, trouvent ainsi des ressources pour se procurer des livres plus utiles à la localité. Celles qui achètent s'enrichiront, se compléteront.

Un autre motif encore, c'est l'intérêt de la science et

des études particulières. Il y a des hommes studieux et isolés qui ont besoin de livres pour leurs travaux, et puis la librairie y gagnera aussi ; il faut bien entretenir cette noble industrie, qui concourt à la formation de toutes les grandes et excellentes bibliothèques. Enfin toutes les bibliothèques communales y gagneront en estime, ou plutôt en *estimation*. Je veux dire qu'elles seront rehaussées aux yeux des administrations municipales, pour qui les valeurs n'ont rien de réel tant que leur signification n'est pas traduite en chiffre. Par ce qu'elles auront vendu, elles apprécieront ce qui leur reste, et les allocations y gagneront en largesse. On aurait laissé périr des chefs-d'œuvre, on sera libéral pour entretenir des capitaux.

Ainsi, au lieu du rêve honnête et séduisant des échanges, je propose la pratique utile des ventes.

M. de Girardot est aussi partisan des ventes au lieu des échanges. De ville à ville il y a inégalité ; on donne un ouvrage de prix pour recevoir un ouvrage médiocre. Avec le gouvernement, c'est pis encore ; le gouvernement reçoit et n'envoie rien en échange.

M. de Stassart et M. Chavin de Malan échangent quelques observations sur ce qu'on doit entendre sous le mot de doubles.

M. Chavin de Malan abandonne le dernier article de son projet sur les ventes de bibliothèques tout entières.

M. R. Bordeaux monte à la tribune pour combattre la proposition des ventes de livres, même restreintes. Il croit que M. Chavin ne connaît pas bien l'état de la province, ni ses besoins réels.

M. Bordeaux propose de repousser non-seulement les ventes de bibliothèques entières, mais encore les ventes de doubles et des fonds de théologie scolastique proposées

par le rapporteur. Il trouve que les villes sont déjà trop disposées à se défaire de livres qui n'ont d'intérêt que dans la localité même, et qui n'ont cependant pas de valeur ailleurs. La vente des doubles est funeste, quoi qu'on fasse; si elle enrichit les libraires, elle cause une perte réelle aux villes qui s'y laissent aller. Les villes ont pour la plupart déjà vendu leurs doubles il y a une vingtaine d'années, et le résultat qu'elles ont obtenu n'est pas de nature à revenir à un pareil système. D'ailleurs, toute bibliothèque sagement administrée gardera les doubles de ses ouvrages rares, pour ne mettre aux mains du public qu'un exemplaire, tandis que l'autre sera tenu en réserve. Enfin, il faut bien s'entendre sur ce qui constitue des doubles. Deux exemplaires d'un même ouvrage, de la même édition, devront souvent n'être point considérés comme des doubles. L'un, par exemple, tirera une valeur à part d'une reliure historiée et curieuse; l'autre d'annotations marginales, ou simplement de la marque de l'ancien possesseur.

Les armoiries appliquées en or sur les reliures ou simplement gravées à l'intérieur de la couverture servent souvent à l'histoire locale. De la marque d'une bibliothèque on tire des indications précieuses pour l'histoire des bibliothèques d'un pays, pour celle d'un monastère, d'un château ou d'un homme célèbre. Tel biographe a retrouvé l'orthographe exacte d'un personnage dont il écrivait la vie sur un livre provenant de la bibliothèque de ce même personnage. Il y aurait une foule de choses à dire sur l'usage à tirer de ces documents de toute espèce que fournissent les livres de nos vieilles abbayes et de nos anciens châteaux. Faites sortir ces livres de la localité où ils deviennent de véritables matériaux historiques, et vous

les vendrez à vil prix, parce que, ailleurs, ils auront perdu cette valeur locale. Que de fois des livres ont été achetés pour quelques centimes chez des libraires de Paris, et qui, portés en province, dans la ville où ils étaient d'abord, recouvraient un intérêt nouveau. Sans accuser les municipalités d'ignorance (et il y en a qui le mériteraient pourtant) jamais on ne peut espérer qu'un conseil municipal puisse comprendre ces vétilles scientifiques, si importantes cependant aux yeux des hommes spéciaux, des faiseurs de monographies.

Ces curiosités de reliure, de notes marginales, de marques gravées (qui par parenthèse sont une source féconde pour l'histoire des anciens graveurs), d'armoiries et de provenances locales, s'opposeront toujours aussi à la vente des ouvrages de théologie scolastique. Un livre, en effet, de nos jours a généralement, s'il est ancien, une valeur bibliographique indépendante de son contenu. Il faut que les bibliothèques des monastères restent en entier dans le lieu où ces monastères s'élevaient. Il faut que le fonds provenant d'une donation reste dans son intégrité. Que dirait-on de la ville de Caen, citée par l'honorable préopinant, si elle vendait, sous prétexte de double emploi, les livres de sa bibliothèque qui se trouvent à la fois dans le fonds de Samuel Bochart et dans celui de F. Martin, ce moine bibliophile ami de Daniel Huet, et qui rassemblait avec tant de passion les livres déjà rares au XVII^e siècle? La théologie scolastique n'occupe plus les esprits. Mais qui dit que l'esprit humain n'y viendra pas quelque jour jeter un coup d'œil rétrospectif? Déjà on s'occupe partout de la biographie des auteurs scolastiques. Pour faire cette biographie, ne faut-il pas consulter leurs ouvrages? Il y a vingt ans, les villes vendaient à l'épicier les

livres de blason , de féodalité , de généalogies , qu'aujourd'hui elles rachètent à grand prix , parce que la curiosité publique a trouvé un riche sujet d'investigations dans un ordre de connaissances historiques que la génération passée traitait avec un souverain mépris... Les bibliothèques de corps permanents , comme le sont les communes , doivent être à l'abri des caprices de la mode et des fluctuations de l'esprit humain.

L'orateur ne croit point non plus qu'on doive proscrire les échanges. Si on les a rarement pratiqués ce n'est pas la preuve qu'ils soient impraticables. Il croit surtout qu'il faut favoriser les échanges entre les villes d'un même département, toujours afin de ne pas éloigner les ouvrages anciens de leur provenance originaire et de les laisser dans le voisinage des établissements où ils furent d'abord conservés.

Quant aux ventes, M. Bordeaux les croit dangereuses dans tous les cas. En province, les livres les plus rares, ne trouvent pas toujours l'amateur auquel ils s'adresseraient, et se trouvent livrés à la destruction. On parle de catalogues et des libraires de Paris. Mais les catalogues sont coûteux et les libraires ne se déplacent que si l'on annonce une vente importante. Or nos pauvres bibliothèques de petite ville, composées de cinq à dix mille volumes pour la plupart n'ont pas des quantités de doubles suffisantes pour payer les frais de voyage d'un libraire et lui assurer un bénéfice. Qu'une ville ait à vendre un Ducange, par exemple, est-ce que les frais d'annonces, le voyage du libraire, le bénéfice que celui-ci devra faire, les frais d'emballage et de transport n'en absorberont pas la valeur. Si on reproche aux échanges de coûter des frais de transport, le même défaut a lieu pour les ventes; il disparaîtrait entre

des villes voisines. Si les échanges par l'intermédiaire du gouvernement n'ont pas réussi, c'est parce que les livres venaient de province à Paris, et de Paris retournaient en province. Tout était consumé en frais. C'étaient des Parisiens qui avaient imaginé ce système.

Les ventes de livres en province, même avec catalogue, même avec la surveillance d'un libraire instruit, n'ont qu'un résultat : perte pour le vendeur, et destruction ou altération d'une notable portion des livres vendus. Si on ne peut empêcher ce malheur, pour les bibliothèques particulières où l'intérêt privé veille cependant, qu'on l'épargne au moins aux bibliothèques communales.

En résumé, c'est peut-être discuter inutilement, car la province ne recèle pas cette prodigieuse quantité de livres doubles que grossit l'imagination parisienne. Les villes marchent malheureusement depuis cinquante ans dans la voie où M. Chavin leur propose d'entrer, et qui déjà a porté jusqu'au bout ses fruits. La proposition n'a donc plus guère de dangers : ce ne sont pas des craintes qu'il faut manifester, ce seraient bien plutôt des regrets...

M. Nicias-Gaillard appuie l'opinion du préopinant.

M. Isidore Lebrun s'opposerait aussi aux ventes.

Les deux premiers articles, amendés par M. Gaillard, sont mis aux voix et adoptés.

Sur le troisième article relatif au traitement du bibliothécaire, M. Bordeaux fait remarquer que dans beaucoup de villes, à Chartres, par exemple, et à Pont-Audemer, les fonctions de bibliothécaire sont partagées entre des hommes studieux qui les remplissent gratuitement. Un garçon de salle, dont le salaire modique n'est pas comparable à celui d'un bibliothécaire, épargne aux bibliothécaires bénévoles ce que leurs fonctions auraient de servile

et de rebutant. Enfin mieux vaudrait pour le public studieux, une bibliothèque avec un bibliothécaire mal payé, que la suppression même de l'établissement. Au reste, il est impossible de tracer une règle uniforme...

M. Bordeaux est invité à formuler un amendement. M. Nicias-Gaillard, appuyant M. Bordeaux, propose cette rédaction : « Si la bibliothèque n'est pas administrée gratuitement, qu'un traitement convenable soit assuré au bibliothécaire. »

L'amendement est adopté.

M. Cap monte à la tribune pour la communication suivante :

M. Paulin, éditeur fort distingué de Paris, désirait avoir l'honneur de vous entretenir lui-même d'un projet de bibliothèques destinées aux communes. A son défaut, il m'a prié de vous communiquer les idées principales sur lesquelles repose son projet. On conçoit tout l'intérêt, toute l'importance que M. Paulin attache à votre suffrage, aux vives lumières que votre discussion peut répandre sur cette matière. Permettez-moi donc de vous l'exposer en peu de mots, et d'arrêter un moment votre attention sur un point qui me paraît lié intimement avec l'objet actuel de vos délibérations....

J'appuie, j'approuve avec empressement le projet conçu par M. Paulin, et je prie l'assemblée de vouloir bien y joindre également son suffrage, selon le vœu exprimé par son auteur.

Il est donné acte à M. Cap de cette proposition et du vœu qu'il émet.

On reprend l'examen des conclusions de M. Chavin de Malan; mais l'assemblée n'est plus en nombre pour voter les autres articles du projet.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER.

(Présidence de M. DE MONTALEMBERT, membre de l'Académie française et de l'Institut des provinces.)

La séance est ouverte à deux heures. Siègent au bureau : M. Guizot, membre de l'Académie française, monseigneur l'évêque de Meaux, M. l'abbé Carlier, M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut de France; M. de Mellet, M. de Montlaur. M. Raymond Bordeaux, membre de l'Institut des provinces, tient la plume comme secrétaire général.

M. de Caumont rappelle à l'assemblée que, dans le congrès de l'année dernière, une longue discussion s'était établie sur la *Gallia christiana*. Le Congrès avait exprimé le vœu que, dans la continuation de cet ouvrage, on se conformât complètement au plan des volumes déjà publiés. Un jeune ecclésiastique, M. Voisin, membre de l'Institut des provinces, fait hommage des trois premières feuilles in-folio de la continuation de la *Gallia christiana* pour le diocèse du Mans. M. de Caumont, en déposant ce travail sur le bureau, fait remarquer que son auteur s'est parfaitement conformé au vœu qu'avait exprimé le congrès. Le format, la disposition du texte, etc., sont les mêmes que dans le commencement de cet ouvrage.

L'assemblée exprime sa satisfaction de voir ces premiers essais d'une entreprise aussi importante et si féconde en résultats à venir.

M. de Kergorlay annonce qu'il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1° Considérations sur l'économie et sur la pratique de l'agriculture, par M. Mahul.

2° La réforme administrative, ou la sincérité du budget national, établie à l'aide de l'immatriculation, par M. Hébert, ancien notaire.

3° Catéchisme agricole à l'usage de la jeunesse bretonne, par M. Hugues Quevret.

4° Fermière bretonne, du même auteur.

5° Rapport fait au nom d'une commission à la Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme, sur le froment rouge glacé d'Auvergne, et son emploi à la fabrication des pâtes, façon de Gênes ou d'Italie, par M. Dumay.

6° Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne (années 1849, 1850, 1851).

M. de Caumont lit ensuite la liste des personnes qui ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre au Congrès. Ce sont :

MM. Baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut à Castel-Sarrazin ; comte de Mérode, id., à Bruxelles ; Le Coq, membre de l'Institut des provinces, à Clermont ; comte de Chatellier, id., à Avalon ; de Fontenay, id., à Autun ; de Verneilh, id., à Nontron ; Van Iseghem, à Nantes ; Godard Faultrier, à Angers ; Desmoulin, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux ; L. Drouyn, à Bordeaux ; Drouet, membre de l'Institut des provinces, du Mans ; Bonafous, à Guéret ; Ed de Barthelémy, à Châlons-sur-Marne ; l'abbé Gouve, de la Drôme ; Lambron de Lignim, membre de l'Institut des provinces, de Tours ; l'abbé Auber, id., à Poitiers ; Foucart, id., à Poitiers ; Danjou, à Beauvais ; Monnier, à Nancy ; Boulangé, ingé-

nieur, membre de l'Institut des provinces, à Metz; R. Digot, à Nancy; Victor Simon, id., à Metz; R. Poty, id., à St.-Calais; baron de la Frenaye, id., à Falaise; de Bré-launoy, secrétaire de la Société de Pont-Lévêque; Guillory, membre de l'Institut des provinces, à Angers; Le Sourd de Lisle, à Angers; G. Dupont, délégué de la Société des antiquaires, à Caen; L. de la Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon; Grigny, de la Société française, à Arras; Leglay, de l'Académie des inscriptions et de l'Institut des provinces, à Lille; de Nieukerke, à Paris; Henri Aucapitaine, de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à La Rochelle; A. de Caulaincourt; T. de Vauxonne, à Lyon; de Doé, membre du conseil général de l'agriculture, à Troyes.

M. de Kergorlay lit le procès-verbal de la séance du 24.

M. Calemard de Lafayette rappelle à l'Assemblée qu'on n'a point mis aux voix sa proposition relative aux jeunes artistes pensionnaires des villes de province, et prend acte de cette circonstance pour se réserver la faculté de reproduire plus tard, en temps opportun, cette même proposition.

M. de Kergorlay donne lecture d'une note déposée par M. de la Chauvinière sur le bureau des secrétaires, et relative au procès-verbal d'une des séances précédentes. Cette note est conçue en ces termes :

« Dans le compte rendu des séances du Congrès, page 90, on m'attribue un ouvrage qui n'est pas de moi, et je désire ne pas laisser subsister cette erreur.

» En faisant hommage au Congrès du *Guide des Comices et des Propriétaires*, j'ai positivement énoncé dans ma lettre à M. le président que cet écrit avait pour auteur

Jacques Bujault, le laboureur des Deux-Sèvres, de très-regrettable mémoire, lequel, par acte de dernière volonté, m'avait engagé à le faire imprimer comme étant, de tous ses nombreux ouvrages sur l'économie rurale, celui qu'il regardait comme le plus utile, comme le plus propre à aider aux progrès de l'agriculture.

» Je saurai gré à MM. les secrétaires généraux de vouloir bien aviser aux moyens de rectifier l'erreur dont il s'agit, soit par quelques paroles adressées au Congrès dans la séance de ce jour, soit par l'insertion d'une note dans le prochain numéro du compte rendu.

» Leur tout dévoué serviteur,

» D. DE LA CHAUVINIÈRE. »

On ordonne la mention au procès-verbal.

M. Nicias-Gaillard demande à dire un mot sur le procès-verbal de la séance du 21, dont la rédaction pourrait faire supposer qu'en invitant l'assemblée à s'abstenir d'exprimer une opinion sur le mérite des rapports dont elle discute les conclusions, il a eu en vue ceux de MM. de Chennevières et Chavin de Mallan, qui avaient été lus dans la séance du 20. Il a posé un principe général, mais il était bien loin de penser à en faire aucune application particulière.

L'assemblée ordonne la mention au procès-verbal.

M. Dupré a la parole pour faire un rapport au nom de la commission d'archéologie. Il s'exprime dans les termes suivants :

« Messieurs,

« A l'entrée du XIX^e siècle, la société française, qui de-

puis longtemps était sortie de sa voie, s'aperçut que, dans sa course, elle avait brisé tous les liens qui l'attachaient à un glorieux passé; qu'après avoir rompu avec la tradition religieuse, elle venait de rompre avec la tradition monarchique; que, depuis bien longtemps, les traditions artistiques du XIII^e et du XIV^e siècles avaient disparu, et que la Renaissance elle-même avait abdicqué. Tout était donc nouveau dans cette société, qui essaya de se constituer au milieu des ruines semées autour d'elle.

» La génération d'alors avait vu naître le pouvoir qui la protégeait, mais le pouvoir ne se sentit pas assez fort de sa force propre pour réfréner les passions trop violemment agitées par une lutte désespérée; il comprit qu'il lui fallait renouer la chaîne rompue des traditions. Une forte magistrature, où les grands noms des parlements brillèrent d'un éclat nouveau, surgit à sa voix. Elle fut bientôt escortée par une aristocratie brillante de ses titres anciens, empruntés aux premiers siècles de la monarchie. Enfin la tradition religieuse, plus importante que tout le reste, fut reconstituée. Le grand homme qui présidait alors aux destinées de la France faisait ainsi de l'archéologie politique. Il voulut rattacher la France nouvelle à la France ancienne. Il n'eut pas la prétention de commencer sa gloire, mais de la continuer. Il voulait que les générations destinées à servir ses enfants trouvassent dans leur patrimoine toutes les traditions d'honneur, de grandeur antique, de foi aux serments qui appartiennent en propre aux nations qui ont des ruines, aux nations chez lesquelles chacun se sent surveillé par une longue série d'aïeux parlant tous de vertu, applaudi par les siècles passés ou renié par eux. Il voulait que la nation entière, en voyant les grandes choses qu'elle avait faites, se dît : « Noblesse

oblige. » — Alors , comme pour commencer l'œuvre , parut le génie du christianisme.

» Ce fut le commencement de la lutte. L'esprit du XVIII^e siècle , qui avait fait tant de ruines , se trouva tout à coup en présence de l'esprit du XIX^e , qui recueillait pieusement les débris. Les hommes qui n'avaient été que séduits par l'esprit nouveau , le libre examen , reconnurent à l'œuvre quel était l'ouvrier ; ils s'aperçurent que tout était par terre autour d'eux ; ils entrevirent vers quels abîmes inconnus alors , et trop connus depuis , cet esprit de critique qui use la civilisation sous prétexte de la polir , les entraînait , et alors ils l'abandonnèrent ; et quand parurent les champions de la tradition , ils trouvèrent une armée qui n'attendait plus que des généraux ; les poètes , les philosophes se groupèrent autour des leurs , et tous se tinrent prêts au combat.

» Mais une science nouvelle , née de la disposition nouvelle des esprits , l'archéologie nationale , attendit longtemps le puissant organisateur qui devrait diriger dans le monde ses premiers pas. M. de Caumont lui traça la route , et bientôt elle enrôla de nombreux adeptes. De Valenciennes à Carcassonne , de Strasbourg à Caen , les débris du moyen âge furent inventoriés.

» La véritable armée de la civilisation travailla à conserver le souvenir de ceux qui avaient tant travaillé pour l'humanité , elle décrivit les monuments d'où est sortie notre gloire moderne , les cimetières où reposent nos ancêtres , les croix devant lesquelles ils fléchissaient le genou , les monastères où ils apprenaient à être humbles et doux. Les hommes sages applaudissaient à ces progrès de notre science ? car ils voyaient quels effets moraux en étaient les conséquences. N'avait-elle pas , en exhumant

les ruines romaines, montré combien notre pays avait été chéri par les maîtres du monde, avec quel amour ils avaient relevé par de superbes ornements ses grâces naturelles. N'avait elle pas ainsi rattaché au sol le citoyen de province qui s'était senti l'héritier de ces vieilles gloires, et, en quelque sorte, le compatriote des grands hommes. — N'élevait-elle pas le patriotisme en montrant combien notre sol est riche en souvenirs? N'inspirait-elle pas la foi en mettant en relief les œuvres gigantesques accomplies autrefois par la loi?

» Telle fut sa puissance sur ce siècle d'orgueil haineux, qu'elle le força d'avouer que ces barbares s'entendaient mieux que nous à bâtir à Dieu ses églises, et aux hommes leurs maisons; il fallut bien avouer qu'ils avaient donné à leur œuvre l'immortalité de la foi qui résidait en eux. Il fallut bien avouer que notre civilisation n'est pas sortie tout armée du cerveau encyclopédique du XVIII^e siècle, mais bien plutôt de la porte basse de quelque couvent.

» Voilà quelle a été l'influence morale et religieuse de l'archéologie; mais elle n'en doit pas rester là. Si désormais, grâce à de savants travaux, elle est constituée comme science, il lui reste beaucoup à faire. L'histoire lui demande des lumières que les grands travaux d'ensemble peuvent seuls fournir.

» La domination romaine sur notre sol ne sera bien connue que lorsque toutes les voies seront tracées, toutes les stations indiquées, toutes les ruines explorées. Alors seulement nous comprendrons beaucoup de passages fort obscurs des Commentaires de César, et un rayon plus vif éclairera cette partie de nos annales.

Il en sera de même pour les autres périodes de notre histoire, quand chacune des sociétés archéologiques aura

dressé la carte monumentale de la contrée soumise à sa surveillance. Du rapprochement de ces cartes on verra surgir les lois de la distribution des styles d'architecture sur notre sol, les lois de l'influence de telle race sur le style commun, les lois même de l'influence des ordres monastiques.

Mais, messieurs, ces magnifiques résultats ne peuvent être obtenus qu'à la condition que les sociétés de province se voudront bien plier à une marche uniforme que nous allons avoir l'honneur de vous proposer dans une série de résolutions; s'y refuser ce serait se refuser à leur propre gloire.

La 1^{re} concerne l'uniformité des recherches;

La 2^e, un plan commun de cartes à dresser;

La 3^e, un système commun de notation des monuments sur les cartes;

La 4^e, un système commun de classification des collections archéologiques;

La 5^e un système commun de rédaction du catalogue de ces collections.

Première proposition. Le Congrès émet le vœu que la Société archéologique, — que la section des sociétés savantes qui s'occupent d'archéologie, publient leurs travaux sous les classifications suivantes: époque gauloise-romaine, Gallo-romaine du moyen âge.

2^e proposition. Les sociétés archéologiques seront invitées à dresser des cartes sur lesquelles seront indiquées les voies romaines, les monuments, les fouilles, les découvertes archéologiques.

Sur le 3^e point, il sera fait un rapport particulier, par M. Victor Petit, au nom d'une sous-commission.

4^e proposition. Le Congrès émet le vœu que les objets

contenus dans les musées d'archéologie soient distribués en trois catégories, l'une comprenant les objets gaulois, l'autre les objets romains, gallo-romains, du moyen âge.

5^e proposition. Le Congrès émet le vœu que le spécimen du catalogue présenté par M. de Caumont soit adopté par les musées archéologiques, sous les modifications suivantes :

1^o Il contiendra une explication sur l'usage de l'objet en termes exacts et précis ;

2^o A la description ne sera jointe aucune appréciation artistique ;

3^o Le mot fresques sera remplacé par celui de peintures murales.

M. Dupré ajoute qu'un amendement proposé par M. de Surigny et adopté par la commission sera ensuite soumis aux délibérations de l'assemblée.

La discussion s'ouvre sur la première des propositions de la commission.

M. Victor Petit aperçoit dans ces propositions une omission. Il serait bon d'adopter un format uniforme pour tous les ouvrages d'archéologie et de déterminer celui dont on fera choix. L'orateur propose le grand in-octavo, qui a le mérite d'être transportable. Quelques planches se trouveront exceptionnellement plus grandes ; il faudra les plier, et c'est un inconvénient ; mais il est plus que compensé par les avantages d'une autre nature du format plus grand.

M. Dupré fait remarquer que l'assemblée se trouve saisie à la fois de deux questions distinctes : celle de l'identité dans la classification des travaux et celle de l'identité du format. La première de ces deux pensées se

légitime assez d'elle-même pour qu'il soit superflu d'y insister. Mais la proposition de l'unité du format pourrait créer à toutes les sociétés des difficultés sérieuses. L'extrême diversité du style des monuments doit en introduire une inévitable dans le format des publications qui les concernent. Que fera-t-on d'ailleurs à l'égard des ouvrages en voie de publication ? Si l'on veut les poursuivre en modifiant leur format primitif, ce sera une source de dépenses onéreuses, et cette considération décisive fera peut-être interrompre les séries d'études générales ou de monographies les plus intéressantes.

La commission a pensé, de plus, que si le Congrès formulait un pareil vote, on pourrait l'accuser de s'être imprégné de l'esprit parisien et de vouloir, en quelque sorte, imposer à la province un seul et même habit. Au moment où l'on siège au sein de la capitale, il faut éviter de prêter à des accusations de ce genre.

M. Victor Petit déclare qu'il ne demande pas que les ouvrages déjà commencés soient ramenés à un format unique. Il limite sa proposition aux œuvres futures. Il ajoute que l'in-octavo possède, par lui-même, des conditions d'économie, parce qu'il permet plus aisément d'éviter tout ce luxe typographique des grands formats qui a ruiné tant de sociétés, et en a arrêté tant d'autres, qui ont renoncé à tenter d'utiles publications. On pourrait, du moins, indiquer aux sociétés l'in-octavo, sous la forme d'une simple proposition.

M. Charles Bonaparte réclame contre la pensée de la commission, qui paraît craindre qu'on n'occupe le Congrès d'esprit parisien. Lorsque nous sommes ici réunis, n'est-ce pas la province elle-même qui siège en cette enceinte ? Aux yeux de l'orateur, il n'y a pas lieu de s'arrêter

à de semblables préoccupations, et la proposition de M. Victor Petit peut être adoptée.

M. Dupré prie l'assemblée de bien remarquer que si la commission a recommandé l'identité dans le plan des travaux, c'est que cette proposition a le caractère d'une chose indispensable. Dans les publications archéologiques actuelles, on trouve l'art roman, la renaissance, etc., confondus pêle-mêle dans les mêmes volumes. Cela rend les recherches impraticables. Mais l'identité du format ne répond à aucune nécessité réelle ; c'est pour cela qu'on n'a songé à tracer aucune règle à cet égard. Il faut d'ailleurs éviter, sur toutes choses, de faire aux sociétés des recommandations dont elles ne tiendraient pas compte, car ce serait compromettre la dignité du Congrès.

M. le président met aux voix la première proposition de la commission, et elle est adoptée.

M. Albert Duboys propose de restreindre aux sociétés qui naîtront par la suite, la proposition d'adopter un format unique.

M. de Guernon-Ranville estime que la plupart des motifs qui empêchent de proposer l'identité de format aux sociétés déjà existantes, subsisteraient également à l'égard des sociétés qui seraient postérieurement créées. La différence profonde qui se rencontre entre les monuments des diverses écoles, crée une complète diversité de convenances par rapport à la question du format

La proposition de l'identité du format pour les sociétés à venir est mise aux voix et rejetée.

L'on adopte ensuite l'article 2 des conclusions de la commission.

M. Victor Petit a la parole pour faire un rapport au nom d'une sous-commission sur la question de l'identité à in-

introduire dans le système des notations. Il appelle l'attention de l'assemblée sur un tableau indicatif des signes conventionnels à employer pour les écoles archéologiques dont on a distribué des exemplaires au commencement de la séance; puis il s'exprime en ces termes :

Rapport de M. Victor Petit.

« Messieurs ,

« L'une des questions du programme de la section d'archéologie est celle-ci :

« Quel est le système de notation figurative à recommander définitivement aux Sociétés historiques pour les cartes archéologiques. »

» Votre commission a examiné et discuté plusieurs systèmes ; elle vient soumettre à votre approbation le résultat de son travail. A l'unanimité, la commission a adopté le tableau indicatif qu'elle a l'honneur de mettre sous vos yeux en ce moment même.

» Les archéologues ne se bornent plus à compulsier les vieux textes, ni leurs copies souvent fautives ; ils veulent voir, examiner, étudier enfin les monuments eux-mêmes. Votre commission a cherché à obtenir les moyens de simplifier les indications graphiques, et de leur donner une parfaite unité pour les travaux commencés dans toutes nos provinces.

» Pour arriver à cette unité si désirable, voici le moyen proposé ; il est très-simple et s'appuie sur des connaissances déjà acquises et en quelque sorte populaires.

» Les cartes de Cassini sont justement célèbres ; dressées et gravées vers le milieu du siècle dernier, elles offrent l'intérêt immense, au point de vue historique, de

représenter la position des monuments religieux ou civils qui, aujourd'hui, sont tombés en ruines ou même démolis entièrement. Vous savez, messieurs, que les cartes de Cassini ont été dressées d'après les indications fournies presque exclusivement par l'administration ecclésiastique des diocèses et par les officiers des généralités. Ces cartes offrent donc pour les dénominations des localités historiques une exactitude réelle. Aussi votre commission a-t-elle pensé qu'on ne pouvait mieux faire dorénavant que d'employer ou de calquer ces mêmes cartes, en les modifiant d'après les connaissances acquises aujourd'hui sous le rapport archéologique.

» D'un avis unanime, il a été décidé qu'on adopterait complètement les signes conventionnels de Cassini, en ce qui concerne les édifices religieux, signes reproduits de la même manière dans les nombreuses cartes publiées durant le XVIII^e siècle, et aussi pour la *Gallia christiana*.

» En conséquence, nous demandons avec insistance que toutes les cartes ou fragments de cartes qui devront être publiées à l'avenir par les Sociétés historiques, soient dressées d'après la méthode de Cassini, et sur l'échelle de proportion employée par ce savant géographe. Ainsi l'unité de mesure aussi bien que l'unité d'exécution deviendront partout les mêmes.

» Il est bien entendu que des subdivisions territoriales pourront être représentées dans une proportion plus grande si la multiplicité des détails l'exige. De même, si une carte doit renfermer une région entière de la France, ou seulement une de nos provinces, la feuille d'ensemble devra être forcément réduite à une petite échelle de proportion.

» Votre commission recommande l'étude et l'emploi de

la magnifique carte de France, dite « du Dépôt de la Guerre, » étude fructueuse en ce qui concerne la description et l'itinéraire des voies antiques ou des vieux chemins du moyen âge, trop peu indiqués sur les anciennes cartes.

» Enfin, votre commission émet le vœu que les découvertes intéressantes, déjà anciennes, nouvelles ou futures relatives aux antiquités gauloises et gallo-romaines, soient dès maintenant très-soigneusement consignées sur les cartes archéologiques, et à l'aide des signes conventionnels dessinés par votre commission. Ces signes sont facilement exécutables, même par les personnes auxquelles l'étude du dessin peut ne pas être familière. Ils sont exécutables, nous le repétons, soit à la plume, soit au crayon, et non-seulement dans le silence d'une bibliothèque, mais encore au milieu du mouvement actif d'un voyage d'exploration.

» Aux signes déjà connus, mais qui ne se rapportaient qu'à la période de la renaissance, votre commission a dû ajouter une nouvelle série exclusivement consacrée aux époques gauloise et gallo-romaine. Voici l'indication sommaire des principaux signes :

» Vous remarquerez, messieurs, que la lettre majuscule G accompagne toujours les signes de l'époque gauloise, de même que la lettre R les objets romains. La commission a pensé que les cromlecs, les menhirs, les dolmens et enfin les pierres branlantes auxquelles les populations attachent quelques idées superstitieuses, ne pourraient, par suite de la diversité de leurs formes et aussi leur rareté, être représentés chacun par un signe particulier, et qu'alors on ne pouvait mieux faire que de les ranger sous une même et commune dénomination de

monuments divers gaulois, indiquée au tableau ci-joint par un petit carré noir accompagné de la lettre G.

» Pour l'époque si grandiose gallo-romaine, votre commission n'a pas cru non plus devoir adopter pour les cirques, les théâtres, les amphithéâtres, les arènes, les temples, les autels votifs, les arcs de triomphe, les naumachies, les bains, les bornes milliaires, et enfin la statuaire en général, des signes spéciaux pour tous ces monuments. Ces signes eussent été trop nombreux à retenir et trop difficiles à dessiner sur une carte. D'ailleurs les monuments que nous venons d'énumérer sont tous connus et déjà longuement étudiés en France, et rien ne sera plus facile aux sociétés savantes qui ont le bonheur de posséder dans leur province l'un de ces mêmes monuments, que de les indiquer sur leurs cartes archéologiques, de manière qu'ils n'échappent pas à l'attention des antiquaires. Au surplus, les noms des monuments devront toujours être écrits à côté des signes graphiques. Le signe auquel votre commission a donné une préférence marquée est celui qui, en forme de large carré bordé de lignes noires, peut, jusqu'à un certain point, représenter aux yeux le périmètre d'une villa antique.

» Remarquons que chaque année des découvertes précieuses sont faites, et que des villæ jusqu'alors ignorées, c'est-à-dire dont personne ne soupçonnait l'existence, sont rendues à la science, et que, au milieu de ces murailles enfouies sous le sol, on découvre des mosaïques, des sculptures, des médailles, des poteries, enfin une foule d'objets tous si précieusement recueillis dans nos musées.

» La villa est donc le type choisi par votre commission.

» Le même système a été suivi pour les époques du moyen

âge et de la renaissance. Un coup d'œil vous en fera reconnaître la destination. Ici nous n'avons rien inventé, mais seulement ajouté des chiffres indiquant l'âge, ou plutôt la période archéologique de la classification des monuments. Ces chiffres, qui devront toujours être indiqués en caractères arabes comme étant les plus usuels, feront reconnaître immédiatement l'époque ou le style des édifices signalés.

» Tous les autres signes conventionnels sont à peu près imités de ceux de Cassini, c'est-à-dire que, pour les rendre plus visibles, on leur donne, dès maintenant, une proportion plus développée, afin que leur ensemble frappant davantage les yeux, on puisse reconnaître sans fatigue les divisions générales de nos richesses archéologiques.

» Tel est le travail que votre commission a l'honneur de soumettre à votre approbation. »

M. Thiollet voudrait que dans le tableau indicatif présenté par la sous-commission, le carré destiné à noter les *monuments divers* fût accompagné d'une lettre pour faire connaître la nature du monument (T, temple, V, villa, etc.).

M. Victor Petit objecte qu'on arrivera bien vite à trop charger la mémoire.

M. de Surigny, membre de la sous-commission, déclare qu'elle s'oppose en masse à la proposition qui vient d'être faite, parce qu'elle nuit essentiellement à la simplicité du système.

M. de Caumont ajoute que cette proposition serait même dangereuse, car souvent la destination des monuments est mal connue; cela est surtout vrai pour les monuments romains; ce serait donc ouvrir une porte à l'erreur.

M. de Guernon-Ranville veut bien qu'on évite la déter-

18. Sur les cartes archéologiques.

gen-Age, Renaissance.

■ décombres à signaler.

π, style du 15^e siècle.

▲ ruinée, 11^e siècle.

O style du 12^e siècle.

= inée, 11^e et 13^e siècles.

∴ obatale, 12^e et 17^e siècles.

† des 11. 12. 13. 14. 15 et 16^e siècles.

X abolie complètement en. . . .

marquable, 15^e siècle.

▲ mur d'enceinte de Ville.

Name	Age
John Doe	25
Jane Smith	30
Robert Johnson	45
Mary White	20
David Brown	35
Susan Green	28
Michael Black	40
Elizabeth Taylor	32
James Wilson	22
Patricia Moore	38
Christopher Lee	27
Amanda Hall	33
Daniel King	24
Michelle Carter	31
Steven Evans	42
Nicole Adams	26
Kevin Baker	36
Linda Parris	29
Timothy Scott	41
Katherine Young	23
Gregory Hill	34
Sandra King	21

mination, quand la nature du monument est réellement incertaine; mais il aimerait mieux cependant que les indications fussent suffisamment complètes, lorsqu'il y a possibilité. Il aperçoit dans le tableau proposé beaucoup de lacunes. Ainsi, l'on n'établit aucune classification entre les divers monuments druidiques, qui sont cependant de nature très-multiple; on ne distingue pas, des camps romains proprement dits, ces petits forts qui se rencontrent notamment en Normandie, et qui avaient un caractère de permanence. De même encore, on n'a pas pensé à fournir des notations pour les monuments sarrasins.

M. Victor Petit répond qu'en ce qui touche les monuments druidiques, leur destination est le plus souvent fort incertaine, et qu'ils ne se rencontrent que dans quelques provinces. Certains monuments romains, tels que les cirques, amphithéâtres, etc., sont de même renfermés dans des limites géographiques restreintes. Les contrées où ces monuments se rencontrent, adopteront, à leur intention, quelques notations particulières, inutiles à introduire dans un projet de nomenclature générale.

M. de Guernon-Ranville pense, au contraire, que voulant obtenir des cartes générales, intelligibles pour les archéologues de tous les lieux divers, il faut adopter des signes généraux, dont le sens sera compris dans les provinces mêmes où ne se rencontrerait aucun des monuments qu'ils représentent.

M. des Voidsy demande qu'on propose des signes particuliers pour les monuments de la période comprise entre le v^e et le xi^e siècle.

M. Victor Petit fait remarquer qu'on jetterait ainsi une grande complication dans la carte, et qu'elle exigerait ensuite un dictionnaire explicatif.

M. de Loriaère demande pourquoi l'on ne retrouve pas, dans l'index relatif à la renaissance, le signe des batailles.

M. Hébert propose qu'on détermine un signe simplement destiné à indiquer qu'une carte est archéologique. On en indiquerait ensuite tous les détails par une série de numéros, avec une légende à l'appui.

M. le président fait remarquer que cette proposition n'est pas, comme les précédentes, une modification du système de la commission. Elle s'en écarte d'une manière absolue et ne pourrait, en conséquence, donner lieu à une discussion qu'après qu'on aura voté sur tous les articles présentés par la commission.

M. de Guernon-Ranville résume sa pensée en proposant qu'on introduise :

1° Des signes distincts pour les diverses sortes de monuments druidiques ;

2° Un signe pour les monuments sarrasins ;

3° Un autre pour les batailles du moyen âge.

Un membre demande qu'on ajoute un signe pour les sépultures de la même période.

Un autre réclame une notation particulière pour les viaducs.

M. de Surigny, prenant la parole au nom de la sous-commission, propose, pour les camps des sarrasins, la tente accompagnée d'un S, et pour les batailles du moyen âge, le signe usuel des deux épées croisées.

M. Victor Petit rappelle que la pensée de la sous-commission est d'adopter tout le système de notations de Cassini, et de ne placer dans le tableau indicatif, objet de la présente délibération, que les signes qui ne se trouvent point dans Cassini.

M. de Surigny annonce que plusieurs personnes ver-

raient avec plaisir placer une très-courte explication en tête du tableau.

M. Victor Petit adopte cette proposition. Il ajoute qu'on introduira parmi les signes de renaissance les trois points, indice habituel des médailles.

M. des Voidy demande un signe particulier pour les anciennes exploitations. On rencontre en Bourgogne toute une ligne d'anciennes exploitations de fer. Ce sont de véritables monuments des siècles passés.

Il est répondu à M. des Voidy que ce n'est pas là ce qu'on appelle des monuments.

L'assemblée vote la clôture de la discussion.

Elle vote ensuite la proposition de la sous-commission, ainsi que les additions que cette sous-commission elle-même vient de proposer dans le cours de la discussion. Puis elle décide qu'il y aura lieu à y faire d'autres additions, ainsi que l'ont souhaité plusieurs membres, mais que leurs diverses propositions seront renvoyées à la sous-commission, qui aura à les étudier.

M. Dupré lit l'article 4 des propositions de la commission générale.

L'assemblée adopte l'article 4.

M. Dupré lit l'article 5. Il expose les motifs des modifications qu'on propose de faire au spécimen de catalogue présenté par M. de Caumont. L'appréciation artistique pourrait devenir une source de fausses notions. Un musée fort pauvre en objets gaulois, par exemple, notera comme très-précieux quelques-uns de ces objets qu'il aura le bonheur de posséder, et qui ne le seront aucunement, tandis qu'un autre, qui sera surtout riche en ce genre, méconnaîtra peut-être la vraie valeur de ce qu'il contiendra. C'est donc seulement dans les mémoires qu'il

convient de se livrer à des appréciations. Elles doivent être exclues des catalogues.

Quant à l'expression de *peinture murale*, substituée à celle de *fresque*, elle est suffisamment justifiée, car la méthode *a fresco* ne remonte qu'à la fin du xvi^e siècle ; la fresque n'est qu'un cas particulier de la peinture murale.

L'article 5 est adopté.

M. Dupré lit l'amendement que M. de Surigny avait présenté dans le sein de la commission, et qu'elle avait adopté. Il est conçu en ces termes :

« Le Congrès invite vivement les sociétés de province à faire exactement la monographie de chacune des abbayes chefs d'ordre ; il invite également les sociétés à faire les monographies des abbayes dépendantes, à bien distinguer le moment d'annexion de ces abbayes au chef d'ordre, comparer en un mot les chartres avec les monuments, afin de vérifier à quel degré les monastères ont pu propager auprès ou au loin leur propre architecture. Ce sera ensuite par la comparaison de ces diverses monographies qu'on pourra juger sur pièces de la ressemblance ou de la dissemblance du monument avec l'église chef d'ordre, et de sa ressemblance ou de sa dissemblance avec les monuments voisins. »

M. de Surigny développe sa proposition. Il craint le danger des formules trop absolues. Il rappelle l'opinion émise il y a un an par M. l'abbé Crosnier sur les circonscriptions régionales, et sur l'influence des grands édifices religieux et des monastères, sur les monuments secondaires bâtis aux environs. Il croit que les circonscriptions ne sont jamais nettement limitées. Il cite les discussions engagées sur ce point au Congrès de Clermont. Il critique plusieurs

opinions émises sur la distinction des écoles architecturales. Suivant M. de Surigny, une école est une suite de traditions, et quelques caractères particuliers aux édifices d'une ville ne suffisent réellement pas pour constituer une école...

M. de Mellet présente quelques observations en réponse à ce qu'a dit M. de Surigny. Il ne croit pas qu'il faille proclamer à la place de l'influence du génie des populations l'influence exclusive des monastères. S'il n'y a pas de limites heurtées, tranchées entre les diverses écoles provinciales, il ne faut pas nier pour cela les circonscriptions. Suivant M. de Mellet, les circonscriptions régionales existent par époques, tiennent au génie des peuples et à l'influence du sol plutôt qu'à des *courants* produits par l'esprit propre à chaque monastère.

M. de Surigny fait remarquer que son opinion n'est pas absolue, qu'il ne nie pas l'influence du génie propre aux populations de chaque province.

M. l'abbé Corblet voulait combattre comme M. de Mellet, l'opinion de M. de Surigny ; mais l'explication donnée par celui-ci le fait s'abstenir sur ce point. Il se borne à lire sur la distinction des écoles la note suivante :

Quelles sont les limites géographiques à adopter pour la géographie monumentale de la France, au XII^e siècle ?

Les caractères généraux que M. de Caumont et, après lui, divers auteurs ont assigné aux monuments religieux du XII^e siècle, se sont surtout produits dans une zone artistique qui comprendrait le nord de la France, la Normandie, la Picardie, le Maine, la Touraine, l'Orléanais, le pays chartrain, l'île-de-France et la Champagne. Mais, comme M. de Caumont a été le premier à le faire observer, il y a quelques nuances assez sensibles d'architecture

dans ces diverses provinces et, dans d'autres parties de la France, ces caractères n'apparaissent point à la même époque. Ainsi le mélange de l'ogive et du plein cintre qui caractérise principalement les monuments du XII^e siècle dans l'Ouest et dans le Nord, n'apparaît guère qu'au XIII^e dans certaines contrées de l'Est et du Sud.

Il y a peut-être quelque danger, pour la popularisation de l'archéologie, à multiplier les dénominations d'écoles. Si l'on passe par-dessus cet inconvénient, que nous avons entendu plusieurs fois signaler, on pourrait, selon nous, admettre pour le XII^e siècle, les sept écoles suivantes :

1^o L'École picarde se distingue par la fréquence de l'ogive, l'abandon des chapiteaux historiés, la rareté des statues et quelques dispositions d'origine allemande (comme les transepts circulaires et le plan en forme de croix de Lorraine), qui sont dues à nos fréquents rapports avec les rives du Rhin. C'est en Picardie, et antérieurement au XII^e siècle, que le style ogival paraît avoir pris son premier développement, comme nous l'avons dit dans notre *Description de l'église romano-ogivale de Saint-Germer*, qui date de l'an 1030. Les monuments religieux de l'Île de France, de la Champagne et de l'Orléanais, diffèrent peu des nôtres et pourraient être rattachés à l'École picarde.

2^o L'École Normande nous offre des tours carrées, couronnées de hautes pyramides, des angles saillants ornés que séparent les colonnes, et une grande infériorité artistique par rapport au Midi. L'influence byzantine y est beaucoup moins sensible que sur les bords du Rhin et dans les provinces situées entre la Loire et la Méditerranée. Si l'exactitude de nos souvenirs ne nous trompe point, il nous semble qu'on pourrait rattacher à cette

École le Nord de la Bretagne, c'est-à-dire l'île-et-Villaine, les côtes du Nord et le Finistère, tandis que le Morbihan et la Loire-Inférieure devraient rester annexées à l'École ligérine.

3° L'École ligérine, qui comprendrait la Lorraine, le Poitou, l'Anjou et quelques parties des provinces voisines, peut revendiquer une grande supériorité dans la richesse de ses façades et dans la délicatesse de ses sculptures, favorisées par la nature des matériaux. La solidité des voûtes, dont quelques-unes sont à coupes; la représentation fréquente des figures humaines, et surtout la finesse des ornements en rinceaux, en feuillages et en arabesques, caractérisent suffisamment cette région artistique.

4° L'École auvergnate, tout au contraire, est avare de statues et de bas-reliefs; ses portails sont sévères, ses tours peu élevées, ses contre-forts peu nombreux, ses colonnes isolées. Ses triforions offrent des arcades multilobées. On n'y trouve pas, comme en Picardie et en Normandie, de zigzags et de frêtes cannelées, mais une ornementation de marquetteries en pierres de couleur.

5° École rhénane. Dans l'Alsace et la Lorraine, l'architecture du XII^e siècle est plus ornementée que dans l'ouest. Les contre-forts ne sont que de simples pilastres peu épais s'élevant jusqu'à la corniche du toit (bandes lombardes). Le portail occidental est souvent remplacé par une abside. Les tours se multiplient et se couronnent de frontons triangulaires; les arcatures sont prodiguées aux couronnements; les corbeilles des chapiteaux sont ordinairement godronnées et cubiques. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'apparaît notre style de transition. Les quelques ogives qu'on voit surgir au XII^e siècle ne semblent être admises que pour varier la décoration des édifices.

6° L'école de Guyenne comprend la région qui s'étend depuis la Gironde jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée. Elle se distingue par la fidélité au plein cintre, la reproduction des formes antiques, l'élégance des formes sculpturales, l'emploi des lignes arrondies, l'absence des losanges, des méandres, des tores rompus et des ornements du même genre si répandus dans le nord de la France. L'abside des chapelles est souvent triangulaire, bien que l'intérieur soit circulaire. On pourrait signaler quelques nuances de style entre la Gascogne et la Guyenne; mais elles ne sont pas assez déterminées pour nécessiter des divisions sous-régionnaires.

7° L'école burgundo-lyonnaise doit comprendre non-seulement la Bourgogne, mais le Bourbonnais, le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. Dans ces diverses provinces, nous trouvons des contre-forts en bandes lombardes, des corniches soutenues sur de véritables consoles, comme dans l'ordre corinthien. Partout encore, appareil d'ornementation formé de marbres polychromes, des figures en ronde-bosse accompagnant les rinceaux et les feuillages, ou galbe élégant, ou plan régulier, une grande correction de détail, une sculpture habile et l'absence de l'ogive.

Je crois, messieurs, qu'on doit s'en tenir rigoureusement à ces circonscriptions, tout en reconnaissant que des circonstances locales ont pu multiplier sur divers points les modifications de l'art, et en tenant compte de l'influence qu'ont pu avoir les monastères, l'école des francs-maçons, les Anglais, la persistance du type basilical et diverses autres causes. Prenons garde de trop diviser et de trop subdiviser : aux yeux du savant, cela peut pa-

raître une simplification ; aux yeux des simples amateurs , c'est un inextricable dédale...

M. de Surigny résume son opinion. L'archéologie ne lui paraît pas suffisamment avancée comme science, pour que la théorie de M. l'abbé Crosnier n'ait pas devant elle de grandes chances de succès.

M. de Montalembert a étudié spécialement la question de l'influence des monastères sur l'architecture.

Il ne croit pas entièrement à la théorie de M. Crosnier, qui lui paraît trop absolue. Il reconnaît l'influence des deux grands ordres de Cluny et de Cîteaux, mais cette influence s'est bornée aux édifices monastiques. Il serait impossible de citer une cathédrale, une collégiale, une grande église paroissiale qui ait subi l'influence monastique. Mais pour l'ordre de Cîteaux l'influence est prouvée, évidente. Saint Bernard fit la guerre à l'ornementation ; il réagit contre le luxe des sculptures. La simplicité est devenue le caractère commun des églises cisterciennes.

M. de Montalembert a vu 160 églises de l'ordre de Cîteaux, qui en posséda un mille. Mais à côté des églises cisterciennes, les églises des ordres différents et les églises non monacales ne subirent en rien l'influence de Cîteaux. Au reste, M. de Montalembert a été frappé du plan particulier des églises de cet ordre. Ce caractère n'a encore été jamais signalé au monde savant, et M. de Montalembert l'expose au Congrès. Les églises cisterciennes sont toujours terminées par un chevet carré pour éviter la décoration des absides. Il y a quatre chapelles sur le transept. M. de Montalembert n'a remarqué cette forme que dans les églises cisterciennes et dans les deux plus grandes

églises de Venise, Saint-Jean et Paul, et une autre grande église, Sainte-Marie...

L'ordre de Cîteaux ayant été pendant deux siècles le mieux discipliné, ayant le mieux suivi la règle de son patriarche saint Bernard, il n'est pas étonnant de retrouver la même forme dans les églises cisterciennes non-seulement en France, mais encore en Angleterre, et dans les autres contrées où l'ordre s'était répandu.

L'assemblée remercie M. de Montalembert de cette communication si intéressante par de vifs applaudissements.

M. le président soumet au Congrès la rédaction suivante proposée par M. de Mellet :

« La commission, tout en engageant les Sociétés archéologiques à continuer l'étude des modifications architecturales produites par les écoles régionales, appelle leur attention sur les observations suivantes... » (Viendraient ensuite les conclusions de M. de Surigny.)

La rédaction est mise aux voix et adoptée.

M. le rapporteur Dupré lit les conclusions de la commission sur la question suivante :

« Les monuments religieux des XI^e et XII^e siècles montrent partout la préoccupation des artistes à peindre, par des images frappantes, la lutte entre le bien et le mal. Peut-on indiquer les origines et les développements de cette école avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici? »

M. le comte de Mellet présente quelques observations sur l'origine de ces représentations du bien et du mal.

M. de Montalembert croit qu'il serait très-difficile au Congrès de formuler une décision sur cette matière.

M. de Guernon-Ranville trouve la proposition de M. de Mellet trop tranchée. Sur une question pareille, la plu-

part des membres ne seraient pas en état de voter avec conviction, et de se décider sur la question.

M. Dupré croit aussi que la question n'ayant pas rapport à l'organisation des Sociétés savantes, doit être retirée.

M. le comte de Montalembert propose de recommander toutefois la question comme sujet d'étude.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. de Caumont indique l'ordre du jour, pour la séance du 26 février, qui sera consacrée entièrement à l'agriculture.

Le Congrès finira au plus tard vendredi.

M. de Montalembert fait part de grands travaux entrepris par M. Perrée sur les catacombes de Rome, travaux qui ont attiré l'attention de l'Assemblée nationale. M. Perrée a exécuté un nombre immense de dessins en présence desquels il est permis de dire que les ouvrages de Bosio et de ses émules sur Rome souterraine ne font point connaître les catacombes. M. Perrée désirerait vivement soumettre ses dessins au Congrès.

Le Congrès verra avec plaisir les travaux de M. Perrée.

M. de Montreuil a la parole pour indiquer en détail l'ordre du jour de demain.

M. de Mellet annonce que la Société Française pour la conservation des monuments siégera mercredi et jeudi à onze heures du matin, au lieu et place de la sous-commission d'archéologie.

Il est quatre heures et demie. M. de Montalembert déclare la séance levée.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER.

(Présidence de M. NICIAS-GAILLARD, membre de l'Institut des provinces, avocat général à la Cour de cassation.)

Sont présents au bureau MM. le baron de Stassart ; de Sainte-Hermine, directeur de l'Association de l'Ouest ; de Guernon Rahville, ancien ministre ; Favre, représentant du peuple et ancien maire de Nantes, de la Chauvinière, et du Chatellier, secrétaire général.

M. R. Bordeaux, l'un des secrétaires généraux, lit le procès verbal de la séance précédente, qui est adopté.

On remarque dans la salle de nouveaux membres des sociétés savantes, dont les noms suivent : MM. Audren de Kerdrel, représentant, délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ; comte de Vesvrotte, délégué de Dijon ; de Godfroy, de Lille, délégué de la Société académique de cette ville ; le comte de Roquette, membre du Conseil général de l'agriculture ; Ernouf, délégué de la Société d'agriculture d'Évreux ; Teste d'Ouet, délégué de la Société académique des Vosges ; Bataille de Mandelot, délégué de la Société éduenne ; Calemard de La Fayette, délégué de la Société académique du Puy ; Buteux, délégué de la Société d'émulation d'Abbeville ; Thiollet, délégué de la Société pour la conservation des monuments ; David, représentant, délégué de la Société de statistique des Deux-Sèvres ; Paul de Wint, délégué de l'Académie de Reims ; Suc, délégué de la Société archéologique de Nantes ; de Buzonnière, délégué de la Société archéologique de l'Orléanais ;

de Coëtlosquet, représentant délégué de la Société académique de Metz; de Béhague, membre du Conseil général de l'agriculture; de Riancourt, délégué de la Société d'émulation d'Abbeville; de Foblant, représentant, délégué de la société archéologique de Lorraine; de la Villegille, délégué de la Société pour la conservation des monuments; Rouget-Lafosse, représentant, délégué de la Société de statistique de Niort; Beaulieu, vice-président de la Société de statistique de Niort; de Vautenet, délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; de Tocqueville, délégué de la Société d'agriculture de Compiègne.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau et offerts au Congrès par leurs auteurs :

Mémoire sur la culture du psoralea esculenta, par M. Lamare Picquot; — Observations sur les brises de jour et de nuit, par M. Lartigues, capitaine de vaisseau; — Nouvelle étude de jetons, par M. de Fontenay; — Histoire des peuples anciens et de leurs cultes, par M. l'abbé Desroches; — Canne silvicole inventée par M. Thomas; — Études héraldiques sur les anciens monuments religieux et civils de la ville de Caen, par M. R. Bordeaux et Bouët; — De la législation des cours d'eau, et des frais d'ingénieur prélevés sur les riverains, par M. R. Bordeaux (un vol. in-8°).

M. de Montreuil monte à la tribune et lit, au nom de la commission d'agriculture, un rapport sur le commerce de la boucherie.

Rapport de M. de Montreuil.

« Messieurs,

» Vous avez été saisis de la question de la viande, par l'honorable M. Cordier, représentant du peuple, dans

vosre séance du 24 février, et vous avez renvoyé cette question à une commission qui m'a chargé d'avoir l'honneur de vous en faire un rapport.

» Vous n'avez pas voulu, messieurs, qu'on prît cette question dès son point de départ; elle a déjà été traitée plusieurs fois dans les Congrès agricoles; la ville de Paris se livre à une enquête, et la commission nommée par l'Assemblée nationale pour l'examiner et en hâter la solution, a formulé une série d'interrogations auxquelles nous essayerons de donner des réponses précises. Mais nous devons auparavant vous en déduire rapidement les motifs.

» Il s'agissait de savoir si l'organisation actuelle de la boucherie, notamment à Paris, répondait, oui ou non, aux intérêts du producteur. On a répondu par la négative. — Non, en présence des abus signalés, des prix élevés de la vente en détail, prix en disproportion avec l'achat des bestiaux sortant des mains du producteur; avec les commissionnaires, les ventes par lots considérables, de 40, 50, 60 têtes, adjugés au profit des bouchers capitalistes et vendeurs à la cheville qui s'emparent ainsi, au nombre de 60 au plus, de tous les produits apportés aux marchés obligatoires, et les cèdent ensuite aux quatre cent cinquante confrères qui s'approvisionnent sans déplacement; *lorsqu'on a détruit la concurrence sérieuse et ajouté au privilège de l'ordonnance de 1829 un monopole que cette ordonnance n'a pu prévoir.* Il est impossible à une commission chargée de défendre l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs de ne pas répondre: *L'organisation actuelle de la boucherie n'est pas utile aux intérêts des producteurs.* En second lieu, avec le marché à la criée tel qu'il vient de s'établir, l'ancienne organisation

n'est plus possible. Une corporation privilégiée et responsable n'est pas possible en face de la liberté.

» Mais ici, un membre de la commission a fait observer que la question était complexe : les raisons de sécurité d'hygiène, d'administration publique, exigent autre chose pour une ville d'un million d'âmes qu'un principe absolu dont on déduit les conséquences rigoureuses. — La liberté tant qu'on voudra, la concurrence tant qu'on pourra ! Mais la liberté, mais la concurrence doivent s'incliner devant un principe supérieur encore. Il faut nourrir de viandes saines, et en vertu d'approvisionnements certains et réguliers, cette immense population qui s'en repose de ce soin et de cette surveillance sur l'administration. — Où sera la responsabilité s'il n'y a plus un syndicat de la boucherie ? L'inspection est-elle suffisante ? faut-il s'en fier à l'intelligence des besoins et à l'activité commerciale accourant au moindre signe de la demande ? la vente à la criée présente-t-elle comme choix, comme régularité, toute la sécurité désirable ? — Et si nous devons approuver l'établissement de ces étaux publics qui abaissent les prix en réveillant la concurrence, qui contraignent les bouchers à modérer les leurs, et à mettre ainsi une nourriture substantielle à la portée des artisans et du pauvre, ne suffit-il pas de cette concurrence déjà efficace ? Régulariser son exercice, maintenir ensuite, et à cette exception près, la réglementation telle que l'ordonnance de 1829 la fixait ; remédier aux inconvénients signalés depuis, n'est-ce pas mieux que de tout briser ? — Améliorons, à la bonne heure ; mais, innover ! L'innovation ne détruit pas, elle déplace les abus. Telles sont les objections émises dans le sein de votre commission contre l'idée de la boucherie absolument libre.

» Les intérêts de l'administration, de la police, de l'hygiène publique, y ont été ainsi présentés et défendus.

» Les inconvénients du privilège, les abus criants du monopole exercé sans modération, n'ont pas permis de s'arrêter à ces objections sérieuses; on a pensé qu'un système intermédiaire pouvait se produire, et que, sans proclamer la liberté absolue du commerce de la boucherie, on devait arriver à l'*illimitation* du nombre des bouchers.

» L'illimitation du nombre des bouchers en face de la concurrence créée par la vente à la criée n'a rien d'effrayant, suivant le membre qui a proposé ce système. On aura brisé un cercle inflexible, on sera entré dans le système qui prévaut à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Vienne, dans la plupart des capitales de l'Europe. Manquent-elles d'approvisionnement? Paris n'en manquera pas davantage; il suffit d'une bonne surveillance dans l'intérêt de l'hygiène publique. — Voici, suivant le même membre, l'avantage de l'illimitation. Les bouchers cesseront d'être une corporation privilégiée; maintenus déjà par la vente à la criée, ils seront forcés à descendre leur prix de vente jusqu'aux dernières limites du bénéfice raisonnable, car sans cela de nouveaux bouchers s'établiraient et leur feraient une concurrence ruineuse; des sociétés, à leur tour, se créeraient promptement pour profiter des avantages de ce commerce. Les bouchers auront donc intérêt à rester dans une juste mesure, à ménager leur clientèle et à s'efforcer, non d'élever les prix, mais d'étendre la consommation.

» L'illimitation du nombre des bouchers servira également la production, voici comment :

» Nous avons vu ce qui se passe aux marchés de Poissy et de Sceaux, et comment la concurrence entre les cinq

cents bouchers privilégiés est illusoire : les bouchers-chevillards accaparent les produits, cela ne suffit pas ; ils s'entendent pour n'acheter qu'à la fin du marché, au moment où le producteur ne peut plus débattre son prix, quand vient le dernier coup de cloche. Mais lorsque les bouchers seront illimités quant au nombre, lorsqu'il y aura par là une véritable concurrence ; lorsqu'en outre le vendeur pourra faire abattre lui-même et transporter la viande au marché des Prouvaires, ainsi que le conseil général d'agriculture le sollicite ensuite du remarquable rapport de M. Hervé de Kergorlay sur cette question, ne voyez-vous pas là une liberté, une chance d'amélioration dans la situation du producteur ? Vous l'affranchissez ainsi des conditions mauvaises qu'il subit en ce moment.

» Votre commission, en appréciant les motifs qui militent en faveur de cette pensée, n'a pas cru devoir en faire l'objet d'une résolution spéciale ; elle vous la soumet, messieurs, et c'est en raison de cela que sur la seconde question qui vous est adressée : — en supposant illimité le nombre des bouchers à Paris, quelle modification pourrait-on apporter à l'institution de la caisse de Poissy ? — elle répond : *Quelle que soit la décision à intervenir sur la limitation ou l'illimitation du nombre des bouchers, le principe de l'existence de la caisse de Poissy doit être maintenu ; mais la caisse doit être facultative : on comprend pourquoi.*

» Les producteurs ont besoin de rentrées immédiates ou du moins régulières. Le retard, l'incertitude serait un grave préjudice pour eux. Lorsqu'ils vendent des bestiaux gras aux commissionnaires, aux courtiers des bouchers de Paris, ils veulent que les rentrées suivent les livraisons et la caisse de Poissy sert ainsi un de leurs intérêts les plus

précieux. Or cette caisse ne peut subsister dans ses conditions actuelles qu'ensuite de ces deux termes corrélatifs, monopole et syndicat. Que si le syndicat et le privilège disparaissent, il est évident que la caisse n'a plus de raison d'être, mais que son principe, c'est-à-dire un intermédiaire sérieux, un établissement financier, soumis à surveillance spéciale, doit devenir le lien nécessaire, quoique facultatif, entre les producteurs et les bouchers. C'est là ce que votre commission nomme le principe de la caisse de Poissy, et ce qu'elle vous demande de déclarer bon à maintenir comme intermédiaire facultatif et non comme intermédiaire obligatoire.

» Quant aux conditions de garantie et de durée d'un tel intermédiaire, un règlement d'administration publique devra les déterminer.

» La commission a pensé à l'unanimité *que les marchés spéciaux et obligatoires de Poissy et de Sceaux étaient utiles aux producteurs et dans l'intérêt de l'approvisionnement de Paris*. Cette proposition se justifie d'elle-même, elle n'exige pas de plus amples développements.

» Il en est ainsi des deux suivantes : votre commission maintient la défense de la revente des bestiaux sur pied, et en raison de l'illimitation du nombre des bouchers et de la vente à la criée, elle ne prohibe pas la vente à la cheville, dont les abus disparaîtront devant la concurrence sérieuse que les mesures précédentes doivent créer.

» La dernière proposition qu'elle vous soumet est de réduire à trois jours la limitation de garantie portée à neuf jours pour tous les bestiaux vendus aux bouchers de Paris, cette garantie est extrêmement onéreuse aux producteurs. Le Conseil général de l'agriculture a demandé que la garantie soit de quatre jours, y compris

celui de vente, et que la perte soit supportée par moitié par le producteur et l'acquéreur. Enfin la commission pense que la vente à la criée est favorable à la production, car l'abaissement des profits commerciaux de la boucherie et le plus grand nombre de parties prenantes doivent augmenter nécessairement la consommation.

» J'ai terminé cette partie de ma tâche, messieurs, votre discussion suppléera à ce qui manque à ses développements. — Il y a des droits à ménager, des intérêts sérieux à satisfaire ; nous regrettons, quant à nous, et avec le syndicat de la boucherie de Paris, que l'avidité, mauvaise conseillère, ait provoqué tant de plaintes ; qu'un privilège qui devait être la garantie d'un commerce franc et loyal ; ait dégénéré en monopole ; qu'il faille briser un rouage utile de ces grands services publics, où la surveillance administrative ne suffit pas, mais où elle a besoin d'avoir pour auxiliaire celle dont un intérêt éclairé et moral fait l'étroit devoir.

» Nous examinerons dans la seconde partie du rapport deux questions d'une haute gravité :

» 1^o A quelles causes faut-il attribuer le bas prix du bétail dans les deux dernières années ?

» 2^o Quelle a été l'influence du tarif protecteur de 1822 ? Et, comme conséquence, quelle influence exercerait la réduction *de ce tarif sur la production, l'élevage et l'engraissement par suite de la substitution du droit au poids au droit par tête sur les bestiaux étrangers ?*

» Nous avons déjà traité sommairement la première question à propos de l'avilissement du prix des céréales. Les mêmes causes influent sur tous les produits agricoles ; leur dépréciation tient à la misère des producteurs et à l'absence de spéculation depuis deux années ; nul ne

hasarde ses capitaux, l'offre, que les besoins talonnent, dépasse la demande. Nous avons déjà indiqué ces causes relativement aux céréales, nous y reviendrons.

» Il s'agit en ce moment de l'introduction des bestiaux étrangers, menace toujours suspendue sur la tête de l'agriculteur par des esprits éminents, dont les combinaisons aventureuses ne tiennent jamais assez compte de la vie propre à chaque peuple et des conditions de leurs fortunes diverses.

» On le sait, malgré leur amour pour *le laisser-faire*, *le laisser-passer*, peu de nos économistes vont d'un seul coup au bout de leur doctrine; ils admettent des tempéraments; mais, tout en les admettant, ils provoquent des mesures qui découragent l'industrie agricole. L'émulation ne naît pas toujours d'une menace; et quand les souffrances du laboureur sont intolérables, on est mal venu d'y ajouter encore en demandant l'abaissement des tarifs protecteurs.

» Les droits qui protègent le travail national, quoi qu'on en dise, sont populaires. Ils vont à deux choses: ils fournissent des revenus à l'État, ils rétablissent l'égalité entre les conditions du travail. Les produits céréales et bestiaux de l'autre côté du Rhin sortent d'un fermage, d'un salaire, d'un impôt moindres que les nôtres. *L'ouvrier agricole gagne des journées qui ne sont que les deux tiers de celles de nos ouvriers ruraux*, le fermage et les impôts sont dans les mêmes proportions. Voulons-nous donc, en face d'éléments de production qui permettent de livrer des produits 20 pour 100 au-dessous des nôtres, détruire nos barrières et ouvrir ainsi nos marchés à une concurrence désastreuse? Par cet abaissement de la fortune publique, on rétrograderait vers le passé, il faudrait réduire

les salaires, les fermages, s'attaquer à ce qui constitue notre force, à ce qui nous permet peu à peu *d'arriver à la vie à bon marché par l'amélioration de services productifs et l'abondances des produits!*

» Si nous ne le voulons pas, et nous avons pour nous tous les producteurs contre un certain nombre d'économistes, il faut prouver que les intérêts des consommateurs n'ont rien à souffrir des tarifs de 1822.

» Voyez ce qu'était l'état agricole de la France avant cette époque, production de céréales et de bestiaux; comparez cet état avec la situation aujourd'hui.

» Depuis la loi de 1822, la production garantie a progressé. Partout l'élevage s'est multiplié, ainsi que l'engraissement des bestiaux. Et comme la multiplication des bestiaux entraîne l'extension des cultures, il en est résulté que les bénéfices obtenus par l'industrie de l'élevage et de l'engrais ont doublé la valeur et augmenté la puissance du sol cultivable; les prairies naturelles se sont améliorées sous de puissantes fumures; les prairies artificielles ont pris la place des landes et des pacages qui n'offraient auparavant qu'une nourriture insuffisante et grossière. Le mouvement s'est étendu de proche en proche, et sans les secousses politiques, sans les menaces de l'avenir qui altèrent la confiance et qui font désertter les entreprises, on pouvait entrevoir l'heure où les droits protecteurs, et les tarifs qui avaient si bien servi l'agriculture, cesseraient d'avoir la même valeur pour elle, et où la concurrence des marchés européens ne serait plus un péril.

» Ce sont là des faits évidents pour qui connaît nos provinces, pour qui sait *ce qu'un peu de sécurité, ce qu'un lendemain assuré* leur rendrait en force, en énergie, et comment elles sauraient triompher d'une situation

qui deviendra terrible si le remède ne vient pas ! Oui, malgré la dette qui s'étend chaque jour de plus en plus, les laboureurs reprendraient courage, ils triompheraient des difficultés de leur position ; le commerce, la spéculation éteints en ce moment, rendraient bientôt leur juste valeur aux produits. Mais ébranler le tarif protecteur, substituer le droit au poids au droit par tête à l'entrée des frontières, c'est hâter leur ruine. Le Conseil général de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ne l'a pas suffisamment compris. *Les agriculteurs, qui y sont en minorité*, n'ont pu faire triompher les vrais principes de la matière. La fixation du droit au poids porterait la perturbation dans l'industrie de l'élevage et de l'engraissement. C'est l'avis de la Société d'agriculture de l'Ain. Voici comment elle s'exprime :

« Dans l'état actuel des choses, le laboureur trouve à peine quelque bénéfice à élever ; mais ce bénéfice est faible. Si vous l'entravez ou le détruisez en abaissant le tarif, le cultivateur cessera d'élever des bestiaux qui lui coûteront plus qu'ils ne lui produiront... Il achètera ses bêtes de travail, celles pour l'engrais. La quantité de ses fumiers diminuera d'un quart, parce que n'élevant plus il aura soustrait à sa terre tous les fumiers qui eussent été produits par ses bestiaux d'élèves de leur naissance à l'âge de quatre ans, moyenne des bestiaux d'engrais qui lui seront désormais fournis par les arrivages étrangers. Le cultivateur ne s'apercevra pas immédiatement, peut-être, de cette cause de ruine ; mais le sol qui, dans les années successives, recevra un tiers d'engrais de moins, verra diminuer ses produits dans la même proportion ; cet effet aura lieu partout où se produira la baisse des bestiaux maigres, et cette baisse ira de proche en proche bien au

delà des points où pourront arriver les bestiaux de l'étranger. L'élève des bestiaux sera donc partout diminuée ou abandonnée; la plaie sera générale, et le sol français, qui aura perdu ses animaux reproducteurs, cessera bientôt de produire la subsistance nécessaire à sa population. »

» C'est ainsi que la Société d'agriculture de l'Ain et son honorable président, M. Puvis, ancien député, répondent à la notice de la direction du commerce sur les effets du traité conclu avec la Sardaigne et relatif à l'introduction de ses bestiaux.

» Le droit par tête, c'est la sécurité des approvisionnements, c'est le repoussement des petites races de bestiaux étrangers qui viendraient non-seulement faire concurrence aux nôtres, mais qui appauvriraient l'espèce. On fait une confusion étrange lorsqu'on parle des droits d'entrée à la frontière et des droits d'octroi des villes; l'équité veut qu'à l'entrée des villes les bestiaux payent le droit au poids et non par tête: mais alors il s'agit de produits indigènes. — Il n'en est pas ainsi à la frontière: le bétail étranger est frappé d'un droit et d'un impôt local dans l'intérêt de la production française qui, sans cela, et par suite de la différence des services productifs, subirait une concurrence fatale: l'un est un impôt, l'autre est un droit d'égalisation, si j'ose m'exprimer ainsi.

» Ce droit est-il exagéré? Il suffit de consulter le tableau des douanes pour se convaincre du contraire: la loi de 1822 ne chasse pas les produits étrangers; il est entré par nos frontières 37,950 bestiaux de la race bovine en 1847 et 29,264 en 1848. Que serait donc le chiffre de l'introduction et le danger de la concurrence si les tarifs disparaissaient ou s'ils étaient gravement modifiés?

» D'un autre côté, les besoins publics ont été servis; la

production n'a pas cessé d'être surabondante sur nos marchés; trente départements alimentaient Sceaux et Poissy il y a quelques années; les facilités de transport, les voies de fer y amènent aujourd'hui les produits de près de soixante départements.

» Le Calvados avait fourni 27,511 bœufs en 1841; il en a fourni 34,055 en 1847. Maine-et-Loire, de 21,312 en 1841, monte à 25,902 en 1847. Enfin la Vendée, qui jetait à peine 3,700 bœufs dans cette première année, en a envoyé 11,914 en 1847.

» Les marchés de Poissy et de Sceaux reçurent 126,247 têtes de bœufs en 1841, et 147,407 en 1847.

» Voilà, certes, les preuves évidentes de l'accroissement des bestiaux et de l'augmentation des ressources alimentaires sous l'empire de la loi des tarifs.

» Ajoutons, avec M. Tourret, que les bœufs du Centre, trouvant les marchés de Paris approvisionnés plus que suffisamment, puisque chaque semaine un grand nombre de bœufs de renvoi désespèrent les producteurs, s'acheminent vers l'Est et les marchés du Rhône; ces marchés leur échapperaient si l'on rapportait la loi de 1822.

» Mais le prix de la viande s'est élevée exagérément depuis quelques années, nous répond-on: oui, par des abus, et sur certains points, à Paris notamment; ce n'a été ni par suite d'approvisionnements insuffisants, ni par suite des bénéfices exagérés des producteurs.

» On va s'efforcer de remédier aux abus en modifiant le régime de la boucherie, et déjà, sous le coup de cette menace, les prix tendent à baisser. Mais voyons un peu si exagération est le mot propre, et si avant la loi de 1822 le prix de la viande était fort au-dessous des prix actuels.

» En 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, on payait le kilogramme de viande de bœuf, à Paris, 1 fr. 2 c. ; en 1846, 1847, 1848 et 1849, le prix moyen a été 1 fr. 5 c. le kilogramme au marché des Prouvaires. Dans les départements de l'Est l'augmentation n'a été que de 2 c. par kilogramme, et dans le Nord-Est, la viande de bœuf, qui était au prix de 1 fr. 9 c. en 1817, s'est vendue 97 c. en 1849, ce qui présente une diminution de 12 c. par kilogramme. Ajoutons que l'augmentation du salaire des ouvriers agricoles, celle des fermages, des impôts, et enfin la dépréciation de la valeur de l'argent, devraient nécessiter des différences en sens contraire, *si des produits supérieurs en abondance à la consommation augmentée n'accusaient à la fois un progrès et un bienfait!* Nous le voyons, protection intelligente des produits, subsistances abondantes et marchés régulièrement servis, sol arable enrichi par des fumiers nombreux, cultures fourragères étendues, modération des prix en ce qui concerne le bénéfice du laboureur, tels sont les résultats généraux de l'établissement des tarifs protecteurs. Leur abaissement, la substitution du droit au poids au droit par tête causerait une véritable perturbation dans la situation agricole du pays. Telle a été l'opinion unanime de votre commission, et elle m'a chargé de la défendre devant vous. C'était aussi celle de l'illustre maréchal Bugeaud ; j'emprunte encore cette citation à l'excellent travail de M. Saint-Hermine ; il disait à la chambre des députés :

« Je m'élève avec force contre la substitution du droit au poids au droit par tête à l'entrée des bestiaux étrangers ; c'est contraire à l'intérêt de toutes les provinces où l'on élève du petit bétail ; si vous faites entrer le menu bétail étranger vous leur portez un grand préjudice. Ce n'est

pas la grande propriété qui en souffrira le plus, mais la petite propriété, car c'est elle, en général, qui a le plus petit bétail. »

» Et plus loin :

« L'invasion permanente des bestiaux étrangers desséchait votre sol, tarirait la source de toutes les productions, diminuerait la fertilité du territoire ; elle réduirait la valeur de ce grand capital qui est assis sur le sol, et amoindrirait la population de la France. »

» Ce sont là des hérésies économiques, peut-être ; pour nous, messieurs, ce sont des vérités irréfragables scellées dans le bon sens par l'expérience de vingt-neuf années ; par des résultats évidents pour qui veut voir et non discuter ; par les souvenirs antérieurs à 1822, où l'étranger nous fournissait la plupart de nos produits ; alors un grand cri de détresse se fit entendre et la culture désolée reçut l'appui de la loi, car les arrivages étrangers devenaient si nombreux, que nous allions, suivant M. de Gasparin, rétrograder d'un demi-siècle.

» Messieurs, permettez-moi d'aller au courant de ma pensée ; je serai court.

» Avant 1822, messieurs, après nos désastres, nous étions pauvres, l'Europe cessait de vivre de notre vie, nous devions cesser de nous alimenter chez elle : il fallait aller avec nos propres ressources, nous replier dans notre force, et, cessant d'être soldats, devenir industriels et laboureurs.

» C'était échapper au tribut que les nations faibles subissent, et que nous ne pouvions supporter. Toutes les lois tendirent vers ce but.

» On étudia, remarquez-le bien, on étudia quelles

avaient été les causes principales de la prospérité de l'Angleterre.

» L'Angleterre, sur un sol peu étendu, nourrissait une population active et nombreuse. Elle n'avait rien ménagé pour créer sa puissance agricole. Routes, canaux, droits prohibitifs, primes nombreuses, encouragements multipliés, le labourage en honneur; l'aristocratie, penchée sur tous ses progrès, apportant ses exemples et son or, applaudissant lorsqu'il s'efforçait de triompher des obstacles de la nature et du temps.

» L'esprit de suite, cet esprit que j'admire et que j'envie aux hommes d'État de l'Angleterre, l'esprit public si favorable à la diffusion de toutes les richesses nationales, et qui met la fierté du peuple anglais dans la grandeur de son pays, tout a servi merveilleusement l'élan donné à l'agriculture! le peuple n'a pas craint de manger son pain à un prix deux fois plus cher qu'on ne le mangeait à sept lieues au delà de la mer, parce qu'il voyait une source de grandeur future dans ce sol enrichi, dans ces épis doublés, dans ces bestiaux croissant en nombre, en qualité, qui devaient lui permettre un jour d'ouvrir ses ports en franchise, de défier la concurrence étrangère, et d'arriver au bon marché par la voie véritable, celle des produits multipliés sous la même somme de services productifs, équitablement rétribués.

» N'admirez-vous pas cette grande, cette patriotique pensée suivie par toute une génération d'hommes, avec cette générosité, disons le mot, avec ce noble orgueil qui ne marchandait pas le sacrifice quand il s'agit d'un grand but. Le peuple anglais l'a atteint, et, remarquez, par le régime prohibitif.

» Les calculs de cette politique si éminemment nationale étaient profonds; nous le verrons bientôt.

» Eh bien! on voulut marcher, en France, sur les traces de l'Angleterre; on a bien fait, il n'y avait pas là un sentiment aristocratique, une pensée de monopole terrien, comme on l'a prétendu; cela partait d'un sentiment national. — C'était l'indépendance du pays à l'endroit de l'étranger qu'il s'agissait de fonder; le prix n'y fait rien, l'idée était grande. Nous l'avons vu, le retour à la prospérité date de ce temps.

» Il est vrai que les encouragements n'ont pas été aussi nombreux en France qu'en Angleterre. L'agriculture n'a rencontré ni dans la législation ni dans nos mœurs les magnifiques appuis qu'elle trouvait chez nos rivaux. Le goût des champs nous est venu tard; les intelligences, les capitaux se sont tournés principalement du côté de l'industrie; nous avons méconnu la source véritable de notre puissance. Malgré cela, et, par la force seule des choses et de quelques bonnes lois, l'agriculture a fait de véritables progrès.

» L'exportation considérable de viande et de céréales faite cette année en Angleterre, en est une preuve manifeste.

» Donc notre puissance agricole et nationale s'est accrue et a justifié les tarifs protecteurs; donc ils ont augmenté la fortune du pays, *et ils préparent lentement, mais d'une façon certaine, la vie à bon marché, par suite de l'accroissement des produits, de l'extension du travail et de la bonne tenue des salaires.* En faire une arme contre la propriété, serait méconnaître à la fois les leçons de notre expérience et l'exemple du peuple anglais.

» Mais vous avez imité l'Angleterre protectionniste, nous dit-on, pourquoi ne l'imitiez-vous pas aujourd'hui ?

» Nous avons imité l'Angleterre d'hier, parce que nos intérêts nous le commandaient; nous n'imitons pas celle d'aujourd'hui, parce qu'ils nous le défendent.

» Notre sol, sur le même espace où l'Angleterre compte trois têtes de bétail, n'en compte qu'une; nous ne recueillons qu'un épi où elle en a deux; ses terres fumées, marnées, irriguées; ses prairies, où des rigoles souterraines accusent une munificence législative de soixante-quinze millions, tout cela ne défie-t-il pas notre situation inférieure jusqu'à ce jour? et ne convient-il pas d'attendre l'heure et le moment où nous pourrons ouvrir la lutte avec des forces égales aux siennes? Le bénéfice, le travail, peuvent seuls nous les fournir; or les droits protecteurs, en nous gardant le marché intérieur, peuvent seuls assurer ce bénéfice et ce travail.

» Et d'ailleurs la loi des céréales possible avec l'agriculture très-enrichie de l'Angleterre, impossible pour nous, est un besoin de sa situation industrielle. La population manufacturière de 20 millions d'âmes, sous un faible salaire, ne pouvait plus vivre au prix où se maintenaient les denrées alimentaires; or il fallait qu'elle continuât à travailler à prix réduits, afin que les fabricants de Birmingham et de Manchester conservassent le monopole commercial du monde entier.

» L'Angleterre, qui a tenu les prix élevés tant que l'Europe eut la guerre, ne pouvait plus le faire du moment où l'Europe devenait industrielle; elle ne pouvait conserver ses marchés que par les bas prix. — Ce fut le but de ses efforts. Par son génie inventif, par les machines, par la réduction des salaires, par l'avantage que lui

donnait la masse de ses capitaux et l'amortissement des capitaux primitifs, elle pouvait défier toute concurrence; cela ne lui suffisait pas. Le bas prix des produits alimentaires, ruineux pour tout peuple qui n'y trouverait pas la rémunération des services productifs, était possible pour elle; son agriculture, qu'elle avait si patiemment enrichie, dut accepter la concurrence: l'hectolitre de froment, qui ne porte pas chez elle 15 francs de services productifs, comme le nôtre, permit qu'on ouvrit les ports de l'Angleterre; alors la population industrielle fut nourrie à bon marché, payée à bas prix, et l'Angleterre put répéter avec un de ses hommes d'État: « Que Dieu nous ouvre de nouvelles sphères, nous sommes plus qu'en puissance de fournir la terre de produits industriels! »

» Nous, messieurs, nous ne sommes pas rentrés dans nos capitaux primitifs; loin de là, nos capitaux industriels et agricoles s'altèrent en ce moment; nous ne sommes donc pas disposés à suivre l'exemple de l'Angleterre d'aujourd'hui; ayons plutôt la sage persistance de celle d'hier. Je sais que des relations, toujours plus multipliées, plus intimes entre les peuples, que les nouvelles voies de circulation, que les intérêts nouveaux et nombreux que trente années de paix ont fait naître, présagent et préparent de grands changements dans les lois économiques. Il est évident qu'il se fait un travail rénovateur en Europe, semblable à celui qui s'est opéré entre nos provinces en France, et qu'une certaine fusion des intérêts ne laissera pas subsister au même titre les barrières qui séparent en ce moment les territoires. Vienne ce jour; mais préparons-nous-y en fondant, en développant notre puissance agricole; et si les barrières doivent disparaître, que ce soit le flot de notre

prospérité qui les surmonte et non celui qui viendrait de l'étranger. » (Applaudissements prolongés).

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du rapport, M. le président soumet à l'assemblée les conclusions qui suivent :

1° L'organisation actuelle de la boucherie de Paris, notamment, est nuisible aux intérêts des producteurs.

Cette proposition est adoptée.

2° Quelle que soit la décision à intervenir sur la limitation ou l'illimitation du nombre des bouchers, le principe de l'existence de la caisse de Poissy doit être maintenu.

Cette proposition est adoptée.

3° La caisse doit être facultative.

Après quelques observations échangées entre le général Rémond et le rapporteur, l'avis de la commission est admis par l'assemblée.

4° Le Congrès pense ensuite qu'il appartient à un règlement d'administration publique de déterminer les conditions, la durée et les garanties de crédit à accorder par la caisse.

5° Que l'établissement des marchés spéciaux et obligatoires de Sceaux et de Poissy est utile dans l'intérêt des producteurs, des consommateurs et de l'approvisionnement de Paris.

M. le président met ensuite aux voix la question de savoir s'il faut maintenir la défense de la revente des bestiaux sur pied.

Plusieurs membres de l'assemblée, et parmi eux MM. de Sesmaisons, du Chatellier et Cordier, échangent des observations sur ce paragraphe, et font valoir dans un sens ou

dans l'autre les principes généraux de la liberté du commerce, et les exigences que comporte l'approvisionnement régulier d'une ville aussi considérable que Paris. Après nouvel avis de M. le rapporteur, les conclusions de la commission sont adoptées.

7° L'assemblée émet l'avis que la concurrence, par suite de l'illimitation du nombre des bouchers, et la vente à la criée, suffiront pour empêcher les abus du commerce dit à la cheville.

8° L'assemblée pense que :

La limitation du nombre de neuf jours pour la garantie de la mort naturelle des bestiaux vendus aux bouchers de Paris, imposée aux producteurs, est trop étendue et trop onéreuse. Le nombre de trois jours est suffisant.

9° Qu'il faut attribuer principalement le bas prix du bétail à la détresse des laboureurs, et à l'offre surabondante des bestiaux sur les marchés.

10° Que le tarif protecteur de la loi de 1822 a considérablement favorisé l'augmentation de la production des bestiaux.

11° Que depuis l'établissement du tarif protecteur de 1822, il y a eu de toutes parts en France beaucoup plus d'engrais et par conséquent de progrès agricoles.

12° Que sous l'influence des tarifs de 1822, la production a été encouragée, l'élevage s'est multiplié et l'engraissement du bétail s'est accru dans la même proportion. La substitution du droit au poids au droit par tête, à l'entrée des frontières de l'est de la France, causerait une véritable perturbation dans la situation agricole du pays.

13° Que la substitution du droit au poids au droit par

tête, aux frontières, serait loin de favoriser l'industrie de l'engraissement. Les pays d'élèves découragés produiraient moins, et la pénurie des bestiaux maigres rejaillirait sur les pays d'engraissement.

14° Qu'on nourrit aujourd'hui en France, sur des prairies artificielles, un beaucoup plus grand nombre de bestiaux qu'avant 1822.

15° Que les conditions de l'agriculture, relativement à la production, à l'élevage et à l'engraissement du bétail, ont été changées avantageusement par le développement des cultures fourragères et sarclées.

16° Depuis 1822, il y a eu partout une amélioration considérable des races.

17° Il y a eu également une augmentation générale des races ovine et porcine.

18° La surface des prairies naturelles et artificielles a été aussi partout considérablement étendue.

Toutes les conclusions du rapport étant admises, M. de Montreuil a la parole, au nom de la commission, sur une proposition de M. Durand, relativement à la culture du colza. La commission, dit-il, sans admettre quelques-unes des assertions contenues dans le mémoire, estime que la culture du colza offre des avantages en raison du prix élevé de ce produit, et doit être encouragée. Il faut cependant user de prudence et ne pas développer trop cette culture, parce qu'elle est épuisante. Les cultivateurs doivent donc étendre parallèlement leurs récoltes fourragères, afin d'augmenter leurs bestiaux et leurs engrais. Sans cette précaution, ils épuiseront leurs terres, au lieu qu'avec d'abondants fumiers, ils réparent ces pertes et obtiennent de beaux froments produits en pailles

et en grains. La commission invite les comices et les sociétés d'agriculture à étudier cette question, afin d'exonérer le plus tôt possible la France du tribut de 35 millions qu'elle dépense annuellement en achats de colza venu du dehors.

Sur la question relative à l'encouragement à donner à la culture du colza, plusieurs membres, parmi lesquels on remarque M. de Caumont, prennent la parole et font ressortir tous les faits propres à éclairer l'assemblée sur l'opportunité d'une pareille recommandation. M. le rapporteur, à son tour, reproduit les considérations qui ont engagé la commission à recommander cette culture, et persiste dans les conclusions prises par elle.

MM. Target et du Chatellier élèvent quelques doutes sur l'opportunité d'une pareille recommandation, qui leur semblerait bien mieux faite par le Congrès central d'agriculture, et mieux encore par les sociétés locales où ces sortes de questions, toutes de pratique, peuvent être élaborées avec l'appui des faits et des essais entrepris sur place.

Consultée par le président, l'assemblée se prononce néanmoins en faveur des conclusions de la commission.

M. le président donne la parole à M. de Kergorlay, autre rapporteur de la commission d'agriculture :

« Messieurs, dit M. de Kergorlay, votre commission agricole m'a chargé de vous faire, en très-peu de mots, un rapport sur quelques-unes des questions inscrites à votre programme qui n'ont pas encore été abordées dans vos précédentes discussions. Vous ne pouvez plus disposer que de courts instants. Vous me permettrez, en conséquence, d'être aussi bref que possible ; je me bornerai

presque à poser des conclusions, et votre intelligence de la matière suppléera aux développements dans lesquels il serait désormais indiscret d'entrer.

» Vous venez d'entendre un très-remarquable et savant rapport de M. de Montreuil sur quelques-unes des principales causes de la détresse actuelle de l'agriculture et sur les moyens les plus efficaces d'y remédier. Le premier devoir de la commission d'agriculture était évidemment de vous apporter le tribut de ses propres pensées sur ce grave sujet, qui domine tous les autres, et elle ne pouvait pas se dispenser de se livrer à une telle étude pour élaborer d'une manière sérieuse la question de votre programme, qui est conçue dans les termes suivants :

« Dans l'état précaire où l'agriculture se trouve présentement réduite, que doivent faire les sociétés agricoles pour en conjurer la ruine ? Ne doivent-elles pas se livrer à l'étude des faits commerciaux qui peuvent éclairer le producteur sur les améliorations à introduire dans ses exploitations et provoquer les règlements d'administration publique qui pourraient améliorer le sort de la première de nos industries ? »

» C'est sous ce point de vue spécial des indications à donner aux sociétés de la province, que je suis chargé de traiter en ce moment la question.

» Plusieurs sociétés, nous le savons, ont parfaitement compris que des circonstances exceptionnelles et pénibles leur imposaient des devoirs nouveaux ; elles ont habituellement imprimé à leurs travaux le cachet de l'actualité, et méritent plutôt qu'on leur adresse des éloges que des conseils.

» Mais on ne saurait méconnaître qu'un grand nombre d'autres se soient trop peu préoccupées des impérieux be-

soins du moment. Les unes ont continué à se montrer incomplètement actives, les autres ont laissé subsister dans leurs travaux cette diffusion, cette indétermination, qui peuvent quelquefois conduire, par occasion, à d'ingénieuses et intéressantes découvertes, mais qui semblent mieux appropriées aux savants délassés d'une période de prospérité et de bien-être qu'aux laborieuses recherches d'une époque aussi rude que la nôtre.

» A l'heure présente, toute la sollicitude des personnes que préoccupent nos intérêts agricoles, semble devoir se concentrer sur ce seul point : découvrir les moyens de faire que l'exploitation du sol, après déduction des frais de toute nature, des impôts et du fermage, dans le cas de location, produise un profit net, quelque faible, quelque chétif qu'il puisse être. Il ne s'agit plus d'imaginer de merveilleuses recettes pour faire fortune; il n'est plus question que d'éviter la ruine.

» Poser ainsi le problème, c'est assez dire que la question des débouchés, celle de la qualité des produits qui les rendra véritablement marchands, celle des modifications à introduire dans la législation ou dans les règlements administratifs pour favoriser leur écoulement, sont les plus sérieuses qui puissent intéresser aujourd'hui le programme.

» Des études générales sur ces importantes matières sont faites par l'assemblée législative, par l'administration, par le Congrès central d'agriculture, par le vôtre. Des études spéciales relatives aux intérêts propres des diverses localités ne peuvent être faites que par les sociétés locales. Chacune d'elles peut, avec infiniment de fruit pour les populations qui l'entourent, étudier la nature et l'importance des débouchés actuellement existant pour la cir-

conscription qu'elle présente, chercher quels obstacles s'opposent au développement de ces débouchés, et par quels moyens pratiques on pourrait les étendre. Chacune peut soumettre à un examen sévère les diverses espèces d'animaux, les céréales, les autres produits végétaux de sa circonscription, et constater avec précision quelle est l'imperfection, quel est le vice de forme, d'organisation, qui contrarient, non pas les idées vagues qu'on peut se former sur la beauté générale ou le mérite intrinsèque de tel ou tel produit, mais les vues particulières et spéciales du commerce d'où émane la demande. Chacune peut enfin scruter la législation existante, en quoi elle blesse les intérêts qu'elle a mission de protéger, et déterminer les modifications qu'il serait utile de réclamer.

» La réunion de toutes ces études particulières faites par les diverses sociétés locales fournirait les meilleurs et les plus sûrs éléments pour apprécier, par leur comparaison, les besoins généraux de la France agricole, et chacun de ces travaux, pris isolément, serait tout ce qu'il y aurait de plus propre à éclairer les populations des diverses contrées sur les meilleurs moyens qui peuvent être à leur portée pour conjurer le désastre dont toutes sont plus ou moins menacées.

» Par ces motifs, votre commission, messieurs, a chargé son rapporteur de vous proposer les conclusions suivantes :

» Le Congrès invite les sociétés agricoles, en vue de la détresse actuelle de l'agriculture, à étudier spécialement :

» 1° Les faits commerciaux qui peuvent exercer une influence nuisible ou salutaire sur les débouchés des produits de leurs circonscriptions respectives ;

» 2° La nature précise des améliorations qu'il faudrait faire éprouver à ces mêmes produits pour leur assurer de meilleurs débouchés ;

» 3° Les dispositions d'administration publique ou de législation qu'il conviendrait de provoquer dans l'intérêt de ces débouchés.

» Une autre question posée au programme était celle-ci :

« Que devrait comprendre l'enseignement agricole élémentaire donné par les agriculteurs ruraux ? »

» Votre commission a pensé qu'en face des mille systèmes contradictoires et tous controversés qui se sont élevés dans ces derniers temps sur cette délicate matière, ce qui importait le plus était, non pas de chercher à l'épuiser et à l'envisager sous toutes ses faces, ce dont vous n'auriez désormais, en aucune façon, le loisir, mais de présenter quelque bon et salutaire conseil sur lequel tous les esprits sages pussent aisément tomber d'accord, et qui n'engageât d'ailleurs aucunement l'avenir de vos délibérations dans vos réunions futures.

» La commission estime qu'un des moyens les plus sûrs à la fois et les plus naturels d'inculquer insensiblement aux enfants les premières notions scientifiques de l'agriculture et le goût de la vie rurale à laquelle ils sont appelés, est de faire vivre en quelque sorte leurs jeunes esprits dans un milieu littéraire agricole, et elle traduit pratiquement sa pensée en vous proposant les conclusions suivantes :

« Le Congrès, sans rien préjuger sur les autres mesures qui pourraient être utilement prises pour propager l'enseignement agricole, conseille aux sociétés savantes :

» 1° D'exercer leur influence sur les autorités chargées

de la direction de l'enseignement, pour obtenir qu'à l'exception des livres de religion, les autres livres élémentaires dans lesquels les enfants apprennent à lire aient généralement pour sujet des questions agricoles;

» 2° D'encourager la composition des livres élémentaires sur l'agriculture et l'horticulture propres à recevoir l'emploi qui vient d'être indiqué. »

» La dernière des questions incrites au programme d'agriculture est celle-ci :

« Quels sont les besoins les plus pressants de la province : 1° quant à l'enseignement de l'horticulture ; — 2° quant à l'administration des jardins botaniques ? »

» La commission a considéré l'enseignement de l'horticulture et les jardins botaniques comme deux choses si étroitement liées, que l'existence de l'une des deux séparément de l'autre lui semble presque un non-sens. Le jardin botanique ne lui paraît véritablement instructif que si un cours d'horticulture, annexé à cet établissement, donne une valeur scientifique aux richesses qu'il peut renfermer. Elle pense, en outre, que les objets de l'enseignement doivent être essentiellement relatifs aux vrais besoins de la contrée où le jardin botanique se trouve situé. Elle est particulièrement frappée du manque presque absolu de bons jardiniers qui existe généralement dans la province, et aperçoit dans l'instruction donnée au jardin botanique un moyen de créer quelques jardiniers d'élite, qui formeraient ensuite un plus grand nombre de bons élèves. Enfin, lorsqu'il ne sera pas trop coûteux d'ajouter au jardin botanique une pépinière départementale, cette fondation lui paraîtrait éminemment utile. Elle vous propose en conséquence, messieurs, les résolutions suivantes :

« Engager les sociétés d'agriculture et d'horticulture :

» 1° A consacrer une partie notable de leur sollicitude aux jardins botaniques ;

» 2° A chercher les moyens d'y faire établir des cours portant particulièrement sur les trois points suivants : botanique proprement dite, culture maraîchère, taille des arbres ;

» 3° A provoquer, quand les ressources locales le permettront, la création de pépinières départementales où l'on réunirait d'une part les essences forestières et fruitières existant dans la contrée, et de l'autre celles dont l'acclimatation paraîtrait devoir être fructueuse. »

M. le docteur Lecoupeur a lu, au sein de la commission, un mémoire sur l'application de l'homœopathie à la médecine vétérinaire.

On émet également le vœu qu'il soit créé dans chaque département un jardin botanique et des pépinières propres à alimenter et à élever les arbres les mieux appropriés aux besoins de la localité, ainsi qu'à former des élèves jardiniers, auxquels la taille des arbres serait enseignée.

M. le baron de Stassart n'a pas d'éloignement pour ce qui concerne l'établissement des jardins qui seraient destinés à l'éducation des élèves jardiniers ; mais il a eu occasion, dans le département de Vaucluse qu'il a administré comme préfet, de remarquer que la pépinière départementale avait fait une concurrence fâcheuse aux établissements privés du même genre, et qu'on avait été obligé de prendre le parti d'en décider la suppression.

M. du Chatellier soumet à l'assemblée quelques faits du même genre, qui l'engagent à rejeter la proposition précitée.

M. de Kergorlay, deuxième rapporteur de la commission d'agriculture, reprend l'énoncé des conclusions présentées en son nom.

Elles sont successivement adoptées.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

(Présidence de M. Passy.)

MM. Boullay, Cap, Gaultier et Martins sont appelés au bureau.

M. Cap fait une communication sur les richesses minérales de l'Aveyron :

« Le but de l'Institut des provinces n'est pas seulement d'entretenir et de propager dans les départements les études théoriques, mais encore de faire connaître les richesses que renferme notre territoire, et de développer par là les germes de la prospérité que nous réserve l'avenir.

» Une des principales sources de cette prospérité se trouve, sans contredit, dans le produit des richesses minérales de notre sol. Il serait donc à désirer qu'une statistique exacte et bien étudiée de nos richesses en ce genre fût faite dans chaque département par l'Institut des provinces, au double point de vue scientifique et économique. Ce travail, qui rentrerait dans la spécialité de beaucoup de ses membres, trouverait certainement un concours empressé dans MM. les ingénieurs des mines.

» D'après l'importance des documents déjà réunis par l'administration des mines, et par un grand nombre d'ingénieurs français et étrangers sur les richesses minérales de l'Aveyron, ce département devrait prendre rang, un des premiers, dans cette statistique.

» En effet, il existe sur ce point des mines de houille

d'une puissance et d'une abondance remarquables : certaines couches y atteignent 30 à 40 mètres d'épaisseur ; la fabrication du fer y est pratiquée sur une grande échelle et dans les conditions de production économique les plus favorables ; enfin la présence de nombreux filons de minerais de cuivre et de plomb argentifère, la régularité d'allure de ces filons, toutes les circonstances géologiques, font de ce département un des districts métallifères les plus privilégiés. Les travaux qui se poursuivent depuis plusieurs années, avec succès, sur différents gîtes de cuivre et de galène, viennent de recevoir une nouvelle confirmation par la découverte de deux filons de minerais de cuivre et de plomb argentifère, qui, d'après les analyses de M. l'ingénieur en chef des mines et de M. l'essayeur en chef de la Monnaie de Paris, renferment des proportions d'argent vraiment remarquables.

» Les minerais de l'Aveyron sont généralement riches, comme le démontrent toutes les analyses : la découverte récente qui a fourni les minerais d'un volume considérable placés sous nos yeux, présentent un notable accroissement de richesse.

» Les minerais de cuivre ont donné 30 pour 100 de métal pur ; les minerais de galène ont fourni un plomb d'œuvre contenant 7 à 8 kilogrammes d'argent par tonne. Pour faire mieux apprécier ces résultats, il faut se rappeler qu'en Angleterre, les minerais de cuivre renferment seulement 3 à 10 pour 100 de métal ; que la teneur moyenne du plomb d'œuvre dans le Harz n'est que de 1 kilogramme par tonne, et qu'au Stolberg, dans ces mines en grand succès, le plomb d'œuvre contient à peine 340 grammes d'argent par tonne, c'est-à-dire vingt fois moins que le plomb de l'Aveyron.

» La statistique minéralogique, telle que nous la proposons, messieurs, aurait aussi un point de vue archéologique intéressant pour l'Institut des provinces.

» Dans les documents anciens sur l'Aveyron, nous trouvons la preuve que ces mines étaient exploitées dès le temps des Romains; nous trouvons aussi des traces nombreuses des travaux dont elles furent l'objet sous plusieurs de nos rois; quelques-uns de leurs édits en constatent l'importance, et nous voyons cesser leur exploitation en 1572 par l'effet des guerres de religion et par le massacre du baron de Savignac et de tous ses mineurs au château de Grave, proche Villefranche.

» Les grandes traces qu'ont laissées dans le pays ces exploitations, les ruines des hôtels de monnaie de Villefranche, et du minier, ont mérité les études de plusieurs ingénieurs et archéologues; leurs travaux trouveraient un complément naturel dans les découvertes et publications actuelles.

» Ces faits, messieurs, sont exposés dans de nombreux documents qui nous ont été communiqués, et dont les exemplaires imprimés seront déposés à la bibliothèque du Congrès où ils pourront être consultés. Il ne nous a pas semblé dans notre mission de les analyser, mais nous ne pouvions cependant passer sous silence l'importance de ces mines signalées par le roi Louis XII dans sa déclaration de 1508, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Attendu que dans tout le royaume n'en y a de si
» commodes et utiles mines et de si grande valeur des-
» quelles survient et se tire chacun jour grande quantité
» d'argent, qui est l'une des plus grandes et principales
» substances de nostre royaume, redondant au bien,

» prouffilt et utilité de nos sujets et de la chose publique
» d'iceluy... »

» Les circonstances qui nous ont été signalées dans l'Aveyron doivent se représenter dans plusieurs autres départements : le Puy-de-Dôme, le Finistère, les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, offrent sans doute des conditions analogues ; c'est ce qui nous a fait penser qu'il serait à désirer qu'une statistique des richesses minérales de chaque département, avec des aperçus pratiques sur la possibilité de leur exploitation, fût faite par l'Institut des provinces. M. l'ingénieur Coquand, l'un de nos géologues les plus distingués, qui a déjà fait des contrées de l'Aveyron l'objet de ses études minéralogiques pendant plusieurs mois, se propose d'exécuter un travail de ce genre sur ce département.

» Le Congrès qui connaît le talent de M. Coquand, l'un des membres les plus zélés de l'Institut des provinces, pourrait émettre le vœu que son travail fût inséré dans l'Annuaire de cette Société, afin de devenir un spécimen pour les travaux analogues. Cette publication serait complétée par l'adjonction de cartes dressées par M. le professeur Fournet et par M. de Hennezel, ingénieur en chef des mines, lesquelles cartes ont été mises à notre disposition. »

A la suite de sa communication, M. Cap dépose sur le bureau de magnifiques échantillons de galène, de sulfure de cuivre et de fluaté de chaux avec les ouvrages suivants :

1° Un volume in-8° intitulé : Documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères du département de l'Aveyron. — Paris, chez Langlois et Leclercq, libraires-éditeurs.

2° Une Notice sur les minerais de fer du département de l'Aveyron et des départements voisins, par M. Coquand, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon.

3° Quatre cartes relatives à l'Aveyron et à ses mines.

4° Les résultats de divers essais des minerais de l'Aveyron, par M. le directeur du laboratoire de l'École des mines; par M. l'ingénieur en chef des mines de l'Aveyron; par M. de Hannezel, ingénieur en chef des mines au Mans; par M. Peligot, essayeur à la Monnaie de Paris; par M. P.-N. Johnson, essayeur de la banque d'Angleterre.

M. Guéranger indique la succession des couches géologiques et paléontologiques des environs du Mans. Il divise l'ensemble des étages de ce terrain en quinze strates. Il invite les naturalistes à s'occuper du même sujet, et s'exprime ainsi :

« Le programme du Congrès contient la question suivante : Indiquer quels travaux les sociétés de départements doivent plus particulièrement recommander dans leur circonscription, soit en géologie, soit en paléontologie, soit en application de la géologie à l'agriculture.

» J'ai cru, messieurs, aborder une partie de cette question en exprimant le désir de voir les observateurs qui s'occupent de paléontologie s'appliquer à constater avec soin si certaines espèces enfouies dans les mêmes étages géologiques ne se rencontrent pas constamment à certaines zones de ces mêmes terrains. Ce désir s'appuie sur des observations continuées pendant un grand nombre d'années sur le grès vert du Mans, que je suis arrivé ainsi à subdiviser en plusieurs strates non précisément géologiques, mais au moins paléontologiques. Je ne veux pas dire, néanmoins, que chacun des strates possède une

forme à part ; je dirai seulement qu'on trouve dans chacun quelques fossiles qui ne sont pas dans les autres, et que le nombre des individus qui composent l'ensemble paléontologique s'y trouve profondément modifié.

» Je ne m'étendrai pas jusqu'à signaler les espèces fossiles qui m'ont servi à reconnaître les différents strates du terrain dont je me suis occupé ; cette communication prendrait des proportions que ne comporte pas une séance publique, où tant d'autres lectures beaucoup plus intéressantes doivent être entendues. Je me bornerai à faire ressortir en quelques mots les avantages de la méthode que je propose.

1° Si l'on en excepte les grandes divisions acceptées de tous les géologues, il est permis de penser que les couches géologiques de second ordre ne sont pas encore absolument définies ; les nouveaux étages proposés récemment par M. d'Orbigny viennent appuyer cette proposition dans son utile prodrome de paléontologie. Dans cet état de la science, les faits acquis, résultants des observations dirigées dans le sens que je propose, auraient pour conséquence d'éclairer ce point.

» 2° L'utilité beaucoup plus directe et beaucoup plus productive des remarques que je sollicite serait de faciliter la recherche des fossiles. Du moment où il sera reconnu que dans un étage géologique il existe plusieurs strates paléontologiques bien tranchées, il deviendra possible de les indiquer, au grand profit du collecteur, qui trouvera alors presque à coup sûr les espèces qu'il désire, et qui ne se fatiguera plus inutilement à explorer les autres strates qui ne pourraient lui présenter que des espèces différentes à celles qu'il recherche.

» Telles sont les raisons pour lesquelles il me semble à

souhaiter que l'attention se dirige dans le sens que j'indique. Nous sommes sûrement loin du jour où la somme des observations sera suffisante pour produire un résultat général, et c'est précisément pour ce motif que j'ai pensé qu'il serait utile d'en faire le sujet d'observations locales, qui alors prendraient véritablement et promptement un avantage marqué.

» En conséquence, je formule ainsi ma proposition : j'invite les naturalistes qui ont choisi la paléontologie pour sujet de leurs études, à examiner avec attention si, dans la localité qu'ils habitent, certaines espèces fossiles ne se rencontrent pas constamment dans des zones distinctes des mêmes terrains géologiques, ou si elles ne se trouvent jamais qu'à des niveaux bien définis ou dans des stations déterminées.

M. Desvoidy, qui habite l'Yonne, émet la proposition qu'aucune espèce jurassique n'a jamais été trouvée que dans l'étage auquel elle appartient. Les serpules lui paraissent seules pouvoir peut-être présenter une exception à cet égard. Aucun des crustacés de ce terrain ne se retrouve dans la craie. Il termine en appuyant la proposition de M. Guéranger.

Celui-ci rappelle que sa proposition est plus spéciale. Il demande si chaque espèce de crustacé se trouve toujours dans la même couche de terrain néocomien.

M. Rivière pense qu'on ne doit pas discuter le fond même de la question, mais seulement appeler sur ce point l'attention des géologues de province.

M. Ch. Bonaparte voudrait que l'on écrivît : déterminer si une fossile est au haut ou au bas d'une couche géologique. Il demande la suppression du mot zone.

M. Guéranger appelle zone la couche de terrain où une même coquille se rencontre constamment.

M. Rivière pense que l'obscurité provient de la mauvaise définition du mot terrain ; il n'y a point de couches à la surface du globe, mais seulement des ellipsoïdes.

M. Guéranger croit que la paléontologie donnera les meilleurs caractères pour délimiter les couches.

M. Rivière ne reconnaît pas que la paléontologie ait rendu de grands services à la géologie (Murmures).

M. Ch. Bonaparte pense que des cataclysmes ont pu transporter un animal loin de son gisement originaire, mais tout le monde est d'accord qu'il existe des fossiles caractéristiques d'un terrain : il s'agit de savoir si la même loi s'applique aux différentes zones d'un terrain.

M. Desvoidy formule ainsi la proposition : « Un terrain étant donné, examiner la présence et la fréquence des différents animaux à différentes hauteurs dans ce terrain. »

M. le président propose l'adoption de la proposition de M. Guéranger. La proposition est adoptée.

M. Rivière recommande, au nom de la commission, l'étude de l'influence des terrains sur la végétation. Mais, le sujet étant très-vaste, la commission invite les savants à envoyer les éléments nécessaires pour formuler la question d'une manière complète. Les travaux géologiques faits en province, ajoute-t-il, doivent être scientifiques et applicables ; ils doivent être dans un bon esprit, tels que ceux de MM. Passy et de Caumont, qui ont servi de point de départ aux études sur la Normandie et sur la Bretagne. Il conseille des cartes géologiques sur une grande échelle. M. Rivière décrit les vicissitudes qu'a subies pour sa définition et sa répartition le terrain cambrien de MM. Sedg-

wick et Murchison. Le nivellement topographique lui paraît devoir être appliqué à la confection des cartes géologiques. Chaque coupe serait double ; l'une serait à l'échelle naturelle ; dans l'autre, les hauteurs seraient un peu exagérées, afin de faire sentir les reliefs.

M. de Loriaire fait observer qu'il ne suffit pas de faire des cartes d'après la nature minéralogique des terrains, il faut avoir égard à l'âge des formations.

M. Rivière dit que, dans son opinion, la carte doit montrer à la fois la nature minéralogique et l'âge du terrain au moyen de signes conventionnels.

M. le président formule, d'après le rapport de M. Rivière, les propositions suivantes :

Le Congrès invite les sociétés savantes à transmettre à sa commission permanente les questions les plus importantes que soulèvent les rapports entre les roches et terrains géologiques et la végétation naturelle et agricole.

Former dans chaque département une collection géologique et paléontologique.

Faire des cartes géologiques sur carton sur la plus grande échelle possible.

Etablir des coupes et profils détaillés fondés sur un nivellement exact pour chaque terrain géologique.

Ces propositions sont adoptées.

M. Ch. Martins fait remarquer que la première question, celle de l'influence du terrain sur la distribution des espèces, est bien distincte de celle de leur influence sur le développement organique d'une espèce ; il pense qu'il est indispensable de distinguer soigneusement ces deux points de vue.

M. de Cussy voudrait que dans les cartes géologiques on tint compte de la surface meuble afin d'arriver à faire des cartes agronomiques.

M. de Caumont pense qu'une carte de cette nature serait fort différente d'une carte géologique proprement dite, et ne pourrait être confondue avec elle.

M. de Cussy appelle l'attention sur un échantillon de *Cannel-Coal*, houille flambante, des environs d'Édimbourg. Il s'exprime ainsi :

« Messieurs ,

» Permettez-moi d'appeler votre attention sur un spécimen de houille ou schiste, de la variété connue, en Angleterre, sous le nom de *Cannel-Coal*.

» Vous connaissez tous, messieurs, cette combinaison qui depuis nombre d'années est pour les habitants du Lancashire, placée plus ou moins près des mines de Wigan, d'où on l'extrait, ce qu'est pour nous le fagot de sarment qui égaye la veillée ou charme la fin du repas de famille.

» Depuis l'emploi du gaz hydrogène carburé on s'est plus ou moins occupé de la recherche du *Cannel-Coal*, dont l'adjonction à la houille dans des proportions différentes, est d'une grande importance pour la blancheur et l'éclat de ce système d'éclairage. Celui que j'ai reçu hier de l'Écosse, porte le nom de *Boghead-Cannel* et vient des mines de *Bathgate*, à quelques milles à l'Ouest d'Édimbourg, et forme une couche qui jusqu'à présent s'est présentée uniformément d'une épaisseur de 0^m,30 à 0^m,33 dans les dépôts marins du calcaire carbonifère de ces parages. Il est, comme vous voyez, d'une légèreté particulière au point que sa pesanteur spécifique est seule-

ment de 1, 155 quand les autres Cannel-Coal d'Écosse sont rarement au-dessous de 1, 25 et généralement au-dessus de 1, 3, et sa facilité de combustion est tout à fait remarquable.

» Deux analyses sérieuses en ont été faites : la première, par le docteur Penny, de l'Université andersonienne de Glasgow, a donné pour résultat de 100 parties poids :

Coke.

Parties volatiles.	71. 3
Carbone en coke.	44. 3
Cendres.	16. 8
Eau évaporée à 2 12 deg. Fahrenheit.	6. 3
	100

» Le même professeur a trouvé qu'il n'y avait que 34/100 de soufre; que le total du carbone est de 51. 4 pour 100, et que les parties volatiles en contiennent 40. 1.

» La seconde analyse est due au docteur Fyfe, également connu de la science et qui a trouvé que les mêmes 100 parties contenaient

Matières volatiles. 69	p. 100	
Coke. 31	}	contenant Carbone . 9. 25 = 30
100		Cendres. 21. 75 = 70
		100

proportions admirables pour la production du gaz que M. Fyfe porte à environ 14,880 pieds par tonne, d'une qualité de 2 pour 100 supérieure par l'épreuve du photomètre, au gaz renommé de *Lesmahago*. Suivant un troisième expérimentateur, ce résultat serait même plus élevé, et est en quantité fort au-dessus de tous les pro-

duits abtenus par les autres cannels. Toutefois, il ne faudrait pas dans l'état actuel de nos appareils, employer seule cette houille qui produirait un excédant considérable de fumée.

» Dans les districts dont le gaz est le produit de cette variété de combustible, on fait usage de l'appareil de *Neilson* dont le bec est en forme de queue de poisson. Cet appareil réclame, pour donner un jet complet, une pression de 6 à 7/10, et peut en supporter une bien plus forte sans donner de fumée; aussi, recommande-t-on principalement de faire usage du *Boghead-Cannel* comme mélange avec des qualités inférieures. »

M. Sellier rappelle les propriétés de l'huile de schiste, qui, dans les usages économiques, peut remplacer le cannel-coal.

M. Guérin-Menneville fait, au nom de la commission, un rapport sur l'impulsion à donner aux études de zoologie agricole :

Projet de programme, par M. Guérin-Menneville.

« Le but vers lequel doivent tendre les études des agronomes qui s'occupent de *zoologie agricole* est la connaissance complète des conditions d'existence des animaux utiles et nuisibles, afin d'arriver à l'*introduction*, à l'*amélioration* et à la *conservation* des premiers, et à la *destruction* ou à l'*éloignement* des seconds.

» Les connaissances relatives à l'*introduction* d'animaux étrangers, susceptibles de devenir utiles à nos populations, embrassent diverses questions d'histoire naturelle générale, et surtout celles qui portent plus spécialement sur la *domestication* et la *naturalisation* des animaux,

questions si bien traitées par M. I. Geoffroy Saint-Hilaire dans ses cours au Muséum d'histoire naturelle et dans un remarquable *rapport général sur les questions relatives à la domestication et à la naturalisation des animaux utiles* fait au ministre de l'agriculture et du commerce en novembre 1849.

» Les connaissances qui peuvent conduire à l'*amélioration* des animaux introduits chez nous ou récemment embrassent toutes les questions relatives aux meilleurs modes d'alimentation de ces animaux, aux croisements, au choix des races et aux soins hygiéniques nécessaires pour les conserver dans toute leur beauté. Tout le monde connaît les résultats admirables obtenus par les Anglais relativement aux races d'animaux de boucherie et à celles des chevaux. On sait aussi que les études persévérantes faites dans nos haras ont considérablement influé sur l'amélioration de nos races de chevaux, et cela est si généralement reconnu et admis aujourd'hui que l'agriculture demande que ce mode d'amélioration soit appliqué à des animaux domestiques plus petits, mais non moins utiles au pays, aux vers à soie, qui donnent à la France un produit presque aussi important que la race chevaline.

» Les travaux relatifs à la *conservation* des animaux utiles comprennent l'étude des maladies ou épizooties, étude longue et difficile qui exige le concours des connaissances les plus variées et les plus profondes.

» Le nombre des animaux utiles est très-borné; mais il n'en est malheureusement pas de même des animaux nuisibles. Ces derniers appartiennent à toutes les classes du règne animal; ils s'attaquent à l'homme, soit directement, soit indirectement, en détruisant ses provisions, ses cultures, ses habitations, ses vêtements, etc.

» Parmi les animaux qui nuisent aux cultures, les insectes tiennent le premier rang à cause de l'étendue des ravages qu'ils font dans nos champs et de la difficulté que nous éprouvons à les détruire.

» Dans la nature abandonnée à elle-même, les insectes sont très-utiles, parce qu'ils règlent la multiplication des végétaux et sont l'un des principaux agents pour maintenir chaque espèce dans de justes limites.

» Ces mêmes insectes, si utiles quand on les envisage sous ce point de vue, deviennent des fléaux redoutables quand ils agissent sur des végétaux que l'homme multiplie et cultive pour ses besoins, pour sa nourriture. Comme ils se développent toujours en raison des substances qui sont à leur disposition, ils sont plus nombreux et par conséquent plus dangereux dans les pays de grande culture, et si la nature n'avait pas attaché à chacune de leurs espèces des ennemis destinés à limiter aussi leur multiplication, il est certain qu'ils finiraient par anéantir nos récoltes.

» Cependant cette protection de la nature, ces parasites auxquels nous devons la réussite de la majorité de nos récoltes, n'agissent pas aussi régulièrement qu'il le faudrait dans notre intérêt. Ils ne deviennent nombreux qu'à la suite des grandes invasions de nos ennemis; ils ne détruisent ceux-ci qu'après leur avoir laissé accomplir leurs ravages pendant plusieurs années, et encore ne les détruisent-ils qu'en partie, laissant exister assez d'individus pour que l'espèce ne puisse s'éteindre, ce qui nous maintient toujours dans de justes craintes pour le résultat de nos travaux agricoles.

» Il serait trop long d'énumérer ici les pertes que les insectes nous font éprouver. Tout le monde connaît le

tort que les charançons, les alucites, les teignes, diverses mouches, plusieurs coléoptères font à nos céréales dans nos greniers et dans nos champs. La pyrale est célèbre par le mal qu'elle fait à nos cultures viticoles. Nos récoltes d'huile d'olive, dans le midi de la France, sont trop souvent compromises par d'autres espèces. Enfin, si nous voulions parler de tous les insectes qui nous font un tort réel, il nous faudrait passer en revue toutes nos cultures.

» Dans un remarquable travail fait par M. Richard (du Cantal), et destiné à appuyer une proposition présentée à l'Assemblée nationale et tendant à ce que des études soient faites pour chercher des moyens propres à détruire les insectes nuisibles à l'agriculture, ce savant agronome a montré que, pour quelques-unes de nos grandes cultures seulement, les insectes nous font éprouver chaque année une perte s'élevant à 213 millions de francs.

» L'honorable M. de Limayrac, en combattant les moyens législatifs proposés par M. Richard pour arriver à protéger nos campagnes contre les invasions des insectes, a reconnu la force des considérations qui avaient porté le représentant du Cantal à faire sa proposition. En effet, il disait dans son rapport, en parlant de cette proposition : « L'utilité de son objet ne saurait être contestée par personne. Il est d'un haut intérêt pour l'agriculture de diminuer les pertes annuelles qu'elle supporte par le fait des insectes qui dévastent ses plus beaux produits : la vigne, les céréales, les fourrages, les forêts et tant d'autres. » Et plus loin il ajoute : « Si vous aviez à statuer sur l'unique question de savoir s'il y a convenance à provoquer des études sur l'histoire naturelle des insectes nuisibles à l'agriculture, le doute ne serait pas permis. A moins d'être

demeuré étranger ou insensible aux découvertes modernes sur ces insectes, on ne saurait nier l'utilité de combiner la pratique avec les observations de la science, lorsqu'elles sont passées dans le domaine des faits. Qui ne sait que l'étude des mœurs et des rapports de ces parasites a plusieurs fois révélé le secret de leur destruction. La pyrale en offre un curieux exemple. Pour prévenir l'éclosion de ces myriades de chenilles, contre lesquelles la main-d'œuvre la plus active est impuissante après leur naissance, il faut connaître les habitudes de l'insecte, il faut découvrir les dépôts de ses germes, qui s'animent à une époque donnée. La science, unie à l'esprit d'observation de l'homme pratique, peut seule pénétrer ces mystères de la nature, et l'on ne saurait trop l'exciter et l'encourager. »

» Après ces témoignages de l'importance que les agriculteurs et les législateurs attachent à ces questions, après tout ce que nous en avons dit nous-même dans une foule d'écrits, à l'Académie des sciences, à la Société nationale et centrale d'agriculture, dans les diverses séances du Congrès scientifique de France, etc. Nous croyons inutile d'insister davantage sur l'utilité de travaux bien exécutés sur l'histoire naturelle des insectes nuisibles à l'agriculture.

» Cependant, si cette utilité est généralement reconnue, pouvons-nous dire que l'on a fait chez nous ce qui est nécessaire pour donner satisfaction à ce besoin de l'agriculture ? Nous ne le croyons pas. Des efforts isolés, dus à des hommes pleins de zèle ; un prix de 4,000 fr. fondé par la Société nationale et centrale d'agriculture, pour récompenser les personnes qui auront découvert et mis en pratique des moyens propres à détruire les insectes nuisibles

à l'agriculture; quelques missions trop temporaires données par le gouvernement, un cours de zoologie agricole fait à l'Institut agronomique de Versailles, cours très-général embrassant l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, l'administration des premiers soins, la zoologie générale, la zoologie agricole, etc., etc. Voilà ce qui a été fait jusqu'ici. Certainement c'est déjà quelque chose; mais ce n'est pas assez, et en attendant que le gouvernement soit dans la possibilité de faire plus et mieux, il appartient à toutes les sociétés savantes des départements de provoquer de nouveaux travaux et d'encourager les observateurs qui ont assez de zèle pour les entreprendre.

» Il faudrait engager les membres de ces sociétés à se livrer à des observations suivies sur les mœurs des insectes qui nuisent à nos forêts, à nos arbres fruitiers, à nos prairies, à nos vignobles, à nos mûriers, à nos oliviers, et surtout à nos céréales, attaquées par un grand nombre d'ennemis que nous connaissons à peine. Il faudrait surtout leur dire de ne pas attendre l'invasion de ces fléaux pour les étudier, mais de faire ces recherches dans les années où les insectes ne sont pas assez multipliés pour que leurs ravages soient inquiétants, afin que les résultats de ces travaux puissent être assez mûris, être applicables, quand les ennemis de nos cultures se montreront en grand nombre.

» Il faudrait que ces savants, que ces agriculteurs instruits et dévoués voulussent bien, sans composer de grands mémoires, tenir seulement note de l'importance des dégâts causés par les insectes aux végétaux, qu'ils étudieraient sous ce point de vue. Ils devraient noter avec soin l'époque de l'apparition de ces insectes, leur manière de vivre et de se reproduire, les lieux où les femelles font

leur ponte, l'époque de l'éclosion des œufs, l'histoire de la vie des jeunes vers ou larves, la manière dont ces larves nuisent aux végétaux sur lesquels elles sont destinées à vivre, jusqu'au moment de leur métamorphose en chrysalides et ensuite en insectes parfaits, destinés à reproduire leur espèce.

» Si ces personnes savaient dessiner, elles feraient bien d'ajouter quelques figures à ces notes ; mais dans tous les cas, elles devraient conserver, dans de l'esprit de vin, un assez grand nombre des insectes étudiés par elles, des œufs, des larves à divers degrés de développement, des chrysalides et des insectes parfaits des deux sexes. Il serait aussi très-utile de conserver dans des boîtes les végétaux ou quelques-unes de leurs parties, montrant les altérations produites par les insectes dont on aurait observé ainsi les mœurs.

» Au moyen de ces matériaux, il serait possible d'arriver à composer, pour notre pays, une histoire naturelle des insectes qui nuisent à l'agriculture, et si le gouvernement voulait ou pouvait faire ce que les gouvernements de Prusse et d'Amérique ont exécuté, en faisant publier de grands et utiles ouvrages sur l'histoire naturelle des insectes nuisibles aux forêts et aux végétaux cultivés, nous prendrions enfin, sous ce point de vue, le rang qui nous convient parmi les nations civilisées. Un pareil travail, protégé par toutes les sociétés savantes de la France, et dont les résultats seraient publiés par les soins du gouvernement, amènerait certainement des progrès réels dans nos pratiques agricoles, et par suite dans le rendement de nos récoltes, et il payerait ainsi largement au pays les dépenses insignifiantes dans lesquelles il l'aurait entraîné.

» Les questions qui vont suivre sont très-générales; ces indications fondamentales devront être complétées, dans l'avenir, par celles de sujets d'études plus détaillées. En attendant que la commission ait pu préparer ce travail pour l'année prochaine, le congrès adresse aux zoologistes des sociétés savantes des départements les demandes suivantes :

» 1° Bien fixer le nom scientifique des espèces, en y rapportant comme synonymes tous les noms vulgaires et locaux employés pour les désigner.

» On sait que le premier besoin, en histoire naturelle, est de s'entendre sur les espèces dont on étudie l'histoire, que ces espèces soient utiles ou nuisibles.

» 2° Étudier les mœurs des animaux nuisibles, faire connaître la nature et l'étendue du tort qu'ils font éprouver à l'agriculture, et tâcher d'indiquer, d'après ces données, les moyens de les éloigner ou de les détruire.

» 3° Faire des observations précises sur le régime des oiseaux plus ou moins polyphages ou omnivores, afin de savoir si le tort qu'ils nous font n'est pas largement compensé par la destruction de certains insectes qui nuisent beaucoup plus à nos cultures.

» 4° Établir des catalogues des insectes qui vivent dans nos diverses localités, afin de parvenir à la connaissance de toutes les espèces propres à la France, en indiquant, autant que possible, celles qui sont particulières à certaines localités.

» De semblables travaux préparatoires, bien exécutés par des savants qui habitent les départements pendant une grande partie de l'année, seraient la base et les matériaux d'une *histoire naturelle de la France*, ouvrage honorable et utile au pays, dont votre rapporteur a conçu le plan

depuis quelques années, ouvrage qui ferait connaître aux habitants de la France qui s'occupent d'agriculture, de commerce et d'industrie, les richesses naturelles de notre sol. »

M. Thomas, à propos de la seconde question, voudrait que l'on étudie si le système des élaguages et des coupes sombres n'est pas propre à favoriser la multiplication des insectes nuisibles, et il appelle sur ce point l'attention des forestiers.

M. Ch. Bonaparte remarque qu'en France la zoologie appliquée est maintenant en complète décadence, après avoir fleuri sous Cuvier, qui, avec Linné et Aristote, en ont marqué les grandes époques. La cause en est que la zoologie n'offre aucune espérance d'avenir à ceux qui la cultivent, et est même repoussée par l'Académie des sciences. Il voudrait qu'à Paris les nouvelles espèces découvertes en France fussent représentées au Muséum d'histoire naturelle. Il cite comme manquants l'exemple de la perdrix rochassière du Dauphiné, et parmi les poissons, son *Leuciscus cenisophilus* de la Seine elle-même. Les rapports de l'Académie des sciences contiennent les erreurs les plus impardonnables. On a voulu faire une science à part de l'ovologie, cette branche importante de la physiologie, tout en négligeant, pour la classification des *vertébrés à sang froid*, les caractères qu'elle nous offre. Il faudrait donc que les zoologistes, pour l'honneur de leur pays, aient l'espérance d'une retraite, sans risquer de voir compromettre leurs cheveux blancs en professant au delà des limites de leurs facultés, tandis que d'autres bégayent en mauvais français des banalités déplorables. Pour la rédaction des faunes départementales, on doit être en garde contre deux écueils, celui d'admettre comme espèces con-

nues celles qui ne le seraient pas; l'autre de faire des espèces nouvelles de celles qui sont déjà connues.

Il termine en appuyant les propositions de M. Guérin-Menneville, et en recommandant son beau plan d'ouvrage.

Il émet donc trois propositions :

Le congrès recommande aux sociétés savantes de rassembler les éléments d'une faune française ;

De réunir au Muséum d'histoire naturelle, d'une manière plus complète, toutes les productions zoologiques de France ;

D'encourager les études zoologiques dans les départements.

Les propositions de M. Guérin-Menneville sont adoptées. Il dépose sur le bureau quelques-unes de ses brochures sur la sériculture.

Interpellé par M. Desvoidy, M. Guérin répond que les vers provenant d'œufs chinois ont péri à Paris, se sont développés dans le Midi, et forment une race nouvelle plus rustique, plus sobre et donnant un très-beau cocon. Il y aurait, ajoute-t-il, des papillons très-utiles à introduire en France comme succédanés du vers à soie.

M. Buteux fait, au nom de la commission, les propositions suivantes :

Commission des sciences naturelles.

« Dans un assez grand nombre de départements, il n'existe aucun musée d'histoire naturelle, et il est rare de rencontrer dans ceux que possèdent les autres départements, une collection complète de roches et de minéraux des terrains qui les constituent. Pour les connaître,

il faut venir à Paris, à l'École des mines, où des armoires vitrées, pour chaque département, renferment des échantillons qui en proviennent.

» La commission a pensé que pour faire cesser cet état de choses, il y avait lieu de la part du Congrès,

» 1° A engager les villes chefs-lieu de départements, qui manquent de musée, à en établir, et les autres à compléter leurs collections;

» 2° A signaler surtout le moment actuel comme favorable, attendu que le muséum d'histoire naturelle de Paris possède en double une grande quantité de roches et de minéraux que le gouvernement a l'intention de distribuer aux musées des départements qui en demanderont;

» 3° D'engager le gouvernement de persévérer dans cette résolution, prise il y a plusieurs années, dans la vue de faciliter aux départements les moyens d'instruction, et de lui exprimer en même temps le désir de la voir très-prochainement mise à exécution.

» La commission estimant en outre qu'il est important pour les populations de connaître surtout les productions de leur sol propose au Congrès, d'inviter les commissions administratives des musées, à distribuer les collections en deux parties, l'une qui offrirait tout ce qui se trouve dans le département, l'autre les objets qui lui sont étrangers, et que la ville pourrait se procurer. Les végétaux renfermés dans les herbiers ne pouvant être offerts à la vue, un tableau présenterait la liste de tous les végétaux du département. De cette manière, en un instant, on aurait une idée exacte des minéraux, des végétaux, et des animaux du pays, avantage qu'apprécieraient les savants étrangers qui visiteraient le musée.

» La commission fait observer que les propositions qu'elle vient de formuler sont toutefois conformes aux idées que M. Rivière a développé, dans une brochure sur les musées, publiée en 1849.

» Établir des communications et des échanges plus utiles entre les collections appartenant à l'État et les musées départementaux. »

M. Rivière dit qu'à l'école des mines la collection des roches de la France n'existe pas, et que le muséum possède très-peu de doubles de la France, il pense qu'il n'y a pas mille échantillons.

M. Mahul cite la ville de Gap comme un exemple de collection locale à suivre par les autres départements, à l'appui de la seconde proposition.

M. Ch. Martins signale le musée géologique et botanique de M. Lecoq à Clermont comme un modèle de musée régional.

M. Ch. Bonaparte voudrait qu'un des inspecteurs du gouvernement visitât les musées de province où sont des objets qui manquent à Paris. Il cite comme très-riches les musées de Strasbourg et celui de Marseille, comme contenant des objets curieux.

M. Calemard-Lafayette se plaint de l'inégalité des échanges qui ont lieu entre Paris et la province.

M. de Caumont communique la lettre suivante, écrite au nom du président de la République, par le général Roguet. Voici cette lettre :

Monsieur le président,

Les nombreuses occupations du président de la République ne lui ayant pas permis de se rendre à la séance du Congrès des Sociétés savantes des départements, il me

charge d'avoir l'honneur de vous exprimer tous ses regrets, et de vous informer qu'il recevra messieurs les membres du bureau du Congrès, demain jeudi, 27 février, à 10 heures du matin.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le général, aide-de-camp du président.

ROGUET.

M. de Caumont ajoute que les bureaux du Congrès se sont rendus à l'heure indiquée au palais de l'Élysée; que M. le président de la République a reçu la députation avec la plus grande amabilité, et l'a assurée de l'intérêt qu'il porte aux travaux du Congrès des délégués des sociétés savantes des départements, et à ceux de l'Institut des provinces, dont il a bien voulu être membre.

M. Coulvier-Gravier expose les résultats qu'il a obtenus dans l'étude des étoiles filantes.

« Messieurs,

» Depuis les temps les plus reculés, l'attention de tous les philosophes et des astronomes les plus illustres s'est arrêté avec intérêt sur l'apparition de ce mystérieux phénomène connu sous le nom d'*étoiles filantes*. Aussi, les Chinois, les Indiens, les Égyptiens, les Chaldéens, les Romains et les Arabes, tout le monde s'est ému de l'apparition de ces incompréhensibles météores. Tous, sans exception, ont voulu, ont désiré connaître les lois qui les régissaient.

» De là sont nés les différents systèmes, les hypothèses

les plus diverses pour les expliquer et les rattacher à telle ou telle partie du système du monde.

» On peut distribuer l'histoire des étoiles filantes en quatre périodes, comme suit :

» La *première période* est remplie des récits faits à toutes les époques, de l'apparition des pierres qui tombent du ciel et des hypothèses à l'aide desquelles on cherchait à se rendre compte de leur origine.

» La *deuxième période* commence à la publication d'un ouvrage de Chladni, en avril 1794. Chladni, qui avoue n'avoir jamais vu un bolide, qui n'avait que des observations faites en courant, ne pouvait donner d'exactitude rigoureuse à son explication.

» Pendant cette seconde période, les physiciens s'étaient appliqués, jusqu'en 1833, à déterminer principalement la hauteur, la vitesse des étoiles filantes, et surtout leur composition toute particulière. Malgré tous les efforts des élèves de Chladni, et parmi eux les plus remarquables, Brandes et Benzemberg, aucun résultat saillant n'a été obtenu.

» La *troisième période*, dite des astronomes, date de l'apparition extraordinaire d'étoiles filantes dans la nuit du 12 au 13 novembre 1833, aux États-Unis d'Amérique. Mais, comme on a recherché les retours antérieurs pour la même époque, la période en question a été retrospective.

» Dans cette période, les astronomes se sont occupés des retours annuels et de leur point de convergence et de divergence sur la sphère céleste.

» Les astronomes, comme les physiciens de la seconde période, ont été impuissants pour trouver les véritables lois du phénomène. Dans cette étude, il fallait commencer,

comme pour l'astronomie, par le pénible travail de détail réclamé de tout le monde, et que personne n'a voulu exécuter.

» La *quatrième période* date de 1841. Nos observations et discussions ont un caractère tout à fait particulier, comme on l'a déjà vu, et comme on le verra encore mieux par la suite. Notre arrivée à Paris coïncide justement avec l'époque où la marche capricieuse des *météores filants* avait trompé toutes les prévisions et tous les calculs des astronomes.

» Poussé par une vocation naturelle, l'année 1841, célèbre par l'apparition d'une comète remarquable, vit commencer mes observations sur les étoiles filantes.

» Mes études, ensuite mes occupations agricoles et commerciales, ne se prêtaient nullement à ce que j'entreprisse un journal de mes observations. D'ailleurs, ces observations, jusqu'en 1841, n'auraient pu servir pour établir les lois du phénomène, car j'observai seul. Ce n'est qu'alors qu'un de mes employés, que je formai à l'étude des étoiles filantes, vint m'aider, et que nous eûmes constamment depuis toute l'étendue du firmament sous les yeux.

» Au commencement de 1845, M. Saigey devint mon collaborateur. Nos recherches nous permirent, après le maximum d'août de cette même année, de faire connaître à l'Académie des sciences des résultats qui attirèrent son attention et me valurent un rapport au nom d'une commission, composée de MM. Arago, Pouillet Babinet. Les conclusions du rapport, qui m'étaient des plus favorables, furent adoptées par l'Académie.

» L'Académie avait désiré que je représentasse graphiquement autant, qu'il me serait possible, les résultats

moyens de mes observations. Entrant dans le vœu de l'Académie, je continuai à lui faire de nouvelles communications qui m'attirèrent de plus en plus ses sympathies. Elle appuya en masse une demande adressée au ministre pour le prier de m'accorder une allocation suffisante, afin de m'indemniser des sacrifices que je faisais à la science.

» En réponse à une lettre de M. de Salvandy qui demandait au bureau des longitudes son opinion sur la valeur de mes travaux, M. Arago répondit, en son nom, qu'il était nécessaire de continuer mes recherches, puisque de leur discussion méthodique devait en ressortir les résultats les plus importants et les plus inattendus. M. de Salvandy m'autorisa, sur la demande du bureau des longitudes, à choisir parmi les bâtiments de l'État le local que je trouverais le plus convenable à mes observations, l'observatoire, par ses nouvelles constructions, étant devenu (ajoutait le bureau des longitudes) tout à fait impropre à mon genre de recherches.

» M. de Mackau, ensuite MM. de Montebello, Cunin-Gridaine et de Salvandy, s'étaient entendus entre eux pour me donner une allocation suffisante afin de pouvoir étendre et continuer mes recherches. La révolution de février rendit inutiles les bonnes dispositions qui avaient été prises à mon égard. Seulement, j'eus le bonheur de rencontrer M. Bethmont, qui, dans son désir de protéger les sciences, me fit obtenir au palais du Luxembourg le local que j'avais choisi comme le plus favorable à la continuation de mes recherches.

» Au lieu des descriptions fantastiques d'étoiles filantes et des bolides ou *globes filants*, comme nous les avons nommés, nous avons restitué à tous ces météores leur véritable caractère et leur cachet particulier. Nous avons re-

connu par les faits qui se sont présentés dans la discussion de nos observations, que grâce à nos dispendieuses, fatigantes et patientes recherches, nous avons créé une nouvelle science qui, si elle tient d'une part à l'astronomie, se rattache aussi à d'autres branches de nos connaissances, comme on le verra par la suite.

» Les lois que nous avons déjà fait connaître sont :

» 1° Le nombre horaire moyen d'étoiles filantes par chaque heure de la nuit, et même pendant le jour, a été obtenu d'une manière régulière.

» 2° Nous avons fait connaître que du mois de janvier à la fin de juin, le nombre horaire moyen des étoiles filantes, excepté dans deux petits maximum en février et fin avril, était très-faible comparativement au nombre horaire moyen de la fin de juin à la fin de décembre.

» 3° Nous avons démontré qu'aucun maximum n'avait lieu subitement, et que le nombre croissait progressivement et décroissait de même; que le maximum d'août, par exemple, mettait un mois à croître et un mois à décroître, qu'il en était de même des autres maximum; enfin, que si, par hasard, il arrivait en dehors de la régularité bien connue du phénomène des accidents, comme en 1799, comme en 1833, suivant le dire des Américains, toujours ces accidents seraient vus à l'avance par un accroissement inusité d'étoiles filantes.

» 4° Les étoiles filantes, placées sur des planisphères représentant les *seize* directions azimuthales, ont démontré la manière exacte de leur apparition dans le ciel et détruit bien des préjugés ou des erreurs, notamment le point *radiant* inventé par Olmsted.

» 5° Les centres de chaque groupe d'étoiles filantes étant calculés et portés sur une courbe polaire formant

une ellipse dont le grand axe passe par le zénith dans la direction N. N. E. — S. S. O., la distance au sommet N. N. E. est de 43° , et la distance au sommet S. S. O. 26° . En d'autres termes, cela prouve que, par une force jusqu'à présent inconnue, toutes les étoiles filantes de chaque direction sont attirées vers le N. N. E., sommet de l'ellipse, comme s'il existait là un pôle attractif.

» Il importe pour la science de savoir si le sommet de cette ellipse descend vers le *sud* ou remonte vers le *nord*. Nous pouvons cependant déjà dire que le sommet de l'ellipse n'est pas stationnaire.

» 6° Si sur une courbe polaire vous placez les nombres d'étoiles filantes par chaque direction pour une année, vous trouverez que la résultante de toutes les directions n'est jamais semblable, c'est-à-dire qu'elle varie chaque année et quelquefois de plus de 100 degrés. Ces changements n'altèrent en rien la régularité du phénomène sous le rapport du nombre horaire moyen d'étoiles filantes.

» De combien d'autres lois n'aurai-je pas encore à vous entretenir ; mais elles ne sont pas encore publiées, jusque-là je dois me taire. Qu'il soit bien entendu, une fois pour toutes, que toutes les lois que nous énoncerons seront tellement appuyées par un si grand nombre de faits qu'elles ne pourront plus subir que des variations insensibles. Elles deviendront, en un mot, le Code immuable des étoiles filantes.

» Notre série d'observations n'aura point d'égale, puisque, se poursuivant sans interruption, elle aura sur toute autre qui viendrait à commencer un nombre d'années assez considérable.

» Nous seuls, messieurs, savons, par la longue expérience du phénomène, où nous serons conduits. Les lois

que nous avons obtenues sont une sûre garantie pour celles que nous aurons à énoncer successivement, aussitôt que l'étude de chacune d'elles en aura été achevée.

» M. Leverrier disait, dans son rapport au ministre de l'instruction publique, que si les études que nous avons faites n'avaient pas été entreprises, il faudrait se mettre à l'œuvre. Ces études, faites à mes frais, n'ont donc rien coûté à l'État. Celui-ci est maintenant certain qu'en nous donnant les moyens d'exécution qui nous sont indispensables, ils ne seront pas employés en tâtonnements, puisque la route où nous marchons nous est bien connue et que nous seuls savons où nous devons aboutir. »

Le Congrès recommande à l'attention du gouvernement les travaux de M. Coulvier-Gravier.

M. de Moncel lit une notice sur l'arénométrie et fait connaître un nouvel appareil de son invention :

« La question des courants atmosphériques, dit M. du Moncel, est une des questions les plus importantes et pourtant des moins étudiées de la météorologie ; c'est à peine si on est parvenu à expliquer d'une manière complètement incontestable les vents réguliers, tels que les alizés, les moussons, les brises de terre et de mer et les vents éthériens de la Méditerranée. Mais quant aux vents irréguliers qui règnent plus ou moins longtemps et d'une manière permanente dans nos climats, on n'en est encore qu'à des conjectures mal définies qui ne peuvent être d'aucun secours pour l'application.

» Doit-on attribuer ce peu de connaissances qu'on a acquises sur un phénomène qui nous touche de si près à la difficulté des observations ou aux réactions trop multipliées des diverses causes perturbatrices de l'équilibre de l'atmosphère ? Il est probable que ces deux motifs ont agi de

concert pour décourager les météorologistes les plus intrépides. Pourtant, sans préjuger entièrement de la réussite des recherches qu'on pourra faire sur cette matière, je crois néanmoins qu'au moyen d'instruments convenables, d'un usage facile, et surtout de nombreuses observations faites simultanément dans un grand nombre de lieux, on pourrait arriver à quelques résultats susceptibles de mettre sur la voie d'importantes découvertes, surtout en accompagnant ces observations de celles du baromètre, de l'hygromètre, du thermomètre et même de l'électromètre.

» La plupart des lois de la physique, en effet, découlent de l'expérience. Ainsi, les lois de l'hygrométrie, de la pression barométrique, de la distribution de la chaleur à la surface du globe, de l'électricité atmosphérique, n'ont été établies que par le recensement d'une très-grande quantité d'observations ; pourquoi n'en serait-il pas de même des vents ?

» Parmi les différentes hypothèses par lesquelles on a voulu expliquer les vents de nos climats, l'une des plus ingénieuses est celle de M. Dove, physicien allemand du plus grand mérite. D'après lui, ces vents seraient le résultat de tourbillons qui auraient pris leur origine de la rencontre des vents régnants du sud-ouest (courant supérieur de l'alizé) et des vents du nord-est (l'alizé lui-même).

» Ceux-ci, en effet, paraissent n'avoir été neutralisés dans nos climats que par l'abaissement des premiers, et ce qui le prouve, c'est qu'en s'avancant vers le nord, on les retrouve de nouveau. Mais les masses d'air charriées vers les pôles par les vents du sud-ouest doivent revenir vers l'équateur, et si c'est par les continents que s'opère ce retour, comme le prétend M. Dove, elles contribuent puis-

samment à donner aux vents du nord-est une action prépondérante capable de refouler vers l'ouest la limite des deux courants, et, par suite, les tourbillons qui en résultent ; il arrive alors que les lieux sur lesquels ces tourbillons passent, se trouvent recevoir l'impression du vent correspondant à la portion de cercle qui les couvre successivement ; car ces tourbillons, engendrés par la rencontre des courants, se déplacent avec eux, et peuvent rarement être observés complètement dans une même localité ; c'est ce qui explique les changements alternatifs que l'on remarque souvent dans les vents lorsqu'ils se font sentir sur la limite de deux tourbillons consécutifs (1). D'après cette hypothèse, il s'ensuit nécessairement que les vents doivent se succéder dans un certain ordre qui dépend de la direction selon laquelle sont entraînés les tourbillons ; mais il doit en advenir que leur sens de rotation est du nord au sud par l'est pour notre hémisphère, et du nord au sud par l'ouest pour l'hémisphère austral.

» Bien que M. Dove ait fourni déjà un certain nombre d'observations à l'appui de cette opinion, elles ne sont pourtant pas assez nombreuses pour être concluantes ; d'ailleurs, seraient-elles vraies, il ne faudrait pas s'étonner de trouver encore bien des anomalies qui tiendraient aux différentes influences atmosphériques dont il est vrai qu'on pourrait tenir compte. Ainsi, par exemple, supposons qu'un vent général du sud-ouest ait le dessus, mais que la partie occidentale de l'Europe soit très-chaude, tandis que les régions orientales seront restées très-

(1) Pendant près d'un mois j'ai observé une alternance successive entre les vents du sud-ouest et les vents du sud-est, et dans les intervalles, la présence de petits tourbillons qui faisaient tourner sur elle-même la girouette en sens contraire de la succession normale des vents.

froides, cette différence de température engendrera immédiatement un vent d'est, et lorsque ce vent rencontrera celui du sud-ouest, il se formera un vent du sud-est qui pourra se transformer en un véritable vent du sud.

» Supposons maintenant qu'une région s'échauffe outre mesure et qu'il n'y ait aucun vent dominant, l'air froid affluera de tous côtés, et suivant que l'observateur sera au nord, à l'est, au sud ou à l'ouest, il sentira un vent différent soufflant des points correspondants de l'horizon.

» Tout ce que nous venons de dire prouve l'utilité d'observations sérieuses. Je dis sérieuses, car je ne puis considérer comme telles la simple observation de la girouette. Quand bien même elle serait faite quatre fois par jour, elle ne pourrait donner une idée exacte de la direction du vent. Depuis que je fais des observations, j'ai toujours vu que les vents les plus fixes soufflaient dans un angle de plus de 90°, et que leurs fréquences étaient quelquefois si nombreuses que j'en ai compté jusqu'à dix-sept cent soixante et onze pour un même vent en vingt-quatre heures. Il faudrait de plus avoir ces observations en assez grand nombre pour que les irrégularités qui peuvent résulter, comme nous l'avons vu, d'une foule de circonstances différentes, disparussent dans la moyenne.

» M. Martins, dans les excellentes notes qu'il a ajoutées à sa traduction de la météorologie, indique pour ce genre d'observations plusieurs instruments à indications continues qui sont très-ingénieux ; mais ces appareils, qui, comme celui de M. d'Ons-en-Bray et autres, indiquent au moyen de traits tracés sur du papier les moindres variations de vent ainsi que leur durée, ont l'inconvénient, employés seuls d'abord, d'être assez compliqués pour le recensement des observations, et, en

second lieu, de ne pas simplifier les calculs de moyenne qui, en définitive, sont les seuls importants en météorologie. D'ailleurs il arrive souvent, quand les vents varient beaucoup dans la journée, que ces indications se confondent dans le même trait en formant une série de lignes tellement rapprochées les unes des autres, qu'il est difficile de savoir où l'une finit et où l'autre commence.

» Les deux appareils que j'ai imaginés et qu'on pourrait, si on le voulait, réunir en un seul, satisfont à toutes les exigences que réclament ces sortes d'observations. L'un, fondé sur le principe des instruments précédents, peut non-seulement faire connaître la persistance de tous les vents possibles, le sens de leur succession et l'heure à laquelle chacun a commencé et fini, mais encore les moindres variations survenues dans leur fond ou leur vitesse.

» L'autre appareil, beaucoup plus important, comme nous l'avons dit, pour les études météorologiques, rapporte à une série de huit vents seulement les indications relatives à tous les vents possibles. Cet instrument, qui réunit en outre un pluviomètre, et que j'ai appelé indicateur éolien, peut être calculé pour un intervalle de douze heures entre les observations comme pour un intervalle de vingt-quatre, et l'on peut noter à chaque observation :

- » 1° Les différentes directions des vents;
- » 2° Le nombre de fois qu'ils ont soufflé dans la même direction;
- » 3° Le sens dans lequel ils se sont succédé;
- » 4° La totalité du temps que chacun a soufflé;
- » 5° Leur vitesse moyenne réciproque;

» 6° La quantité d'eau tombée sous l'influence de chacun d'eux ;

» 7° La durée totale de la pluie.

» Cet appareil se compose d'une cage octogone en charpente de 60 centimètres de diamètre sur un mètre de hauteur (1) au centre de laquelle s'élève une girouette à axe mobile ; intérieurement elle est divisée, pour ainsi dire, en trois étages correspondant aux diverses indications que cet instrument doit fournir ; ainsi, la partie basse est destinée à la constatation de la fréquence des vents et du sens de leur succession ; la partie mitoyenne est occupée par le pluviomètre et l'appareil qui donne la mesure de la persistance de chaque vent ; enfin, la partie supérieure est consacrée à l'anémomètre proprement dit, au moyen duquel on connaît la force moyenne de ceux des huit principaux vents qui ont soufflé, par rapport à leur durée.

» La première partie se compose de huit systèmes indicateurs qui correspondent chacun à un des huit vents principaux, dont la fréquence, c'est-à-dire le nombre de fois qu'ils ont soufflé d'un même côté, est estimée au moyen de deux roues d'échappement horizontales qui avancent d'un cran à chaque passage du vent. Comme l'impulsion est donnée à ces deux roues par le même bras de levier que vient de frapper, soit d'un côté, soit de l'autre, une languette attachant à l'axe de la girouette, on peut, en consultant l'une et l'autre de ces deux roues, connaître la fréquence d'un vent, soit dans un sens, soit dans l'autre.

(1) Cette dimension correspond à un intervalle d'observation de douze heures.

» Si l'on mesure le temps qu'un liquide met à s'écouler goutte par goutte d'un réservoir à mince paroi et à niveau constant, de manière à remplir successivement une capacité à parois verticales, on pourra, par réciproque, estimer le temps d'écoulement de ce liquide à un ou plusieurs intervalles donnés par les différences des hauteurs que l'on observe. Or supposons que, par le moyen d'un entonnoir soudé à l'axe de la girouette, et par conséquent mobile avec elle, l'eau d'un semblable réservoir se trouve déversée en plus ou moins grande quantité dans huit vases de capacité égale, disposés autour de cet axe, on pourra apprécier la persistance de chaque vent par la hauteur de l'eau dans celle de ces cases qui lui correspond. Cette partie de l'appareil est donc, en quelque sorte, une espèce de clepsydre.

» Le pluviomètre est fondé sur le même système de distribution de l'eau; seulement l'eau, au lieu de provenir d'un réservoir, vient d'une bassine exposée à la pluie, sur la sommité de l'appareil. En mesurant la quantité d'eau que l'on trouve dans chaque case et divisant le volume par la surface d'ouverture de la bassine, on peut connaître la hauteur à laquelle l'eau s'est élevée sur le sol sous l'influence de chaque vent.

» Enfin, la troisième partie de l'appareil n'est autre chose que l'anémomètre de Woltmann appliqué aux huit vents principaux, de manière à fournir une série continue d'observations. La force du vent se trouve alors traduite par la vitesse plus ou moins grande d'un petit moulinet, dont le mouvement se trouve considérablement retardé par un système d'engrenages semblable à celui d'un tournebroche; la dernière roue de ce système ajustée, comme tout le système lui-même, à l'axe de la girouette

donne le mouvement à une roue horizontale mobile sur une douille qui enveloppe à cette hauteur l'axe de la girouette, et qui porte une lanterne au moyen de laquelle le mouvement peut être transmis à des roues horizontales correspondantes aux huit vents principaux. Les roues, dont l'axe ou le pivot peut être avancé et sondé lors du passage d'un levier arqué, fixé sur l'axe de la girouette, ne se trouvent engrenées que d'après l'influence du vent, et peuvent alors enrouler une plus ou moins grande quantité de fil ou de coton, selon la persistance et la vitesse du vent. On comprend qu'en dévidant alors la bobine, on peut estimer pour la longueur du fil enroulé ou le nombre de tours, la vitesse de chaque vent, surtout lorsque, ayant fait une expérience préparatoire, vous savez combien de tours de la bobine correspondent à un espace de parcours dans un temps donné.

» Je n'entrerai pas dans de plus longs détails sur cette machine, ce qui nécessiterait l'intervention de plans et une étude minutieuse; d'ailleurs ceux qui désireraient en faire exécuter une semblable trouveront tous les détails nécessaires, plans et calculs, dans les Mémoires de l'Académie de Cherbourg, année 1851. Je me contenterai de dire que quelque compliqué qu'il paraisse au premier abord, cet appareil d'observation y est si facile qu'on peut le confier à un domestique ou à toute personne de l'exactitude de laquelle on sera sûr; son prix, d'ailleurs, n'est pas au-dessus des moyens de la plupart des personnes qui s'occupent de science. Celui que je me suis fait établir ne m'est revenu qu'à 250 fr., et encore j'ai eu à payer tous les faux frais qui accompagnent toujours l'exécution d'une chose nouvelle.

» Les courants inférieurs que nous pouvons étudier

comme il vient d'être dit ne sont pas les seuls ; il en est d'autres qui agissent dans les hautes régions de l'atmosphère dans une direction quelquefois opposée et qu'il importe également de connaître ; car tous les phénomènes atmosphériques sont tellement reliés entre eux qu'ils réagissent les uns sur les autres et jouent alternativement le rôle de cause et d'effet.

» Pour les étudier, il faut recourir aux nuages.

» Les nuages, en effet, se forment, comme on le sait, à différentes hauteurs dans le ciel, et par cela même ont des caractères différents auxquels on les reconnaît aisément. En physique, on les a divisés en quatre groupes principaux que l'on a désignés sous le nom de *cirrus*, *cumulus*, *stratus* et *nimbus*, et les nuages intermédiaires, suivant qu'ils sont intermédiaires entre les uns et les autres de ces différents groupes, prennent le nom de cirro-cumulus, strato-cumulus ou cumulo-stratus, de cirro-stratus, etc.

» Cela posé, admettons qu'on regarde au travers d'un verre légèrement teint et fixé horizontalement au-dessus de votre tête ; les nuages vous sembleront se mouvoir dans une direction que vous pourriez facilement leur assigner sur le verre. Or, si vous tracez sur ce verre une rose des vents que vous aurez préalablement orientée, rien ne vous sera plus facile que de noter la direction des différents nuages, et par conséquent des courants supérieurs de l'atmosphère. Ce procédé ingénieux est dû à M. Haeghens, météorologiste de Versailles, un des collaborateurs zélés de M. Martins.

» Pour mesurer la vitesse de ces courants, on peut avoir recours à l'ombre portée des nuages ; voici comment : on observe exactement le moment où le soleil, voilé momen-

tanément par l'un de ces nuages, est sur le point de disparaître. Vous suivez alors l'ombre du nuage jusqu'à un lieu déterminé dont vous connaissez la distance, et vous comptez le temps que cette ombre a mis à parcourir cet intervalle; une simple proportion suffit ensuite pour rapporter cette vitesse à l'unité de temps.

» Malheureusement cette méthode ne peut être mise en usage qu'avec les cumulus, car les autres nuages sont si élevés ou si immobiles qu'on ne peut suivre leurs ombres. On ne peut donc connaître la vitesse des courants atmosphériques supérieurs que dans une hauteur moyenne de 773 à 2,300 mètres.

» En général on devra, autant que possible, faire au moins trois observations par jour, l'une le matin, une autre à midi et une autre au moment du coucher du soleil. Chacune de ces observations devra être précédée ou suivie de celle de la girouette, et même de celle du thermomètre, du baromètre, de l'hygromètre et de l'état du ciel; il ne coûte pas plus de faire toutes ces observations en même temps que d'en faire une, le dérangement étant le même.

» Je termine en priant le Congrès de vouloir bien inviter les sociétés savantes, non-seulement de France, mais encore de l'étranger, de recommander ces recherches à ceux de leurs membres qui s'occupent de météorologie, et de conserver dans leurs archives les copies des chiffres qui auront été trouvés avec la date et l'heure de l'observation. Une simple désignation de ces copies, annexée à la table des mémoires que ces sociétés impriment, pourra fournir des indications très-précieuses à ceux qui s'occuperont ultérieurement de recherches sur cette matière si importante à tant de titres.

» Comme moyen de publicité, il serait peut-être très-important que toutes ces observations fussent insérées dans l'*Annuaire météorologique de la France*, qui en est actuellement à sa troisième année d'existence, et je ne doute pas que M. Martins ne s'empresse de les accueillir avec empressement. »

M. Ch. Martins insiste sur l'utilité des observations nocturnes, la météorologie de la nuit étant encore moins avancée que celle du jour.

M. du Chatellier a la parole pour lire une note qui se rattache au procès-verbal de la séance précédente.

M. Lejean déclare adhérer aux curieux résultats accusés par M. du Chatellier en ce qui concerne les Kimris et les Galles, dont la philologie et l'histoire constatent effectivement l'existence simultanée dans la Bretagne : mais il fait ses réserves en ce qui concerne les *Ibères*, dont il combat absolument l'existence dans les Gaules en dehors des anciennes provinces de Narbonaise et de Novempopulanie (Aquitaine et Ligurie) ; il nie d'ailleurs tout rapport entre les Ibères et les Celtes, entre le Basque et le Bas-Breton, et regarde le premier de ces éléments comme africain ; le celtique a tous les caractères d'une langue occidentale, et le basque, d'une langue nilienne et même américaine. Il demande que ce nom d'Ibères ne soit point employé ethnographiquement pour les pays au nord de la Garonne, en attendant que des résultats physiologiques d'une exactitude mathématique aient suppléé au silence de l'histoire et de la linguistique.

M. de Mellet voudrait que les jardins publics fussent consacrés à des expériences horticoles ; on y adjoindrait une école pratique de taille. M. de Lambertye a donné à cet égard une impulsion salutaire dans le département de

la Marne. M. de Cussy rappelle que ce botaniste a obtenu un prix à Versailles pour des primeurs.

M. de Guernon-Ranville appuie ces propositions, et insiste surtout sur l'utilité d'un professeur d'horticulture dans les chefs-lieux de département. M. de Cussy se joint à M. Guernon-Ranville pour insister sur l'utilité de cette mesure. »

M. le président formule ainsi la proposition qui est adoptée :

« Le Congrès invite les sociétés savantes à encourager l'horticulture par des expériences dans les jardins publics, l'enseignement pratique et des expositions publiques. »

La séance est levée à cinq heures un quart.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

(Présidence de Son Éminence Mgr. GOUSSET, cardinal-archevêque de Reims.)

La séance est ouverte à deux heures.

Au bureau siègent : MM. de Stassart, Nicias-Gaillard, le révérend père Ventura, le comte de Mailly, l'abbé Carlier, de Caumont et du Chatellier.

M. du Chatellier lit le procès-verbal d'une des séances précédentes. Le procès-verbal est adopté.

Il fait ensuite connaître les ouvrages offerts au Congrès, parmi lesquels on remarque trois pièces de vers inédites, par M. Alphonse Le Flaguais ; un dessin de M. Pernot représentant un monument gallo-romain ; une vue du *vieux* Paris, du même artiste.

M. de Surigny a la parole pour proposer au Congrès l'admission d'un vœu ainsi formulé :

« Le Congrès ayant eu communication du travail consciencieux de M. Pérée sur les catacombes de Rome, pénétré de l'importance de cet ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, appréciant l'utilité dont il sera certainement pour les études iconographiques du christianisme, émet le vœu qu'il soit alloué à son auteur, sur les fonds du ministère de l'intérieur, une subvention suffisante pour arriver à la publication de cette œuvre si remarquable. »

A l'appui de sa proposition il fait valoir l'immense intérêt artistique et iconographique de ces dessins, et il

ajoute que leur publication serait difficile si le gouvernement ne venait au secours de l'artiste, que la publication de ces 400 dessins n'exigerait pas moins de 130,000 fr.

M. Victor Petit répond que l'évaluation de la dépense est fort exagérée.

Son Éminence prend la parole. Elle ne croit pas qu'il y ait opportunité à entrer dans des calculs, puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que d'émettre un vœu. En présence de ce vœu, le gouvernement ne pourra refuser un témoignage d'intérêt à l'artiste, parce que s'il ne traite pas avec le gouvernement, ou s'il n'est pas secouru par lui, il traitera avec l'Angleterre. — L'honneur national est donc intéressé dans la question. — Je sais, du reste, ajoute son Éminence, que des Anglais se sont déjà occupés de cette publication, et que M. Pérée a refusé les avantages qui lui étaient offerts. (Applaudissements.)

Le vœu proposé par M. de Surigny est adopté. M. de Gaumont a la parole pour proposer au Congrès de s'associer à un vœu qu'il lui soumet au nom de plusieurs membres de la section d'histoire naturelle.

« Messieurs,

» Plusieurs des honorables membres du Congrès, frappés comme nous de l'importance des communications faites dans la séance d'hier par M. le président de la commission des sciences naturelles sur les richesses minérales de l'Aveyron dont il nous a présenté différents spécimens, nous ont demandé si une collection de ces minerais avait été envoyée à l'exposition générale de Londres, ajoutant avec raison que ces minerais, par leur éclat, par leur volume et surtout par leur richesse, étaient bien dignes

de soutenir la lutte avec les plus beaux minerais de même espèce qui devaient arriver de tous les pays.

» Il résulte des renseignements pris à ce sujet que les minerais les plus nouvellement découverts n'étaient pas arrivés en temps utile à Paris, et que d'ailleurs aucunes démarches n'avaient été faites par le propriétaire. Nous avons appris également qu'une commission d'ingénieurs, envoyée en Aveyron par le gouvernement, avait rapporté des mines de ce pays de précieux spécimens. Or ces minerais pourraient être joints à ceux récemment envoyés et analysés par M. l'ingénieur en chef des mines; tous ces minerais seraient accompagnés des analyses qui en ont été faites dans les laboratoires de l'État et à la monnaie de Paris, et qui attestent leur remarquable richesse. L'envoi d'une telle collection, sous les auspices de MM. les ministres du commerce et des travaux publics, nous a paru intéresser assez vivement l'industrie nationale pour que le Congrès prit l'initiative d'un vœu ainsi conçu : « Le Congrès émet le vœu que M. le ministre de commerce veuille bien, de concert avec M. le ministre des travaux publics, prendre les mesures nécessaires pour l'envoi à l'exposition générale de Londres d'une collection de minerais de cuivre, de plomb argentifère, de chaux fluatée et de houille, recueillis dans l'Aveyron par MM. les ingénieurs des mines, avec les analyses de ces minerais déjà faites dans les laboratoires du gouvernement. »

M. Rivière s'oppose à ce que le Congrès émette le vœu qui lui est proposé, parce qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à envoyer à Londres des échantillons sans qu'ils fussent accompagnés de notices sérieuses que le temps ne permet plus de rédiger; d'ailleurs ces spécimens semblent destinés bien plutôt à un cabinet

d'histoire naturelle qu'à venir au secours de l'industrie. Dans un pays pratique comme l'Angleterre, on demandera à quoi servent vos échantillons de fluorine, si ce sont là des produits d'exploitation.

M. de Caumont répond que, puisque l'Angleterre envoie des échantillons de ses minerais, nous pouvons en faire autant. — La proposition est adoptée.

M. de Cussy a la parole pour déposer le rapport de la commission chargée d'apprécier les travaux des sociétés académiques de province. Il rappelle que cette commission, présidée par lui, avait pour secrétaires MM. du Moncel et de Pongibault, et que c'est le rapport de M. de Pongibault, absent, dont il va donner lecture.....

Cette lecture est entendue avec beaucoup d'intérêt.

M. de Guernon-Ranville demande la parole pour un fait personnel.

Le rapport lui fait dire qu'il a la plus grande confiance dans un certain remède à apporter à la détresse de l'agriculture : telle n'a jamais été sa pensée. Il voudrait bien connaître un remède certain, mais il n'en connaît pas. Il demande que le procès-verbal fasse mention de son observation. Il n'a pas dit non plus que la Société d'agriculture de Caen prétendait améliorer la race cotentine par la race Durham. Non, la Société pense au contraire que l'amélioration de cette race peut se faire par elle-même, de dedans en dedans.

M. le président, sur de nombreuses demandes de rectifications, propose et l'assemblée décide que les réclamants s'adresseront directement à M. le rapporteur.

M. Albert du Boys à la parole pour lire un rapport au nom de la section de littérature, et s'exprime ainsi :

« Votre commission de littérature a posé ainsi sa première question littéraire :

« L'histoire littéraire de chaque province étant un des objets qui doivent entrer dans le programme des sociétés académiques, quel plan doit-on suivre de préférence dans la composition de cette histoire ? »

» Nous sommes donc appelés, non pas à imposer, mais à proposer aux diverses académies de province un plan d'histoire littéraire. Tout plan suppose une classification, et cette classification même amène à indiquer dans quel esprit devront être étudiées les diverses branches qui la composeront.

» La poésie apparaît au berceau non-seulement de toutes les littératures, mais de toutes les langues. Elle est l'expression spontanée des sentiments et des idées des peuples primitifs. Il y a plus : tant que l'écriture n'est pas connue, tant qu'elle n'est pas répandue dans la pratique vulgaire d'une nation, la forme rythmique s'applique soit aux traditions de la vraie religion et des mythologies qui en sont l'altération et la corruption, soit enfin au droit public civil et criminel. Les lois divines et humaines, transmises de bouche en bouche, demandaient à la poésie des moules au moyen desquels elles puissent s'empreindre facilement et profondément dans la mémoire des hommes.

» La poésie doit donc être placée à la tête de toute classification littéraire. En France, nous avons déjà des recueils de fabliaux, de sirventes, de chants des trouvères et des troubadours, de chants basques, bas-bretons (1) etc. : il faut que chaque académie de province retrouve ces

(1) Voir, entre autres, le Recueil des chants populaires bas-breton de M. de la Villemarqué.

chants populaires, ces traditions rimées qui n'ont peut-être pas encore été toutes écrites et recueillies. Il y a là un travail intéressant à faire ; les académies pourraient classer ces productions indigènes suivant leur date présumée ; il y aurait dans cette étude des documents curieux à étudier pour l'histoire critique de nos mœurs locales et des progrès de l'esprit humain dans les diverses parties de la France.

» Il faudrait compléter ces recherches poétiques par l'inventaire raisonné des productions en vers latins, qui ont été si abondantes dans notre vieille France, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du moyen âge. C'est là que l'on peut étudier la filiation de la tradition littéraire dans sa dégénération et dans ses variations successives.

» Après la poésie, qui se nourrit surtout de fictions, vient l'histoire proprement dite, qui a pour but principal la vérité, considérée dans les faits. Les sources d'histoire locale sont principalement dans les chroniques, soit en latin, soit en vieux français, dans les cartulaires, chartes et diplômes, dans les vies des personnages distingués, écrites par des contemporains, c'est-à-dire principalement dans les vies des saints, car pendant longtemps la biographie n'a guère été autre chose que l'hagiographie. L'étude de ces productions diverses doit être faite, non-seulement au point de vue des matériaux à recueillir, mais encore au point de vue littéraire. Chaque auteur de chronique hagiographe, chaque historien doit être apprécié sous le rapport du style, en même temps que sous celui de l'autorité historique.

» Enfin vient le droit et la jurisprudence. Les statuts locaux, les coutumes des villes et des provinces doivent être étudiés dans leurs textes, puis dans les commentaires

qui en ont été faits. Enfin les auteurs de droit féodal, de droit canonique et de droit romain, modifiés par les coutumes ou la jurisprudence locale.

» On doit approfondir ces ouvrages, non pas comme jurisconsulte, ni même comme publiciste, mais bien comme histoire littéraire; c'est-à-dire qu'à l'étude interne de ces vieux monuments, il faut joindre l'étude externe. La forme du style et la valeur des mots, le commentaire critique et glossaire, voilà la première face de ce travail; la seconde, c'est le rapport de l'ouvrage avec les mœurs contemporaines, avec les progrès de la civilisation: son influence sur les idées et les faits des siècles auxquels ils se rattachent.

» D'après ce court exposé, on voit que nous classerions en trois branches principales l'histoire littéraire de chaque province, poésie, histoire, droit et jurisprudence, soit canonique, soit civile.

I. — POÉSIE.

A. *Poésie latine.*

B. *Poésie indigène, romane, basque, gallique ou bretonne, etc.*

Chants populaires, sirventes, sonnets, rondeaux, fabliaux, romans en vers, etc.

II. — HISTOIRE.

Subdivisions.

A. *Chronique latine, chroniques romanes, et des divers*

idiomes qui se sont naturalisés en France, ou même n'ont fait qu'y passer.

B. Histoires proprement dites ou qui en affectent le titre.

C. Biographies ou hagiographies.

D. Cartulaires, diplômes, chartes.

III. — DROIT.

Jurisprudence, etc.

A. Documents officiels et originaux de droit national et coutumier.

B. *Idem* de droit canon.

C. Traités de droit féodal (ouvrages de).

D. Traités de droit romain, modifié par les coutumes et la jurisprudence locales.

« Telle est, messieurs, l'ébauche d'un plan d'histoire littéraire que nous laisserions à chaque académie le soin de modifier ou d'améliorer, suivant les exigences locales et d'après les idées de perfectionnements que l'expérience suggère nécessairement à des esprits éclairés.

» ALBERT DU BOYS,

» Président et délégué de l'Académie delphinale. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. de Chennevières a la parole pour lire un rapport qui lui avait été demandé par le Congrès.

« Messieurs,

» Le Congrès, en me faisant l'honneur de me charger, sur la proposition de M. de Riancey, dans la séance du 20

février, de rédiger une courte instruction sur les moyens de préserver les musées du vandalisme inintelligent de leurs propres conservateurs, m'a imposé une tâche que vous comprendrez tous être fort délicate. M. de Riancey a mis le doigt sur l'une des plaies les plus vives, sur l'un des dangers les plus permanents des musées provinciaux. Le conservateur le mieux intentionné peut faire plus de mal, par l'excès même de sa bonne intention, à la collection qui lui est confiée, que ne lui nuirait l'abandon complet du conservateur le plus indifférent. Vous sentez par là, messieurs, dans quel embarras je me trouve pour sonder la plaie, et pour prévenir le danger.

» Vous dirai-je aussi, messieurs, que puisque les plus précieux chefs-d'œuvre des arts possédés par la province ne se trouvent pas exclusivement renfermés dans les musées, mais aussi dans les églises, et puisque le Congrès n'agissant que par conseils peut s'adresser avec autant de droits aux fabriques de paroisses qu'aux établissements municipaux, vous dirai-je, messieurs, que j'ai grande envie d'attirer votre sollicitude vers les toiles qui se pourrissent dans les chapelles humides, aussi bien que vers celles qui se détruisent dans les ateliers de conservateurs par des restaurations acharnées et grossières?

» Un tableau mal restauré, vous ne l'ignorez pas, messieurs, c'est un tableau perdu; autant et mieux vaut dès lors une bonne copie du temps. Il ne faut pas un long travail de mauvais restaurateur pour faire perdre à un tableau toute la légèreté, toute la précision, toute la fraîcheur du pinceau du maître.

» Il faut que les tableaux des musées de province soient d'abord bien conservés, et puis qu'ils soient bien restaurés. La vie d'un musée est toute dans ces deux points.

» J'ai essayé de vous expliquer, messieurs, dans l'exposé de mon rapport sur les catalogues, ce que j'entendais par bien conserver un musée: c'est en garantir toutes les peintures de l'humidité qui en pourrit les toiles et qui les recouvre de ce chancis si effrayant pour les yeux peu habitués à cette rapide décomposition du vernis; c'est ne point les encastrier contre des murailles dont elles subiraient par derrière le suintement; c'est les entretenir, je l'ai dit, dans un air tiède et sec, dans un beau jour sans rayons de soleil; c'est les remuer, les transporter, les tourmenter, le plus rarement possible; c'est enfin leur faire subir le plus rarement possible toutes les opérations du nettoyage, du dévernissement, etc., et, à la dernière extrémité, celle de la restauration.

» Quant aux soins convenables pour bien restaurer les tableaux d'un musée, il serait aussi puéril à moi, messieurs, de songer à vous les indiquer, qu'il serait compromettant pour vous de songer à les prescrire: l'art du restaurateur est un art tout de patience et de soin et surtout de prudence. Voulez-vous connaître les dangers, les précautions, les nécessités, les procédés de cette terrible cuisine du rentoilage, du nettoyage, de l'enlèvement des peintures sur bois ou sur muraille, je ne puis que vous renvoyer au 622^e chapitre du *Traité complet de la peinture*, de M. de Montabert. Mais il me semble que ce que nous avons à faire ici, messieurs, de vraiment utile et de vraiment praticable, c'est de dire bien haut à nos départements ce qu'ils ont l'air de comprendre avec tant de peine: pour bien restaurer vos bons tableaux, prenez de bons restaurateurs, et empêchons-les, messieurs, de les choisir au hasard, empêchons-les de se laisser aller à une confiance trop aveugle dans le premier praticien venu.

Pour couvrir et pour éclairer la délicate responsabilité du conservateur, au moins autant que dans l'intérêt des tableaux, appelons à son aide quelques amateurs de la ville, qui aient eux-mêmes éprouvé, par l'expérience de leurs propres tableaux, les périls et les avantages de tels procédés de restauration. Une commission ainsi constituée auprès de chaque conservateur pourrait d'ailleurs être consultée utilement, par le conseil municipal ou départemental, sur les questions diverses de l'administration du musée et l'opportunité des acquisitions. Dans les villes où cette commission existe comme conseillère de l'administration, il serait utile que sa sollicitude fût surtout appelée sur les restaurations grandes et petites (il n'en est point d'indifférentes) que les peintures et les sculptures de leur musée sont exposées à subir.

» Quant aux églises, messieurs, où l'humidité est bien autrement habituelle que dans les musées, les mesures de salut sont encore plus urgentes. Mais, messieurs, dans les musées, il existe des catalogues, il existe des inventaires qui constatent le nombre, l'intérêt, l'importance des œuvres d'art qui y sont renfermées ! Dans les églises, il n'est rien de tout cela ; et comment serait-il possible que les conseils de fabrique, d'ordinaire peu versés dans ces délicates questions de l'art, sussent distinguer ce qui est digne de respect et d'admiration de ce qui est digne du grenier, si l'autorité épiscopale, à laquelle seule appartient cette grave initiative, ne prend soin d'ordonner la statistique des œuvres d'art, chacune dans les églises de son diocèse ? Il est telle peinture, il est telle sculpture, dans les églises de nos provinces, qui méritent mieux le titre sauveur de monument historique que la nef architecturale qui les contient ; et par la fragilité et la mo-

bilité même de leur matière, elles méritent une plus instante et plus délicate surveillance. Un inspecteur désigné par chaque évêque dresserait l'inventaire de toutes les œuvres d'art d'une église, des meilleures, des bonnes et des pires, et le restaurateur maçon ou peintre ne pourrait y mettre son dangereux outil sans le consentement de cet inspecteur, auquel l'évêque attacherait, de même que les conseils municipaux aux conservateurs de musées, une commission qui partagerait sa responsabilité.

» Voilà, je crois, messieurs, en bornant nos vœux aux limites du possible, ce qu'il est juste et de notre devoir de demander. Quant aux soins de pratique, tout au plus pourrions-nous dénoncer quelques poisons qu'il faut éviter; mais ces poisons eux-mêmes peuvent fournir en certains cas des secours nécessaires, et il n'est pas de substance anodine, il n'est pas jusqu'à l'eau qui ne puisse devenir, entre des mains inexpérimentées, dans le nettoyage d'une détrempe, par exemple, une cause immédiate de destruction irréparable. Il faudrait écrire un gros livre pour expliquer les remèdes salutaires; encore serait-il impossible d'en fixer les doses et d'en prévoir les cas applicables. La vue des tableaux peut seule dicter le traitement à suivre pour la maladie; et il n'appartient qu'à une très-sûre expérience de conduire à bien leur guérison. En résumé, le meilleur de tous les remèdes, messieurs, c'est la prudence, c'est surtout une excessive sobriété dans leur application.

CONCLUSIONS DE M. DE CHENNEVIÈRES.

» En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre au congrès les différents articles de l'instruction suivante :

ARTICLE I^{er}.

Le congrès, vivement frappé des dommages irréremédiables que des restaurations maladroites ou inutiles, et des nettoiemens exagérés, ont fait subir, dans les musées et dans les églises des départemens, à des tableaux ou à des sculptures d'une grande valeur et d'un haut intérêt, et des dangers incessans et impossibles à prévoir auxquels ces tableaux et ces sculptures seront exposés tant qu'une surveillance active et locale ne s'exercera pas sur leurs restaurations, invite instamment les conseils municipaux et départemensaux, et les conseils de fabriques, à arrêter, par une attention sérieuse, cette déperdition organisée des plus précieuses richesses de la France.

ARTICLE II.

Le congrès exprime le vœu que les administrations municipales adjoignent au conservateur de chaque musée une commission de cinq membres choisis parmi les amateurs les plus éclairés du département ou de la ville, suivant que ce musée sera départemental ou communal. Le conservateur ne devra jamais procéder ni faire procéder au nettoiemnt ou à la restauration d'une peinture ou d'une sculpture sans le consentement de cette commission. Le *veto* d'un seul membre de la commission suffira pour suspendre, jusqu'à une seconde délibération, le consentement de la majorité.

ARTICLE III.

Si le pays possède un restaurateur expérimenté, dont le

soin et l'habileté aient été suffisamment éprouvés, la réparation des tableaux du musée lui sera confiée, mais sous la surveillance permanente de la commission et du conservateur, auxquels il devra soumettre d'abord les moyens et les matières chimiques qu'il compte employer. Le congrès insiste vivement pour qu'il ne soit accordé aucune confiance aux restaurateurs de hasard qui traversent les villes. Si le musée est obligé, faute d'excellents restaurateurs locaux, d'envoyer ses tableaux à ceux de Paris, la commission et le restaurateur sont engagés à prendre conseil, pour le choix d'un restaurateur spécialement apte à réparer tel tableau, de l'administration du Musée national du Louvre, laquelle, par un concours récent, a constaté la valeur diverse des restaurateurs de Paris.

ARTICLE IV.

Quant aux peintures et sculptures des églises, le Congrès supplie humblement nos seigneurs les évêques et archevêques de choisir dans leur diocèse un inspecteur divisionnaire, qui établirait la statistique des objets d'art dignes d'estime de chaque église, et les désignerait aux respects et aux soins des fabriques. Les œuvres d'art les plus remarquables, en quelque humble église de campagne qu'elles se rencontrent, pourraient ainsi être mises hors ligne, et classées dans une espèce de catégorie de monuments historiques. Les restaurations des peintures et sculptures des églises de chaque diocèse ne pourraient s'exécuter que sur l'avis et sous la surveillance de cet inspecteur, assisté d'une commission de cinq amateurs désignés par l'évêque.

ARTICLE V.

Le Congrès, convaincu qu'une habileté longtemps éprouvée, et la vue de l'objet d'art à restaurer peuvent seules conseiller avec justesse les mesures à prendre pour arrêter les progrès de sa ruine, se défend de prescrire aucune substance, ni aucun procédé de restauration. Mais dès qu'il aura été remarqué que des écailles de peinture se détachent de la toile ou du panneau, il deviendra urgent de coller sur toute la surface peinte des feuilles de papier qui maintiennent cet écaillage; l'opération deviendra tout à fait indispensable dès qu'on se proposera de détacher le tableau de sa muraille pour l'envoyer restaurer, soit à Paris, soit dans la ville principale du département. Dans ce cas d'un voyage, toute toile d'une certaine étendue devra être roulée sur un cylindre de bois d'un diamètre aussi grand que possible; cette précaution évitera tout progrès de l'écaillage et tout pli de la toile. — Le congrès répétant, de nouveau et de toutes ses forces, aux conseils municipaux et aux conseils de fabrique, qu'ils ne pourront jamais apporter trop de défiance dans le choix d'un restaurateur, désire les pénétrer de cette vérité : que livrer les peintures et les sculptures des musées et des églises à des restaurateurs de hasard, c'est livrer à une perte certaine et à une dépréciation complète des objets extrêmement précieux, d'une grande valeur vénale, et qui attirent l'admiration des étrangers vers leur ville ou vers leur paroisse.

ARTICLE VI.

Les nettoiemens et restaurations de sculptures présentant beaucoup moins de dangers et ne se prêtant point

aux mêmes déplacements que ceux de la peinture, le Congrès se borne à prohiber énergiquement toute mutilation, tout grossier badigeon, et les acides qui peuvent compromettre l'épiderme des sculptures. Il recommande pour le nettoyage l'emploi exclusif et très-patient d'un pinceau un peu ferme et de l'eau, tout au plus du savon noir, détrempe dans de l'eau chaude, et dont ensuite on enlèvera le léger mordant par un lavage à grande eau.

Monseigneur Gousset appuie la conclusion du rapport et pense qu'on peut passer au vote immédiatement.

Après un débat auxquels prennent part MM. de Stassart, de Mellet, de Chennevières, Chavin de Mallan, de Guernon-Ranville, de Caumont, le Congrès décide qu'il va être procédé à un vote d'ensemble sur toutes les propositions de M. de Chennevières.

Elles sont adoptées.

Monseigneur regrette de n'avoir pu prendre une part plus active aux travaux du Congrès. Mais il est heureux d'avoir passé quelques moments dans son sein, et de lui avoir donné, par sa présence, une preuve de toute sa sympathie. Cette sympathie, il la devait au Congrès, n'est-ce pas lui qui, en 1845, est venu répandre à Reims une vie nouvelle ? aussi clergé, magistrature, population ne l'ont pas oublié.

Je voulais, ajoute Son Éminence, vous prouver tout l'intérêt que je vous porte, car je sais votre zèle pour l'histoire générale de la France, l'histoire de ses villes, et de ses villages. Vous ressuscitez sa gloire.

L'agriculture, l'industrie, l'amélioration du sort des classes laborieuses vous doivent aussi leurs progrès ; vous faites marcher de front les progrès moraux et les progrès industriels. (Applaudissements prolongés.)

Son éminence étant appelée au ministère de l'instruction publique, le fauteuil est occupé par M. Nicias-Gaillard.

M. Lejean, rapporteur de la section de littérature, a la parole pour la lecture d'un rapport.

M. de Stassart remplace M. Nicias-Gaillard au fauteuil.

M. Nicias-Gaillard, monte à la tribune.

Il raconte au Congrès l'histoire de la fondation de la bibliothèque de Poitiers, et fait valoir l'importance des trésors qu'elle renferme aujourd'hui. Grâce au zèle de Dom Mazet, savant bénédictin qui l'avait organisée, à des dons, à des achats, et enfin à une subvention de 300 fr., votée par le conseil municipal en 1839, sur la proposition de M. Nicias-Gaillard, la bibliothèque était citée comme un modèle.

Mais le zèle du conseil municipal s'est refroidi et, l'année dernière la subvention annuelle a été réduite de moitié, et tout fait craindre qu'elle ne disparaisse entièrement du budget.

Enfin en 1837, ce dépôt acquit une nouvelle importance par la découverte qui fut faite des anciennes archives commerciales. Les registres des délibérations remontant jusqu'à l'an 1412, ont été retrouvés dans une vieille armoire où ils étaient entassés, et la classification des nombreuses chartes qui les accompagnaient a été faite par M. Reidet archiviste de Poitiers. Le conseil municipal lui manifesta sa reconnaissance en lui votant une médaille d'or.

M. Nicias-Gaillard propose donc au Congrès le vœu suivant : « Le Congrès émet le vœu que le conseil municipal de Poitiers continue à la bibliothèque et aux archives de la ville la subvention qu'il leur accordait en 1839. »

Ces conclusions sont adoptées.

M. l'abbé Corblet a la parole, pour lire un rapport de la section de littérature, sur un plan d'études philologiques.

Littérature et philologie.

QUESTION.

Les Sociétés provinciales ne devraient-elles pas étudier et faire connaître les divers idiomes parlés en France, leur origine, leurs transformations, leur degré de fixité, indiquer l'importance des populations qui les parlent, quelles publications sont faites dans ces divers idiomes, quelle est leur valeur littéraire?

« Messieurs ,

» M. Charles Nodier a fait remarquer avec beaucoup de justesse, que l'étude des patois était une introduction nécessaire à la connaissance des radicaux de la langue française, et qu'elle a été appelée à rendre d'éminents services, non-seulement à la philologie et à la littérature, mais encore à l'histoire, à la géographie, à l'archéologie, à l'ethnographie et à la numismatique. Aussi cette étude a-t-elle conquis un rang important dans les sciences philologiques; et c'est aux sociétés savantes qu'il appartient de le lui conserver.

» Les divers patois de la France dérivent de la combinaison des divers dialectes celtiques avec la langue latine; dans diverses provinces, ces deux éléments primitifs ont subi l'influence de la langue tudesque et de divers autres idiomes. Les Gallo-Romains du Midi conservèrent mieux la forme latine, tandis que ceux du Nord l'altérèrent com-

plètement. La tristesse du climat, la rudesse des mœurs, la disposition des organes vocaux, les rapports commerciaux avec les Belges, les Bretons et les Germains, la plus forte persistance de l'élément celtique, peuvent être assignés au nombre des causes qui différenciaient la langue romane du Nord de celle du Midi, désignées sous le nom de langue d'oïl et de langue d'oc. Avant l'an 1000, les formes grammaticales différaient peu de part et d'autre; mais à partir de cette époque, les nuances deviennent de plus en plus distinguées, jusqu'à ce que, vers le XII^e siècle, les deux langues firent un divorce complet, en se partageant la France; leur véritable démarcation serait une ligne circulaire s'étendant de Bordeaux à Lyon, et qui passerait par Angoulême, Guéret, Dijon, Besançon, Lyon et la Suisse romane. On comprend que ces limites ne sont pas rigoureusement géographiques et qu'elles durent souvent subir des variations. Ainsi la langue d'oc régna d'abord dans le Maine, l'Anjou et une partie du Poitou: mais le voisinage de ces provinces avec la Touraine, la Normandie et la domination française qui les envahit successivement concoururent bientôt à l'introduction de la langue d'oïl.

» Outre ces deux grandes divisions, on comptait presque autant de dialectes que de provinces. A peu d'exceptions près, les trouvères n'ont point voulu se servir du dialecte vulgaire de leur province; ils s'efforcèrent d'imiter le langage parisien qui était considéré comme la seule langue littéraire, comme la véritable langue française. Mais les trouvères provinciaux, soit à leur insu, soit volontairement, admettaient dans leurs poèmes beaucoup d'idiotismes de leur dialecte vulgaire, et en respectaient souvent le génie grammatical. C'est ainsi que le continuateur

du *Roman de la Rose*, Jean Clopinel de Meung, s'excuse de ne point parler le pur langage parisien :

Si m'excuse de mon langage,
Car ne suis pas de Paris ;
Mais me rapporte et me compère
Au parler que m'apprit ma mère.

Les trouvères payaient d'autant plus volontiers ce léger tribut au pays natal, qu'ils pouvaient se dire avec Quènes de Béthunes ;

Encoir ne soit ma parole françoise
Si la puet-on bien entendre en françois.

(MS. 7222 de la Bib. nat. S. F.)

» Ainsi donc, à partir du XII^e siècle, il faut reconnaître dans le pays de la langue d'oïl trois espèces de langages : 1^o le langage de Paris, qui est la vraie langue littéraire, et qu'on peut appeler purement et simplement langue romane ; 2^o le langage des trouvères qui, tout en se modelant sur la langue parisienne, conservent des locutions et des formes grammaticales de leur province, et que nous appellerons *Dialectes littéraires* ; 3^o et la langue populaire ou patois. Vous connaissez tous, messieurs, les importants travaux qui ont été publiés sur la langue littéraire du Midi, par M. Raynouard, et sur la langue littéraire du Nord, par Roquefort, Lacombe, Lacurne Sainte-Palaye, par MM. F. Michel, Paulin Pâris, Ampère, Janin et A. Jubinal ; mais les dialectes littéraires et les patois proprement dits ont été beaucoup moins étudiés. Disons, en quelques mots, ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

» Les variétés dialectales de langue romane n'ont été jusqu'ici l'objet d'une étude approfondie que de la part de

deux philologues allemands, MM. Orell et Jakob Grimm, et d'un philologue français que la mort a arrêté au milieu de son œuvre inaccomplie, M. Gustave Fallot. M. Fallot rattache tous les dialectes d'oïl à trois dialectes principaux, le normand, le bourguignon et le picard, tout en ayant soin de faire remarquer que des limites précises sont impossibles à tracer, et que sur certains points il y avait fusion de deux dialectes. Son ingénieuse classification est contestable dans plusieurs points; mais, malgré quelques exagérations de système et quelques erreurs de détail, ce n'en est pas moins une des meilleures œuvres d'érudition dont peut s'honorer l'esprit investigateur de notre siècle.

» Les patois proprement dits ont été beaucoup plus étudiés, mais quelques-uns seulement d'une manière suffisante. Neuf patois se partagent l'ancien domaine de la langue romane du Midi : 1° le saintongeais; 2° le gascon; 3° le basque; 4° le périgourdin, usité dans la Dordogne (sauf l'arrondissement de Nontron), et dans quelques parties de la Charente, de la Gironde et de Lot-et-Garonne; 5° le limousin, qui se prolonge dans quelques portions de la Vienne, de la Charente et de la Dordogne, voisines de l'ancienne province du Limousin; 6° le languedocien, qui comprend plusieurs variétés assez distinctes; 7° l'auvergnat; 8° le provençal, qui s'avance dans une partie de la Drôme; 9° le dauphinois, qui regagne ce que lui prend d'un côté le provençal, en s'emparant d'une partie des Basses-Alpes. L'ancienne France de la langue d'oïl est actuellement partagée en douze principaux patois : 1° le wallon, qui domine sur quelques points du Nord et du Pas-de-Calais; 2° le rouchi, qui est parlé dans l'arrondissement de Valenciennes, et dont le cambrescin et le lillois ne sont que des variétés; 3° le picard; 4° le normand; 5°

l'austrasien, qu'on peut partager en quatre dialectes : le lorrain, le messin, le vosgien et l'alsacien ; 6° le champenois ; 7° le haut-breton, qui est usité dans la Loire inférieure et l'Ille-et-Vilaine (nous passons sous silence le bas-breton, qui n'est pas un patois, mais une véritable langue) ; 8° le poitevin, qui règne dans la Vendée, la Vienne et les Deux-Sèvres ; 9° le tourangeau ; 10° le berriçon ; 11° le bourguignon ; 12° le franc-comtois.

« Quelques-uns de ces patois ont été étudiés d'une manière plus ou moins approfondie : c'est à la société des antiquaires de France qu'appartient la gloire d'avoir pris l'initiative ; vous vous rappelez les cent versions qu'elle a publiées, en divers patois, de la parabole de l'Enfant prodigue, et les intéressants mémoires qu'elle a donnés sur les patois de l'Orne, de la Vendée, de Comtisois, de Bonneval, de Rennes, de l'Allagnon, des Vosges et du Jura. Mais ces travaux, tout consciencieux qu'ils soient, sont d'une courte étendue et n'ont pas épuisé la question.

« Quelques ouvrages de plus longue haleine ont été publiés depuis, et nous citerons en première ligne le Dictionnaire provençal de M. le docteur Honorat, le Dictionnaire rouchi de M. Hécart et le Dictionnaire normand de M. Du Méril. Ce sont des œuvres de cette nature que nous voudrions voir entreprises par les sociétés savantes. Une réunion d'hommes lettrés, dispersés sur les divers points d'une même province, arriveraient bien plus facilement à recevoir les matériaux d'un glossaire provincial que ne peut le faire un auteur isolé. La rédaction de ces matériaux pourra être confiée, soit à un seul membre, soit à une commission, et deux années pourraient suffire à produire une œuvre beaucoup plus complète que ne le

serait une œuvre isolée qui aurait exigé trois fois plus de temps. Nous ne voudrions pas que ce glossaire fût une sèche et aride nomenclature, mais qu'il fût vivifié par des remarques historiques, par des citations, par des rapprochements et par un sage emploi des études étymologiques. Nous voudrions surtout que les auteurs désignassent soigneusement les mots qui se sont conservés de la langue du moyen âge, avec ou sans altération. Ce dictionnaire devrait être précédé de recherches historiques et littéraires sur les origines de l'idiome, sur ses caractères littéraires, ses formes grammaticales, sur sa prononciation, sur ses transformations successives, sur ses délimitations géographiques. Il nous paraît indispensable d'y joindre une bibliographie raisonnée de tous les ouvrages et même des moindres opuscules écrits dans ce patois. On pourrait y joindre quelques études sur les proverbes, sur les noms de lieux, de baptême et de famille. Il serait bon de ne point limiter ces recherches aux temps actuels et de ne pas exclure du glossaire les mots tombés en désuétude, et surtout ceux qui, appartenant spécialement à la province, se trouvent dans les chartes des seigneurs ruraux, dans les sentences et délibérations des corps de ville et dans les actes de transactions particulières. On pourrait faire ainsi une riche collection de mots appartenant à l'ancien dialecte vulgaire et qui ont souvent échappé à l'attention des divers auteurs de glossaires romans. Ce serait un précieux secours pour l'intelligence des coutumiers et des cartulaires.

» L'œuvre que nous proposons deviendra de jour en jour plus difficile. La rapidité des communications et la diffusion de la langue française menacent de plus en plus l'existence des patois : dans cinquante ans, peut-être, ce

seront des langues mortes. Charles Nodier a dit que si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale pour en retrouver les traces, pour rendre au jour ces inappréciables monuments de l'art d'exprimer la pensée. Messieurs, les patois ne sont pas encore perdus, et les académies spéciales sont toutes constituées; ce sont les sociétés littéraires de la province. N'attendons pas que nous en soyons réduits à faire de l'archéologie grammaticale; mettons-nous à l'œuvre sans délai, et nous serons sûrs de rencontrer dans la province un concours sympathique pour cette étude dont l'importance n'a été contestée, il faut le dire, que par certains romanciers parisiens qui, du mot patois *patriæ lingua*, ont fait un terme injurieux. Si ce n'est pas injustice, c'est tout au moins manque de prudence; car de part et d'autre il y aurait amende honorable à faire au génie de la langue française et à l'inflexibilité de la grammaire; car si d'un côté la province a gardé un culte trop fidèle au langage que parlaient nos ancêtres, en revanche les romanciers de la capitale ont inventé le patois des feuilletons! »

Proposition. — Le Congrès émet le vœu que les Sociétés savantes entreprennent ou du moins encouragent puissamment la publication des glossaires des divers patois de la France, en y joignant des études sur les origines et les caractères littéraires et grammaticaux de ces dialectes; ces glossaires pourraient être accompagnés d'une bibliographie raisonnée des ouvrages écrits en patois, et de recherches sur les monuments littéraires du moyen âge qui auraient subi l'influence des dialectes vulgaires.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Hébert propose au Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que tous conservateurs, bibliothécaires et dépositaires de livres, manuscrits et objets d'art soient obligés de tenir un répertoire paraphé par le juge de paix, sur lequel ils inscriront par ordre numérique les objets qui leur seront déposés pour l'établissement qu'ils dirigent, en le faisant suivre d'une mention sommaire ;

» Et que tout déposant ait le droit de se faire remettre un récépissé mentionnant la date du dépôt et le numéro du répertoire. »

M. Vagner expose au Congrès qu'un musée historique lorrain est fondé à Nancy, mais que cet établissement, qui n'intéresse pas un département seul, mais bien quatre départements, a besoin d'être encouragé, et il propose au congrès d'émettre le vœu qu'il soit recommandé à la sollicitude du gouvernement (Adopté).

M. de Caumont lit un intéressant mémoire envoyé par M. Travers de Caen sur les biographies et les bibliographies provinciales ; puis il annonce que la session du Congrès est arrivée à son terme. La pensée de l'institut des provinces, dit-il, a fait un grand pas depuis l'année dernière. La représentation académique est acceptée et reconnue comme une institution utile par la grande majorité des corps savants des départements. L'an prochain très-certainement l'idée fera un pas de plus et nous atteindrons enfin notre but. M. de Caumont termine en adressant des remerciements aux membres du Congrès qui ont montré le plus louable empressement à prendre part aux discussions, et à MM. les secrétaires qui ont rivalisé de zèle pour remplir dignement leurs fonctions difficiles.

Avant de se séparer, le Congrès, sur la proposition de

M. de Stassart, vote à l'unanimité des remerciements à
M. de Caumont.

La séance est levée à cinq heures et demie.

AVIS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE *des Sociétés savantes des départements.* — L'abonnement est de 5 fr. par an. S'adresser à M. Derache, libraire, rue du Bouloy, 7, à Paris. — Tout ouvrage destiné à la Bibliothèque des provinces, et dont l'annonce sera faite dans le *Bulletin* doit être adressé franco à M. Chavin, bibliothécaire du palais du Luxembourg. Toute note ou réclamation doit être adressée à M. Du Chatellier, secrétaire de la commission permanente, à Versailles, 125, rue de la Paroisse.

UN MOT

SUR LA DIRECTION QUE LES SOCIÉTÉS SAVANTES POURRAIENT
IMPRIMER AUX ÉTUDES MUSICALES CONTEMPORAINES.

S'il entre dans les attributions des sociétés savantes de favoriser et d'éclairer la marche progressive des arts, il peut-être utile d'indiquer sommairement le genre d'impulsion qu'elles auraient à donner maintenant même aux études musicales. Ceci n'est point de l'archéologie; il n'est pas question de recherches historiques, il s'agit seulement de maintenir de saines traditions et les bonnes doctrines d'un art très en vogue, et dont l'influence sur l'éducation des peuples est incontestable.

Un fait regrettable se produit aujourd'hui presque généralement. Les amateurs de musique le déplorent, sans songer à y porter remède. On se dit vaguement que cet état de choses n'aura qu'un temps, et, au préalable, on ne fait rien pour amener un changement désiré. *Il n'y a plus d'instrumentistes en province.* Je ne parle pas des localités insignifiantes, je parle des villes considérables. Or, il y a trente ans à peine, on trouvait, dans n'importe quelle ville de province, soit disant arriérée, les éléments divers qui concourent à la formation de la symphonie. Dans la plus simple bourgade, il se rencontrait des joueurs de violon, de flûte, de clarinette, de basson, de hautbois, de cor, de trombone, de basse....., etc., exécutants plus ou moins habiles, sans doute, mais enfin au moyen desquels on pouvait, tellement quellement, organiser un

orchestre. Aujourd'hui, non plus seulement dans les petites villes, mais dans des chefs-lieu de département, il devient impossible de composer une société philharmonique, faute de cette diversité d'instrumentistes. Le culte des instruments a complètement disparu, ou plutôt s'est absorbé en un seul, celui du piano. (*A moins cependant qu'on n'y ajoute le cornet à pistons*).

L'envahissement presque exclusif du piano est un fait auquel beaucoup applaudissent sans calculer les funestes conséquences de cette propagation. On a cru que le goût de la musique, que l'avenir de l'art y gagnerait; — c'est précisément le contraire qui arrive. N'exagérons rien, et faisons la part de tout. Il serait injuste de contester au piano les qualités inappréciables et uniques qui en font, après l'orgue, l'instrument le plus puissant et le plus complet. A lui seul, il forme comme la réduction de l'orchestre, il accompagne avantageusement les voix et les instruments, il inspire l'harmoniste et le guide dans ses merveilleuses découvertes. Mais, par nature, c'est un instrument froid, sur lequel l'expression et l'accent deviennent des tours de force, dont la musique est circonscrite dans son échelle, quelle que soit l'habileté et la prestidigitation de celui qui met en jeu son clavier. Son inconvénient le plus grave, à notre point de vue, est de se suffire à lui-même jusqu'à un certain point; c'est un instrument égoïste, et le pianiste éprouve rarement le désir de faire de la musique d'ensemble. Il se trouve parfait à lui tout seul, et n'est jamais plus content que lorsqu'il joue solitairement. Or, l'étude de la musique doit avoir un tout autre résultat. Sa meilleure influence sur les mœurs publiques doit tendre à favoriser les réunions qui ont pour but les jouissances de l'esprit. Les di-

lettanti qui en ont l'expérience, apprécient à leur valeur ces rendez-vous du talent où tout charme les relations, où l'intelligence reçoit des impressions qui l'élèvent. Maintenant que tout le monde apprend le piano et seulement le piano, on voit avec douleur les raouts artistiques devenir de plus en plus rares. Dans telle ville de province où fourmillent des pianistes vraiment habiles, l'organisation d'un concert est devenue la chose du monde la plus difficile. Ajoutons que les sons uniformes du piano finissent par engendrer la plus déplorable monotonie qui fait prendre la musique en dégoût. Les instruments à cordes et à vent ayant chacun son caractère virtuel (pour ainsi parler), leur agrégation prend un cachet pittoresque que ne peuvent jamais avoir les complications laborieuses, et les effets de contraste rendus sur le clavier. Un simple trio de violon, alto et basse fera toujours mieux qu'une brillante fantaisie de piano, sous le rapport de l'harmonie. Qui ne voit aussi qu'il y aura toujours plus de mérite dans la composition de la musique de symphonie, que dans celle du piano? Peu d'auteurs s'illustreront par leurs écrits en ce dernier genre.

Je demande donc que, pour combattre une tendance aussi fâcheuse, les sociétés savantes prennent d'abord pour mot d'ordre, celui-ci : *Guerre au piano*. Mais il y a manière de s'entendre, et d'interpréter convenablement notre vœu. Ainsi, que des professeurs de violon, qui avaient trente élèves, il y a vingt ans, et n'en ont plus un seul aujourd'hui, puissent en retrouver parmi les jeunes musiciens. Que les garçons reprennent, selon leur goût, l'étude des divers instruments, et laissent leurs sœurs délier leurs doigts effilés sur le clavier du piano.

J'insisterai sur un autre point non moins important. On

connaît les immenses avantages qui résultent de l'institution des classes de chant , partout où il a été possible d'en établir sur des bases larges et populaires. On sait également combien il est facile de les organiser, d'après la méthode simple et féconde appliquée par le célèbre Choron. Hé bien , dans les jours désolés où nous vivons, où tant de mauvaises doctrines pervertissent l'esprit du peuple , ce ne serait pas un moyen de salut à dédaigner, que d'offrir quelque diversion à des pensées sinistres , quelque aliment à des imaginations dévoyées , par les jouissances pacifiques de l'art musical. L'action d'un concert ne se borne pas aux deux ou trois heures de sa durée : tant pour les chanteurs que pour les auditeurs , ses effets ont une portée plus étendue. Ces chœurs , il faut les étudier ; ces parties séparées , il faut les apprendre. Les ouvriers, qui ne peuvent jamais devenir de fort habiles lecteurs, ont un vrai travail à faire pour graver dans leur mémoire la partie qu'ils devront chanter en public. Ils l'emportent chez eux , et le soir, au foyer domestique , au lieu de repaître leur esprit des élucubrations d'un grossier journal, ils étudient attentivement les endroits difficiles , ou redisent les motifs agréables de leur morceau. Et ainsi , tant que durera la préparation du concert ; et après ce concert, il en reviendra un autre , qu'il faudra encore préparer. Au bout de l'année , quel total d'heures dérobées à l'oisiveté , au cabaret , à de funestes lectures ! Pour ceux qui assistent en simples spectateurs, il y a aussi un côté avantageux : leur âme se familiarise aux douces émotions, ils en emportent des souvenirs mélodieux et des paroles de poésie morale qui reviennent charmer leurs loisirs , et souvent accompagner leurs plus rudes labeurs. On dit que le goût de la musique n'est point national en France.

C'est une erreur à laquelle les faits donnent chaque jour de nouveaux démentis. Partout où se fonde une école de chant, on est surpris de voir avec quelle facilité le succès arrive, et les germes heureux que ces tentatives jettent dans les populations.

Une société savante qui patronnerait une école de chant, et organiserait des concerts populaires, aurait bien mérité de son pays.

Puisse cette indication rapide appeler la sollicitude des savants sur cette question d'art qu'il serait à désirer que les Congrès examinassent avec quelque étendue !

STANISLAS DE SAINT-GERMAIN,

Membre de l'Institut des provinces.

COMMISSION

CHARGÉE D'ENTENDRE LES RAPPORTS DE MM. LES DÉLÉGUÉS
DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Président : M. le V^e de Cussy.

Membres : MM. Passy, Duchesne, Boulée, le docteur Joly.

Secrétaires : MM. le C^e César de Pontgibaud, le V^e Du Moncel.

*Rapport de M. de Pontgibaud, délégué de la Manche
et du Puy-de-Dôme.*

Messieurs,

Vous avez vu successivement se produire dans cette enceinte les divers travaux du Congrès. De graves études bibliographiques, agricoles, archéologiques, économiques, littéraires, ont tour à tour occupé vos séances. Il ne m'appartient d'en parler ici que pour leur rendre un hommage mérité. La tâche qui m'a été dévolue et que je viens bien imparfaitement accomplir, est de mettre sous vos yeux une esquisse rapide qui vous révèle à la fois le nom, le caractère, les institutions et les œuvres des savantes corporations semées sur le sol de la France, qui recueillent dans le silence les précieux débris des siècles, ou qui perpétuent patiemment sous l'impulsion de l'amour

du beau, du grand et du vrai, le culte des arts et les saines traditions des lettres et des sciences.

Des considérations d'un ordre élevé, des rapprochements ingénieux, auraient pu, en de meilleures mains, imprimer à ce rapport une physionomie originale et intéressante. Pressé par les heures, et surtout insuffisant à faire jaillir des rayons lumineux sur ce panorama, je me bornerai à dérouler devant vous, messieurs, le procès-verbal des travaux de la commission dont j'avais l'honneur d'être l'un des secrétaires.

Telle sera aussi, messieurs, la cause d'un désordre apparent dans la classification de ces Académies, indépendante de la date de leur origine, de leur importance et même de leur topographie. C'est ainsi que l'Allier pourrait bien être pris pour un confluent de la Moselle, que la Garonne pourrait se déverser dans la Manche, et l'esprit de Dieu qui souffle où il lui plaît, être seul plus rapide que votre rapporteur à passer du midi au septentrion et de l'est au couchant.

Cette priorité de production acceptée pour règle, nous nous trouvons tout d'abord en face du rapport de M. le docteur Laveran, et d'une lettre de M. G. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, qui résumant d'une manière à la fois élégante et concise, les questions qui ont été l'objet des méditations de l'*Académie nationale de Metz*.

Les études approfondies sur l'agriculture départementale lui ont permis de rechercher les rapports nécessaires des prairies aux terres arables; les moyens de prévenir l'altération du froment par les vibrions; d'améliorer la race chevaline; d'échalasser la vigne au moyen de fils de fer; de s'enquérir du poids moyen des animaux livrés à la boucherie et de la consommation de la viande à Metz. Les

questions industrielles ont été explorées à leur tour, et l'Académie est désormais en mesure de fournir à l'industrie métallurgique de la Moselle, une histoire complète des minerais de fer et de leur composition chimique dans le département.

La statistique et l'économie sociale devaient occuper une large part dans les travaux de l'Académie, qui s'est inquiétée à bon droit de l'émigration incessante dans une province favorisée par l'abondance et la variété des produits. Cette dépopulation regrettable et la démoralisation qui en est la suite naturelle, l'ont amenée à s'occuper des questions de prévoyance qui pourraient y porter remède. La réserve des céréales, l'insalubrité des habitations, le patronage des condamnés libérés, l'extinction du paupérisme ont été l'objet de sa sollicitude.

Les sciences ont été plus particulièrement appliquées à l'art militaire, et deux mémoires sont cités avec faveur; le premier, sur l'origine de la poudre à canon; l'autre, sur les essais inutilement tentés, jusqu'à présent, pour substituer le fer forgé au bronze, dans la fabrication des pièces de gros calibre.

A Metz encore, l'archéologie a vu se joindre la théorie à la pratique: un important mémoire sur l'industrie verrière, vient à la preuve de la première assertion, et deux monuments religieux semblent rappeler avec complaisance que le sentiment vrai, si bien compris de la foi chrétienne, n'est pas éteint dans la Moselle.

La moralité de la fable, la sévérité académique de la satire, sont venues encore apporter les diversions littéraires qui sont les meilleurs délassements de l'esprit pour les corps savants auxquels des préoccupations d'un ordre plus sérieux ont souvent de nos jours interdit ces loisirs.

M. le docteur Laveran termine son résumé en se faisant l'interprète de cette opinion : que la liberté du travail académique, l'originalité des sociétés de provinces, la variété du climat et du sol, le caractère des monuments, les mœurs traditionnelles de chaque pays, sont exclusifs, jusqu'à un certain point, d'un plan universel de travail, dont il reconnaît d'ailleurs le prix et le mérite, en ce qui touche la certitude des recherches et le nombre plus considérable de documents. C'est ainsi qu'autrefois les peuplades errantes et disséminées sur le globe se réunissaient passagèrement pour la conquête ou la défense; pour se fractionner de nouveau et se reconstituer à l'état de tribu. La commission a été unanime pour voter des remerciements à M. le docteur Laveran et pour le proposer comme un type à suivre dans les résumés de ce genre.

M. le comte G. de Soultrait exprime par une lettre, le regret de ne pouvoir participer aux travaux du Congrès. Il fait observer qu'une société d'agriculture est la seule constituée dans le Nivernais. De nombreux documents qu'il a recueillis, pourront être utiles à une association locale. Il indique les divers ouvrages dont il serait à propos d'encourager la publication, et formule le vœu que le Congrès de Nevers puisse organiser dans cette ville une société scientifique et artistique.

Une lettre de M. Foucart, président de la *Société des antiquaires* de l'Ouest, est accompagnée des deux premières feuilles d'un ouvrage publié par cette Académie et qui sert d'annales à ses laborieuses investigations.

On y trouve mentionnées les savantes recherches de M. de Matty de La Tour, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur le triple emplacement de la ville d'Angers; la statistique des monuments gaulois locaux, par

M. de Beaufort, médecin à Saint-Benoît-du-Sault ; les travaux historiques de MM. Cassin de la Loge, de Chergé, MM. les abbés Texier et Auber, ceux de M. de Girardot, de M. Rédet qui écrit l'histoire de la féodalité du Poitou, de M. Rozier enfin, qui a traduit deux lettres d'Henri III, roi d'Angleterre, au sujet de la bataille de Taillebourg, et qui relève à cette occasion une erreur de date du savant historien anglais Rymer.

Sous le titre de *Bibliographie*, vient se placer une notice de Monseigneur Cousseau, sur un missel manuscrit de Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers. Ce précieux chef-d'œuvre de la calligraphie avait été acheté au prix de 10,000 fr., par M. le prince Oltikoff qui en avait obligeamment permis l'examen. — Deux poèmes allemands sur la Mellusine du Luxembourg ont dû leur naturalisation à la plume facile de M. Cardin. On sait en effet, que la Mellusine a été chantée en Angleterre, en Allemagne, et jusqu'en Orient, où elle suivit les Lusignan et leur gloire. — La liste de tous les livres imprimés en Poitou jusqu'en 1789, a été rédigée par les soins de M. Pressac qui a entrepris sous le titre de *Bibliographie Poitevine* une œuvre considérable que personne mieux que lui ne saurait conduire à bonne fin. — C'est avec un sentiment de satisfaction intérieure que l'on voit l'ordre de Saint-Benoît, après 60 ans d'exil, renaître sous une forme nouvelle à Fongom-baud, et le nom de M. de Chergé, associé à cette œuvre religieuse et patriotique, devient inséparable d'une pensée de gratitude. — Nous ne saurions passer sous silence la découverte du tombeau de l'évêque Giraud, inhumé à Charroux en 1022, et nous regrettons vivement que notre cadre trop restreint, ne nous permette pas de vous signaler d'autres œuvres non moins importantes. Nous con-

signerons comme corollaire de ce rapport, l'hommage rendu par M. le vicomte de Cussy aux nombreux et utiles travaux que reproduit avec un zèle infatigable, la *Société des antiquaires de l'Ouest* qui compte 186 membres, dont un grand nombre s'est rendu célèbre dans les sciences et les lettres.

La *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, fondée en 1831 et composée de deux cent vingt-six membres, publie chaque année des mémoires accompagnés de gravures. On lui doit aussi l'élaboration d'une carte sur les voies romaines. Elle fait faire des fouilles. En 1850, on a découvert à Molesme trente cercueils en pierre dont plusieurs renfermaient quatre et cinq squelettes : la croix grecque sculptée sur le couvercle apprend que ces sépultures appartiennent à l'ère chrétienne. Deux statues en bois grossièrement sculpté trouvées à Essarois, ont fort préoccupé les membres de la Société à qui M. Rossignol a fait connaître la plus ancienne pierre de la fondation des murs de Dijon, portant un ex-voto avec inscription indiquant l'an 249 de Jésus-Christ ; d'où il faut conclure que cet ancien castrum est postérieur au III^e siècle. La Société s'occupe encore d'une statistique historique et monumentale du département de la Côte-d'Or.

M. de Vesvrotte annonce la publication de la *Numismatique bourguignonne*, par M. Anatole de Barthélemy, qui a trouvé de dignes émules dans MM. de la Cuisine et Rossignol.

Plusieurs Sociétés ont été instituées dans la Côte-d'Or, chacune ayant un but utile sur lequel elle concentre individuellement ses forces. Ainsi l'*Académie des sciences, arts et belles lettres*, reconnue par ordonnance du roi en 1833, publie annuellement un volume de mémoires divisé

en deux parties, l'une consacrée aux lettres, l'autre aux sciences. Elle a fait paraître en 1850 les *Esquisses dijonnaises, municipales, parlementaires* et un *Mémoire sur les tremblements de terre*, etc. Le *Comité central d'agriculture*, qui date de 1831, publie un journal mensuel et s'efforce par tous les moyens possibles de stimuler le zèle des cultivateurs. Une *société médicale* formée également en 1831, encourage le progrès de la science qu'elle embrasse. — Une *école spéciale de dessin, peinture, sculpture et architecture*, fondée par *les élus généraux de la province de Bourgogne*, favorise la vente des ouvrages des jeunes artistes, met leurs talents en relief, et leur fournit les moyens d'aller à Paris pour les développer. On lui doit parmi les peintres, entre autres Prudhon; parmi les sculpteurs, Renaud, Petitot, Rude, etc. — La *Société des amis des arts* provoque des expositions au moyen de souscriptions volontaires, elle encourage la vente des produits artistiques, etc. Une *Société philharmonique* a été fondée dans la même pensée: la révélation de l'art qui végéterait à l'ombre, le culte des muses, l'épanouissement des passions de l'âme rendu sensible au regard comme à l'oreille et l'un et l'autre harmonieux.

Nous regrettons vivement que le cadre tracé par notre programme ne nous permette pas d'y admettre *in extenso* les communications si variées de M. Pernot, délégué de la Haute-Marne, dont son pinceau habile et si dignement apprécié a enrichi et doit enrichir encore les musées. Il cite la *Société historique et archéologique* de Langres, dont l'existence régulière date de 1842, et s'honore de compter parmi ses membres monseigneur Morlot, archevêque de Tours, ainsi que monseigneur Parisis. Cet institut a eu pour fondateurs principaux M. Girault de Pran-

gey, si connu par son bel ouvrage sur les *Monuments mauresques en Espagne*, et M. Migneret, historien de Langres. Cette Société s'est donnée pour mission de *recueillir et publier les documents historiques qui ont rapport à la ville et au département, réunir les inscriptions, monuments antiques et du moyen âge des mêmes localités*, etc. Ce qui a paru de ses publications est fort satisfaisant.

En ce qui touche les bibliothèques de la Haute-Marne, M. Pernot met en première ligne celle de Chaumont, fondée depuis la Révolution de 1789, et renfermant 28,000 volumes, et environ 200 manuscrits; parmi ceux-ci une Bible de saint Jérôme sur vélin, œuvre du XII^e siècle; un bréviaire dit *d'Abailard*, sans doute parce qu'il a en effet été écrit pour le couvent du Paraclet, car il est en réalité du XIII^e siècle; un autre bréviaire d'un évêque de Langres, et du milieu du XIV^e siècle, est orné de riches vignettes et enluminures. La ville vient d'approprier à grands frais un nouveau local à ce dépôt scientifique et littéraire.

La bibliothèque de Langres, fondée en 1784 par M. l'abbé Legros, contient 8,000 volumes; on y voit quelques manuscrits du XIII^e au XV^e siècle, et le buste en bronze de Diderot, par le célèbre Houdon.

Wassy a une bibliothèque moins nombreuse que celle dont nous venons de parler; on y trouve plusieurs ouvrages sur les arts, et dus en grande partie aux efforts patriotiques de M. Pernot, qui signale entre autres une gravure en bois de grande dimension, représentant le *Massacre du 1^{er} mars 1562*, et qui est de l'époque.

Saint-Dizier compte 1,500 volumes dans sa bibliothèque, qui date de 1838, époque où l'on retrouva, par les

soins de M. le colonel Martin, alors maire, plusieurs documents importants, parmi lesquels la charte d'affranchissement accordée à la ville de Saint-Dizier, en 1228, par Guillaume de Dampierre.

La Haute-Marne possède aussi deux musées. Celui de Langres est le plus ancien et le plus important, et est placé dans l'abside de la vieille église romane de Saint-Didier. On y trouve grand nombre d'antiquités gallo-romaines recueillies sur les lieux. Parmi les tableaux, au nombre de 80, on en cite un fort bon de Ziegler, né à Langres.

Le musée de Chaumont est à son début, et doit son initiative à M. de Montrol, auteur d'une *Histoire de Champagne* digne d'estime, et qui, un des premiers, a établi que Jeanne d'Arc était *Champenoise et non Lorraine*.

M. Pernot cite encore l'*École de dessin* de Chaumont, patrie de Bouchardon, et les archives du département, qui sont dans l'ordre le plus parfait.

Nous regrettons, avec M. le délégué, la dissolution de la *Société d'agriculture de la Haute-Marne*, qui aurait sans doute pu rendre de grands services.

Nous nous associerons volontiers aux éloges accordés par M. Pernot aux studieux efforts de MM. Guillemain de Curel, Dollet et Fériel; à ceux de MM. Bouillevaux, Marcel Richier, Pothier et Jolibois, auteur, entre autres, d'une curieuse notice sur la fête appelée *Diablerie de Chaumont*, qui se célébrait tous les sept ans dans cette ville.

Les sociétés littéraires ou scientifiques de Nantes ont, pour délégués au Congrès, MM. Olivier de Sesmaisons, représentant de la Loire-Inférieure; F. Favre, ancien maire de Nantes et représentant du même département; F. Braheix, membre du tribunal de commerce et du conseil

municipal ; Ph. Beaulieux , président de section de la Société académique ; Eugène Demangeat , architecte , et Sue , celui-ci venu au nom de la société d'archéologie . Le chef-lieu de la Loire-Inférieure , semble être devenu le siège intellectuel de la Bretagne : le titre seul des nombreuses sociétés qui y ont pris naissance indique la variété des travaux qui y préoccupent les esprits .

M. Montaudouin de la Touche avait déjà essayé avant la première révolution , de donner un vaste essor à l'agriculture , en fondant une société qui avait pour but le défrichement des landes , et était la première de ce genre en France aussi bien qu'en Europe . Depuis , cette œuvre a été continuée avec succès et la ferme-école régionale de GRAND-JOUAN , sous l'impulsion du savant agronome J. Rieffel , et qui fournit chaque année bon nombre de jeunes agriculteurs destinés à en transmettre l'enseignement ; la ferme expérimentale de *Saint-Gildas-des-Bois* , dirigée par M. Deloze ; celle de la *Basse-Forêt* , sous M. Robin ; les comices agricoles et aussi les efforts de l'administration départementale qui vient d'organiser une commission spéciale , ont imprimé à ces importantes études la marche la plus heureuse ; et les progrès de l'agriculture de cette partie de la France sont des plus évidents .

En 1798 , des amis des sciences et des lettres organisèrent l'*Institut départemental* , qui prit successivement le titre de *Société des sciences et des arts* ; puis , celui de *Société royale académique de la Loire-Inférieure* : elle est aujourd'hui divisée en quatre sections . MM. Vandier , Bizeul , connu par ses heureuses et habiles recherches sur les voies romaines de la Bretagne ; Laennec , Grelier ,

Édouard Richer, Pitre-Chevalier, Jules Sandeau, mesdames Élixa Mercœur, Dufresnoy, la princesse de Salm-Dyck, Mélanie Waldor; MM. Dubuisson, Bertrand Geslin, Lalande, Frédéric Caillaud, Corneau, Jollan, de Sesmaisons, Phelippe Beaulieux, Georges Demangeat, Varsavaux, Debay, Évariste Luminais, Leroux, de Wismes, Fortin, Grotaers, Sue, Menars, Ducommun, Anselme Luminais, Louis de Saint-Aignan, Ferdinand Favre, le brave et historique Cambronne, le général de Lamoricière et jusqu'au terrible Foucher (de Nantes), et à l'habile financier Ouvrard, ont successivement, ainsi qu'un grand nombre d'autres à citer avec des droits égaux, appartenu à cette société, et mérité, à des titres divers, une mention particulière.

La *Société archéologique*, qui compte en ce moment cent quarante associés, est, à proprement parler, la section départementale de la classe d'archéologie de l'*Association bretonne*. Elle se réunit pendant deux jours chaque mois : le premier est consacré exclusivement à la lecture des mémoires et aux discussions ; le second à des explorations dans la ville ou dans les environs. Elle prend part annuellement à la réunion de l'Association générale des cinq départements de la Bretagne, qui a lieu tantôt sur un point, tantôt sur un autre de cette circonscription. Enfin, elle publie un bulletin, format in-8°, avec planches. On doit encore, aux sacrifices de cette société, un musée archéologique qui contient déjà bon nombre de spécimens intéressants : elle se propose également de faire des fouilles qui promettent d'heureux résultats.

La *Société nantaise d'horticulture*, fondée depuis vingt-trois ans, compte quatre cent cinquante membres, et fait chaque année une exposition de fleurs, fruits et légumes,

après laquelle des prix sont accordés aux vainqueurs désignés par un jury compétent. Cette association vient de publier sous le titre d'*Annuaire de l'Horticulture nantaise et des départements de l'Ouest*, 1 volume in-12 de 144 pages, et son importance est telle, au point de vue des transactions commerciales, que la vente seule des arbres et plantes dépasse 80,000 francs par an.

La *Société des Beaux-Arts*, qui date de 1828, réunit quatre cents sociétaires dont le total de cotation de 40,000 francs est employé, entre autres, à entretenir une école de dessin et de peinture, où viennent se former de nombreux élèves.

Quoique l'on fasse remonter la fondation de la bibliothèque de Nantes à 1588, c'est en réalité depuis 1753 seulement, que cette ville possède un établissement public de ce genre, par suite d'une convention faite avec les oratoriens. La tourmente révolutionnaire dilapida de la manière la plus déplorable, ce riche dépôt dont les débris épars et joints entre autres aux nouvelles ressources provenant des communautés religieuses dissoutes, formaient encore un total de 25,000 volumes mis en ordre, quand en 1809 le maire, M. Bertrand Geslin, qui avait fait à ce sujet, grande preuve de zèle, fit l'inauguration du nouveau local consacré. Aujourd'hui la bibliothèque de Nantes, renferme 45,000 volumes, 120 manuscrits, des médailles, et environ 10,000 estampes. Parmi les imprimés, il faut citer nombre d'incunables des plus rares; et des spécimens typographiques du premier ordre. Dans les manuscrits apparaît hors ligne, le 2^e volume de la traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, par Raoul de Presles, fait pour Philippe de Comines dont il porte les armoiries; ce manuscrit ne contient pas moins de 453 mi-

niatures du plus admirable fini. M. Péan, le studieux et zélé bibliothécaire, s'occupe avec ardeur du catalogue systématique qui approche de sa fin.

Un *Musée de peinture et de sculpture* a son point de départ dans la belle collection rapportée d'Italie, par un de nos anciens ambassadeurs à Rome, et à laquelle vint plus tard s'adjoindre celle de M. Fourier. Les tableaux, au nombre de 800, comptent de belles toiles de diverses écoles. La sculpture y est moins bien représentée. Tout récemment, M. Daniel Ducommun du Loir, enfant de la cité, a fait hommage d'une statue colossale de *Cléopâtre*, en marbre de Carrare, due à son habile ciseau. On y voit encore un *Hercule enfant*, œuvre couronnée de Jean Debay.

Le *Musée d'histoire naturelle*, sous la direction du célèbre voyageur Frédéric Caillaud depuis 1836, renferme de nombreux et riches spécimens dans tous les genres.

La plus magnifique allée de magnolias qu'il y ait peut-être en Europe, conduit au *Jardin des plantes* que dirige habilement le savant docteur Écorchard. D'heureuses et considérables améliorations y ont été faites en grande partie sous l'édilité éclairée de M. Ferdinand Favre que paraît vouloir suivre dans cette bonne voie, le maire actuel, M. Colombel. Des cours de botanique, de taille des arbres ne peuvent manquer de répandre le goût et les progrès de ces charmantes et utiles études.

Nous regrettons vivement que les bornes de ce rapport s'opposent à ce que nous donnions tous les détails désirables sur un grand nombre d'autres établissements importants, signalés à la commission par MM. les délégués. Il faut nous contenter d'en citer les titres. Ainsi, Nantes possède

encore une *société industrielle* et un musée du même nom, une *société des courses*, une autre des *régates et fêtes publiques*, une *société de pyrotechnie*, des *conservatoires de musique vocale et instrumentale*, un *collège* ayant soixante-dix professeurs et six cents élèves ; Une *école préparatoire de médecine, chirurgie et pharmacie*; des écoles gratuites de diverse nature pour les enfants de deux sexes. Les allocations annuelles de la ville dépassent 110,000 francs.

Tout, en un mot, indique ici la plus heureuse tendance sur laquelle la commission ne saurait trop appeler l'attention du Congrès.

L'*Académie delphinale* est représentée par MM. Duchesne, ancien député de l'Isère ; Réal, ancien préfet et Albert Du Boys, ancien magistrat : le rapport, à la fois succinct et complet du premier de ces messieurs, nous fait connaître les travaux de cette société dont l'origine remonte à 1770. Les noms de Mounier, Barnave, Champollion, Dolomieu, Mably et Condillac jettent sur son passé un reflet qu'elle a consacré, en reprenant son titre actuel, après s'être reconstituée sous l'empire, avec la dénomination de *Société des sciences et des arts*. L'Académie delphinale compte près de cent membres, résidants et correspondants compris. Les Annales qu'elle envoie à un grand nombre de sociétés savantes de France et de Belgique, sont à la fois un lien de courtoisie et un mobile d'utiles échanges. — Dans le courant de l'année 1850, M. Du Boys, ancien magistrat, auteur de la *Vie de saint Hugues*, lui a lu une histoire du *Droit criminel chez les peuples modernes*; un travail sur les *paix chez les Germains*, et a publié une *Notice historique et descriptive de la Grande-Chartreuse*. — Elle doit à M. Foucher, conseiller à la Cour d'appel, de

curieuses recherches sur les traces du séjour des Sarrasins en Dauphiné, au temps de Charles Martel et de Charlemagne; et des études pleines d'intérêt, sur les mœurs et la législation de quelques villages des Alpes, qui ont vécu longtemps dans une complète indépendance de la France et de la Savoie. — MM. de Gournay, Parisot, Gustave Réal, Maurel de Rochebelle, Philoxène Boyer lui ont soumis divers travaux archéologiques et littéraires. — Dans l'ordre de ceux-ci, nous distinguerons encore l'éloge de *madame de Staël*, par M. Duchesne, qui a concouru pour le prix d'éloquence de l'Académie française; et un travail également imprimé, *sur la nécessité d'appliquer la déportation à un certain nombre de crimes privés, notamment à tous les cas de récidive*. Il existe encore à Grenoble une *Société d'agriculture* et une *Société de statistique*; un *musée de tableaux* où les grands maîtres sont dignement représentés; un *cabinet de minéralogie* échantillonné sur la crête des Alpes; un *cabinet d'histoire naturelle* assez complet et une *bibliothèque* de plus de 60,000 volumes.

M. Quantin, secrétaire de la *Société des sciences d'Auxerre*, regrette de ne pouvoir participer à la réunion des délégués des provinces et donne des détails sur les diverses bibliothèques du département de l'Yonne.

Il n'y a, selon l'auteur, de bibliothèque vraiment digne de ce nom que celle d'Auxerre provenant de l'ÉCOLE CENTRALE, et formée par le P. Laire, dans la première révolution, avec des livres tirés des dépôts *nationaux* du département. On y compte 26,000 volumes, dont grand nombre de rares et intéressants.

La *bibliothèque de Sens* tient le second rang. Avallon, Joigny, Tonnerre ont aussi leurs dépôts scientifiques et

littéraires, qui sont considérables et remontent au XI^e siècle en chartes originales. M. Quantin parle encore avec éloge des archives historiques de l'Yonne, et cette année même le conseil général a voté des fonds pour l'établissement de bibliothèques cantonales, mesure qui, avec le temps, promet un avenir salulaire.

Le secrétaire de la *Société des sciences*, après de lumineux aperçus sur les rapports des instituts scientifiques entre eux, etc., termine sa lettre en annonçant que sa Société, qui compte quatre ans d'existence, achève en ce moment le quatrième volume de ses Annales. Sur cent membres environ dont elle se compose, vingt-cinq ont envoyé des mémoires sur divers sujets d'histoire et d'antiquités, de géologie ou d'histoire naturelle. Elle donne tous les trois mois un bulletin de ses travaux, mode de publication dont elle a lieu de se louer, et il mentionne également quelques collections particulières fort dignes d'être visitées et signale comme ayant déjà d'utiles résultats, les cours gratuits de dessin et de musique pour les enfants des deux sexes établis depuis deux ans; enfin, il y a encore à Auxerre une *société philharmonique* en relation avec l'Association des artistes de Paris.

Nous ne nous éloignerons pas du département de l'Yonne sans avoir consigné les intéressantes communications de M. Prou sur les travaux de la *Société archéologique de Sens* qu'il a l'honneur de présider, et que représente également M. l'abbé Carlier, chanoine de la cathédrale. Elle n'est pas demeurée oisive, messieurs, si l'on songe que la plupart des vieux monuments celtiques sont classés et expliqués; que toutes les églises de l'arrondissement de Sens sont décrites avec leurs origines, et qu'enfin le lieu nommé la *Motte-du-Scias* a rendu à Cé-

sar ce qui lui appartenait : ce sont les vestiges d'un camp romain dont les débris semblent avoir servi aux premières fortifications de la cité sénonaise. Il est curieux de suivre avec M. Lallier les cordons et les corniches de ces pierres ; de les rapprocher et de les faire cadrer ensemble , et de recomposer ainsi le camp de César tel qu'il fut au temps de sa conquête. Parmi les objets de sculpture qu'a décrits cet ingénieux archéologue, nous nous arrêterons devant *l'Oreste amené en Tauride*. Une parité absolue pour le dessin et le module, avec les bas-reliefs de la colonne Trajane, offre le mérite d'un mystérieux rapprochement. Dans un but de moralisation auquel la commission applaudit sincèrement, divers cours publics ont été organisés à Sens, depuis la dernière tourmente politique, par M. Lallier et M. Prou, qui ont obtenu les plus heureux résultats.

L'Association bretonne, qui comprend les cinq départements de la Bretagne, a pris naissance en 1843 au Congrès de Vannes. Elle renferme deux sections : l'agriculture et l'archéologie.

MM. J. Rieffel, du Châtellier et Kerarmel ont été chargés dès l'origine des fonctions de directeur, de secrétaire général et de trésorier. C'est à leur zèle que l'Association est redevable de sa naissance et de ses progrès. Au congrès de Morlaix, en 1850, ils se sont déchargés du fardeau de la direction que MM. de Sesmaisons, représentant du peuple, Louis de Kergorlay et Bathazard de Madec ont bien voulu accepter à leur place. Chaque arrondissement administratif est placé sous la surveillance d'un inspecteur. Les Congrès sont annuels, et les primes qu'ils distribuent fort nombreuses. L'exposition des produits agricoles de 1850, qui a eu lieu à Morlaix, a été remarquable ; celle des taureaux surtout a permis de ne rien envier aux au-

tres provinces. La section archéologique, qui a pour directeur et secrétaire général MM. de Blois et Vincent de Kerdrel, s'applique à tirer de ses études des enseignements sur les mœurs, les habitudes, la manière d'être générale des Bretons des siècles passés, qu'elle propose comme exemple à la génération actuelle. Le prochain Congrès des deux sections réunies aura lieu à Nantes l'automne prochain.

M. de Saint-Hermine, dont le nom est lié aux intérêts agricoles de la Vendée, a bien voulu nous donner des détails intéressants, entre autres sur le dernier Congrès de La Rochelle et sur la prospérité croissante de l'*Association vendéenne*. Prenant l'initiative d'un projet nouveau, il propose aux Associations régionales qui ont des intérêts analogues, de s'occuper des moyens de créer entre elles des relations tendant à compléter l'étude de ces intérêts. La commission a émis le vœu que cette pensée, féconde en bons résultats, soit prise en considération par le Congrès. La *Société du centre de l'Ouest* a reçu en 1850 de nombreuses communications de ses membres au nombre de quatre cents et plus. Nous citerons un *projet d'assurance mutuelle contre la mortalité des animaux de l'espèce bovine*, par M. Roche; un *Traité élémentaire d'agriculture pratique*, par M. Hervé de Lavaur; un *Guide de l'agriculture*, par M. de Beauvoys. Diverses questions importantes ont été également soumises à la discussion.

La commission doit aussi à M. Beaulieu des détails sur les travaux de la *Société de statistique du département des Deux-Sèvres*, représentée par MM. David et Rouget Lafosse. Cette utile association a augmenté considérablement sa collection de coquilles vivantes et fossiles que M. d'Orbigny regarde comme une des plus importantes de

nos provinces, et qui ne compte pas moins de six mille espèces ou variétés. L'herbier départemental se complète, et cette année même on s'est occupé de réunir tous les éléments d'une carte géologique au moyen des échantillons des roches par canton et même par commune. La Société a également ajouté aux richesses de la Société poitevine, traité des questions d'histoire locale et décrit des monuments religieux.

A son tour, M. du Châtellier a rendu compte à la commission des merveilles opérées dans le Finistère par la *Société centrale d'agriculture* siégeant à Quimper. Une allocation de 500 fr. votée par le conseil général, une cotisation personnelle de 10 fr. sont les seuls fonds dont elle puisse disposer, et cependant à quels degrés de perfectionnement n'est-elle point parvenue par la sagacité de ses procédés d'encouragement ! En cédant à prix coûtant ses graines fourragères, elle en a autour d'elle propagé la culture ; en donnant pour primes des instruments perfectionnés, elle en a inféodé en quelque sorte l'usage, et l'araire Dombasle, d'abord dédaigné, trace aujourd'hui plus d'un sillon dans les champs de la vieille Armorique.

Passant à un autre ordre d'idées, M. du Châtellier demande que les musées soient catalogués et que les objets entassés à Paris ou plusieurs fois reproduits, soient répartis entre les provinces. Après quelques observations de M. de Caumont, la commission s'est associée à ce désir. M. J. B. Hébert a conçu à ce sujet, l'idée d'un répertoire numéroté dont l'adoption sera soumise à l'appréciation du Congrès réuni.

M. de Loriaère a remis un rapport de M. Houbert sur la *Société philharmonique du Mans* qui, fondée en 1833, prit bientôt des proportions telles, qu'il fallut limiter à

deux cents le nombre de ses sociétaires, faute d'un local suffisamment spacieux. Une faible cotisation permet de former une bibliothèque musicale et de se procurer tous les instruments nécessaires. Depuis, cette société s'est entendue avec celles de Laval et de Rennes pour donner des concerts dans lesquels on entend aussi des artistes venus de la capitale. Les pauvres trouvent d'utiles ressources dans ces réunions musicales qui ont répandu le goût de cette charmante science. M. de Lorière ajoute des renseignements intéressants sur le même sujet.

La *Société d'agriculture de Pont-l'Évêque* est représentée par MM. Cordier, représentant du peuple, Robillard, auditeur au conseil d'Etat, Lepec, avocat à Paris, et Duhamel, maire de Surville, vice-président de cette société. Ses travaux ne sont point encore publiés; mais M. de Prailauné son secrétaire, nous annonce la prochaine publication d'œuvres de ses membres et un important travail élaboré en ce moment par une commission chargée de rechercher les causes du malaise de l'agriculture.

Le département du Loiret est riche en sociétés savantes; l'agriculture y compte plusieurs comices. — Une *Société d'horticulture* a signalé son avènement par d'importants services. La *Société des belles-lettres, sciences et arts*, tient ses séances deux fois par mois, et publie des mémoires isolés à des époques indéterminées; mais entre toutes ces plantes écloses sous le ciel de l'Orléanais, nous fixerons avec prédilection nos regards sur sa nouvelle *Société archéologique*, fondée par MM. Desnoyer, vicaire général; Montellier, conseiller à la Cour d'appel et par M. de Buzonnière, vivement pressé par la commission de lui transmettre *officieusement* ces détails. Cette Société, composée de vingt membres résidants, comprend dans sa circon-

scription les départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Déjà les matériaux jugés dignes d'être publiés, excèdent de beaucoup les ressources pécuniaires dont elle peut disposer. Une somme de 500 fr., accordée par le conseil général, a été consacrée à des fouilles et les nombreuses trouvailles qui en sont le fruit, suffisent pour donner au musée un véritable intérêt. Si jusqu'ici l'action de cette société s'est exercée isolément, il est permis d'espérer que bientôt les travaux se coordonneront et que les cartes, les statistiques et les monographies leur donneront une valeur d'ensemble qui en doublera le prix.

M. le comte de Montlaur, délégué du département de l'Allier, après avoir passé en revue les vastes publications faites il y a douze ans sur l'*ancien Bourbonnais*, sur l'*ancienne Auvergne* et le Velay; payé un tribut à la mémoire de M. Achille Allier, rappelle les circonstances qui ont accompagné et peut-être amené la résurrection d'une revue périodique dans son département. L'*Art en province*, sous sa direction zélée et intelligente, a reçu assez de témoignages de sympathie pour qu'il soit superflu de la citer avec éloge. Les noms de MM. Dubroc, de Séganges, Faujoux, ancien élève de l'école des Chartes, auteur entre autres d'un essai paléographique sur la célèbre Bible manuscrite de l'abbaye de Souvigny, Anatole Dauvergne, dont l'habile pinceau a déjà décoré plusieurs églises, Hipp. Durand, architecte émérite, de Chennevières, Alary, Bourguelot, Borger, Alphonse Meilheurat, sont intimement liés aux recherches archéologiques et scientifiques les plus consciencieuses; ceux de M. le comte de Laborde et de M. le baron de Girardot compléteront cette lumineuse pléiade. Une église en style gothique dont le plan est dû à M. Esmannot, et dont M. Lassus, le savant architecte de la

Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris, a pris la direction, s'élève parmi ces monuments écrits comme un nouveau livre de pierre. L'honorable rapporteur, dont nous voudrions reproduire plus complètement le travail, compare aux âmes légères du vent célébrées par Lucrèce, ce souffle mystérieux, âme de la science et de l'art, qui vient animer ces fervents disciples, ramant sur le même océan d'azur et tendant vers le même port.

Nous ne passerons pas si près de Clermont-Ferrand, si près des ruines de Gergovia et des souvenirs de Vercingétorix, sans rappeler les laborieuses investigations de MM. Lecoq et Bouillet, de M. Mathieu de MM. Taillant et Gonot, dont l'Auvergne porte encore le deuil ; sans citer le brave capitaine Hervieu, qui a rapporté d'Afrique une muse algérienne et rendre hommage au zèle, à la haute intelligence, aux qualités de cœur de M. Desbouis, bibliothécaire de la ville. La poésie a encore trouvé en Auvergne un interprète que nous n'aurons garde de passer sous silence, M. F. Maurix, le chantre harmonieux de Desaix. Enfin, messieurs, l'*Académie de Clermont*, qui a l'honneur d'être présidée par l'historien des *Ducs de Bourgogne*, M. le baron de Barante, et a pour vice-président M. le comte de Martha-Becker, vous donnait hier deux ministres, MM. Rouher et de Parieu.

La *Société des arts et sciences* de Carcassonne qui date de 1836 et porte sur son sceau la devise : *Non sat panis et vestitus*, fait pour la première fois acte de présence au Congrès, dans la personne de M. Mahul, son délégué, ancien député de ce département. Elle a commencé l'impression du premier volume de ses *Mémoires*, parmi lesquels on remarque en 1850, *Consuetudines et libertates civitatis Carcassonæ*, document capital inédit, dont la publica-

tion est due à M. Cros-Mayrevielle, président de la Société à qui on doit déjà d'autres travaux historiques très-importants. Un musée, une bibliothèque publique de 20,000 volumes, une galerie des antiquités locales, des expositions périodiques des arts et de l'industrie constituent les principales attributions de cette Société. C'est à ses efforts que la vieille cité de Carcassonne doit la conservation de ses antiques murailles Wisigothes. Le catalogue du musée a été publié par M. Denisse, secrétaire de la Société. Un palais de justice élégant et grandiose s'élève sur les dessins et sous la direction de M. Champagne, membre de la société, architecte habile et expérimenté. M. Mahul rassemble les matériaux d'une *Statistique historique et monumentale* des paroisses, abbayes et châteaux de l'ancien diocèse de Carcassonne. C'est un travail qui doit offrir un grand intérêt, si l'exécution répond aux difficultés et à l'importance de la matière.

Il existe encore à Carcassonne une Société spéciale d'agriculture qui a publié trente volumes de son journal mensuel.

M. Mahul signale aussi à la commission le musée et la bibliothèque communale de Narbonne, l'un et l'autre administrés par une société académique fort zélée.

MM. Dupré et Jouys, représentants de l'Aude à l'Assemblée nationale avaient été adjoints à M. Mahul, comme faisant partie de la même association scientifique.

A Bourges, une *Société des arts* qui a créé un musée très-intéressant, a cessé de fonctionner. — Quelques membres et à leur tête le premier président, s'occupent de la conservation et du développement de ce musée qui attend encore son catalogue.

Depuis 1849 une commission archéologique a été insti-

tuée par le préfet : elle se réunit sous sa présidence ou celle du secrétaire général, notre confrère ; elle se compose de neuf membres et son règlement de six articles. Les membres sont des archéologues, des artistes et des ingénieurs, ceux-ci, convertis en conservateurs des monuments, de destructeurs qu'ils sont trop souvent. Leurs nombreux agents permettent à la commission de faire faire sans frais, un vaste album du format grand aigle, où viennent successivement se placer les monuments du département.

La commission est chargée par le préfet d'étudier et reviser tous les projets de réparations des églises du département, et M. le préfet n'autorise l'exécution des travaux qu'après qu'elle y a mis son approbation ; elle exerce un contrôle sévère, et fait souvent remanier entièrement les projets.

Nous n'avions pas besoin de la vierge de Vaucouleurs pour nous frayer un passage, comme le roi Charles VII, de Bourges à la bonne ville de Reims. Nous partagerons les sentiments de gratitude de cette ville consécration des rois de France, pour le cardinal archevêque qui la dota d'une académie en 1841. Elle a bien payé ses droits de *joyeux avènement* par ses travaux historiques sur la Champagne, terre féconde, inépuisable mine pour les chroniqueurs. Seize volumes de travaux particuliers, la publication de l'*Histoire de Reims*, de Dom Marlot, qui n'a pas coûté moins de 19,000 fr. ; la nouvelle traduction de Flooard, qui n'attend qu'un subside pour voir le jour ; les documents rapportés de Rome par Son Éminence sur la vie de Gerbert, révèlent une activité applaudie par la commission, ainsi que les paroles de M. Maxime Sutaïne, son président actuel et son représentant dans cette enceinte, qui veut bien signaler à notre attention deux œuvres re-

marquables en dehors des publications régulières de l'Académie, quoique leurs auteurs en soient membres : *L'Histoire de Reims* de M. Prosper Tarbé et *l'Histoire des trésors des églises* de la même ville, par M. Maquart. On connaît le rang qu'occupe parmi les plus importantes, la bibliothèque municipale de Reims, si riche non-seulement en imprimés, mais encore en manuscrits précieux ?

Cette ville possède également un musée communal qui renferme des originaux anciens et modernes, d'un mérite incontestable. Enfin, M. Sutaine ajoute qu'une *Société philharmonique* et une *Société des amis des arts* prouvent journellement par leurs efforts qu'elles comprennent dignement la tâche qu'elles se sont imposée.

La *Société archéologique de Soissons* nous ouvre la porte de la Normandie. Fondée en 1847, elle compte aujourd'hui soixante-trois membres. Chaque année elle publie un volume avec planches, et le journal de l'Aisne, tiré environ à 2,000 exemplaires, propage et fait passer sous les yeux de 8 à 10,000 lecteurs, les études qui ont occupé ses séances. Beaucoup de destructions fâcheuses ou de restaurations maladroites ont été prévenues par ce mode de publicité à la fois économique et populaire. Peut-être y trouverai-je une raison de me dispenser ici d'une longue énumération de notices et travaux divers dont le nombre et l'importance ont été fort remarquables en 1850. M. de la Prairie, son président et son délégué, a bien voulu nous en donner connaissance, la commission lui en rend grâces, en remerciant aussi M. l'évêque de Soissons et M. l'abbé de Senlis, d'avoir préservé de la destruction les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Léger. La ville de Soissons possède une bibliothèque publique bien pourvue de livres ; il lui a manqué jusqu'à présent un musée. La Société ar-

chéologique qui vient d'en demander la création au conseil municipal, a vu sa requête accueillie avec faveur : elle a donc tout lieu d'espérer que, dans le courant de 1851 Soissons sera dotée d'un établissement indispensable à une ville dont le rôle a été si important durant une longue période de l'histoire.

Je renonce, messieurs, à suivre M. le vicomte de Cussy, qui a cédé sa place au fauteuil, dans la nomenclature des divers ouvrages auxquels la *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, a donné naissance, ce serait cataloguer une bibliothèque tout entière ; aussi, nous renfermant dans les limites précises de la circulaire relative à 1850, j'aime mieux insister sur l'élan généreux donné à l'agriculture, qui a noblement compris sa mission en cherchant de nouveaux éléments de prospérité pour la Normandie, si tristement frappée dans ses ressources financières, agricoles et commerciales. Un comptoir national d'escompte, des bateaux à vapeur destinés à relier les côtes du Calvados avec le chemin de fer de Brighton, faciliteront les échanges, prépareront des débouchés nouveaux. Enfin, les concours les plus intelligents ont encouragé les efforts de toute nature et dans toutes les classes de travailleurs.

Depuis le 1^{er} janvier 1850, la Société a modifié son système de publication : au lieu de forts volumes in-8°, qui ne mettaient pas assez promptement les associés au courant des découvertes nouvelles et des progrès de la science, elle a décidé qu'elle aurait dorénavant recours à un bulletin trimestriel. La commission a jugé digne d'une mention toute particulière une notice explicative et des plus intéressantes, sur un poëme manuscrit du XIV^e siècle, intitulé : *La chapelle de Baïex*, par M. le président Pe-

zet, dont le nom se retrouve si souvent dans les Annales de la Société, comme auteur des travaux les plus remarquables. On nous signale encore les pérégrinations de M. Castel, secrétaire général, qui revient du centre et de l'est de la France, chargé d'un butin précieux au point de vue statistique, agricole et archéologique, et la description d'une église de l'arrondissement de Bayeux, par M. Georges Villers, que l'on peut citer parmi les plus laborieux, ainsi que M. Ed. Lambert que nous retrouverons ailleurs, MM. de Bonnechose, Pillet, Le Forestier, Labbey, Maurière, Coeffin, Laffetay, et les poètes Le Flaguais et Victor Vautier : en ce qui touche l'agriculture, MM. de La Boire, Bence, Lesueur, Aubin, Lesénécal, et nombre d'autres qui auraient droit à être mentionnés.

L'honorable délégué, pour se conformer au programme, ajoute encore quelques détails sur la bibliothèque de Bayeux, qui, inaugurée en 1835 avec un fonds de 1,350 volumes, n'en compte pas moins de 12,000 aujourd'hui, et est confiée aux soins intelligents du studieux et savant M. Ed. Lambert, dont les travaux en numismatique, entre autres, sont connus de la France et de l'étranger.

On a réuni dans le même local une collection de tableaux qui renferme déjà bon nombre de toiles remarquables.

D'ingénieuses combinaisons sauvegarderont désormais la célèbre *tapisserie de Bayeux*, ce monument dont la Normandie peut s'enorgueillir à juste titre, soit qu'elle demeure acquise à la compagnie du vainqueur d'Hastings, soit qu'on l'accorde au frère utérin de Guillaume le Conquérant, Odon, évêque de Bayeux, qui figure d'une manière si proéminente dans chaque phase de cette épopée, tracée sur la toile il y a bientôt 800 ans.

La partie inférieure du meuble vitré qui renferme la précieuse tèle, contient des débris d'antiquités locales dont une autre partie a été, en raison de sa nature et de son volume, reléguée dans la cour du bâtiment de la bibliothèque qui réunit tous ces trésors.

L'année 1850 a été bien remplie par les travaux de la *Société d'agriculture et de commerce de Caen* ; on a mis à l'étude des questions du plus haut intérêt sur les progrès des industries agricoles et l'élevé du bétail. De sérieuses discussions ont eu lieu sur les moyens de réprimer la fraude dans le commerce des engrais. Les avantages et les inconvénients de l'introduction en Normandie de la race anglaise de Durham ont été également mis en regard des moyens de conservation de la belle et antique race cotentine. Mais la question qui a le plus vivement ému le pays est celle relative au tracé du chemin de fer qui doit relier la Basse-Normandie avec Paris, et, dans un temps plus éloigné, faire de la place de Cherbourg un ouvrage avancé de la capitale. Cette Société s'est convaincue que les intérêts de la province ne seraient véritablement satisfaits que si la ligne de fer se dirigeait de Paris sur Cherbourg, en passant près d'Alençon, à Argentan et à Caen. Pénétrée de cette nécessité, elle a nommé deux de ses membres pour se réunir à la députation chargée par le département de venir solliciter auprès du gouvernement l'établissement de cette ligne, repoussée par des intérêts rivaux. — De puissantes considérations, tirées 1° de l'importance du port de Caen, qui verse au fisc, en moyenne, 2,000,000 de droits de douane; 2° des intérêts commerciaux de cette partie de la Basse-Normandie; 3° d'un système général qui relierait ensemble les voies de fer du centre, viennent fortifier ce vœu qui sera bientôt produit

au grand jour de la tribune nationale avec tous les développements qu'il comporte.

La ville de Caen, siège d'une université depuis l'an 1439, obtint en janvier 1706 l'institution royale d'une *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*. Elle se compose, depuis 1800, de 40 membres titulaires, de plusieurs honoraires et d'un nombre indéterminé de correspondants. Le 5^e volume de la 2^e série de ses mémoires a paru au commencement de 1848. M. Aug. Le Flaguais, académicien distingué, publie, à présent, en 4 vol. in-8^o toutes ses œuvres poétiques.

La *Société d'agriculture et du commerce*, établie en 1762, réorganisée en 1800, fut la première, dès 1802, à organiser une exposition des produits des arts industriels dans le Calvados. Dans la suite, quatre autres expositions de cet ordre ont été formées également au chef-lieu. Depuis 51 ans, le respectable et généreux M. Lair est secrétaire en titre de cette société qui dirige des comices, distribue des prix, publie un bulletin mensuel de ses séances : ses mémoires imprimés composent quatre volumes.

Une *Société de médecine* fut établie à Caen en 1778, et récemment une *Société vétérinaire* pour le Calvados et la Manche s'y est formée : l'une et l'autre ont fait des publications intéressantes.

En 1833 fut créée la *Société des Antiquaires de Normandie*. Ses mémoires sont recueillis en dix-sept volumes avec des atlas. Pour 1853, elle propose en concours, avec prix de 600 fr., l'histoire de l'*Abbaye Saint-Étienne de Caen*.

Cette même année M. de Caumont prit aussi une grande part à l'organisation de la *Société linnéenne de Norman-*

die qui a publié, il y a peu, le 3^e vol. de la 2^e série in-4^o de ses mémoires.

L'*Hippodrome de Caen* est très-renommé pour ses courses annuelles. Une *Société philharmonique* procure fréquemment, par de brillants concerts, des moyens de bienfaisance.

Cet ensemble d'institutions académiques sembla ne pas suffire au mouvement intellectuel et industriel : et l'année 1832 vit s'organiser à Caen, sur le plan le plus libéral, l'*Association normande*, dont M. de Caumont n'a pas cessé d'être le directeur. Son dix-septième annuaire (in-8^o de plus de 500 p.) contient, comme les précédents, des enquêtes, des mémoires, des nouvelles et notices biographiques concernant les cinq départements de l'ancienne Normandie. Le nombre des associés s'élève aujourd'hui à 1485. Le gouvernement a accordé pour 1850 une subvention de 4500 fr. qui a été distribuée en prix, au nom de l'association, à des éleveurs, cultivateurs et à d'autres industriels. Cette société est représentée au Congrès par plusieurs délégués outre M. Isidore Lebrun, entre autres par M. Lecoupeur, pour la partie qui siège à Rouen. MM. de Broglie, Enault, De Fournès, le baron Mercier, qui est un de ses inspecteurs et M. de Mecflet.

Congrès scientifiques! Il faudrait être étranger aux sciences et aux beaux arts pour ignorer l'organisation et les travaux successifs de cette institution dont la 18^e session est annoncée pour septembre prochain, à Orléans.

L'*Institut des provinces* a également pour point central la ville de Caen.

Grâce en partie à la *Société d'horticulture*, le jardin botanique a été récemment accru, enrichi et pourvu de serres.

Le *Muséum d'histoire naturelle*, transféré dans de

belles galeries, contient des collections assez précieuses qui pourraient le devenir davantage si les cargaisons scientifiques que, depuis 30 ans, ont rapporté, aux frais de l'État, des expéditions de circumnavigation et autres ne continuaient pas d'être à Paris, concentrées, accaparées, peut-être même gaspillées, au lieu d'être réparties avec discernement, au moins pour les *duplicata* si nombreux, entre les principaux muséums des départements.

L'archéologie normande est encore dépourvue à Caen d'un local qui soit digne de ses collections. Plus heureusement placé, le *Musée de peinture* est assurément un des mieux composés; quant à la statuaire, l'école de dessin n'a que des copies en plâtre.

Depuis 35 ans on a réuni dans de fort belles salles à l'hôtel de ville environ 45,000 volumes dont plusieurs ouvrages très-remarquables. On trouve rarement dans les bibliothèques publiques, la réunion des portraits de savants ou de personnages nés dans la contrée. A Caen, une galerie au-dessus des armoires, présente ceux de la plupart des hommes que le pays s'honore d'avoir produit.

La *Société académique de Cherbourg* dont l'origine pourrait être reportée à l'année 1755, se compose à présent de 23 membres résidant et d'un nombre illimité de correspondants. L'allocation de 300 fr., sa ressource unique, ne peut suffire à mettre ses publications en rapport avec ses travaux. En ce moment cette société fait imprimer un nouveau volume dont la composition présentera, on peut déjà le dire, un assez grand intérêt.

Cherbourg possède aussi une *Société d'agriculture* qui publie un annuaire et préside les comices agricoles; elle a également une *Société d'horticulture*. Sa bibliothèque est encore peu considérable, Mais le musée de tableaux dû

à la libéralité de M. Henri, ancien inspecteur des musées royaux, offre des Murillo, des Poussin, des David, des Ribeira, des Téniers, des Van Dyck, etc.

Après avoir recueilli de la bouche de notre savant collaborateur M. le vicomte Théodore du Moncel, ces détails intéressants, nous nous replierons sur la *Société d'histoire et d'archéologie* de Châlons-sur-Saône, qui a pour devise : *servare, narrare*, etc. Elle ne pouvait avoir de meilleurs interprètes que MM. de Surigny et Émile Bessy. Les œuvres éminentes qu'elle a produites sont tellement en relief parmi vous, messieurs, que vous devanceriez mes citations. Vous n'avez pas perdu le souvenir de ces atlas aux dessins merveilleux ; de ces collections considérables de monnaies et de sceaux antiques ; de ces mémoires à la fois si complets et si variés, qui sont venus cette année encore enrichir la bibliothèque du Luxembourg ? Les noms de MM. de Surigny, Eugène Millard, Léopold Niepce, Marcel Cannat, de M. Bessy, qui laisse un digne héritier de sa science, éveillent toujours une pensée d'émulation. Vous savez qu'elle date seulement de 1845.

MM. Charles Calemard de la Fayette et Assezat de Bouteyre sont délégués par la *Société agricole de la Haute-Loire*, dont le dernier de ces messieurs nous fait connaître les heureux efforts pour l'amélioration de la race chevaline d'Auvergne. Il nous a remis également un rapport des plus satisfaisants sur les travaux, les richesses et les ressources de la *Société académique du Puy*, qui a conservé dans l'esprit de la commission le degré d'estime dont elle jouit depuis longtemps sans contestation. Nous devons vous signaler spécialement au milieu de tant d'autres membres, MM. de Bec-de-Lièvre, créateur du musée ; Bertrand de Doue, directeur des écoles industrielles ;

MM. Richond des Brus et de la Fayette frères, anciens députés ; Ruelle père, Albert de Brives, Mandet fils et Aymard qui ont présidé ou participé à ses travaux avec un dévouement sans bornes et une rare distinction. Les limites de notre rapport ne nous permettent pas de donner des détails complets sur toutes les améliorations dues à la société de la Haute-Loire, nous nous bornons à déclarer hautement qu'elle a justifié à tous les points de vue, sa devise : *nititur ad utilia*. En même temps qu'elle fondait un musée, une bibliothèque, des collections remarquables d'histoire naturelle, de minéralogie, de paléontologie, elle publiait 15 volumes in-8 d'annales ; 5 volumes de bulletins agronomiques ; elle créait des écoles industrielles, pépinière d'excellents ouvriers, et une caisse d'épargne ; elle prenait l'initiative de l'établissement d'une salle d'asile et d'un mont-de-piété ; et, pour couronner son œuvre, elle instituait chaque année des expositions publiques et des concours de bestiaux, afin que le travailleur de la ville comme celui des campagnes qui se distinguerait par une amélioration ou une découverte quelconque, put recevoir de ses concitoyens une récompense publique pour ses labeurs passés, un encouragement pour l'avenir.

Nous terminerons ce rapide aperçu sur la *Société académique du Puy*, en déclarant, messieurs, qu'elle est à nos yeux une des associations de province qui ont le mieux compris et rempli leur mandat, une de celles dont l'organisation peut être proposée comme modèle.

Nous rencontrons, messieurs, marchant dans la même carrière, la *Société archéologique de Saintes*. M. l'abbé Lacroix, son secrétaire et ici son organe (M. Jules Flandrin n'ayant pu s'acquitter du mandat qui lui avait été confié), nous apprend que le but de ses travaux, pendant l'année

1850, a été de rechercher tous les documents relatifs à l'histoire de la Saintonge au moyen âge. Déjà les deux premières époques, l'ère celtique et l'ère gallo-romaine, sont terminées, et la période du moyen âge a achevé son avant-propos. Les Monographies de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély, de la Rochelle et de Rochefort ont déjà paru. — Entre les publications particulières, M. l'abbé Lacurie appelle l'attention sur la *Biographie des hommes célèbres* de cette province, par M. Rainquet, déjà connu par d'autres travaux; l'*Histoire de Rochefort*, par M. Fleury, bibliothécaire de la ville; l'*Histoire politique et religieuse* de M. Daniel Massion; enfin une brochure, intitulée *Taillebourg et saint Louis*, par M. Feuilleret, professeur d'histoire, charmante production pleine d'intérêt. — M. l'abbé Lacurie lui-même a commencé la publication d'une carte du pays des *Santons*, à l'époque de la domination gallo-romaine et une *Histoire de l'abbaye de Maillezais*. M. Anatole de Bremond d'Ars travaille à l'*Histoire des maires et échevins de Saintes*. Il faut encore citer, parmi les plus studieux, M. Brillouin aîné.

La commission adresse les plus sincères éloges à M. l'abbé Lacurie, sur son rapport si plein de faits, de judicieux et savants aperçus, d'utiles enseignements. C'est un véritable et précieux traité sur la marche à suivre pour arriver sûrement à la connaissance approfondie de l'histoire des diverses parties d'un pays, et à l'étude de ses monuments.

M. Hardouin, un des délégués de la *Société des antiquaires de Picardie*, donne les détails suivants sur la Société qu'il représente :

Dès 1752 avait été fondée, à Amiens, une Académie qui existe toujours sous le nom d'*Académie des sciences*,

belles-lettres et arts. L'archéologie trouvait une place dans les travaux de cette compagnie, puisque, douze ans après sa fondation, elle couronnait l'une des trois biographies de *Dufresne du Cange*, qui lui avaient été adressées par suite de la mise au concours d'un éloge de cet illustre érudit. En 1836, quelques archéologues crurent le moment venu d'organiser une société qui aurait uniquement pour mission l'étude de l'histoire et des monuments anciens d'une province, où tant de notables débris des temps celtiques et de la période gallo-romaine se trouvent épars; où l'on rencontre tant de chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse du moyen âge, et où les archives publiques et privées sont riches encore, en dépit des atteintes de la main des hommes et des injures du temps.

Le succès a si heureusement réalisé l'espoir et couronné les efforts des fondateurs, qu'en 1849 la Société des antiquaires de Picardie inaugurerait, à Amiens, une statue en bronze du célèbre du Cange. Une souscription, dont le comité central avait pris l'initiative, avait permis de subvenir aux frais de ce monument, dû au ciseau d'un artiste picard, M. Caudron, ravi, par une mort prématurée, à notre meilleure école de sculpture française. On ne saurait invoquer, si nous ne nous trompons, un témoignage plus certain du progrès et de la propagation des études historiques en Picardie.

La *Société des antiquaires de Picardie* a publié onze volumes de mémoires, et, de plus, les *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par M. Bouthors, et l'*Introduction à l'Histoire de Picardie*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le tome XI^e de ses mémoires qui vient de paraître, est presque tout entier occupé par un

travail important de M. l'abbé Jules Corblet, sous le titre de *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne*. Il est permis de dire que, grâce à ces divers travaux, on possède dès maintenant les éléments essentiels d'une histoire générale de la province, et même ceux de son histoire littéraire. La publication d'ouvrages de ce genre était le vœu de Du Cange au xvii^e siècle, et celui de Dom Grenier au siècle suivant. Ces deux érudits avaient d'ailleurs consacré le tribut de leurs veilles au commencement de la réalisation de ce souhait patriotique. La voie qu'ils ont si largement frayée est reprise; elle est reconnue, explorée; elle ne saurait manquer de conduire au but que s'est proposé la Société des antiquaires de Picardie, en prenant pour devise : *Nosce patriam*.

Un comité central entretient une correspondance suivie avec divers comités locaux établis à Beauvais, à Compiègne, à Clermont (Oise) et autres villes de la province.

La géographie et la topographie, la statistique monumentale, la législation locale et la numismatique sont tour à tour l'objet des investigations de cette Société.

Un musée d'antiquités, déjà fort riche et catalogué avec soin, est contemporain de la fondation de cet institut; il est à regretter que le local ne soit pas plus favorable; il est également très-fâcheux que la riche bibliothèque communale et ses dépendances, quelque spacieuses qu'elles soient, ne suffisent plus à la collection qui y a trouvé un asile provisoire.

Le comité de Beauvais, imitant le comité central d'Amiens, a fondé de son côté un musée d'une importance toujours croissante.

C'est avec peine que nous sommes forcés de renoncer à

faire connaître tous les droits de la *Société des antiquaires de Picardie* à l'estime, à la gratitude et aux espérances des amis des sciences et des lettres.

M. l'abbé Jules Corblet, autre délégué de la même Société, donne des détails fort intéressants sur des cours gratuits de musique populaire d'après le système de M. de Rambures, et qui, depuis 1845, sont ouverts sur un grand nombre de points du département de la Somme, et aussi à Circamps, dans le Pas-de-Calais, où M. de Fourment, qui a puissamment contribué à répandre cet enseignement, occupe plusieurs milliers d'ouvriers. Cette méthode, qui consiste principalement dans la simplification des signes graphiques, obtient en quelques mois des succès vraiment merveilleux. Les leçons d'une heure sont divisées en trois parties : la première se compose d'exercices sur des airs en canon ; la deuxième, d'études du solfège de Sabbatini ; la troisième, de la lecture des diverses parties des morceaux d'ensemble. La commission, qui sent toute l'importance de cette communication, en remercie l'auteur.

M. Barre, président de la *Société libre d'émulation de Rouen*, n'ayant pu, à son grand regret, ainsi qu'il le dit, venir prendre place au Congrès, a prié M. Loyer, représentant du peuple et membre correspondant, d'accepter la délégation.

La Société adresse au conseil général de la Seine-Inférieure, par l'intermédiaire du préfet, une analyse des principaux travaux de l'année, lui fait connaître les prix spéciaux qu'elle se propose d'accorder au mérite dans l'intérêt des sciences, des arts, des lettres, de l'industrie et de la morale publique. Par suite de ces bons rapports, qui seraient fort désirables partout, selon nous, le conseil

général a accordé pour 1850 une allocation de 1000 francs qui aideront beaucoup la Société dans ses efforts vraiment patriotiques.

Plusieurs ouvrages importants sont en voie d'exécution et méritent une mention particulière; ainsi : M. l'abbé Cochet publie des *Notices sur les églises de l'arrondissement du Havre et de Dieppe*; M. Decorde, curé de Bure, commence un travail semblable sur les *Monuments religieux de l'arrondissement de Neufchâtel*; en même temps, M. L. Fallue, membre de plusieurs académies, traite l'*Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen*. Nous placerons tout naturellement à côté de l'œuvre qui précède, un travail intéressant de M. l'abbé Langlois sur l'*Ancien prieuré du Mont-aux-Malades*, près Rouen. Enfin, M. Ouïn Lacroix a obtenu une médaille d'or en 1850, pour son *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers, et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie*. La récompense accordée à l'auteur donne la mesure de l'estime portée à son travail.

L'organe de la Société signale encore plusieurs collections particulières qui prouvent le goût éclairé et le zèle de ses associés. M. Largiliert possède une magnifique collection de conchyliologie, et M. Bignon, juge de paix, M. Mocquerys, chirurgien-dentiste, ont de remarquables collections d'insectes.

Nous ne nous éloignerons pas de la *Société libre d'émulation de Rouen* qui mérite de sincères éloges, sans parler du vœu émis par son président pour que dans les grandes villes les diverses sociétés s'entendent afin de réunir leurs bibliothèques dans un même local et sous la direction d'un même employé, rémunéré en commun,

de cette manière on pourrait, à moins de frais, rendre en tout temps accessible au public ces dépôts précieux et souvent de la plus haute importance pour l'étude du pays. On formerait ainsi d'ailleurs une utile annexe aux bibliothèques communales.

Encore un peu de patience, messieurs, et nous atteindrons la fin de ce long rapport qui, au demeurant, est le critérium de la réunion en cette enceinte.

M. du Chatellier donne quelques renseignements sur la *Société des sciences morales, des lettres et des arts* de Seine-et-Oise. Fondée en 1834, elle a pour objets d'étude la philosophie, la morale, l'histoire et l'archéologie, la législation, la littérature et les beaux-arts. Se réunissant une fois par semaine, il est rare que ses séances ne soient utilement remplies par des communications d'un intérêt réel. Jusqu'à présent cependant elle n'a publié que deux volumes de ses mémoires : un troisième est sous presse. On remarque dans ces publications de curieux travaux de MM. Bouchitté, P. Huot, Vanson, Baudry de Balzac, Hix, Boisselier, comte de la Tour du Pin, de Bouche-man, Le Roi, Lambinet de Villeneuve, Anquetil, Montalant, Bougleux, etc.

Des communications importantes sur l'histoire ancienne et sur l'histoire de France, de très-curieux détails sur l'histoire de Versailles, sur les constructions et les dépenses des règnes de Louis XIII et de Louis XIV ont été faites depuis quelque temps au sein de la société et ne manqueront pas de fournir d'importants matériaux pour le 3^e volume de ses mémoires.

La ville de Versailles compte outre la Société des sciences morales, une *Société des sciences naturelles*, une *Société d'agriculture*, une *Société d'horticulture* et une *Société*

philharmonique. Toutes comptent de nombreux adhérents et se livrent à des travaux très-actifs. Celle d'horticulture entre autres, a déjà publié huit volumes de mémoires; et celle d'agriculture a entrepris la statistique agricole de toutes les communes du département dans des proportions et dans un esprit de saine critique qui en font certainement un des plus beaux travaux de ce genre qui aient jamais été entrepris.

Nous apprenons de M. Henri Aucapitaine, délégué de la *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*, que plusieurs des membres de cet Institut s'occupent avec zèle de l'objet principal de ses études, et il cite entre autres M. Dorbigny père, fondateur du musée spécial consacré aux produits indigènes, et M. Blutel, entomologiste distingué et correspondant de la Société entomologique de France. D'autres personnes de La Rochelle traitent avec activité et succès, des questions d'archéologie, de numismatique, etc.

M. Le Glée, au nom de la *Société des sciences de Lille*, traite d'une manière très-lumineuse l'importante question des bibliothèques communales et rurales; il nous apprend que la *Société des sciences de Lille* a décidé, sur sa proposition, de décerner des encouragements aux communes qui, soit par les soins de l'autorité locale, soit par l'initiative des particuliers, possèdent déjà un fonds de bibliothèque morale et instructive.

A Lille, le beau musée de peinture légué par le peintre Wicar, le musée ethnographique légué par M. Moillet, les collections municipales de physique, d'histoire naturelle et d'antiquités sont administrés par des commissions prises dans le sein de la *Société des sciences*, qui a ainsi un caractère public: et l'autorité réclame sans cesse son concours.

M. Le Glée regrette de n'avoir pu encore réunir d'autres documents, sans doute fort intéressants aux yeux du Congrès, sur divers établissements littéraires et scientifiques des départements du Nord qui comptent des travailleurs aussi zélés qu'érudits.

La *Société d'émulation de la Somme* avait un délégué que nous avons vu assister à nos séances. La commission aurait entendu avec une grande satisfaction le compte rendu de ses travaux.

A l'égard de la *Société d'émulation des Vosges*, nous sommes forcés d'exprimer le même regret.

La *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, s'était fait représenter par deux de ses sociétaires qui font partie de l'Assemblée nationale; leurs préoccupations législatives les auront sans doute retenus loin de la commission.

La *Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux* avait un grand nombre de ses membres au Luxembourg; mais comme elle a eu plusieurs séances spéciales et a fait connaître ses travaux au Congrès, nous n'avons pas à les enregistrer ici.

L'*Académie d'Arras*, quoique représentée par deux délégués, n'a pas fait faire de rapport verbal ou par écrit.

Nous consignons ici le même fait en ce qui touche la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, qui avait cependant deux délégués, dont l'un est son président.

Enfin, les mêmes observations ont lieu à l'égard de la *Société d'agriculture de l'Allier*, etc. C'est à ce sujet, messieurs, que sur la proposition de son président, la commission a résolu de soumettre à l'approbation du Congrès le vœu suivant :

Que la commission permanente de l'Institut des pro-

vinces soit priée instamment de faire parvenir au moins trois mois d'avance, à chaque société savante des départements une circulaire indiquant 1° l'époque de la réunion du Congrès de leurs délégués ; 2° les diverses questions à traiter ; 3° que de leur côté les sociétés donnent à leur représentant le mandat impératif de faire connaître verbalement ou par écrit, le résumé de leurs travaux depuis la dernière réunion.

Arrivé au terme de ma tâche, je ne saurais, messieurs, jeter un regard en arrière sans un profond sentiment d'appréhension. Combien de noms restés en oubli et qu'une simple mention au rapport eût récompensés de longues et studieuses recherches, que de détails omis, combien de trésors relégués dans l'arsenal des rapports soumis à la commission ! Son rapporteur auprès de vous, messieurs, n'aurait point d'excuse si le Congrès n'avait irrévocablement fixé sa dernière séance. La lecture des communications qui nous ont été faites par MM. les délégués des provinces nous occupait encore hier, et cependant soixante-cinq sociétés environ avaient auprès de vous des mandataires ! Parmi ceux-ci, une vingtaine environ étaient porteurs de travaux préparés à l'avance.

Nous n'avons pu souvent recueillir que de faibles provisions au milieu d'une manne abondante de détails donnés isolément. Nous nous consolons cependant, en songeant que le premier jalon est posé ; que le premier Congrès général comme un vaste réservoir de la science, a reçu les affluents les plus renommés et qu'il ouvre une ère nouvelle au développement des connaissances humaines.

Honneur à vous, messieurs, qui êtes venus apporter les premières pierres à cet édifice national, ruche immense destinée à distiller le miel de toutes les fleurs ; honneur aussi

et surtout à l'homme *encyclopédique* que l'on pourrait nommer *le père du Congrès*, comme on proclamait César père de la patrie, honneur à lui dont la puissante initiative a ranimé le goût des arts, organisé la tendance réfléchie vers le bien et le progrès, et qui nous a donné le secret de bien vivre en marchant avec respect sur la poussière des siècles.

Le Congrès scientifique de France en 1851.

La XVIII^e. session du Congrès scientifique s'est ouverte à Orléans le 12 septembre. Quatre cent quatre-vingt membres étaient inscrits à l'ouverture de la première séance, deux cent trente environ étaient présents; cent cinquante seulement ont pris part au scrutin pour l'élection du bureau général. Cette première séance a été présidée par Mg^r. Dupanloup, évêque d'Orléans, qui a, dans une improvisation très-remarquable, exprimé sa sympathie pour l'œuvre si bien dirigée des Congrès scientifiques. Après un compte-rendu des travaux de la Commission préparatoire, présenté par M. de Buzonnière, secrétaire-général et organisateur du Congrès, on a procédé à l'élection du président et des vice-présidents généraux du Congrès. M. le baron de Stassart, correspondant de l'Institut de France, ancien ministre plénipotentiaire et ancien président du sénat de Belgique, a été élu président-général de la XVIII^e. session par cent vingt-six voix. M. de Caumont en a obtenu cent trente-cinq pour la vice-présidence générale; les autres vice-présidents généraux étaient MM. le C^{te}. de Tristan, d'Orléans; Ch. Des Moulins, de Bordeaux, et l'abbé Auber, de Poitiers, tous membres de l'Institut des provinces.

Le lendemain, les sections ont formé leurs bureaux: la première section a choisi pour président M. Le Roy, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, et pour vice-présidents MM. Le Sauvage, de Caen; Pierre, professeur de chimie à Caen; Feuillet, juge de paix à Lyon, et Delaître, ingénieur des ponts-et-chaussées à Orléans.

M. Duchatellier, un des secrétaires de l'Institut des provinces, a été élu président de la seconde section.

M. Bally, de l'Yonne, M. Roux, de Marseille, M. Bertini, de Turin, tous trois membres de l'Institut des provinces, ont été appelés au bureau de la section de médecine.

La section d'archéologie et d'histoire avait pour président M. de Pétigny, de l'Académie des inscriptions, et pour vice-présidents MM. l'abbé Desnoyers, grand-vicaire d'Orléans, membre de l'Institut des provinces; Chasles, membre du Conseil général de l'Yonne; Lambron de Lignim, de l'Institut des provinces, à Tours; de Soultrait, de Mâcon, inspecteur de la Société française.

La cinquième section a été présidée par M. le C^{te}. de Mellet, de l'Institut des provinces, qui avait pour assistants MM. le marquis de La Porte, de l'Institut des provinces, à Vendôme; l'abbé Blatairou, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, et Le Normand, avocat-général, à Orléans.

Outre les notabilités scientifiques que nous venons de mentionner, on voyait dans l'assemblée MM. C^{te}. Portalis, premier président de la Cour de cassation; C^{te}. de Lokhart, d'Orléans; Bonafous, de l'Académie des sciences de Turin; le V^{te}. de Cussy, de St.-Mandé; de Béhague, membre du Conseil général de l'agriculture, Parcker, d'Oxford; C^{te}. d'Héricourt, d'Arras; Aussant, de Rennes; Le Gall, id.; M^{is}. de Vibraye, de Cheverny; Herpin, de Metz, tous membres de l'Institut des provinces de France; de Beauvoys, d'Angers, auteur de divers ouvrages sur les abeilles; Baruffy, de Turin; Le Serrurier, procureur-général, à Orléans; Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans, un des membres le plus laborieux de la Société archéologique de l'Orléanais; Berry, conseiller à la Cour de Bourges; Teste-Douet, de Paris; Robineau-Desvoidys, de l'Yonne; Paul Huot, substitut à Orléans; C^{te}. de Morogues, d'Orléans; Cotelle, avocat à la Cour de cassation;

C^{te}. de Renneville , d'Amiens ; Paul de Wint, de Paris ; C^{te}. de Caraman , ancien ministre plénipotentiaire ; Ancelon , de la Meurthe ; Pinart , de Paris ; le savant bibliographe Le Ber , l'abbé de Torquat, et presque tous les membres des Sociétés savantes d'Orléans.

Une excursion archéologique et agronomique a été faite par le Congrès à Châteauneuf, à Germiny, et à St.-Benoit-sur-Loire , pendant la XVIII^e. session.

Les gardes nationales de St.-Benoit et de Sully s'étaient réunies pour recevoir le Congrès et lui servir d'escorte à son arrivée à St.-Benoit. M. le maire de St -Benoit, membre du Conseil général du Loiret, M. le sous-préfet de Gien et diverses notabilités du pays ont reçu et complimenté le Congrès qui s'est ensuite rendu , précédé de la musique militaire , dans la vaste église de St.-Benoit. Cette basilique a été examinée dans toutes ses parties avec le plus vif intérêt. Six mille personnes des environs étaient venues des villes et des campagnes voisines pour voir cette fête et la réception faite au Congrès. Un arc de triomphe avait été élevé sur la place. Les rues étaient pavoisées et décorées de pins plantés le long des maisons.

Un banquet a eu lieu dans une vaste tente élevée sur la place publique.

Le lendemain , un grand concert a eu lieu à Orléans ; mais ce qui offrait le plus d'intérêt , c'était l'exposition horticole et surtout l'exposition de tableaux et d'objets d'art : celle-ci occupait cinq salons à l'hôtel-de-ville, et se composait des tableaux et des objets de prix possédés par les divers amateurs du département du Loiret. L'exposition d'horticulture était disposée avec goût dans la grande halle aux grains.

La XIX^e. session du Congrès se tiendra à Toulouse, en septembre 1852.

Congrès archéologique de France.

La Société française pour la conservation des monuments avait décidé que son Congrès de 1851 se diviserait en deux parties, que la première partie, dont la durée serait de trois jours seulement, s'ouvrirait à Laon le 6 juin, sous la présidence de l'illustre comte Félix de Mérode, un de ses inspecteurs divisionnaires; et que la seconde partie, dont la durée serait de cinq jours, s'ouvrirait le 10 à Nevers. Le chemin de fer du Nord et celui du centre, qui mettent ces deux villes à quelques heures l'une de l'autre, quoiqu'elles soient séparées par une distance de plus de 120 lieues, justifient cette décision de la Société. Le 5 juin, M. le comte de Mérode était à Laon de bonne heure, et M. de Caumont arrivait lui-même dans la soirée, accompagné de M. Gaugain.

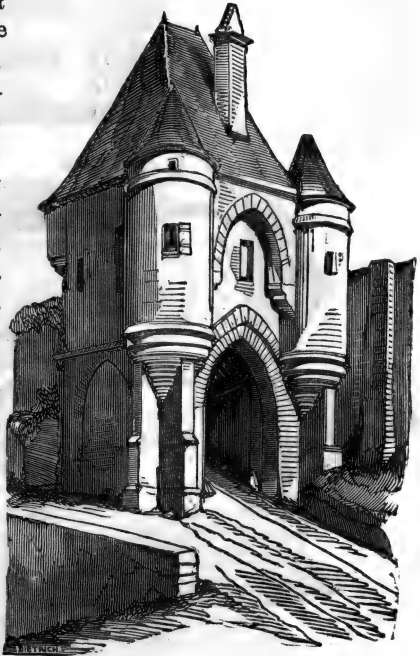
Le lendemain, MM. de Chauvenet, et Ch. Gomard, délégués de St.-Quentin; le baron de Wander Straten, délégué de Metz; Gelvet, de Reims; le vicomte de Courval; de Laprairie et l'abbé Poquet, de Soissons; l'abbé Caton, curé doyen de Craonne; de Lassaigue, curé de Presles; Geoffroy, supérieur du petit séminaire de Liesse; Jardinier, économiste du même établissement; Le Comte, vicaire à Bresne; Le Roux, docteur-médecin à Corbeny; Leleu, curé de Bruyères; Millet, inspecteur des eaux-et-forêts; Ed. Piette, président du tribunal de Commerce de Vervins, étaient arrivés pour prendre part aux séances et se réunissaient dans le magnifique salon de l'Hôtel-de-Ville à une nombreuse assemblée formée des hommes les plus éclairés de la ville de Laon et des environs.

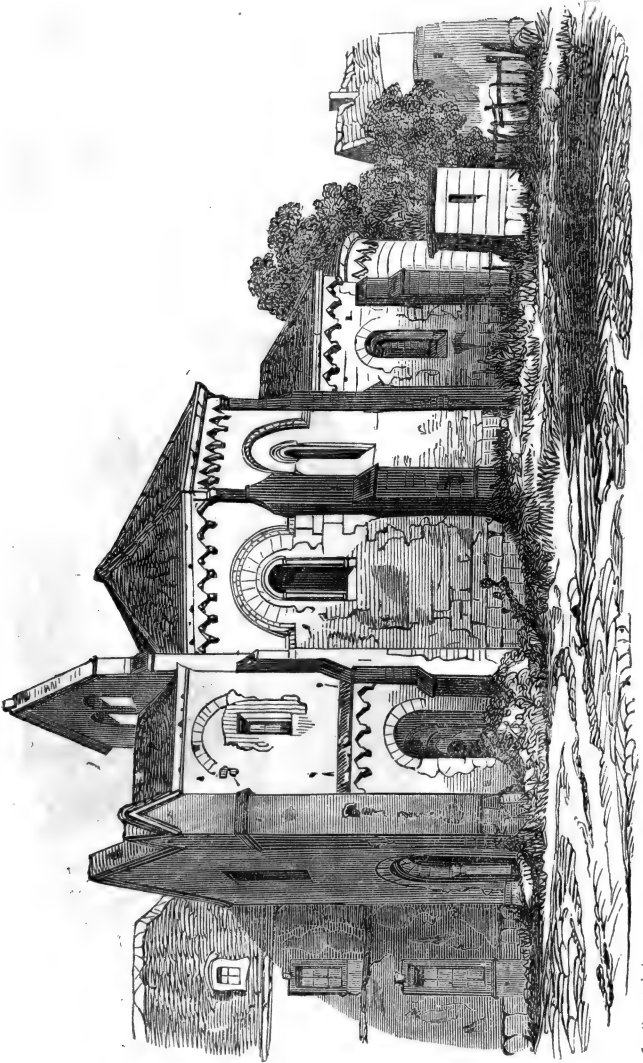
M le comte de Mérode a prononcé le discours d'ouverture

qui a été vivement applaudi ; puis M. de Caumont a tracé en quelques mots le programme de la session. Une enquête archéologique a, pendant quatre heures, été continuée ; elle a donné lieu aux communications les plus intéressantes.

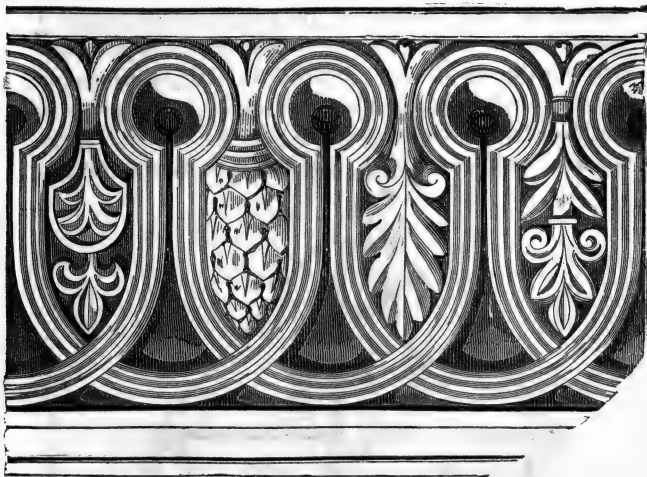
A 3 heures 1/2, on s'est transporté à la cathédrale ; les cinq grosses cloches étaient en branle. M. Thevenard, curé doyen de Laon, a reçu le Congrès et fait les honneurs de son église, accompagné de MM. les membres du Conseil de fabrique, avec un empressement dont la Société française doit lui savoir gré.

Après deux heures d'examen, le Congrès a formulé son opinion sur les diverses questions relatives aux réparations de la cathédrale ; il a visité ensuite les intéressantes fortifications de la ville et la jolie porte d'Ardon, du XIII^e. siècle, dont M. de Caumont a vivement recommandé la conservation ; puis la chapelle ronde des Templiers, dont





certaines moulures n'ont pas été usitées dans les églises romanes des autres parties de la France, et l'ancien



MOULURES DE LA CHAPELLE ROMANE DES TEMPLIERS.

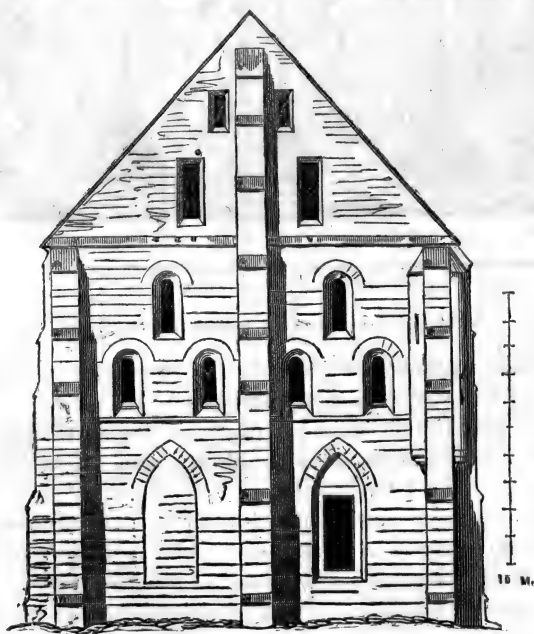
évêché, aujourd'hui le tribunal, dont l'extérieur a conservé à peu près intacte sa physionomie du XIII^e. siècle.

Le soir, la ville de Laon a offert une fête au Congrès : toutes les notabilités de Laon, M. le général d'Oraison et son état-major y assistaient.

Pendant cette soirée, dont M. le maire de Laon a bien voulu faire les honneurs, la musique de la garde nationale, qui est excellente, exécutait, aux flambeaux, des morceaux d'harmonie sur la place publique, couverte de plus de 4,000 personnes.

Le lendemain, à 8 heures, le Congrès a continué ses travaux, et à midi il est parti pour une excursion archéologique

aux environs. M. Corbin, préfet de l'Aisne, et M. Perrine, riche habitant de Laon, avaient gracieusement mis à la disposition du bureau et des étrangers leurs voitures attelées de chevaux de poste. La course, qui s'est prolongée jusqu'à 9 heures du soir, a été des plus intéressantes. Le but principal était la visite des énormes bâtiments du XIII^e. siècle connus au prieuré de Vauclair sous la dénomination de *granges*, mais qui, dans l'origine, n'ont point eu cette destination, d'après l'opinion de M. de Caumont, et qui sont admirablement con-

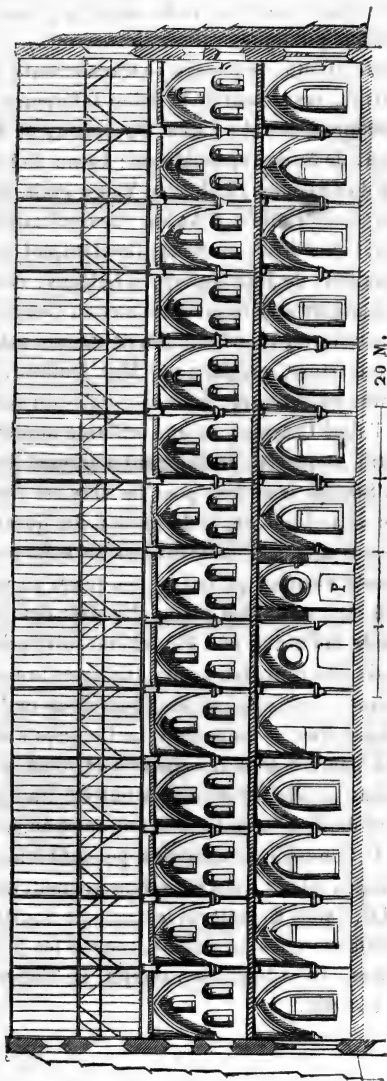


UN DES PIGNONS DU BATIMENT DE VAUCLAIR.

16 M.

V. Petit.

servés. En route, M. Piette a montré des voies romaines fort curieuses et signalé diverses découvertes intéressantes.

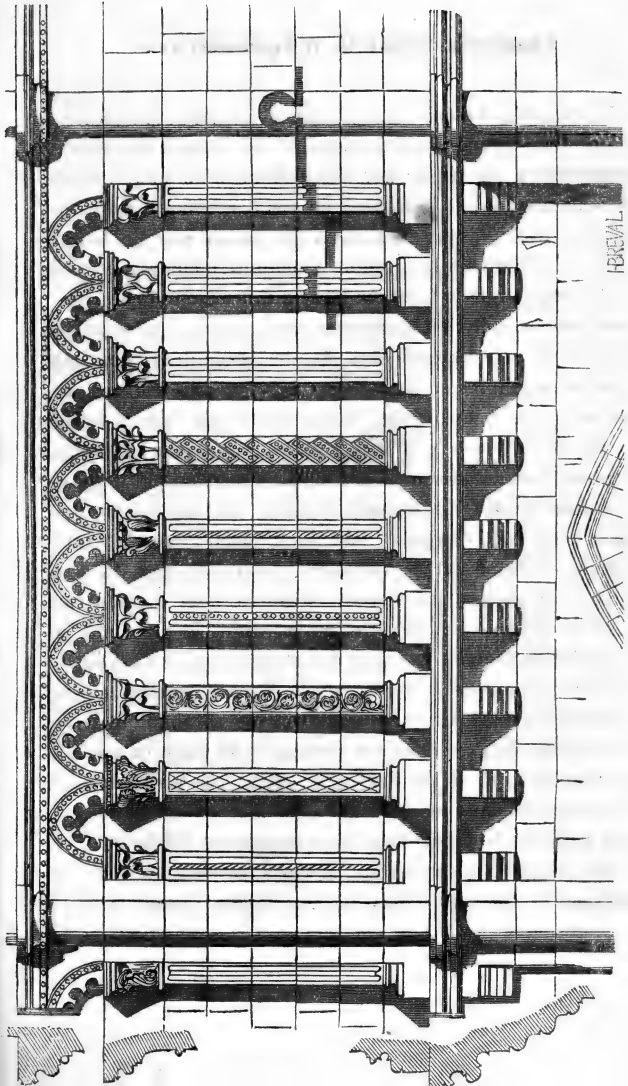


20 M.

COUPE LONGITUDINALE DU BATIMENT DE VAUCLAIR.

La dernière séance a eu lieu le 8 , dans la grande salle de la Bibliothèque publique.

Le lendemain , 9 juin , le bureau se transportait à Nevers. MM. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure; l'abbé Le Petit, secrétaire-général ; l'abbé Devoucoux et de Fontenay, d'Autun ; de Surigny, de Mâcon ; baron de Fontette, ancien député du Calvados ; Lallier et Victor Petit, de Sens; Quantin, d'Auxerre; Rolliot, d'Autun ; de Soultrait, inspecteur de l'Allier; l'abbé Brulé, de Sens ; Boudant, de Chantelle ; Baudoin, d'Avallon ; de Buzonnière, d'Orléans, étaient au nombre des étrangers arrivés pour assister au Congrès. Plus de 100 personnes et un grand nombre de dames assistaient à la séance d'ouverture, présidée par Mg^r. Dufêtre, évêque de Nevers. Après un discours très-remarquable du secrétaire-général, M. l'abbé Crosnier, et une brillante improvisation de Mg^r. Dufêtre, auquel M. de Caumont a adressé les remerciements de la Société française pour les services nombreux qu'il a rendus à l'archéologie, la discussion des questions du programme a été entamée ; cette discussion a été continuée dans les diverses séances qui ont eu lieu jusqu'au vendredi 13 juin. Le 14, une excursion pleine d'intérêt eut lieu à la grande église de la Charité et à Fourchambault ; précédemment Mg^r. avait bien voulu faire voir au Congrès la charmante chapelle romane construite par ses soins dans une maison d'orphelins dont il est le fondateur. Le Congrès a été très-satisfait de la manière dont les chapiteaux romans, l'autel et généralement toutes les moulures ont été traitées ; il a décerné une médaille à l'architecte et une autre au sculpteur. Les séances du Congrès , poursuivies pendant cinq jours, toujours pleines d'intérêt , ont été soigneusement sténographiées par MM. l'abbé Crosnier et le comte de Soultrait, secrétaires-généraux ; elles formeront, comme les précédents comptes-rendus, un volume bien rempli. Le Congrès aura lieu à Dijon en 1852.



ARCATURES A L'ÉGLISE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

V. Petit del.

Congrès central d'Agriculture.

Le Congrès central d'agriculture a, comme l'année dernière, tenu douze jours de session ; le bureau de l'année précédente a été réélu ; des discussions d'un haut intérêt se sont élevées, et le résumé de ces discussions forme un volume in-8°. assez fort qui a été publié peu de temps après la clôture de la session. Quelques membres avaient eu la pensée que le Congrès pourrait interrompre ses travaux par suite de l'établissement de chambres consultatives et d'un Conseil général élus. M. de Caumont et beaucoup d'autres membres se sont élevés avec vivacité contre une pensée aussi inconsidérée ; ils ont établi que, quand même la loi défectueuse qui vient d'être votée pourrait fonctionner convenablement, il n'y aurait jamais autant d'initiative dans le sein du Conseil général de l'agriculture que dans le sein du Congrès : l'ancien Conseil général d'agriculture, nommé par le ministre, renfermait dans son sein plus de capacités que jamais l'élection n'en donnera au Conseil général qui va être reconstitué, et pourtant le Congrès ne trouvait pas qu'il fût suffisant qu'il allât assez en avant. Pourquoi ? Parce que le Conseil général a son programme tracé par l'administration, programme qu'il ne peut jamais épuiser dans ses sessions d'un mois, et que s'il peut émettre çà et là quelques vœux, ces vœux restent bien souvent dans les cartons sans être examinés : il en sera toujours de même dans les compagnies officielles.

Le Congrès, au contraire, n'a pas ce caractère, il est officieux et dit ce qu'il croit bon, le répète chaque année, et l'opinion s'en empare ou le repousse, l'adopte ou le

rejette. D'ailleurs il est en possession d'une influence considérable, par les délégués des Sociétés agricoles, qui viennent s'inspirer dans son sein et reportent dans les départements et dans les comices les idées qu'ils ont recueillies, les améliorations dont les résultats ont été préconisés dans le Congrès.

Le Congrès, avec ses six cents délégués, a donc une puissance d'action que n'aura jamais le Conseil général, composé de quatre-vingt-six membres la plupart choisis en-dehors des bureaux des Sociétés agricoles.

Ces idées, rapidement développées par M. de Caumont en séance générale, et qui d'ailleurs étaient celles de la Commission, ont été adoptées par l'immense majorité de l'assemblée. Le Congrès ne se dissoudra pas, et il fera bien; ce n'est pas la loi nouvelle qui l'y autoriserait, à coup sûr, comme l'avait pensé un peu trop vite M. le président Dupin.

Au contraire, la loi des comices et des chambres consultatives rend le Congrès plus nécessaire que jamais, car elle ne produira rien d'utile. C'est comme un de ces arbres sans racines, qui peuvent donner quelques feuilles, mais pas de fruits. Il serait trop long de justifier cette comparaison.

Quelques membres ont présenté sur son application des idées qui auraient pu rendre le mécanisme de la loi moins mauvais, mais les auteurs du projet, membres de la chambre, après s'être recordés, ont repoussé sans raison les moyens de faire marcher un peu moins mal leur pauvre enfant.

En général, nous croyons que le Congrès a un peu trop de déférence pour MM. les représentants, qui poussent toujours très-loin l'amour de la paternité et qui viennent, on ne sait pourquoi, inviter le Congrès à appuyer de son appro-

bation ce qu'ils ont fait à la Chambre, souvent contre l'avis émis par le Congrès dans ses réunions précédentes ; nous croyons que le Congrès fera sagement de résister aux séduisantes invitations de ces messieurs et de dire formellement ce qu'il pense des lois défectueuses et des lois sans utilité.

Congrès régionaux en 1851.

ASSOCIATION NORMANDE.— L'ouverture de la session générale de l'Association a eu lieu le jeudi 10 juillet, dans la salle du Tribunal de Commerce, à Lisieux, sous la présidence de M. de Caumont. MM. Leterrier, président de la Société d'Émulation de Lisieux ; M. de Vignerai, inspecteur de l'Association ; Morière, secrétaire perpétuel ; Lemétayer des Planches, inspecteur de Pont-l'Évêque ; de Montreuil, ancien représentant de l'Eure ; de Roissy ; de la Londe du Thil, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, et G. de Piperey, siégeaient au bureau. On remarquait dans l'assemblée, parmi les membres de l'Association, MM. l'abbé Lallemand, membre de la Société Française pour la conservation des monuments ; Jacob, professeur de sciences physiques au collège de Lisieux ; Durand, professeur à l'école de médecine de Caen ; Billon, docteur-médecin ; Lallier, maître de poste à l'Hôtellerie ; Debos, cultivateur, de l'arrondissement de Bernay ; Fournet, président de la Chambre de commerce ; Nasse fils, ancien sous-préfet ; Bouet, peintre à Caen ; Hue, docteur-médecin à Lisieux ; Letorey, cultivateur à Glos ; Lefrançois, secrétaire-adjoint de la Société de Lisieux ; Delarue, Delanos, Eudes, membres des Sociétés d'agriculture de Lisieux et de Pont-l'Évêque, etc.

La question du drainage, mise d'abord à l'ordre du jour, a donné l'occasion à M. de Vignerol d'expliquer au Congrès la confection des drains; leur usage et la manière de les poser dans le sous-sol.

La seconde question était ainsi posée :

1°. Quel est l'état de la fabrication des fromages dans l'arrondissement de Lisieux ?

2°. Y a-t-il depuis quelques années augmentation ou diminution dans les produits de cette industrie ?

3°. N'y a-t-il pas avantage pour les cultivateurs à fabriquer des fromages cuits, pouvant être exportés dans les voyages de long cours ?

4°. Quelles sont les dépenses à faire pour se procurer les appareils nécessaires à cette fabrication, dans les fermes où elle pourra être établie ?

M. Durand croit qu'il serait bon d'introduire dans l'arrondissement de Lisieux une nouvelle industrie fromagère, celle des fromages cuits comme le *gruyère*. L'honorable membre pense que les qualités des pâturages n'influent point sur le fromage, et il cite en exemple la Suisse, où le fromage de gruyère était, il y a peu de temps encore, le privilège des laiteries montagnardes. A partir de 1827 seulement, la plaine a imité la montagne, et l'essai a parfaitement réussi. M. Durand croit qu'il serait bon d'essayer de fabriquer ce fromage : le matériel est peu coûteux ; il ne comporte qu'un vase pour faire chauffer le lait, une spatule en bois et des moules. On trouverait, d'ailleurs, un débouché facile pour ce nouveau produit.

M. de la Londe du Thil ne pense pas que les pâturages n'aient point d'influence sur la qualité des fromages ; la qualité du gruyère a laissé à désirer depuis plusieurs années, et cela pourrait venir de ces essais nouveaux qui

l'ont modifié. On a dans l'arrondissement de Lisieux une excellente industrie fromagère ; il n'est point nécessaire de faire de nouveaux essais. Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

M. Durand ne demande pas que l'on abandonne la fabrication du livarot, du Camember, du mignot et du pont-l'évêque ; seulement, il croit qu'on peut fabriquer en même temps le gryère, dont on trouvera facilement le débouché.

Le 11 juillet, l'Association a visité les irrigations de la vallée d'Orbec et tenu une séance publique dans cette ville.

Il y a quelques années, les prairies de M. de Colbert n'étaient point irriguées. 40 hectares de terre donnaient à peine un revenu de 2,500 fr. par an ; M. de Colbert, ayant reconnu qu'il était possible de les irriguer, creusa à l'entour de ses prairies un canal qui empruntait à la rivière une partie de ses eaux à l'origine des terres de Mailloc, et les rendait à l'extrémité des mêmes terres. Ce canal coûta six mille francs ; les travaux de nivellement et les travaux d'irrigation coûtèrent environ neuf mille francs. Aujourd'hui, le résultat est à peu près celui obtenu par M. Peulvez, à Bienfaite, et par d'autres propriétaires dont les irrigations plus anciennes ont aussi été visitées. M. de Colbert a maintenant un revenu de dix mille francs, mais il ne tire point de ses herbes tout le parti qu'il en pourrait tirer, parce qu'ayant parsemé ses prairies de plantations d'agrément, il ne peut faire dépouiller les herbes d'arrière-saison.

Ainsi une dépense de 15,000 fr. a donné une augmentation de revenu qui s'élève à 7,500 fr., et qui pourrait être beaucoup plus considérable, si l'on tirait parti de ce que la terre produit.

Le magasin à foin est un bâtiment construit en bois. Il a 33 mètres de long sur 8 de larges ; il doit avoir environ

5 mètres de hauteur sous la faitière. Sur des assises de briques sont posées des planches de sapin dont les jointures sont couvertes d'une petite tringle également en sapin. Le tout est enduit du gallipo hollandais dont on se sert à bord des navires ; les intérieurs sont partie en chêne , partie en sapin , la toiture en chaume ; ce travail n'a pas coûté plus de six mille francs.

Le barrage mobile en usage dans les abords du château de M. de Colbert est un système de clôture qui peut se transporter à volonté d'un lieu à un autre. Il se compose de piquets en fer posés sur des patins tantôt en bois, tantôt simples, tantôt posés en croix. Ces piquets sont reliés par deux cables métalliques attachés aux deux extrémités par des crochets de fer. Ce système de clôture mobile, bon pour les bêtes à cornes, serait insuffisant pour des chevaux.

Après un examen attentif de ces divers objets, l'Association normande quitta le domaine de Maillot, et rentra à Lisieux, à huit heures du soir.

Le 12, le concours régional de bestiaux a été très-beau ; il avait été surtout organisé par M. Corbière, vétérinaire à Lisieux.

La séance du 12 juillet a été très-importante. La question de la boucherie a été traitée avec un véritable talent par M. Cordier, représentant du peuple.

A deux heures, les membres de l'Association Normande se sont rendus dans le jardin public de Lisieux, où une estrade avait été dressée pour les recevoir. M. le ministre de l'agriculture et du commerce, retenu à Paris, n'avait pu venir présider la distribution des récompenses décernées aux cultivateurs. M. Morisot, préfet du Calvados, était aussi dans l'impossibilité de se rendre à Lisieux. M. Lachèvre, sous-préfet, a présidé la séance.

L'estrade était placée sur la terrasse de l'ancien palais épiscopal, ayant à ses pieds le jardin public, et devant elle la riche vallée de Pont-l'Évêque apparaissant dans le lointain à travers de modernes constructions. Cette merveilleuse situation donnait à la fête un caractère tout spécial. Des deux côtés de l'estrade se trouvaient la musique de la garde nationale environnée de la foule et des agriculteurs, empressés d'entendre prononcer le nom de leurs amis ou de leurs parents; au bas du perron qui descend au jardin, la foule se groupait sur le bord des marches ou s'éparpillait dans les vastes allées bordées de marronniers, pour jouir de la beauté du spectacle.

M. le sous-préfet a d'abord pris la parole et rappelant le passé où l'agriculture était aux mains d'hommes laborieux, mais dépourvus d'éducation; il a comparé l'état déplorable où se trouvait l'agriculture il y a un demi siècle avec sa prospérité actuelle; — il a félicité les hommes intelligents et sérieux qui avaient élevé l'agriculture à la hauteur d'une science et rendu hommage au dévouement des membres de l'Association Normande.

Une médaille décernée par l'Institut des provinces à M. Oudin, pépiniériste, lui a été remise par M. le sous-préfet. M. de Caumont, prenant la parole, a fait un éloge mérité de M. Girardin, et il lui a remis une médaille d'honneur, non seulement comme une récompense de son talent et des services qu'il a rendus, mais comme un souvenir de reconnaissance accordé par l'Association Normande au savant professeur d'agriculture et à l'homme de courage qui a naguère si ardemment combattu les spéculations dangereuses du charlatanisme, en traitant la question des engrais. Ce n'est pas seulement, a dit M. de Caumont, une médaille d'honneur pour sa science, c'est encore la médaille du courage que l'Association me charge d'offrir à M. Girardin.

La distribution des récompenses annoncées a ensuite commencé.

Après la lecture des rapports des jurys et la distribution des primes, M. de Fourbrune, sous-préfet de Falaise, a invité les membres de l'Association Normande à se rendre dans cette ville pour l'inauguration de la statue de Guillaume-le-Conquérant, le 29 octobre.

M. de Montreuil a prononcé un discours dans lequel nous avons remarqué le passage suivant :

« L'Association indique les méthodes avancées, le croisement intelligent des races, les cultures nouvelles, l'emploi des meilleurs instruments; partout elle surexcite l'émulation, l'énergie, et, en face des difficultés des temps et du mouvement agricole des autres peuples, elle dit à chacun et à tous : Marche ! marche ! rien ne s'arrête : *mieux penser et mieux faire*, voilà le progrès, voilà la civilisation, voilà l'avenir ! car sans moralité point de bien-être, mais au lieu du bien-être, la décadence en face du progrès des peuples rivaux.

« L'amélioration des hommes et des choses, n'est-ce pas un grand but, messieurs; c'est celui que l'Association poursuit.

« Vous l'avez compris, messieurs, et vous vous êtes associés à ses efforts. Les populations également le comprennent. Les cultivateurs attachent un grand prix aux récompenses modestes que l'Association leur distribue. Ils conservent avec bonheur ces simples médailles; ils les transmettent à leurs enfants qui, eux aussi, seront jaloux d'en mériter un jour.

« Permettez-moi, messieurs, de rappeler ce que je disais naguère dans une réunion semblable à la vôtre.

« L'agriculture, on l'oublie trop, fait la grandeur de la

France. C'est elle dont les progrès ajoutent toujours à sa force, qui améliore la situation des classes souffrantes, qui maintient parmi les populations robustes et patriotiques les goûts paisibles avec le saint empire des traditions et des mœurs. Où trouve-t-on plus que dans nos contrées agricoles le respect des droits et le sentiment des devoirs? où l'inconduite est elle plus en mépris et le travail plus en honneur? Chacun sait parmi nous que le bien-être ne s'obtient que par un labeur opiniâtre! Rien ne s'improvise, ni le fruit de l'arbre que nos mains viennent de planter, ni la maturité de nos moissons! — Le temps, le temps seul, fait ces miracles! Le lendemain, si important pour l'industrie, est donc indispensable à l'agriculture dont les travaux veulent *un terrain ferme, non un sol qui tremble!* La sécurité, la confiance, voilà ce qui fait sa fortune; voilà ce qui détruit la misère, ce qui multiplie les entreprises et décuple l'activité! — Demandez à l'Angleterre ce qui fait sa force et sa gloire? Elle sait le prix de la sécurité, de la confiance; tous les encouragements du monde ne valent pas leurs bienfaits. »

M. Leterrier, président de la Société d'émulation de Lisieux, a adressé, en quelques mots, des éloges à M. de Caumont, et exprimé à l'Association ses remerciements des enseignements utiles qu'elle a apportés, et ses regrets de voir terminer sitôt ses séances.

M. de Caumont a terminé la séance en adressant des remerciements à l'administration, aux ordonnateurs de la fête et à la musique de la garde nationale.

A la suite de la séance, on s'est rendu dans la grande salle de la halle aux toiles, où un banquet était préparé. Toutes les fenêtres étaient tendues de draperies. Au milieu de la salle, se trouvait un jet d'eau, entouré d'un rocher

couvert de glaïeuls, de fougères et de lycopodes. A l'une des extrémités, des colonnes, élégamment drapées, laissaient un espace vide rempli par des produits agricoles offerts par M. Lallier. On admirait la beauté des blés que cet intelligent cultivateur a introduits dans l'arrondissement de Lisieux ; depuis quelques années : il cultive avec grand succès diverses espèces de blés anglais.

— En 1852, l'Association tiendra son Congrès dans l'Orne, à Domfront ; à cette occasion, une exposition des



VUE DE DOMFRONT DU CÔTÉ DU NORD-OUEST.

produits de l'industrie de Flers, de Condé et de Tinchebray doit avoir lieu à Condé.

« Comme le disait à Lisieux M. de Caumont, on ne
 « trouvera pas à Domfront un jardin public émaillé de
 « fleurs, de verdoyantes et fertiles prairies, mais bien
 « une vallée coupée dans le roc vif, des ruisseaux bon-
 « dissant sur les roches, un vieux donjon noirci par le
 « temps et à moitié ruiné planant sur la ville défendue
 « par des pentes rapides et des précipices. Si l'imagination
 « se plaît dans les contrastes, il faut voir Domfront après
 « Lisieux, et nous espérons y trouver l'année prochaine,
 « au Congrès normand, un grand concours de curieux,
 « de touristes, d'industriels et d'agriculteurs. »

ASSOCIATION DU NORD. — En 1851, l'Association du Nord, présidée par M. le baron de Tocqueville, a tenu son Congrès à Arras.

ASSOCIATION BRETONNE. — Le Congrès de l'Association bretonne, présidée par M. le C^{te}. Olivier de Sesmaisons, représentant, a eu lieu à Nantes dans les premiers jours de septembre.

ASSOCIATION DE L'OUEST. — L'Association de l'Ouest, présidée par M. de Sainte-Hermine, s'est réunie à Bourbon-Vendée.

ASSOCIATION DU CENTRE. — L'Association du Centre n'est pas encore assez régulièrement constituée pour tenir un congrès annuel; elle s'est réunie récemment à Nevers, en juin, pour entendre les renseignements que M. de Caumont avait à lui communiquer, et à Orléans, en septembre, pendant la session du Congrès scientifique de France, pour entendre un rapport de M. de Buzonnière.

SECONDE PARTIE.

Mémoires et Notes adressés à l'Institut des provinces.

SUR UNE PROPOSITION

FAITE AU CONGRÈS DES ACADÉMIES ,

Dans sa Séance du 22 février 1851, au Palais du Luxembourg.

(Note présentée à la *Société Linnéenne de Bordeaux*, dans sa séance du 12 mars suivant, par M. Charles Des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces pour le Sud-Ouest de la France.)

On lit ces mots dans le recueil des procès-verbaux de la session tenue en 1851 au Luxembourg, p. 90 :

« M. de Lorière, chargé d'un rapport sur la direction à
« donner aux études botaniques dans les départements,
« propose d'engager les botanistes à composer des flores
« locales, lorsqu'il n'en existe pas. »

C'est bien là, Messieurs, une question d'*organisation du travail académique*, objet qui figure presque en première ligne dans les préoccupations de l'Institut des provinces, objet plus particulièrement spécial des travaux de l'assemblée dans laquelle elle a été traitée.

La Société linnéenne de Bordeaux, comme toutes les autres Sociétés savantes de France qui ont adhéré au Congrès des académies, est donc non seulement apte, mais nommément appelée à donner son avis sur ce point; et moi, comme l'un de ses membres, je suis en position de soumettre à son appréciation mon sentiment particulier sur la question discutée, afin qu'elle adopte ce sentiment et en formule l'expression officielle, s'il lui semble bon,

ou que , s'il lui semble mauvais , elle en exprime un autre.

M. de Lorière , donc , demande que le Congrès des Académies pousse les botanistes à la composition de *flores locales* , lorsqu'il n'en existe pas.

Et moi je demande instamment le contraire : je voudrais qu'on dégoûtât absolument les botanistes de ce genre de travail.

Il faut pourtant s'entendre : cette dissidence n'existe nullement sur le but à atteindre , mais sur les moyens les plus utiles d'y arriver.

M. de Lorière veut , et moi aussi assurément , qu'on arrive à connaître aussi parfaitement que possible , les plantes qui croissent sur le sol de notre patrie.

M. de Lorière veut , et moi certainement aussi , qu'on considère comme étudiés et décrits (sauf les perfectionnements ultérieurs et toujours possibles) les départements dont il existe une bonne Flore locale. — Je les respecte , ces Flores , et je veux qu'on en use. Seulement , je voudrais que , dans un temps plus ou moins éloigné , on se mît en mesure de n'en plus faire d'éditions nouvelles , et qu'on les remplaçât par des ouvrages moins nombreux et plus réellement utiles aux élèves et à la science elle-même. — Je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point.

En attendant , je voudrais qu'on ne fit plus , à *nouveau* , une seule Flore *départementale* , et voici pourquoi.

Sans aucun doute , ces flores ont été utiles , indispensables même , à l'époque où l'on n'avait pour *Species* que les diverses éditions de celui de Linné , — à l'époque où l'on n'avait pour la France entière , que les deux éditions successives de la Flore de Lamarck et Candolle. Ces livres , volumineux et chers , n'étaient ni à la portée de la bourse , ni dans les limites des besoins du commun des élèves.

Il fallait donc absolument , pour eux , des ouvrages d'un

prix plus modeste, d'un cadre plus restreint, d'une portée moindre en fait de généralisation de la science.

Et nous en avons, dans notre département, une preuve fournie par les faits. Un professeur, alors militant dans les fatigues de l'exploration, recueillant aujourd'hui dans la vénération publique, et dans la reconnaissance des élèves qu'il a formés, le fruit si légitime de ses longs travaux, — M. J.-F. Laterrade ; — a donné la première et jusqu'ici l'unique Flore de la Gironde. Mais depuis 1811, époque de l'émission du premier jet de ce travail, jusqu'au moment où je parle, quatre éditions de plus en plus augmentées et perfectionnées, et dont la dernière est déjà presque épuisée, déposent en faveur de l'utilité, de la nécessité scientifique même, du livre de notre savant confrère. Il est encore utile, je dirai plus, il est encore nécessaire, dans l'état actuel des choses, que ce livre ait une et peut-être deux éditions de plus, parce que le travail académique n'étant pas encore organisé comme il devrait l'être, il nous faut traverser une période de transition, d'une durée vraisemblablement assez longue, avant que cette organisation soit déterminée, puis mise en jeu, et qu'elle ait commencé à porter ses fruits.

Pendant le temps a marché, la science aussi : les inventaires locaux ont reçu un accroissement énorme de proportions, et le prix marchand de leur portion indispensable se trouve par là même également augmenté. Les ouvrages élémentaires se sont multipliés, et ont diminué d'autant l'utilité des *généralités* qu'on avait coutume d'accoler aux Flores locales. Il est arrivé de là que le système suivi dans la composition de ces volumes, système indispensable et condition *sine quâ non* de leur utilité dans le principe, a passé à l'état de superflu, de double emploi, enfin de véritable superfétation.

Il faut donc l'abandonner, ce système, car il est devenu essentiellement vicieux. Il faut le remplacer par un autre qui soit en harmonie plus directe avec les exigences actuelles de la science et des individus qui la cultivent.

Il y a peu de temps, Messieurs, je prononçais devant l'Académie des sciences de notre ville les paroles — je voudrais qu'on me permît de dire l'axiôme que voici (car il me semble en être un, en fait d'économie de temps, de travail et d'argent) :

« Il n'y a presque rien de plus nuisible que ce qui est inutile. »

Or, Messieurs, je vous prie, quoi de plus inutile que la répétition, dans les quatre-vingt-six flores de nos quatre-vingt-six départements, de la description du pissenlit ou de celle de l'ortie ?

Quoi de plus inutile que la répétition, à nombre égal, des principes élémentaires et par conséquent fort restreints qu'on met en tête de toutes les flores locales ?

Quoi de plus inutile enfin qu'une *clavis analytica*, selon l'ingénieuse méthode dichotomique de De Candolle, et destinée à faire reconnaître, pour ainsi dire les yeux fermés, les cinq ou six espèces de chaque genre de force numérique moyenne, qui se trouvent d'habitude dans chaque département ?

J'insiste, premièrement, sur l'inutilité de la *description*, parce que j'entends parler ici, non de la description critique, analytique, approfondie, qu'on aurait à donner dans une monographie générique ou dans tout autre travail de spécification comparée, — mais bien de la description sommaire et de forme banale que comporte le cadre adopté pour les *Flores* proprement dites. On fait une Flore, il faut que la description soit ainsi. Celui-là seul pourrait

être dispensé de la banalité commune, qui voudrait remanier les caractères spécifiques de manière à faire ressortir, par l'emploi des lettres *italiques*, les caractères *essentiels* de chaque espèce..... Mais ce travail est fait. C'est Koch, dans son immortel *Synopsis*, qui s'en est chargé. Il n'y a donc plus qu'à poursuivre ce travail pour les espèces qu'il n'a pas décrites; et voilà déjà, pour la France, une utilité bien restreinte; — ou bien il n'y a plus qu'à le copier; et alors l'utilité du travail devient tellement amoindrie, tellement racornie (si j'osais me servir de ce mot) qu'elle ne tient guère plus de place qu'un *Nostoch* en temps de sécheresse.

Celui-là aussi semblerait échapper à la banalité commune, qui referait toutes ses études spécifiques, de manière à rendre toutes ses descriptions *rigoureusement comparables* dans toutes leurs parties pour les espèces d'un même genre. — Et assurément ce serait là, Messieurs, un fort beau travail et, j'ose le dire, passablement neuf: mais il n'échapperait pas au reproche que j'adressais tout à l'heure à la construction des *tables analytiques*, je veux dire au reproche de ne s'appliquer qu'à un très-petit nombre d'espèces, et de ne jouir par conséquent, dans le plus grand nombre des cas, que d'une utilité fort restreinte.

Tels sont, Messieurs, sous une forme bien sommaire, mes griefs contre les Flores départementales considérées en tant que publications scientifiques.

Si je les examine sous le point de vue pécuniaire, si important pour les jeunes élèves, je vois qu'elles sont d'un prix peu élevé et par conséquent très-accessible. Mais je vois aussi que si un élève veut un peu véritablement travailler et être capable de quelque chose par lui-même, il sera bientôt au bout des ressources que lui offre, pour l'étude, la Flore de son département.

Tantôt ce sera une plante non décrite dans la Flore , et qu'une de ses excursions fera tomber sous sa main.

Tantôt ce sera une excursion qu'il poussera hors des limites du département , à moins d'une lieue peut-être de sa demeure habituelle, et dans laquelle il rencontrera une végétation tout autre que celle qui florit sous le sceptre administratif de M. le Préfet.

Achetons donc, se dira-t-il, car je ne saurais m'en passer, la Flore du département voisin. Mais le pauvre jeune homme, en tirant une fois de plus 6 ou 10 francs de sa poche, aura racheté les principes élémentaires qui ne changent pas avec le nom des préfets, — le *clavis analytica* qui aura été fait en vue d'un autre groupe d'espèces et qui pourra le dérouter plutôt que le guider s'il n'a pas toutes les espèces du second département, — la description enfin du pissenlit, de l'ortie et des trois quarts au moins du *personnel* de la Flore, qui forment le fond du tapis végétal dans l'un comme dans l'autre département. A quoi bon cette dépense, Messieurs? à bien peu de chose.

Comment obvier à ces inconvénients? Je sens bien qu'on ne le peut pas d'une manière absolue, et que le double emploi qui se trouve dans les Flores de deux ou trois départements voisins, se retrouvera inévitablement dans celles de deux régions contiguës ou de deux États limitrophes. Mais en reculant les bornes des localités où ces inconvénients se rencontrent, je mets un frein à la multiplicité de ces résultats fâcheux. Je diminue par conséquent leur force, leur gravité, et je les remplace par des avantages considérables, nombreux, incontestables, incontestés, tant sous le rapport de la science que sous celui de l'économie de la dépense et du temps.

En effet, Messieurs, la végétation se rit des délimita-

tions administratives : elle les enjambe sans en tenir le moindre compte, parce qu'elle obéit à des lois supérieures, climatériques, géologiques, minéralogiques, orographiques, hydrographiques, *physiques* enfin dans la plus large acception du mot.

En d'autres termes, il n'y a de flores locales rationnelles, ayant une existence propre et réelle, que les flores *régionales* ou flores des *bassins* ou des *massifs*.

Combien en faut-il pour équivaloir largement, sous tous les rapports précités, aux exigences du sol français ?

Bassins de la Meuse, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Rhône et du Rhin ; — *massifs* des Alpes, des Pyrénées et du plateau central.

Simplifions encore, si vous le voulez, au point de vue géographique, en ayant le soin de faire *prêter* les limites de nos circonscriptions, afin que tout y entre, et disons, si on l'aime mieux :

Flores du Nord, du Midi, de l'Ouest, de l'Est, du Centre, des Alpes, des Pyrénées, de l'Auvergne, de Paris enfin qui le mérite comme capitale et comme centre constant des plus nombreuses études.

Ce seront encore neuf flores locales, mais aussi neuf flores raisonnables, distinctes, empreintes d'autant de physionomies spéciales, neuf flores par conséquent instructives, utiles. Et quelle économie de temps, de recherches, d'argent, pour le botaniste qui a besoin de savoir la flore géographique de toute la France ! Neuf flores au lieu de quatre-vingt-six ! Et neuf flores qui contiendront tout ce que contiendrait ce nombre épouvantable !

Je ne crois pas qu'une Flore départementale ait jamais enrichi le modeste et laborieux professeur qui a usé son temps et ses yeux à l'écrire ; — et je crois avoir prouvé

tout en passant que les flores départementales sont toutes désormais trop chères, non pas en tant que *livre*, mais parce qu'elles contiennent énormément d'inutilités. Conservez ce qu'elles ont d'utile, et l'éditeur, condamné à moins d'avances, n'y perdra pas de regrettables avantages; —et l'acheteur, assurément aiguillonné par le bon marché, multipliera évidemment ses achats.

Comment tout cela ? Il est facile de le dire.

N'ayez jamais foi, Messieurs, à la Flore d'une grande région, entreprise sans matériaux préalablement élaborés, par un seul homme, si savant et si laborieux qu'il puisse être : son ouvrage ne sera jamais qu'un *Elenchus* ou un *Essai*. La vie humaine ne suffit pas à un labeur de cette taille !

S'il faut en effet abandonner, pour l'avenir, le système des flores locales à court rayon, il faut encourager, multiplier les *catalogues locaux*, quelque restreintes que soient leurs limites géographiques, quelque peu naturelles même qu'on puisse justement les trouver.

Ce sont là les matériaux des *Flores*.

Mais, certes, je ne veux pas parler de ces catalogues purement *nominaux*, dont quelques-uns ont servi d'avant-garde à des catalogues de meilleur sang, et dont celui des Pyrénées, de G. Bentham, nous a offert un des plus précieux modèles. Je demande des *Catalogues raisonnés*, c'est-à-dire où il n'y a rien d'inutile, où l'on mentionne en une ligne et par des signes de convention, le pissenlit et l'ortie, parce que ces espèces tiennent leur place dans le tapis végétal, mais que, dans telle contrée, on n'a rien trouvé d'utile à dire d'elles, sous aucun rapport. Qu'on décrive au contraire, par la voie *critique* ou par la voie *monographique*, toutes les plantes dont l'étude aura fourni du neuf ou de l'important.

Dès-lors, rien d'inutile, et cela nulle part. Puis viendra le *floriste régional*, qui travaillera sur vos matériaux, en profitera et en réduira la substance aux proportions exigées par ce genre d'ouvrage. Quant au vôtre, investigateur laborieux et patient des détails locaux, il demeurera au rang des précieuses archives d'une Flore plus étendue : on y aura recours, — et il le faudra bien souvent, — comme à la mine, comme à la source d'où seront émanés les faits publiés en plus grand nombre, mais d'une manière plus concise.

Messieurs, toutes ces réflexions, toutes ces dispositions sont nées, sont combinées dans mon esprit depuis bien long-temps. J'en réservais l'émission pour le jour où je serai assez heureux pour offrir aux botanistes la dernière page du Supplément à mon Catalogue raisonné des phanérogames de la Dordogne, mais la proposition de M. de Lorient m'a semblé rendre plus opportune en ce moment l'expression de mes idées sur un sujet qui, réellement, ne manque point d'importance.

On me dira peut-être : « Vous préconisez les Catalogues parce que vous en faites et que vous ne faites que cela. Ah ! Monsieur Josse ! que vous êtes orfèvre !..... »

Hé bien, Messieurs, quand il serait vrai, cet argument détruirait-il la force des raisons que je vous ai exposées en faveur des *Catalogues* et contre les *Flores* ? Toute la question est là, et c'est sur la solidité ou la mauvaise nature de ces raisons que je vous appelle à émettre votre avis.

Si elles sont mauvaises, n'y pensons plus, et disons aux vigoureux travailleurs de faire force *Flores*.

Si au contraire vous les trouvez bonnes, veuillez dire avec moi, et dire bien haut :

Plus de *Flores* départementales.

Partout, et dans des circonscriptions arbitraires, si restreintes qu'elles soient, des *Catalogues raisonnés*.

Pour la France; un très-petit nombre (huit à dix au plus) de *Flores régionales*.

Puis alors il viendra bien, d'ici à un demi-siècle un homme qui donnera à nos successeurs une *Flore Française* véritable et complète.

P. S. — La Note qu'on vient de lire peut s'appliquer aussi exactement à la question des *Faunes locales* qu'à celle des *Flores*.

Elle a été écrite uniquement pour appeler l'attention des Délégués des Académies sur une des améliorations qu'il est urgent d'introduire dans le *travail académique*, au moment où l'on s'occupe de l'organiser; mais elle n'a pas été destinée à l'étude directe de la question des *circonscriptions*, laquelle est appelée à faire l'objet d'une discussion préparatoire et toute spéciale.

Quelques jours avant que je donnasse lecture de cette Note à la Société linnéenne, un de ses membres, M. V. Raulin, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, avait traité cette question des circonscriptions dans un mémoire destiné aux *Actes de la Société linnéenne*, et l'avait traitée à fond au point de vue *géologique*. Cet excellent mémoire, qui sera très-prochainement publié avec une carte coloriée, devra nécessairement être consulté comme l'un des éléments les plus graves de la discussion.

Par une circonstance fortuite, je n'en ai eu connaissance qu'après la rédaction de ma Note, qui pourra suivre sa destination (toute différente), sans prétendre le moins du monde au degré d'importance spéciale que présente le travail de mon savant collègue et ami.

Charles DES MOULINS.

Sauf les réserves exprimées par un membre qui croit opportun de conserver le système des Flores *départementales*, en outre des catalogues locaux et des Flores *régionales* dont il reconnaît l'utilité ;

LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX approuve à l'unanimité les motifs qui ont dicté les propositions contenues dans la note de M. Charles Des Moulins, son président, et transmet cette note à l'INSTITUT DES PROVINCES, avec prière de provoquer l'examen de la question dans la plus prochaine réunion où l'on devra s'occuper de l'organisation du *travail académique*.

Fait à Bordeaux, en séance générale, à l'hôtel du musée, le 26 mars 1851.

J. LATERRADE, *Directeur*.

Henry BURGUES, *Vice-Président*.

B. CASENAVETTE, *Secrétaire-général*.

J. CAUDER, *Secrétaire du Conseil*.

DES TERRAINS TERTIAIRES DE LA LIMAGNE,

DE LEUR AGE RELATIF ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LES TRAVERTINS,
DE L'ORIGINE DES DÉPÔTS CALCAIRES EN GÉNÉRAL ;

PAR HENRI LECOQ,

Membre de l'Institut des provinces, professeur d'histoire naturelle de la
ville de Clermont-Ferrand.

En géologie plus encore que dans les autres sciences, les monographies offrent un grand intérêt et l'étude sérieuse et détaillée d'un point du globe conduit souvent à des résultats dont la généralité étonne et que des recherches entreprises sur une plus vaste échelle n'auraient pas amenés.

Sous ce rapport, la Limagne d'Auvergne est un des points les plus curieux qui puissent attirer l'attention. Située au milieu de terrains cristallisés dont elle a recueilli tous les débris, alimentée par des sources minérales nombreuses qui coulent encore aujourd'hui, elle nous présente toutes les conditions d'études que nous pouvons désirer.

Dépôt des argiles sableuses

Remontons par la pensée au commencement de la période tertiaire et voyons quels sont les premiers phénomènes qui vinrent modifier la surface du sol de l'Auvergne.

Alors il existait sur le plateau central un vaste lac qui en recueillait toutes les eaux et qui, commençant à Brioude, s'étendait jusqu'à des digues jurassiques, aujourd'hui morcelées, situées dans le Nivernais. Ce lac avait au moins 40 lieues de longueur. Sa largeur était moindre, mais

pourtant de Clermont à Thiers la distance est de 10 lieues, de Gannat à Vichy elle est de 6, et plus loin, aux environs de Moulins, le lac s'élargissait encore, en sorte qu'on peut, sans crainte d'erreur, lui accorder une largeur moyenne de 7 à 8 lieues.

Recevant toutes les parcelles de terrain qui descendaient des montagnes primitives et qu'entraînaient de nombreux affluents, il se forma bientôt sur les bords et à l'extrémité des bassins un vaste dépôt d'argiles sableuses qui constituent la première assise du terrain tertiaire de l'Auvergne.

Ce dépôt est très-inégal et son développement est en rapport avec la quantité de matériaux qui étaient amenés sur tel ou tel point. On trouve bien des traces de la sédimentation dans ces argiles, puisque généralement elles sont disposées en couches très-distinctes, mais c'est une sédimentation locale, c'est-à-dire que les débris des montagnes au lieu de s'étendre et de se niveler uniformément dans toute l'étendue du lac, restaient près des affluents qui les charriaient et formaient ce qu'on peut appeler des dépôts littoraux. Leurs parties les plus tenues pouvaient s'étendre dans le lac tout entier et les sables plus pesants restaient sur les rivages et à l'embouchure des torrents qui venaient se précipiter dans ce bassin.

On distingue très-bien, en examinant cette ceinture argileuse de la Limagne, où existaient les grands cours d'eau qui l'alimentaient. Cette curieuse formation est surtout développée dans le Sud du bassin où arrivait la plus grande masse d'eaux chargées de débris et où le lac était plus étroit; on la retrouve ensuite des deux côtés, sur les deux rives, plus puissante à l'Ouest où les montagnes étaient plus nombreuses ou du moins le plateau granitique plus étendu, et plus loin, dans le Bourbonnais, on ren-

contre encore çà et là sur les bords des dépôts d'argile qui montrent le point où d'anciens courants apportaient leur tribut au Léman de l'Auvergne.

Cette formation, qui est évidemment la plus ancienne des terrains tertiaires de cette contrée, se présente sous deux aspects différents.

Ce sont tantôt des grès que l'on a désignés sous le nom d'arkoses et tantôt, comme nous l'avons dit, des argiles sableuses.

Les arkoses sont moins communes que les argiles et se confondent avec d'autres roches analogues également placées sur le bord du bassin et tellement liées aux granites qu'elles semblent en former la croûte extérieure. Nous ne sommes pas éloignés de croire que ces roches constituent un des membres de la formation du trias que l'on retrouve assez développé dans quelques parties du Bourbonnais.

Les arkoses tertiaires ne sont guère que des argiles endurcies, peu différentes de celles qui ont conservé l'état meuble et compacté qui leur est ordinaire. Nous ne nous y arrêterons pas.

Les argiles présentent à peu près partout un caractère singulier. C'est leur coloration diverse en rouge, blanc et verdâtre. Le rouge et le vert sont même tellement prononcés et alternent parfois avec une si grande régularité que l'on est frappé de la vivacité des zones qu'elles présentent, et c'est un spectacle curieux de voir ce sol dénudé offrant les formes les plus bizarres et les deux couleurs les plus contrastantes qui sont le vert et le rouge.

C'est le fer qui donne les deux teintes; l'une, le rouge, domine partout et l'on reconnaît facilement la présence du tritoxide de fer en grande quantité. Il est même quelquefois si abondant que la roche se transforme en un véri-

table minéral de fer exploitable, ou bien il s'y forme des pisolithes ferrugineuses disséminées dans la masse.

Mais d'où peut provenir la teinte verdâtre des couches alternantes, qui paraît due aussi à un état particulier du protoxide de fer hydraté ?

La quantité considérable de fer contenue dans cette argile ne peut dériver de la décomposition des granites, ni d'aucune autre roche primitive dont ces argiles contiennent cependant les matériaux ; il faut donc admettre la présence de sources minérales s'échappant tout du long des cassures qui ont déterminé les bords de la Limagne, et apportant du fer dans les dépôts charriés par les eaux.

La présence de ces sources ferrugineuses n'est pas une hypothèse, mais comment expliquer qu'elles fournissaient le fer sous deux états différents et à des époques qui non seulement paraissent assez rapprochées, mais qui, sur plusieurs points, offrent dans leur alternance et leur périodicité, une régularité des plus remarquables.

L'influence du climat est la seule cause que nous puissions invoquer, quoiqu'elle ne nous rende pas entièrement compte de ces phénomènes. La température de cette époque était très-élevée, les pluies très-abondantes et le climat de la France centrale, au moins tropical, devait se partager en deux saisons, l'hiver et l'été ; saison des pluies et saison de sécheresse ; mais si nous acceptons cette explication, il n'aurait fallu qu'un petit nombre d'années pour accumuler de puissantes assises et nous sommes habitués à appeler les siècles à notre secours dans nos plus petites suppositions sur l'origine de la terre.

L'accumulation de ces argiles dans le fond ou sur les bords des bassins primitifs est un fait général dans toute

la France centrale, et si quelques anciens lacs comme la Limagne, le bassin du Puy et celui d'Aurillac ont ensuite reçu des calcaires, il existe un grand nombre de ces dépressions que les argiles sableuses ont en partie comblées sans qu'aucune autre roche soit venue les recouvrir, en sorte que le phénomène des lavages et des alluvions de l'époque tertiaire est un fait général et étendu.

Dépôt des calcaires marneux.

Les terrains de sédiment considérés d'une manière générale sont évidemment de deux sortes, les uns comme celui que nous venons d'examiner sont le résultat d'actions de transports et d'un dépôt plus ou moins tranquille. Les autres comme les calcaires et les gypses appartiennent encore à l'action plutonique, bien qu'amenés par les eaux à la surface de la terre, ce sont des dépôts chimiques qui n'ont aucuns rapports d'origine avec la sédimentation et qui sont encore une des conséquences de la *vulcanicité* en général, c'est-à-dire de l'action que l'intérieur de notre planète exerce sur sa surface.

Les argiles sableuses se déposaient encore et rien ne nous indique que leur dépôt ait jamais été interrompu, quand il survint dans la Limagne un abondante émission de sources calcarifères. Étaient-ce les mêmes eaux qui amenaient l'oxide de fer, qui, changeant de nature par suite d'une de ces violentes secousses auxquelles la terre a été soumise, qui versaient le principe calcaire au lieu de l'élément ferrugineux? étaient-ce des sources nouvelles? nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que dès lors le calcaire se trouva dans le bassin de la Limagne et que des couches blanches et très-compactes parurent subor-

données dans les argiles rouges dont le dépôt continuait. Ces petites couches n'étaient que des faits locaux qui préluadaient aux grandes assises calcaires qui, depuis, ont comblé la Limagne.

Sur le milieu de ces immenses bassins, le carbonate de chaux fourni par des sources nombreuses, nivelé par les eaux, se déposait lentement; ces couches régulières occupaient une très-grande étendue. Là, comme pour les argiles sableuses sur lesquelles ces couches calcaires viennent s'appuyer, on distingue aussi des retours périodiques de différents lits dont les uns sont minces et les autres plus épais, dont la pureté n'est pas la même, et où ces alternances régulières ne peuvent guère avoir d'autres causes que des retours périodiques de saisons.

Les calcaires caractérisés par la présence des Lymnées, des hélices, des œufs d'oiseaux et de nombreux débris de mammifères et de reptiles, emplissent presque entièrement le bassin de la Limagne. Ils contiennent des lits et des rognons de silice, qui sortant du sol avec les eaux, se séparaient en formant un certain nombre de centres d'attraction.

Le gypse, également apporté par des sources, cristallisait au milieu de la bouillie calcaire à mesure qu'elle se solidifiait, et le bitume imprégnait la masse entière de ces produits.

Cette période du dépôt des calcaires en couches a dû être très-longue, car l'ensemble des assises de la Limagne a une grande puissance. On ignore même la profondeur du bassin dans lequel des sondages ont été opérés sans pouvoir en traverser les couches.

Quel imposant spectacle présentait alors ce vaste lac,

lorsque des plantes et des animaux tout-à-fait différents de ceux qui peuplent sa surface et dont les débris se trouvent enfouis dans son sol, animaient ces lieux que l'homme n'avait jamais foulés. Des palmiers aux larges feuilles, des fougères arborescentes penchaient sur les eaux leur feuillage étranger; de pesants crocodiles se vautraient dans la fange et d'énormes tortues laissaient leur sillon et leur empreinte sur un sol délayé au milieu de roseaux d'espèces inconnues.

Les palæotherium, les anoplotherium et leurs congénères, couraient alors sur les rivages, et quelques oiseaux aquatiques sillonnaient les eaux du léman faisant seuls retentir les airs de leurs cris discordants. De grands végétaux herbacés ou ligneux formaient d'épaisses forêts sur les montagnes, et les empreintes de leurs feuilles, conservées dans cet antique musée de la nature, nous montrent une flore entièrement différente de celle qui les couvre aujourd'hui.

Là se présentaient alors ces grandes scènes de vie de la zone torride, scènes où les animaux régnaient en l'absence de l'homme. Là aussi, sans doute, l'atmosphère fut le théâtre de majestueux phénomènes. Des nuages électriques durent souvent se grouper au-dessus des eaux; le vent de la tempête a dû les agiter, et les flots soulevés en vagues mugissantes durent rouler avec fracas sur ces plages limoneuses où le bourdonnement de nos fêtes et l'agitation de notre courte existence ont remplacé ces grandes harmonies de la nature.

Dépôt des calcaires à phryganes ou concrétionnés.

C'est sur la fin de la période précédente que se déposa

tout autour du lac de la Limagne et sur toutes les îles qui s'élevaient au milieu de ses eaux, une forme toute nouvelle des calcaires tertiaires; on les désigne sous le nom de *calcaires à phrygane* ou *calcaires concrétionnés*. Aucun dépôt chimique n'est plus intéressant que celui-ci, par sa structure et sa position, et par le phénomène plein d'intérêt que rappelle son origine.

Il doit naissance à des larves de phryganes. Ces insectes habitent encore toutes les eaux peu profondes; ils s'y multiplient beaucoup et l'on voit leurs larves se traîner sur la vase des ruisseaux et des lacs. Nues et sans aucun appareil protecteur, elles deviendraient bientôt la proie des autres animaux si la nature ne leur avait pas donné l'instinct de se construire de curieuses habitations. Capables de filer une sorte de tissu ou du moins d'en lier les matériaux par un fil de soie, ces insectes rassemblent les graviers, les parcelles de végétaux et surtout les petites coquilles mortes qu'ils peuvent rencontrer et s'en construisent des fourneaux grossiers et rugueux en dehors, lisses et polis dans l'intérieur; d'autres fois ce sont simplement de petits tubes d'écorce qu'ils rencontrent et qu'ils acceptent pour leur logis. Ainsi abritées, les larves de phryganes se développent et deviennent plus tard des insectes parfaits, à quatre ailes demi-transparentes et réticulées. On les voit de nos jours former au-dessus des eaux des nuages animés dont les formes et les contours mobiles étonnent le spectateur. Ces insectes s'agitent et forment des tourbillons où chacun semble prendre une part très-active, puis le tourbillon tout entier s'envole et disparaît et d'autres le remplacent.

Vers la fin du dépôt des terrains tertiaires de la Limagne, les phryganes se sont développés d'une manière extraor-

dinaire sur tous les bords du lac de l'Auvergne. Partout où les eaux étaient peu profondes, ces insectes se multipliaient par millions, aussi les voit-on former une ceinture d'égal niveau tout autour du vaste bassin de la Limagne, marquer ses rivages et indiquer toutes ses îles par leur prodigieux développement, mais c'est surtout dans le Bourbonnais où les eaux du lac ayant moins de profondeur recevaient plus facilement l'influence des rayons solaires que les phryganes ont acquis toute leur puissance.

Leur nombre était immense et leur instinct les portait déjà à recueillir et à assembler tous les matériaux qui se trouvaient à leur portée. Elles choisissaient de préférence une petite paludine extrêmement abondante à cette époque et dont les moules, parfaitement conservés, forment la plus grande partie de leurs tubes protecteurs.

Une fois l'insecte développé à l'état parfait, il prenait son essor et abandonnait son fourreau, mais alors les sources minérales émettaient en abondance le carbonate de chaux qui déjà avait pu former les grandes assises de calcaire marneux du bassin, et leur dépôt s'accumulant autour des tubes des phryganes, les incrustait immédiatement et souvent les soudait en masses assez volumineuses. Une fois ces premiers centres d'attraction établis, les eaux continuaient de les augmenter en ajoutant des couches concrétionnées à celles qui existaient déjà et il en résulta d'énormes boules dont on peut successivement enlever toutes les envelopes jusqu'à ce que l'on arrive au centre formé par quelques centaines de tubes de phryganes.

Indépendamment du fourreau de ces insectes, la formation dont nous nous occupons offre encore en abondance le *cypris faba* de Desmarest, des hélices, des planorbes et toutes les formes imaginables des calcaires concrétionnés.

L'ensemble présente intérieurement l'apparence et les caractères des terrains oolitiques ; c'est une oolite d'eau douce dont la création ne peut être due qu'à un de ces retours d'actions semblables à des époques différentes comme on l'a remarqué souvent dans l'étude de la géologie.

En prenant l'ensemble de la formation des calcaires à phryganes, nous y trouvons quatre membres distincts dont la stratification plus ou moins régulière est quelquefois périodique.

L'assise supérieure ou la plus apparente est formée, comme nous venons de le dire, de grosses masses de concrétions calcaires qui, brisées, présentent dans leur intérieur une foule de tuyaux provenant de l'incrustation des fourreaux de phryganes. Ces masses sont ordinairement placées debout, les unes à côté des autres, à la partie supérieure des terrains dont elles forment la surface et toujours sur les points les plus élevés du sol.

Pourtant ces concrétions se présentent plusieurs fois dans l'épaisseur de cette formation compliquée, mais dans l'intérieur du sol on ne retrouve plus aussi souvent les tubes des phryganes. Ce sont des masses calcaires évidemment concrétionnées, placées debout les unes à côté des autres, qui varient singulièrement en grosseur et qui, quelquefois, sont réduites à de petits grains de la grosseur du plomb de chasse, mais toujours posées avec la même régularité.

Un calcaire oolitique très-friable et contenant une grande quantité de cypris faba domine dans plusieurs endroits les autres roches qui lui paraissent subordonnées. Ces oolites forment des couches dont l'épaisseur est d'ailleurs extrêmement variable.

On trouve aussi sous les phryganes supérieures, quand

la formation est bien développée, ou au milieu des oolites, un calcaire sublamellaire assez solide dont l'épaisseur des couches est aussi très-variable. On l'exploite comme pierre de taille.

Ces trois membres de la même formation pourraient en réalité être considérés comme de simples modifications les unes des autres. Les phryganes passent insensiblement aux concrétions dont la grosseur diminue jusqu'à former les grains du calcaire oolitique, et ceux-ci liés par un ciment de structure cristalline, constituent, sans aucun doute, les assises de calcaire sublamellaire.

Quant au quatrième membre de la formation, quoique le moins fréquent et le moins développé, il est entièrement distinct des autres. C'est une marne argileuse jaunâtre qui forme de petites couches subordonnées aux oolites, ou qui sépare celles-ci du calcaire plus solide. Elle contient fréquemment des rognons de calcaire compacte et pesant que l'on prendrait, au premier abord, pour de la strontiane sulfatée.

Ces détails suffiront pour faire comprendre tout l'intérêt de ces dernières assises de nos terrains tertiaires.

Ils se déposaient sous une température encore très-élevée, comme l'indiquent les ossements de rhinocéros et d'autres animaux que l'on y rencontre, comme le prouvent surtout les débris incontestables de plantes de la famille des cycadées, qui auraient prolongé leur existence jusqu'à cette époque relativement moderne.

Dépôt des Travertins.

Plusieurs siècles s'écoulèrent sans doute après le dépôt de ces curieux calcaires; mais des phénomènes d'un autre genre étaient sur le point d'éclater. Les volcans n'avaient

pas encore paru ; de puissants filons de roches à base d'amphibole , des porphyres et quelques granites modernes avaient déjà frayé leur passage et préparé la sortie de leurs laves. Des secousses violentes ou un simple frémissement du sol avaient déjà changé le niveau du lac ou fait onduler ses eaux. De larges nappes de lave s'épanchèrent au midi, le Mont-Dor parut à l'horizon et quelques-unes des longues coulées qui percèrent ses flancs descendirent jusqu'au bord de l'eau ; des produits ponceux , des quartiers de rochers entraînés par de puissants courants vinrent couvrir, sur certains points , des couches calcaires déjà formées , entraînant avec elles les derniers débris de races éteintes et anéanties dans ces grandes convulsions du globe. De tels changements ne pouvaient s'accomplir sans violentes secousses , sans de longs ébranlements qui , soulevant ou disloquant les terrains , durent contribuer encore à baisser les digues qui retenaient captives les eaux de la Limagne. Tout annonce pourtant que le lac exista en partie pendant la longue durée de l'émission des laves. Des îlots volcaniques parurent au-dessus des eaux , souvent battus par les flots et quelquefois anéantis par eux comme le fut l'île Julia, dans ces dernières années , par les vagues de la Méditerranée. Aujourd'hui mis à nu par la retraite des eaux , ces îlots forment les pics basaltiques situés entre Clermont , Issoire et Pont-du-Château. Leur apparition a dû déplacer un volume d'eau considérable et contribuer ainsi à répandre en dehors une partie du Léman ; cependant les flots balancèrent leurs débris , et de nombreux fragments usés par le roulis gisent maintenant bien au-dessus des plus grandes crues de l'Allier.

Une dernière convulsion devait agiter encore le sol que nous foulons aujourd'hui ; la terre fut encore ébranlée ;

des vagues énormes soulevées et chassées avec violence du bord occidental du bassin vinrent se briser sur le rivage opposé. D'épaisses colonnes de fumée bornaient l'horizon, puis, retombant sur elles-mêmes, descendaient à la surface de l'eau. De grandes lueurs éclairaient comme des torches gigantesques ce bassin qui luttait contre l'incendie et qui, peut-être, alimentait ses foyers. Des gerbes ardentes s'élevaient de temps en temps au-dessus des montagnes de fumée, et des nuages de cendres disparaissaient sous ces vapeurs épaisses et s'éteignaient sous les zones de pluie qui descendaient à leur rencontre.

Quelqu'étendue que Dieu ait donné à l'imagination de l'homme, il ne pourra jamais se représenter la magnificence et l'horreur de ces scènes de la nature primitive auxquelles il ne lui permit pas d'assister. Quel spectacle imposant devait alors offrir cette contrée quand une ligne entière de soixante bouches à feu éclairait les grandes nuits de destruction et doublait son image sur les eaux d'un lac agité ; quand des fleuves de feu comblant les vallées, venaient opposer leurs flots de lave aux tourbillons de vapeur que l'air saturé refusait de recevoir ; que de bruits confus d'animaux entraînés, d'arbres brisés, de pétilllements de forêts enflammées ; quelle lutte effrayante d'éléments destructeurs, dont la force et la puissance resteront si long-temps inactives !

De nouvelles montagnes avaient surgi ; le Puy-de-Dôme les dominait ; leurs laves coulaient encore, mais le sol avait été bouleversé, les eaux abandonnèrent la Limagne, une rivière en traversa toute l'étendue, recevant de tous côtés les affluents qui descendaient des montagnes.

Ici commence une période nouvelle, celle des travertins, qui succèdent aux éruptions volcaniques. La terre venait

d'être brisée de nouveau ; les anciennes sources obstruées par les calcaires à phryganes ou concrétionnés, ou peut-être ayant continué ou augmenté leurs émissions calcaires pendant et après la période volcanique, comme elles l'avaient fait auparavant, se trouvèrent alors dans des conditions différentes.

Autrefois leurs produits mélangés dans les eaux d'un vaste lac recevant à la fois les détritits des montagnes, long-temps balancés dans les eaux, donnaient naissance à des sédiments nivelés qui ont constitué les grandes assises de la Limagne.

Un peu plus tard c'est sur les bords seulement que la présence de ces sources incrustantes se manifeste et les calcaires concrétionnés formés à fleur d'eau, quand le bassin était déjà en partie vidé, n'offrent plus les traces d'une sédimentation régulière. Enfin, quand les volcans eurent fini de brûler, la Limagne émergée ne peut plus s'augmenter de couches récentes. Ce sont au contraire les actions d'érosion qui commencent, mais pendant l'ère nouvelle qui date de l'époque volcanique jusqu'à nous, des travertins déposés çà et là indiquaient la présence de sources minérales dont plusieurs coulent encore, tandis que d'autres, complètement épuisées, ne sont trahies que par leurs produits.

Ceux-ci sont très-divers, parfois siliceux, et variés ; ils se sont transformés en meulières, en résinites ou en silex, tantôt ferrugineux, c'est l'hydrate ou l'oxide rouge de fer plus ou moins pur avec l'arseniure de fer qui domine dans leur composition. Le plus souvent ce sont les calcaires offrant comme autrefois toutes les formes que la concrétion peut fournir au milieu des eaux froides, ou bien les géodes et les couches d'arragonite que les eaux chaudes

ont fait naître. On rencontre les travertins partout, mais principalement sur les bords mêmes de la Limagne, le long de la grande cassure indiquée par l'Allier, près des buttes basaltiques ou faisant partie de leurs pépérites et suivant des directions diverses.

Un fait très-digne de remarque, c'est la présence à peu près constante des sources minérales et de leur travertins modernes sur le bord des cours d'eau, ce qui nous fait supposer, ou que les eaux courantes entraînant les dépôts, se sont opposées à l'obstruction des sources, ou que ces ruisseaux indiquent des lignes de cassure sur lesquels ils ont de préférence amené leurs eaux près de celles qui ont rencontré des issues produites par ces dislocations.

Tous ces faits nous indiquent que les forces de la nature ne sont plus les mêmes, qu'elles ont été autrefois plus puissantes que de nos jours et que notre sol éprouve encore de continuels changements.

De l'âge des terrains de la Limagne et de l'origine des calcaires.

Nous ne pouvons terminer ces considérations sur nos terrains tertiaires, sans nous occuper un instant des relations qu'ils ont entr'eux et des rapports d'origine qu'ils présentent avec les autres dépôts calcaires.

En résumant ce que nous venons de dire sur leur succession, nous plaçons les argiles sableuses en contact avec les parois granitiques du bassin, puis viennent les couches de calcaire marneux et au-dessus d'eux les calcaires concrétionnés et à phryganes. Les volcans éclatent et brûlent pendant une longue période, et les travertins modernes leur succèdent, continuant encore de se former sous nos yeux.

Tous ces dépôts et ces diverses successions sont-elles aussi nettes que nous venons de le définir? nous n'oserions l'affirmer. Il est certain que si l'on ne tient compte que du milieu des époques, elles se superposent dans l'ordre que nous venons de tracer, mais si nous examinons le commencement et la fin, il y a toujours passage ou prélude d'une période à une autre.

Ainsi les arkoses touchent les granites et se confondent avec leur surface extérieure.

Les argiles sableuses tiennent aux arkoses, ne peuvent pas, dans certains points, en être séparées à leur point de contact, et sur la fin de leur dépôt elles admettent des calcaires.

Ces derniers s'y montrent en effet en petites couches subordonnées qui ont été créées pendant que les affluents du grand bassin y charriaient incessamment les matériaux de ces premiers terrains, et l'on ne peut douter que ces lavages des terrains cristallisés usés par le temps n'aient continué, malgré l'apparition des calcaires.

Les phryganes n'arrivent pas plus nettement ni plus distinctes de la formation précédente. On en trouve des couches à de grandes profondeurs dans les calcaires marneux, et l'on voit clairement que cet état particulier de la même substance tendait à se produire chaque fois que les circonstances le permettaient. Il est vrai que c'est après le dépôt régulier des couches calcaires que les concrétions ont paru avec tout leur développement; mais c'est qu'à cette époque les eaux du lac avaient considérablement baissé, ou plutôt la ceinture concrétionnée a suivi en descendant la ligne de niveau.

La période volcanique est arrivée alors que la majeure partie de tous les sédiments mécaniques ou chimiques était

opérée, alors que la plupart des conduits souterrains qui amenaient la source des terrains calcarifères était obstruée par leurs dépôts.

Ce temps d'arrêt n'était pas absolument sans exceptions, et les secousses volcaniques, en perçant et fracturant le terrain, en changeant son niveau en différentes localités, n'ont fait que réveiller une puissance comprimée, et les travertins modernes se sont montrés de tous côtés en amas, en monticules ou en couches, parfois même en veines et en filons, selon les accidents du sol sur lequel ils s'accumulaient.

Il y a donc eu empiètement continu d'une formation sur l'autre, et aucune secousse violente n'est venue interrompre la création de nos terrains tertiaires.

Nous ne mettons pas en doute que tous les calcaires contenus dans ce vaste bassin, à quelque période qu'ils appartiennent, ne proviennent de sources minérales; car aujourd'hui et sous nos yeux cent points différents nous démontrent la manière dont opère la nature pour amener et déposer au dehors son carbonate de chaux. Ces travertins que nous voyons augmenter tous les jours ne diffèrent en rien de ceux qui sont dispersés çà et là et privés des sources qui les ont apportées. On suit entre ceux-ci et les mille formes des calcaires à phryganes ou concrétionnés, tous les passages que l'on peut imaginer, et il est facile de voir que les seules différences que l'on puisse constater entre les concrétions et les couches uniformes de la Limagne ne tiennent qu'à une structure particulière due à l'action nivelante de l'eau dans le dernier cas, à son peu de profondeur dans le premier.

Le bassin de Paris, plus compliqué que la Limagne, nous présente des caractères analogues; toutes les forma-

tions calcaires nous dénotent ou un précipité nivelé par l'eau, ou un dépôt opéré par elle sans cette action de nivellement, qui n'appartient qu'aux grandes masses de liquide.

Dans tous les pays nous trouvons des travertins dont les sources sont épuisées et ces travertins sont souvent d'origine très-ancienne. Ils appartiennent aussi bien aux terrains secondaires, aux diverses formations jurassiques qu'à l'époque moderne. Il suffit de les comparer pour s'en convaincre, et si nous accordons aux calcaires de l'époque secondaire une origine semblable à celle des terrains tertiaires, nous n'avons aucune raison de la refuser aux masses plus anciennes de carbonate de chaux dès l'époque où elles ont commencé à paraître sur la terre.

Nous ne pouvons admettre avec d'autres géologues que les travertins et les calcaires déposés par les sources sont puisés par elles dans les terrains qu'elles traversent. Quand des eaux pluviales ou des eaux courantes circulant long-temps dans des conduits calcaires viennent jaillir au dehors, on conçoit qu'elles puissent, comme la plupart des sources jurassiques, donner lieu à des produits qu'elles ont dissous dans leur trajet, mais d'où est venu le calcaire jurassique qu'elles dissolvent? où sont les terrains calcaires qui en ont fourni antérieurement les principes? Pourquoi des sources nombreuses sortant du granit laissent-elles déposer de magnifiques travertins? Rien sur notre planète, à l'exception des sédiments mécaniques, ne peut provenir des actions extérieures. Les calcaires sont tous sortis de l'intérieur du globe à la faveur de l'eau et leur origine est en dessous des granites et des couches cristallisées.

Il est impossible d'attribuer à une autre cause la présence de ces immenses couches calcaires constituant des dépôts chimiques dans tous les terrains de sédiment.

Les créations nouvelles ne sont plus qu'un reste, ne sont plus que de faibles témoins de cette ancienne puissance qui agissait avec tant d'énergie quand la croûte du globe moins épaisse rendait les actions chimiques si générales et si énergiques.

Nous n'en avons plus maintenant qu'une faible manifestation ; mais , loin de croire que les eaux minérales vont puiser leurs matériaux dans les terrains qu'elles traversent, nous leur attribuons un rôle plus important dans la structure de la terre et nous admettons que de vastes couches ont été formées par elles.

C'est à elles qu'il faut rapporter les couches immenses de calcaires qui se déposèrent dans les premières dépressions des terrains cristallisés, qui se mêlèrent comme ciment à plusieurs roches mécaniquement formées ; c'est à la même cause qu'il faut attribuer ces puissants dépôts de craie avec la multitude de rognons siliceux qui s'y sont déposés, et plus tard la répétition des mêmes phénomènes lors du sédiment des marnes et de leurs ménilites. Les divers amas de fer hydroxidé ont été produits par des sources dont plusieurs déposent encore une grande quantité d'ocre jaune ; le bitume, une partie du quartz, des calcédoines et une foule de minéraux n'ont pas d'autre origine. C'est encore aux eaux minérales qu'il faut rapporter les dépôts de sel gemme, la salure des mers, la formation du gypse et sans aucun doute cette énorme quantité d'acide carbonique qui a long-temps vicié notre atmosphère et que la végétation a transformés en couches de houille.

On sait, en effet, que les eaux thermales arrivent au jour limpides et transparentes ; on sait que les carbonates insolubles que les eaux abandonnent y sont d'abord à l'état de bicarbonates, et c'est seulement quand l'excès d'acide

carbonique s'échappe que son carbonate se dépose. En faisant abstraction de la grande quantité de gaz libre que les eaux amènent avec elles, quantité qui cependant a dû être très-considérable comme elle l'est encore, nous avons pendant le simple dépôt des travertins, une cause continuelle de production d'acide carbonique, et une cause très-active en ce qu'elle ne cesse jamais et en ce qu'elle peut produire une masse énorme de gaz. Ainsi le dépôt de 100 kilog. en poids de carbonate de chaux aura versé dans l'atmosphère environ 30 kilog. d'acide carbonique, et si l'on se rappelle que ce corps est gazeux, qu'un litre pèse seulement un tiers en sus d'un litre d'air ordinaire, on restera étonné de la quantité qui est journellement produite et continuellement versée dans l'air que nous respirons.

Il se forme ainsi bien des myriagrammes de travertins tous les jours, et si, remontant aux anciennes périodes géologiques, nous considérons toujours les eaux minérales comme la source de tous nos calcaires tertiaires, des assises immenses qui forment tous les terrains secondaires et même de ces couches si puissantes qui ont précédé l'apparition des houilles, nous resterons convaincus qu'à plusieurs époques, de grandes quantités d'acide carbonique ont été versées dans l'atmosphère et que sa composition a dû plusieurs fois en être altérée au point d'agir de diverses manières sur les êtres vivants qui s'y trouvent plongés.

Partis des bassins tertiaires de la Limagne, nous sommes arrivés à des conséquences d'un si grand intérêt pour la géologie, que nous n'essayerons pas de les pousser plus loin. Déjà nous les avons développés ailleurs, et nous nous contenterons de rappeler sur elles l'attention des savants devant lesquels nous venons de développer les principaux caractères de nos terrains d'Auvergne.

TABLE.

COUP-D'ŒIL sur les travaux de l'Institut des provinces en 1851.	III
— Distribution d'instructions.	IV
— Séances de l'Institut.	IX
— Ouvrages recommandés.	X
— Organisation des Sociétés savantes.	XIII
— Expositions provinciales.	XVII
— Exposition de Londres.	XVIII
— Séance de l'Institut au Mans.	XIX
— Assises scientifiques provinciales.	XXV
COMPOSITION du bureau et du conseil d'administration.	XXIX
LISTE des membres de l'Institut des provinces.	XXX
— Membres étrangers.	XLI
— Membres titulaires décédés.	XLIV
— Membres étrangers décédés.	<i>Id.</i>
CONGRÈS des délégués des Sociétés savantes des départements.	XLV
BULLETIN bibliographique des publications faites en province.	XLVIII
CONGRÈS des délégués des Sociétés savantes des départements, au palais du Luxembourg, session de 1851. Séance du jeudi 20 février.	
— Origine des bibliothèques de France, par M. Chavin de Mallan.	4 9
— Administration extérieure des bibliothèques par la com- mune.	27
— Administration intérieure des bibliothèques par les bi- bliothécaires.	30
— Catalogue pour la classification d'un musée de tableaux et sculptures, par M. de Chennevières.	50
— Liste des délégués présents à la séance du 20 février.	69
— Délégués qui ont pris séance le 24 février.	75

SÉANCE du 21 février.	76
SÉANCE du 22 février.	89
— Rapport sur la culture et l'acclimatation des arbres résineux, par M. de Vibraye.	93
— Rapport de M. Martins sur les questions de météorologie.	112
— Délégués qui ont pris séance le 22 février.	115
SÉANCE solennelle du 23 février.	116
— Allocution de M. de Caumont sur les expositions.	117
— Compte-rendu de l'exposition de Lisieux, par M. Morière. — Distribution des médailles par M. DUMAS.	125
— Rapport sur la partie industrielle de l'exposition régionale du centre, par M. de Cussy.	144
SÉANCE du 24 février.	153
— Mémoire sur l'organisation des musées par M. de Chennevières.	154
SÉANCE du 25 février.	179
— Rapport de M. Dupré sur l'archéologie.	182
— Rapport de M. Victor Petit sur les écoles archéologiques.	190
SÉANCE du 26 février.	206
— Rapport de M. de Montreuil sur le commerce de la bouchefie.	207
— Rapport de M. de Kergorlay, rapporteur de la commission d'agriculture.	228
SÉANCE du 27 février.	236
— Communication de M. Cap sur les richesses minérales de l'Aveyron.	<i>Id.</i>
— <i>Id.</i> de M. Guéranger sur les couches géologiques et paléontologiques des environs du Mans.	240
— Observations sur un échantillon de <i>Cannel-Coal</i> , houille flamboyante, des environs d'Edimbourg.	245
— Rapport sur l'impulsion à donner aux études de zoologie agricole, par M. Guérin-Menneville.	247
— Proposition de M. Buteux, au nom de la Commission des sciences naturelles.	256

— Résultats obtenus par M. Coulvier-Gravier dans l'étude des étoiles filantes.	259
— Notice sur l'arénométrie, par M. du Moncel.	265
SÉANCE du 28 février.	277
— Rapport de M. Albert du Boys au nom de la section de littérature.	280
— Rapport de M. de Chennevières sur les musées provinciaux.	284
— Rapport de M. l'abbé Corblet sur un plan d'études philologiques.	294
UN MOT sur la direction que les sociétés savantes pourraient imprimer aux études musicales contemporaines, par M. de St.-Germain.	303
COMMISSION chargée d'entendre les rapports de MM. les délégués des Sociétés savantes. — Rapport de M. de Pontgibaud, délégué de la Manche et du Puy-de-Dôme.	308
LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE EN 1854.	354
CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE d°.	362
CONGRÈS RÉGIONAUX d°.	364
 SECONDE PARTIE. — SUR UNE PROPOSITION faite au Congrès des Académies, relativement aux flores départementales; par M. Des Moulins.	
DES TERRAINS TERTIAIRES de la Limagne, par M. Henri Lecoq.	384



